



////

NOTRE VISION POUR FAÇONNER
UNE SOCIÉTÉ DURABLE :
RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2020



SNC • LAVALIN

GENS DÉTERMINÉS. RÉSULTATS DÉTERMINANTS.



À PROPOS DU PRÉSENT RAPPORT

Le présent document et son contenu ont été préparés à titre informatif uniquement pour SNC-Lavalin. Le présent rapport sur la durabilité se penche sur les activités, les marques, les produits et les services associés à SNC-Lavalin. Le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et tous ou certains de ses partenariats ou de ses filiales ou de ses entreprises associées. SNC-Lavalin se dégage de toute responsabilité à l'égard de toute autre partie au sujet du présent document ou de son contenu, qui en découle, ou qui est en lien avec ce document ou son contenu ou qui s'y fie.

Le présent rapport (le « rapport ») porte sur les activités du Groupe SNC-Lavalin inc. du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Ce rapport a été préparé en conformité avec les « normes de la GRI : option de base ».

Il s'adresse à nos employés, à nos clients et à nos investisseurs. Pour élaborer le présent rapport, le Groupe SNC-Lavalin inc. a consulté un large éventail de parties prenantes internes et externes à l'échelle régionale et mondiale, dont les services Intégrité, Sûreté mondiale, Ressources humaines, Affaires juridiques, Finances, Approvisionnement, Surveillance de projets, Relations gouvernementales, Relations avec les Autochtones, Gestion des risques mondiale, Santé, sécurité et environnement mondiaux, Relations avec les investisseurs et Communications. Le rapport est publié avec l'approbation générale de la chef mondiale du développement durable de SNC-Lavalin, Sarah Jane Stewart, et du Comité coordonnateur pour le développement durable et les ESG.

La vérification externe a été effectuée par une tierce partie indépendante, Ernst and Young; elle comprenait les émissions de GES.

[En savoir plus >](#)



CONTENU

À PROPOS DU PRÉSENT RAPPORT	2				
1. LETTRE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4				
2. MESSAGE DE NOTRE PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION	6				
3. NOS RÉALISATIONS	8				
4. NOS PROGRÈS PAR RAPPORT À L'AGENDA 2030 DE L'ONU	12				
Introduction aux objectifs de développement durable de l'ONU	13	Santé	63	8. SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT	153
Objectifs de l'ONU pour lesquels notre entreprise peut avoir un impact significatif	21	Pollution	69	Gouvernance	154
Objectifs de l'ONU pour lesquels notre entreprise peut avoir un impact moyen	25	Climat	75	Formation	156
Objectifs de l'ONU pour lesquels notre entreprise peut avoir un impact limité	28	Biodiversité	80	Notre réponse à la COVID-19	156
		Diversité	86	Engagement des parties prenantes	156
		Communauté	93	Rendement en santé, sécurité et environnement	156
5. LE PLUS IMPORTANT POUR NOS PARTIES PRENANTES	30	Droits de la personne	103	Réunions de SSE	158
Comment notre stratégie d'affaires répond aux grandes tendances sociétales et environnementales mondiales	31	Intégrité	106	Attestations	159
Évaluation de la pertinence	31	6. GOUVERNANCE	123	9. PROFIL DE L'ORGANISATION	160
Énergie	35	Valeurs, principes, normes et règles de comportement	124	Activités, marques, produits et services	161
Eau	47	Structure de la gouvernance	130	Accélérer notre avenir	161
Transports	52	Délégation de pouvoir	132	Stratégie	161
Matériaux	57	Gouvernance du développement durable	133	Faits saillants de 2020	162
		Notre approche envers la gestion des risques	137	Faits saillants financiers	163
		Notre approche envers la sûreté mondiale	139	Lieu des activités	165
		Notre approche envers la fiscalité	139	Échelle de l'organisation	168
		Leadership en matière de développement durable	140	Retombées économiques	170
		7. NOS GENS	146	Notre savoir-faire en PPP en action	171
		Employés	147	A. ANNEXE : GRI	174
		Gouvernance	147	B. ÉNONCÉ DE VÉRIFICATION EXTERNE	243
		L'Académie SNC-Lavalin	150		
		Rémunération et avantages sociaux	152		



1 / LETTRE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. LETTRE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux parties prenantes,

Le conseil d'administration et moi-même sommes honorés d'avoir eu l'occasion d'examiner et d'approuver le Rapport sur le développement durable 2020, mon premier en tant que nouveau président du conseil d'administration de SNC-Lavalin.

Le rapport souligne les importantes réalisations des employés qui ont profité à notre organisation et à ses clients et reflète la vaste portée des responsabilités de SNC-Lavalin en tant que protecteur de l'environnement des collectivités dans lesquelles elle exerce ses activités dans le monde entier. Au nom du conseil d'administration, j'applaudis le travail et les efforts de l'équipe de la haute direction et de notre effectif mondial pour faire progresser SNC-Lavalin dans son parcours de développement durable, particulièrement face aux défis posés par une pandémie mondiale sans précédent.

Motivée par sa raison d'être, SNC-Lavalin s'est engagée à « façonner un meilleur avenir pour notre planète et ceux qui l'habitent ». Il s'agit d'un engagement ambitieux, mais je suis convaincu que SNC-Lavalin peut le respecter. Le conseil d'administration et moi-même travaillerons de concert avec la direction et continuerons d'assurer une surveillance accrue du programme lié aux facteurs environnementaux, de société et de gouvernance (ESG) dans son ensemble. Il s'agit notamment de superviser sa mise en œuvre et le suivi de l'accomplissement des ESG auxquels s'est engagée la Société dans 12 domaines importants pour le développement durable global, y compris l'intégrité, l'égalité, la diversité et l'inclusion — surtout en ce qui a trait à la représentation des femmes et des communautés minoritaires au niveau du conseil d'administration et dans l'ensemble de l'organisation — et les cibles de carboneutralité d'ici 2030.

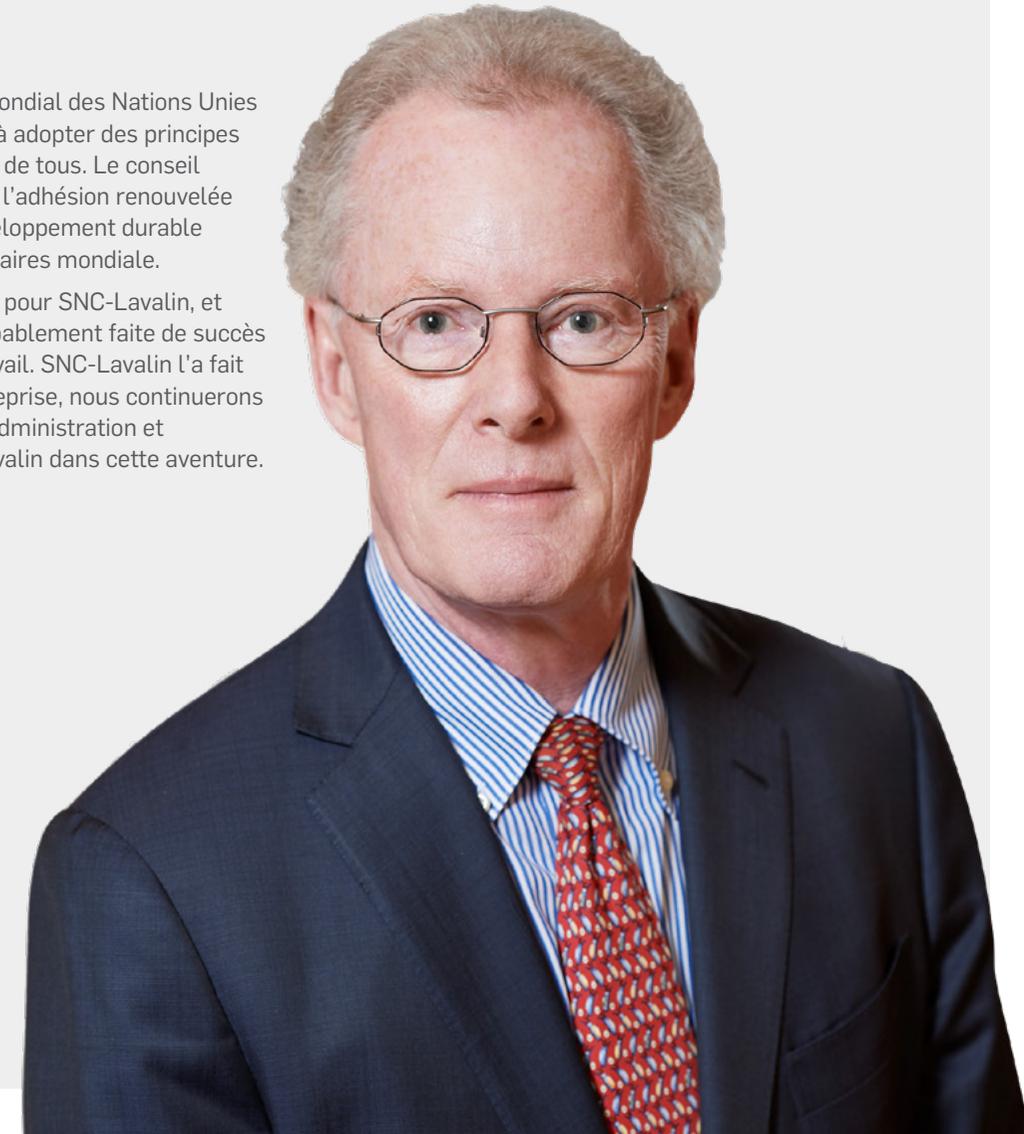
SNC-Lavalin est fière d'être signataire du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2015, reflétant notre engagement continu à adopter des principes universels de développement durable pour le bien de tous. Le conseil d'administration appuie cette initiative et promeut l'adhésion renouvelée de SNC-Lavalin à l'ensemble des objectifs de développement durable de l'ONU, sur lesquels repose notre stratégie d'affaires mondiale.

La voie vers un avenir plus durable et plus inclusif pour SNC-Lavalin, et pour le monde en fait, n'est pas linéaire, mais probablement faite de succès et d'échecs. L'important, c'est de se mettre au travail. SNC-Lavalin l'a fait et, grâce aux efforts soutenus à l'échelle de l'entreprise, nous continuerons de réaliser des progrès significatifs. Le conseil d'administration et moi-même sommes fiers d'accompagner SNC-Lavalin dans cette aventure.

Cordialement,

WILLIAM L. YOUNG, ING.

Président du conseil d'administration





2 / MESSAGE DE NOTRE PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

2. MESSAGE DE NOTRE PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Un an après mon dernier message, rédigé au cours de la première des nombreuses périodes de confinement qui ont suivi, nous nous retrouvons dans un monde transformé à jamais par la pandémie de COVID-19. Nous nous sommes tous unis pour appuyer nos collègues et leurs familles qui ont été touchés par la maladie ou une perte personnelle, et nous sommes sortis de la crise plus déterminés que jamais à forger un avenir meilleur et plus durable pour nous tous.

En réponse à cette crise mondiale sans précédent, les particuliers, les gouvernements et les entreprises ont uni leurs efforts dans un but commun. Pour atténuer les répercussions de la pandémie, la communauté mondiale a été forcée de changer les comportements, ce qui nous a donné un aperçu d'un avenir potentiellement plus positif et durable, et de ce que nous pouvons accomplir lorsque nous nous réunissons pour relever les défis les plus pressants du monde.

En tant que chef de file de la conception et de la réalisation de l'environnement bâti, nous avons une occasion incroyable d'avoir un impact positif sur la société et de travailler en partenariat avec nos clients pour rendre le monde écologiquement plus durable pour tous.

Je suis rassuré par l'agilité et la résilience dont nous avons fait preuve en 2020. Nous en sommes devenus plus forts et avons lancé « [Notre vision pour façonner une société durable](#) », qui a établi clairement nos cibles et nos engagements environnementaux, de société et de gouvernance (ESG) dans 12 domaines clés. Ces engagements sont un appel à l'action

pour l'ensemble de notre organisation; ils en assureront la responsabilisation et nous aideront à évaluer notre contribution au fil du temps. Une priorité parmi ces cibles est notre feuille de route pour atteindre la carboneutralité d'ici 2030 dans l'ensemble de nos activités d'entreprise.

Bien qu'il soit capital d'atteindre nos propres objectifs de carboneutralité, SNC-Lavalin a un rôle beaucoup plus important à jouer. Nous travaillons déjà avec nos clients afin de trouver des solutions novatrices pour les aider à concevoir, à créer et à exploiter leurs actifs de manière à atteindre la carboneutralité. Au cours de la dernière année, nous avons lancé notre initiative [Ingénierie Net Zéro](#), et nous démontrons déjà la contribution que nous pouvons apporter avec notre récent rapport Ingénierie Net Zéro (Canada) et notre rapport Engineering Net Zero (Royaume-Uni) publié précédemment. Ces documents sont nos plans pour aider les clients du Canada et du Royaume-Uni à faire de l'objectif de zéro émission d'ici 2050 une réalité.

Tout ce que nous faisons ou tout ce que nous touchons a un impact direct sur le monde qui nous entoure. Lors de notre Assemblée annuelle des actionnaires de mai 2021, nous avons annoncé une nouvelle raison d'être bien définie pour notre organisation, qui donne un nouveau sens à la contribution de nos employés à la société par leur travail quotidien :

Façonner un meilleur avenir pour notre planète et ceux qui l'habitent.

Nous sommes fiers de faire ce parcours ensemble, et j'ai hâte de vous tenir au courant de nos progrès, tant pour nos propres activités que pour les solutions que nous créons avec nos clients.

IAN L. EDWARDS

Président et chef de la direction





3 / NOS RÉALISATIONS

3. NOS RÉALISATIONS

Célébrons nos réalisations



Obtention de la **RECONNAISSANCE COMPLIANCE LEADER VERIFICATION** pour 2021-2022, prolongeant la reconnaissance 2019-2020 antérieure.



Lauréats du **PRIX ESRI 2020** pour nos perspectives analytiques en partenariat avec notre client, la East West Rail Company, au Royaume-Uni.



Notre gestionnaire technique principale Jamie Archambeau, ing., PTOE, PMP a été nommée à la **LISTE DES 40 PROFESSIONNELS DE MOINS DE 40 ANS DU DENVER BUSINESS JOURNAL EN 2020**, qui salue les professionnels qui se sont le plus distingués pour leur leadership, leur contribution organisationnelle et leur engagement communautaire.



Obtention de la **CERTIFICATION LEED ARGENT** pour le projet de nouvelle tour commémorative de la Marine royale à Stadacona, à Halifax, dans la province de Nouvelle-Écosse au Canada.



Lauréats du **PRIX DE RÉALISATION COMMERCIALE EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES** pour le soutien relatif à la résilience aux inondations offert dans le cadre du projet de gestion des inondations de la rivière Truckee au Nevada, aux États-Unis.



Lauréats du **PRIX INNOVATION 2020 DE LA HONG KONG INSTITUTION OF ENGINEERS** pour une première approche mondiale de conception de batardeau dans le cadre du projet du lien Tuen Mun-Chek Lap Kok à Hong Kong.



PRIX D'EXCELLENCE DES ENTREPRENEURS décerné à la planificatrice principale Alexandra Peet par la National Aeronautics and Space Administration (NASA). Ce prix fut décerné en reconnaissance de la compétence et du professionnalisme de Mme Peet dans la prestation de services de conception de plans directeurs exceptionnels pour le Goddard Space Flight Center de la NASA à Greenbelt, dans l'État de Maryland aux États-Unis.



Lauréats du **PRIX DE RÉALISATION DU SECRÉTAIRE DE L'ÉNERGIE** pour le travail d'Isotek Systems, LLC de SNC-Lavalin dans le cadre du projet de thorium express à Oak Ridge, dans l'État du Tennessee aux États-Unis. Le Prix d'excellence du secrétaire de l'Énergie est l'un des plus grands honneurs décernés par le département de l'Énergie des États-Unis.



Lauréats du **PRIX D'EXCELLENCE EN INGÉNIERIE DE L'AMERICAN COUNCIL OF ENGINEERING COMPANIES – GRAND PRIX** pour le projet de remplacement du pont Manning Crevice, un pont suspendu asymétrique de 300 pieds sur la rivière Salmon près de Riggins, en Idaho.



Lauréats du prestigieux **PRIX SCHREYER** et du **PRIX D'EXCELLENCE** lors des Prix canadiens du génie-conseil pour le pont Samuel-De Champlain, décernés en partenariat avec T.Y. LIN International et International Bridge Technologies – remporte un prix d'industrie pour ses travaux en béton préfabriqué sur le pont Samuel-De Champlain

Notre vision pour façonner une société durable

À titre de signataires du Pacte mondial des Nations Unies, nous sommes déterminés à établir des cibles, des objectifs et des paramètres de haut niveau en matière de développement durable. Nos cibles et objectifs de haut niveau relatifs aux enjeux environnementaux, de société et de gouvernance (ESG) pour 2030 pour nos activités d'entreprise sont décrits en détail dans le document Notre vision pour façonner une société durable.

[En savoir plus >](#)



////

Stratégie d'affaires durable de SNC-Lavalin

NOTRE VISION POUR
FAÇONNER UNE
SOCIÉTÉ DURABLE

CIBLES ET OBJECTIFS
DE HAUT NIVEAU –
ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE



SNC • LAVALIN

GENS DÉTERMINÉS. RÉSULTATS DÉTERMINANTS.

Notre feuille de route vers la carboneutralité

Dans le cadre de notre engagement à réduire notre consommation d'énergie et nos émissions de dioxyde de carbone, nous avons élaboré une feuille de route qui trace la voie vers l'atteinte de la carboneutralité d'ici la fin 2030.

Elle comprend les émissions des types 1 et 2 ainsi que les émissions de type 3 associées aux activités de notre entreprise. Notre base de référence a été établie en 2019, et nos émissions de GES sont mises à jour chaque année dans le questionnaire relatif au changement climatique soumis au CDP par SNC-Lavalin. Les données de 2019 sont présentées dans le tableau ci-contre, ainsi que nos prévisions pour 2030.

[Consulter notre feuille de route >](#)

Notre empreinte carbone en tonnes métriques d'équivalent CO₂

	Type 1	Type 2	Type 3	Total
Base de référence 2019	55 765	29 400	58 731	143 896
Prévisions pour 2030	3 570	14 351	38 929	56 851

Définitions

Type 1 – Gaz ou autres combustibles utilisés pour exploiter les bâtiments et les installations, achat de carburants pour les véhicules et l'équipement, réfrigérants (émissions fugitives)

Type 2 – Électricité pour exploiter les bâtiments et les installations

Type 3 – Voyages d'affaires, de la location de voiture en passant par le transport ferroviaire et aérien, consommation d'électricité et de gaz pour les biens loués en amont



4 / NOS PROGRÈS PAR RAPPORT À L'AGENDA 2030 DE L'ONU



4. NOS PROGRÈS PAR RAPPORT À L'AGENDA 2030 DE L'ONU

Introduction aux objectifs de développement durable de l'ONU

SNC-Lavalin est signataire du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2015, et nous contribuons actuellement à la réalisation des 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.

Il est important de reconnaître le lien entre le développement durable et les autres processus pertinents en cours dans les domaines économique, social et environnemental. En utilisant les ODD de l'ONU comme cadre, nous avons évalué les objectifs en fonction de leur importance, tant pour notre entreprise que pour nos parties prenantes. Nous avons conclu que SNC-Lavalin s'attaque déjà à des enjeux stratégiques pertinents sur les plans économique, social et environnemental, et qu'elle pourrait favoriser des changements positifs encore plus importants dans l'ensemble de ses activités.

Cette analyse de matérialité représente un élément clé de notre stratégie d'affaires durable ainsi que de notre stratégie d'affaires globale pour l'avenir.

En tenant compte des ODD de l'ONU, par le biais d'enjeux significatifs identifiés, nous avons réussi à mieux intégrer la durabilité et à bonifier nos primes économiques pour améliorer l'efficacité de l'exploitation.

Nous avons évalué les ODD de l'ONU par ordre d'importance. Les objectifs de grande importance comprennent ceux qui sont importants pour notre stratégie d'affaires actuelle et considérés comme prioritaires par nos parties prenantes.

Les objectifs d'importance moyenne sont ceux que nous visons déjà activement et continuerons à viser au cours des prochaines années. Les objectifs de faible importance sont ceux qui ne sont pas significatifs pour notre stratégie d'affaires, mais où nous pouvons tout de même avoir un impact accessoire. Nous avons classé ci-dessous les objectifs de développement durable de l'ONU dans ces trois catégories et inclus un exemple de nos progrès actuels en lien avec l'Agenda 2030 de l'ONU.

Stratégie d'affaires : plan quinquennal

Nous avons choisi trois objectifs sur lesquels se concentreront nos activités d'amélioration entre 2020 et 2025.

- > **Objectif 7 : Énergie propre et d'un coût abordable**
- > **Objectif 11 : Villes et communautés durables**
- > **Objectif 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**

Ce sont les objectifs que nous jugeons les plus importants pour notre stratégie d'affaires et nos activités, mais aussi pour nos parties prenantes.

Lisez notre rapport sur l'objectif 7 : [En savoir plus >](#)

Lisez notre rapport sur l'objectif 11 : [En savoir plus >](#)

Lisez notre rapport sur l'objectif 13 : [En savoir plus >](#)

Objectifs de développement durable des Nations Unies

En septembre 2015, l'assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, comprenant 17 objectifs de développement durable (ODD).

Se fondant sur le principe selon lequel «*personne ne sera laissé de côté*», ce nouveau programme met l'accent sur une approche holistique pour assurer le développement durable pour tous.

En réponse à ce programme, nous sommes devenus membres du Pacte mondial des Nations Unies et avons créé une Stratégie d'affaires durable reflétant les ODD de l'ONU.

Nous avons choisi trois objectifs sur lesquels se concentreront nos activités d'amélioration entre 2020 et 2025.

- > **Objectif 7 : Énergie propre et d'un coût abordable**
- > **Objectif 11 : Villes et communautés durables**
- > **Objectif 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**

Ce sont les objectifs que nous jugeons les plus importants pour notre stratégie d'affaires et nos activités, ainsi que pour nos parties prenantes.





Objectif 7 : Énergie propre et d'un coût abordable

Nous concevons des barrages hydroélectriques, des parcs éoliens en mer et des centrales électriques qui produisent de l'électricité pour alimenter les foyers dans le monde entier.

Pour répondre à l'urgence climatique et aux grandes tendances mondiales qui touchent la société, comme la croissance démographique, l'urbanisation rapide et la transition vers une économie carboneutre, nous sommes en train de devenir une entreprise à faibles émissions de carbone. À cette fin, un plus grand nombre de centrales électriques que nous concevons doivent compter sur des sources d'énergie renouvelable et à faibles émissions de carbone.

[En savoir plus >](#)

Il ne suffit pas de veiller à la pérennité des nouvelles infrastructures; il faut aussi repenser les infrastructures existantes pour tenir compte des risques liés aux changements climatiques.



Objectif 11 : Villes et communautés durables

Nous concevons des bâtiments où les gens peuvent travailler et vivre, ainsi que des ponts, des routes, des réseaux de train léger sur rail, des pistes cyclables et des sentiers pédestres pour amener les gens au travail tous les matins et à la maison tous les soirs.

Pour répondre à la pénurie de ressources à l'échelle mondiale, nous créons des façons plus efficaces de réaliser nos projets d'infrastructures. Nous trouvons des façons novatrices de consommer moins de matières premières et de ressources pendant l'exploitation, comme des mesures d'efficacité énergétique, la construction modulaire et la préfabrication, ainsi que le recyclage et la rénovation des infrastructures et des bâtiments existants.

Nous élaborons déjà des infrastructures pour répondre aux innovations technologiques comme la transition vers les véhicules électriques, le recours à la mobilité comme service, la montée des véhicules autonomes et les changements fondamentaux dans la façon dont nous planifions les villes, pour éviter les déplacements inutiles.

[En savoir plus >](#)



Objectif 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Nous assurons la pérennité des infrastructures, que ce soit pour l'énergie, les chemins de fer, l'eau, les bâtiments ou les procédés industriels, qui doivent résister aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes.

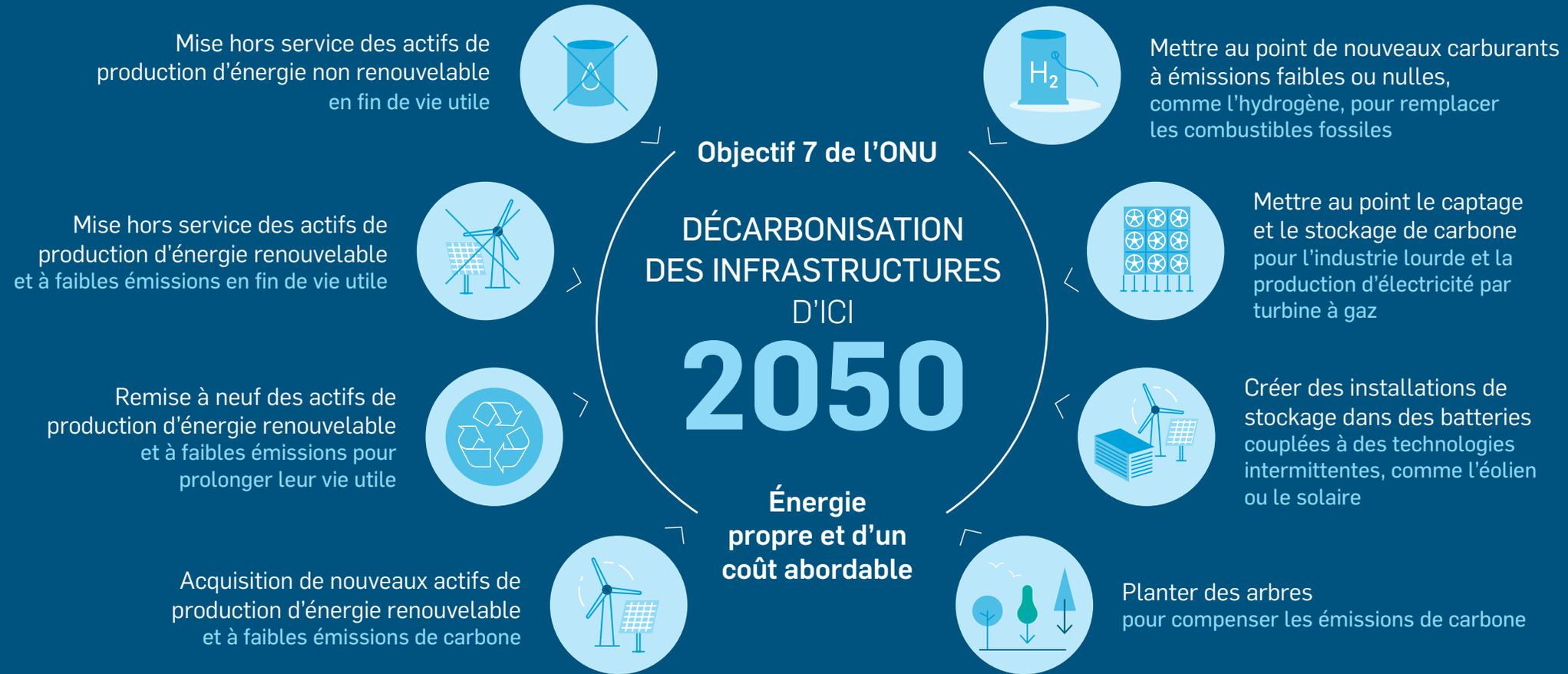
Il ne suffit pas de veiller à la pérennité des nouvelles infrastructures; il faut aussi repenser les infrastructures existantes pour tenir compte des risques liés aux changements climatiques. Nous devons ainsi moderniser les infrastructures et les systèmes actuels à l'échelle mondiale pour nous assurer de leur résilience.

Nous protégeons déjà des infrastructures essentielles partout au monde grâce à la mise en place de barrières intertidales, de dispositifs de protection contre les inondations et de systèmes améliorés de drainage des eaux pluviales. Le besoin pour ces types de projets augmentera à mesure que les répercussions des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes s'aggraveront.

Lorsque les collectivités sont touchées par des tempêtes et des phénomènes météorologiques extrêmes, il faut les repenser pour intégrer la résilience climatique à la reconstruction afin de réduire leur vulnérabilité aux effets des catastrophes naturelles futures.

[En savoir plus >](#)

Objectif 7 de l'ONU – Énergie propre et d'un coût abordable
 Décarbonisation des infrastructures d'ici 2050

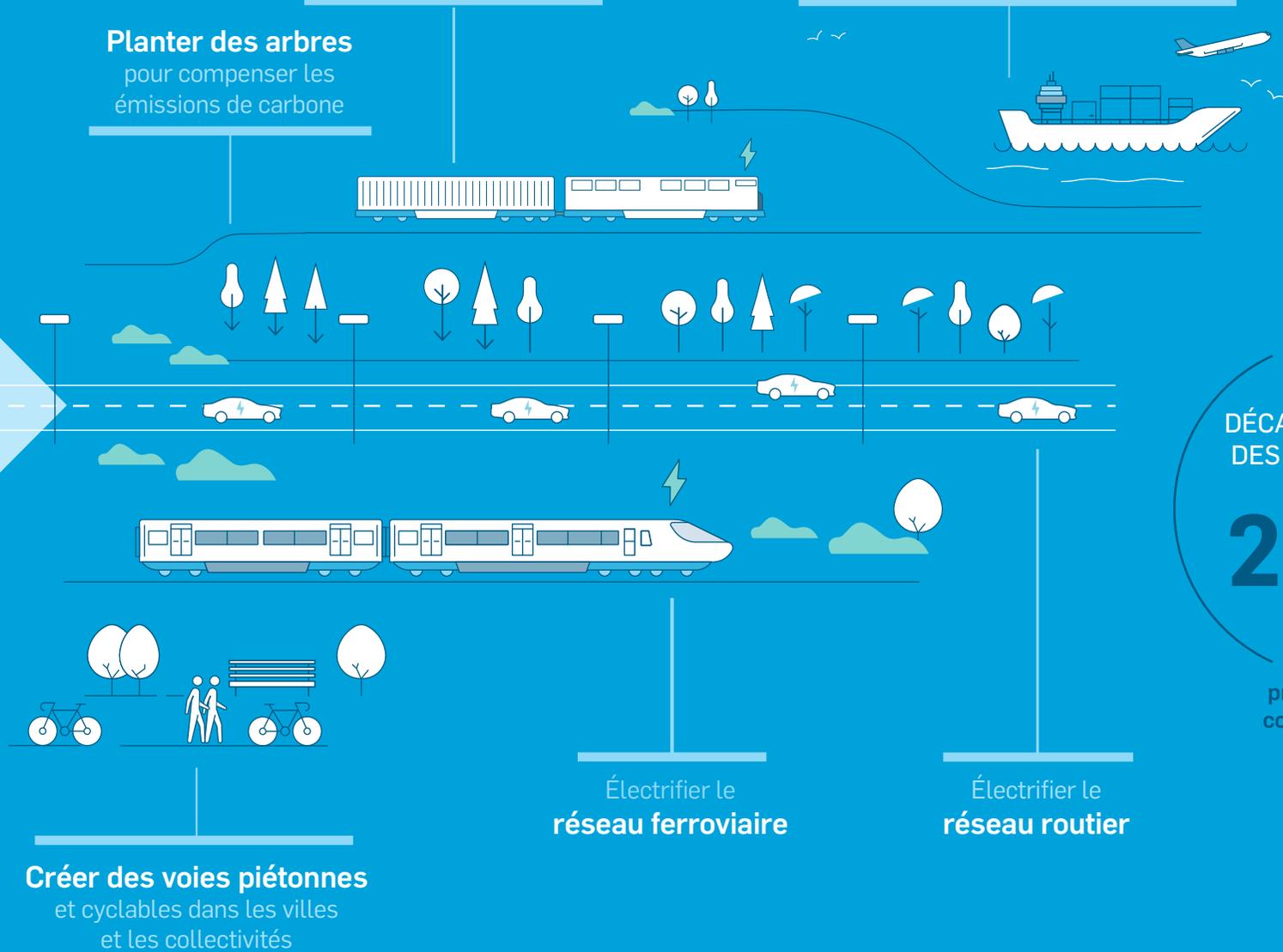


Objectif 7 de l'ONU – Énergie propre et d'un coût abordable
Décarbonisation des transports d'ici 2050

Passer du **transport routier**
au transport ferroviaire
pour les marchandises

Mettre au point de nouveaux carburants, avions et bateaux à émissions faibles ou nulles pour
l'aviation et le transport maritime

Planter des arbres
pour compenser les
émissions de carbone



Objectif 7
de l'ONU

DÉCARBONISATION
DES TRANSPORTS
D'ICI

2050

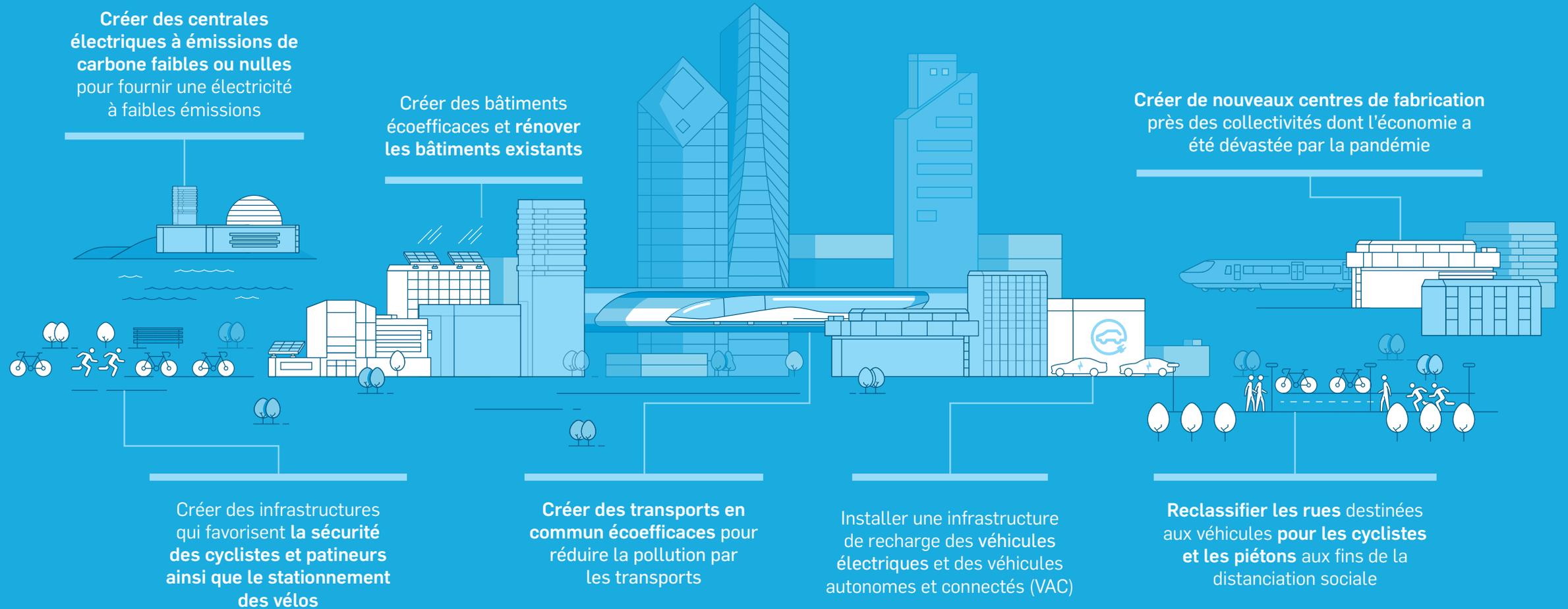
Énergie
propre et d'un
coût abordable

Créer des voies piétonnes
et cyclables dans les villes
et les collectivités

Électrifier le
réseau ferroviaire

Électrifier le
réseau routier

Objectif 11 de l'ONU – Villes et communautés durables
Créer des villes et communautés durables



Objectif 11 de l'ONU – Villes et communautés durables

Créer des quartiers vivables, praticables à pied et biodiversifiés

Créer des centrales électriques à émissions de carbone faibles ou nulles pour fournir une électricité à faibles émissions

Créer des infrastructures d'eau et d'assainissement efficaces

Créer des parcs et espaces ouverts et appliquer des mesures écologiques pour augmenter la biodiversité



Créer de nouveaux parcs et espaces ouverts pour favoriser la distanciation sociale et l'exercice physique

Créer des bâtiments et infrastructures écoefficaces

Créer des quartiers vivables et praticables à pied pour favoriser le déplacement actif et améliorer la santé et le bien-être

Récupérer et restaurer des terres contaminées par des utilisations industrielles

Objectif 13 de l'ONU – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

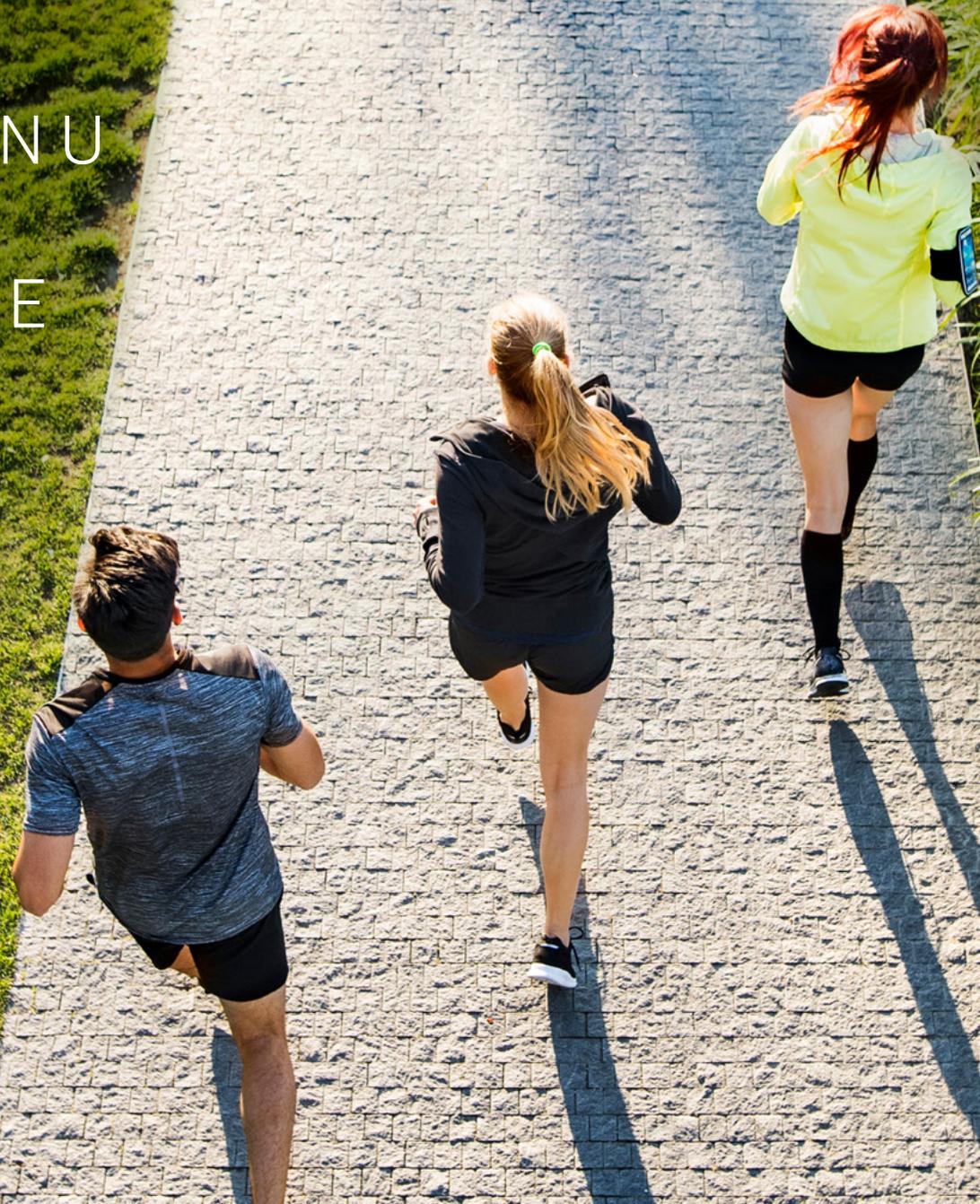
Notre climat changeant

Voici quelques événements météorologiques extrêmes survenus récemment :

- Fonte des glaciers
- Inondations dans les zones côtières et intérieures
- Ouragans
- Tempêtes de neige
- Sécheresses
- Feux de forêt



OBJECTIFS DE L'ONU
POUR LESQUELS
NOTRE ENTREPRISE
PEUT AVOIR
UN **IMPACT**
SIGNIFICATIF



Objectifs de l'ONU pour lesquels notre entreprise peut avoir un impact significatif



ODD 3 de l'ONU : Bonne santé et bien-être

Par l'entremise de la coentreprise SNC-Lavalin PAE, nous avons été choisis pour fournir une gamme de services à l'appui des efforts du gouvernement du Canada, pour fournir de l'expertise en conception et aider à réaliser jusqu'à dix unités mobiles de santé de 100 lits. Ces unités sont nécessaires pour aider les Canadiens à relever les défis de santé mondiaux futurs.

[En savoir plus >](#)



ODD 5 de l'ONU : Égalité entre les sexes

Pour améliorer l'efficacité organisationnelle, nous avons besoin d'un plus grand nombre de femmes occupant des postes de direction pour disposer d'un plus large éventail de traits et de comportements de leadership clés qui contribuent à la réussite des organisations. Lisez notre article sur la diversité de genre corédigé par Lisa Thoele, gestionnaire, Marketing et développement des affaires à RS&H. Écoutez également Danielle Barner de SNC-Lavalin et Lisa Thoele, qui examinent comment l'adoption des différentes façons de penser et de se comporter des hommes et des femmes peut améliorer le rendement opérationnel des entreprises et des organisations.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)



ODD 6 de l'ONU : Eau propre et assainissement

SNC-Lavalin réalise des contrats pour GIZ, l'agence allemande de développement international, afin d'améliorer la gestion de l'eau en Égypte. En adoptant une approche plus durable, plus efficace et plus intégrée de la gestion de l'eau, le projet vise à améliorer l'accès à des services d'eau potable et d'assainissement adéquats partout au pays.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)



ODD 7 de l'ONU : Énergie propre et d'un coût abordable

SNC-Lavalin réalise quatre contrats pour Korea Hydro & Nuclear Power Co. Ltd. (KHNP), d'une valeur globale d'environ 22 millions de dollars. Les mandats comprennent plusieurs campagnes d'inspections sur le terrain, une évaluation prolongée de l'exploitation des activités et des mises à jour des codes informatiques de thermohydraulique des réacteurs CANDU de la centrale de Wolsong, détenue et exploitée par KHNP. SNC-Lavalin est le dépositaire de la technologie canadienne de réacteurs nucléaires CANDU^{MD}.

[En savoir plus >](#)



OOD 10 DE L'ONU : Inégalités réduites

Nous croyons qu'une plus grande diversité renforcera davantage notre banque de talents, nous permettant de mieux servir nos clients et atteindre nos objectifs d'affaires. De cette façon, nous continuerons à augmenter la diversité au sein postes de professionnels et de gestion tout en offrant aux employés plus de choix et en les habilitant à réaliser leurs objectifs professionnels.

[En savoir plus >](#)



OOD 11 DE L'ONU : Villes et communautés durables

Le Groupe SNC-Lavalin a lancé un livre blanc intitulé « Réinventer les transports et la mobilité pour une reprise économique durable ». Avec la levée des confinements et des restrictions à l'activité économique et sociale, le défi consiste à savoir comment maintenir la réouverture en toute sécurité, rétablir la confiance des entreprises et des consommateurs et fournir les incitatifs économiques et fiscaux appropriés qui appuieront les premières étapes d'une reprise viable.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)



OOD 12 DE L'ONU : Consommation et production responsables

SNC-Lavalin a obtenu un accord-cadre de quatre ans pour Highways England. Notre équipe sera responsable de l'ensemble de la conception, de l'assurance technique, de la supervision de chantier et de la gestion de projet dans le cadre des travaux de reconstruction et de prolongation du cycle de vie. Elle fournira également une assurance technique pour des projets partout en Angleterre. En vertu de l'accord-cadre, nous appliquerons des solutions numériques et la technologie de modélisation des données du bâtiment (BIM), tout en optimisant la réutilisation et le recyclage des matériaux.

[En savoir plus >](#)



OOD 13 DE L'ONU : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

La pandémie du coronavirus (COVID-19) se poursuit au même rythme tandis que les répercussions des changements climatiques sont plus fréquentes et plus intenses. Personne ne sait combien de temps la COVID-19 demeurera une menace pour la santé publique. Quoiqu'il en soit, la menace des changements climatiques à l'échelle mondiale est là pour de bon. En nous attaquant à l'atténuation et à la résilience, nous pouvons réduire les répercussions négatives des changements climatiques sur l'environnement, l'économie et la santé publique. Lisez notre article sur l'atténuation des changements climatiques et la résilience, corédigé par SNC-Lavalin et Rebecca R. Rubin, présidente et chef de la direction de Marstel-Day, une société internationale de services-conseils en environnement fondée en 2002.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)



OOD 16 DE L'ONU : Paix, justice et institutions efficaces

Notre engagement envers l'intégrité nous a valu la prestigieuse reconnaissance Compliance Leader Verification, décernée par l'institut Ethisphere. L'institut Ethisphere, un chef de file mondial en matière de définition et d'avancement des normes de pratiques commerciales éthiques, a annoncé que SNC-Lavalin a obtenu la très convoitée reconnaissance Compliance Leader Verification pour 2021-2022, prolongeant la vérification précédente de 2019-2020. L'évaluation est également le résultat d'une vaste initiative d'analyse comparative des entreprises les plus éthiques au monde.

[En savoir plus >](#)



OBJECTIFS DE L'ONU POUR
LESQUELS NOTRE ENTREPRISE
PEUT AVOIR UN **IMPACT MOYEN**

Objectifs de l'ONU pour lesquels notre entreprise peut avoir un impact moyen



OOD 4 DE L'ONU : Éducation de qualité

Nous collaborons avec Alloprof, un organisme de bienfaisance qui offre aux élèves du primaire et du secondaire une aide gratuite aux devoirs. Notre don sert à créer, à promouvoir et à héberger un outil virtuel d'aide aux études pour les élèves éprouvant des difficultés avec certaines matières scolaires. En adaptant notre soutien pour permettre l'aide à l'éducation virtuelle, nous pourrions continuer d'épauler les étudiants tout au long de la pandémie.

[En savoir plus >](#)



OOD 8 DE L'ONU : Travail décent et croissance économique

Nous avons lancé notre politique d'engagement envers les peuples autochtones pour faciliter la création de valeur sociale et la croissance économique auprès des peuples autochtones. Ce document est aligné sur notre raison d'être, nos valeurs et notre vision de nos relations avec les peuples autochtones, afin d'honorer leurs droits et leurs cultures, et exige des interactions respectueuses et équitables avec les peuples, les entreprises, les entités et les membres des communautés autochtones dans toutes les activités d'entreprise menées par nos employés, nos entités juridiques, nos partenariats (y compris les coentreprises) et nos opérations au Canada.

[En savoir plus >](#)



OOD 9 DE L'ONU : Industrie, innovation et infrastructure

Nous travaillons sur un contrat pour la conception détaillée, la fabrication et le premier déploiement commercial du nouvel outil PRECISE (équipement d'échantillonnage circonférentiel de tube de force) à la centrale nucléaire de Darlington d'Ontario Power Generation. PRECISE est un outil novateur d'inspection des réacteurs de nouvelle génération conçus par SNC-Lavalin pour le prélèvement d'échantillons de l'intérieur du cœur des réacteurs.

[En savoir plus >](#)



OOD 14 DE L'ONU : Vie aquatique

Au cours des dernières années, la lagune de la rivière Indian en Floride, aux États-Unis, a connu une dégradation de la qualité de l'eau en raison de l'augmentation des proliférations d'algues et de la mortalité des poissons. Ces problèmes ont été attribués à de grands dépôts de matières contenant de fortes concentrations d'éléments nutritifs. Les travaux de dragage environnemental pour améliorer la qualité de l'eau sont en cours; nous sommes l'expert-conseil en ingénierie pour trois projets dont le coût de construction combiné est estimé à 65 millions de dollars.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)



OOD 15 DE L'ONU : Vie terrestre

À une époque d'urbanisation de plus en plus rapide, nous courons le risque de dissocier les gens et la nature. Certaines initiatives sur lesquelles nous travaillons actuellement démontrent comment les espaces sauvages urbains peuvent procurer de multiples avantages. Le parc naturel de la rue Camley du London Wildlife Trust, créé dans les années 1980, en est un exemple. Lorsque nos équipes ont mené une évaluation du parc en 2015, nous avons constaté que ce site bien utilisé fournissait des services à l'économie locale et à la société équivalant à 2,8 millions de livres chaque année.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)



OBJECTIFS DE L'ONU POUR
LESQUELS NOTRE ENTREPRISE
PEUT AVOIR UN **IMPACT LIMITÉ**

Objectifs de l'ONU pour lesquels notre entreprise peut avoir un impact limité



OOD 1 DE L'ONU : Pas de pauvreté

La Banque mondiale nous a nommés pour entreprendre des évaluations de l'économie bleue dans les Caraïbes orientales afin d'aider les pays à faire un usage plus durable de leurs actifs côtiers et marins à l'échelle nationale et régionale, tant sur le plan économique qu'environnemental. Stimuler la croissance économique pour l'ensemble de l'économie bleue est une façon de veiller à ce que les ressources côtières et marines soient utilisées de façon durable tout en contribuant à l'économie locale et en atténuant la pauvreté dans les collectivités côtières.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)



OOD 2 DE L'ONU : Faim « zéro »

La fondation Atkins – un organisme philanthropique sans but lucratif financé par les dons des employés et par des contributions équivalentes de l'entité Atkins de SNC-Lavalin aux États-Unis – a remis un don de 100 000 \$US à Feeding America. Cet organisme sans but lucratif basé aux États-Unis est un réseau national de plus de 200 banques alimentaires qui nourrissent plus de 46 millions de personnes grâce à des comptoirs alimentaires, à des soupes populaires, à des refuges et à d'autres organismes communautaires.

[En savoir plus >](#)



OOD 17 DE L'ONU : Partenariats pour la réalisation des objectifs

En tant que chef de file mondial en matière d'ingénierie, l'étendue des travaux que nous réalisons a une incidence sur des centaines de collectivités au sein desquelles notre personnel, nos partenaires d'affaires et d'autres parties prenantes vivent et travaillent. Notre objectif est d'avoir une incidence positive sur les collectivités, l'apprentissage et l'innovation. Afin d'atteindre cet objectif, nous choisissons principalement des causes éducatives, particulièrement des initiatives qui appuient la prochaine génération de talents. Nous encourageons également des œuvres de bienfaisance locales qui contribuent à construire des collectivités solidaires.

[En savoir plus >](#)

5 / LE PLUS
IMPORTANT POUR
NOS PARTIES
PRENANTES



5 LE PLUS IMPORTANT POUR NOS PARTIES PRENANTES

Comment notre stratégie d'affaires répond aux grandes tendances sociétales et environnementales mondiales

Dans un monde de plus en plus dynamique et interconnecté, les grandes tendances mondiales façonnent notre manière de réaliser nos projets. On peut considérer les grandes tendances comme un éventail de forces transformatrices mondiales qui définissent l'avenir en raison de leurs profondes répercussions sur les entreprises, l'économie, les industries, les sociétés et les gens.

Les grandes tendances mondiales reflètent les changements climatiques, les conflits et le comportement des consommateurs auquel les entreprises doivent s'adapter. Lorsque les changements sont prévisibles, les entreprises peuvent planifier et adapter leur stratégie d'affaires. Certains changements liés à la croissance de la population peuvent survenir jusqu'à un certain degré, mais les effets des perturbations climatiques, comme l'absence de précipitations ainsi que l'augmentation des tempêtes et des inondations, peuvent toutefois se faire sentir du jour au lendemain.

Dans une société de plus en plus consciente de l'environnement, les changements rapides de comportement, dont l'augmentation du nombre de propriétaires de véhicules électriques, le refus d'acheter des articles en plastique à usage unique et l'adoption d'une alimentation à base de végétaux, ont tous des conséquences indirectes. Cela peut avoir une incidence sur la fabrication et les infrastructures, certaines matières premières n'étant plus en demande et les infrastructures actuelles devenant obsolètes.

L'instabilité géopolitique peut surgir soudainement et avoir d'énormes répercussions à la fois sur les entreprises et la société.

Les gouvernements et les entreprises dans le monde entier reconnaissent l'importance des grandes tendances sociétales et environnementales mondiales et ont commencé à adopter des lois pour atténuer leurs effets sur la société, l'environnement et les économies mondiale et régionales.

Pour nous, le développement durable n'est pas une option, mais bien une obligation. Les changements climatiques extrêmes sont un défi mondial, et il est important d'offrir à nos clients le soutien dont ils ont besoin pour s'assurer que leurs actifs peuvent résister à ces événements environnementaux.

Analyse de matérialité

Nous avons entrepris une analyse de matérialité afin d'établir l'ordre de priorité des enjeux les plus importants pour SNC-Lavalin, y compris une analyse du marché évaluant le rendement de nos pairs de l'industrie en matière de développement durable, une évaluation des attentes des clients et des actionnaires ainsi que des sondages d'engagement continus, des présentations et des réunions avec des parties prenantes externes et internes.

Les principaux enjeux d'ESG sont ressortis de cette analyse de matérialité comme les plus importants pour la stratégie d'affaires opérationnelle de SNC-Lavalin.

Nous avons entrepris notre analyse de matérialité en 2019, conformément aux normes de la Global Reporting Initiative (GRI), et l'avons mise à jour en 2021 à la suite de la cession annoncée de nos activités pétrolières et gazières. En 2021, nous avons intégré deux autres catégories sociales, soit l'intégrité et les droits de la personne, à notre Stratégie d'affaires durable.



LES ENJEUX SOCIÉTAUX AUXQUELS
NOUS ACCORDONS LA PRIORITÉ ET QUI
SONT LES PLUS IMPORTANTS POUR NOS
ACTIVITÉS EN TANT QU'ORGANISATION
ET DANS L'ENSEMBLE DE NOS PROJETS

NOS OBJECTIFS CLÉS

Nos douze catégories d'indicateurs ESG ont été choisies au moyen d'un processus rigoureux appelé « analyse de matérialité ».

Les analyses de matérialité sont des éléments essentiels des rapports sur le développement durable.

Les enjeux sociétaux auxquels nous accordons la priorité et qui sont les plus importants pour nos activités en tant qu'organisation et dans l'ensemble de nos projets.

RÉDUIRE LE CO₂ PRODUIT PAR LA CONSOMMATION D'**ÉNERGIE**; RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'**EAU**;
RÉDUIRE LE CO₂ PRODUIT PAR LES **TRANSPORTS**;
RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE **MATIÈRES** PREMIÈRES;
RÉDUIRE LA **POLLUTION** ENVIRONNEMENTALE;
AMÉLIORER LA **SANTÉ** HUMAINE ET LE BIEN-ÊTRE;
PROTÉGER CONTRE LES IMPACTS PHYSIQUES DES CHANGEMENTS **CLIMATIQUES** ET DES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES; PROTÉGER LES HABITATS DE LA BIODIVERSITÉ EXISTANTE;
ACCROÎTRE LA **BIODIVERSITÉ**; AUGMENTER LA **DIVERSITÉ** ET L'INCLUSION SOCIALE CRÉER DE LA VALEUR SOCIALE; ET DES AVANTAGES POUR LA **COLLECTIVITÉ**;
MAINTENIR UN NIVEAU ÉLEVÉ D'ENGAGEMENT ENVERS L'**INTÉGRITÉ**; PROTÉGER LES **DROITS DE LA PERSONNE**

NOS OBJECTIFS, NOS CIBLES, NOS INDICATEURS ET NOS MESURES

S'engager à atteindre les objectifs ESG de haut niveau décrits dans le présent document est une exigence minimale en tant que signataire du Pacte mondial des Nations Unies.



CHANGEMENT

INDICATEURS QUANTITATIFS

Pour les catégories à risque élevé, nous avons choisi des indicateurs quantitatifs pour changer les comportements existants.



DÉFI

INDICATEURS QUALITATIFS ET EXPOSÉS

Pour les catégories à risque moyen, nous avons choisi des indicateurs qualitatifs et des exposés pour accroître la sensibilisation et remettre en question les méthodes de travail existantes.



CURIOSITÉ

MESURES ET EXPOSÉS D'INNOVATION

Pour les catégories à faible risque, nous avons sélectionné des mesures et des exposés d'innovation pour inspirer la curiosité, le partage des connaissances et l'innovation.



ÉNERGIE



ÉNERGIE

Objectif

RÉDUIRE LE CO₂
PRODUIT PAR LA
CONSOMMATION
D'ÉNERGIE
PROVENANT
DE L'ACTIVITÉ
HUMAINE

[En savoir plus >](#)

[Consulter notre feuille de route >](#)



CIBLE QUANTITATIVE

> Atteindre la carboneutralité d'ici 2030.



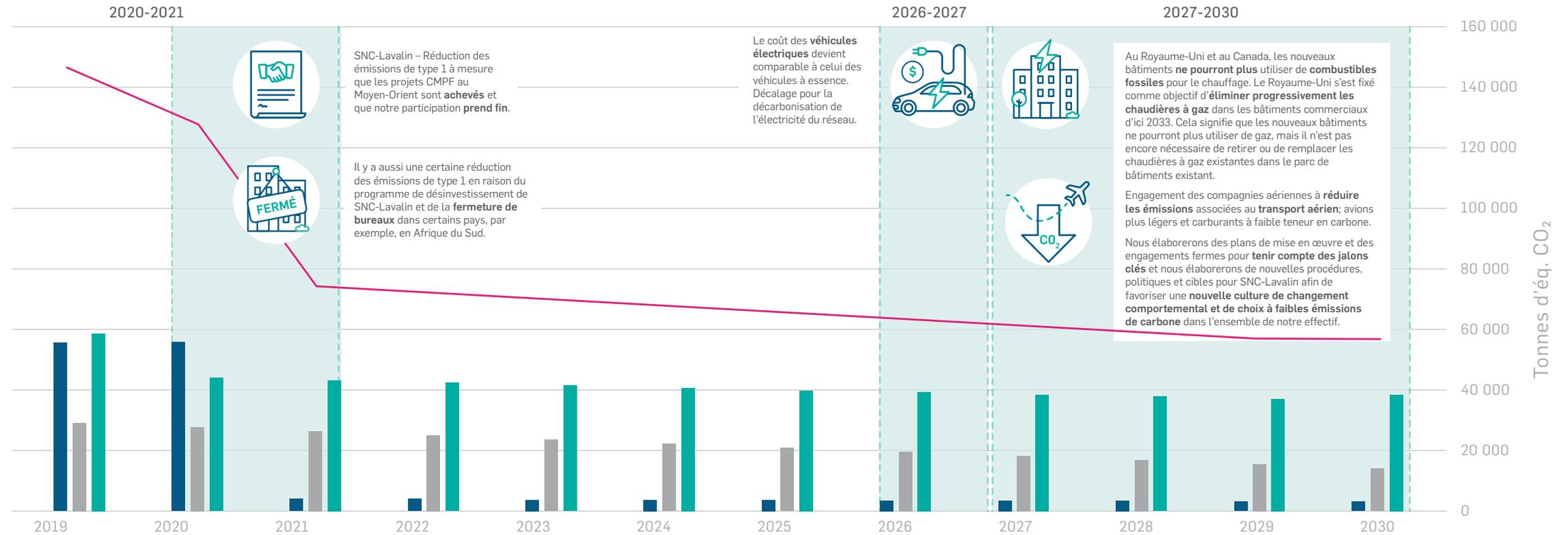
CIBLE QUALITATIVE

> Créer et partager des solutions novatrices pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de carbone.



Prévisions relatives à la réduction des émissions

■ Émissions de type 1
 ■ Émissions de type 2
 ■ Émissions de type 3
 ■ Émissions d'équivalent CO₂ de SNC-Lavalin



Énergie

Contexte de développement durable

Le Forum économique mondial a publié un rapport sur la transition énergétique nécessaire pour lutter contre les changements climatiques, soulignant à quel point cette transition doit se produire rapidement.

[Consulter le rapport >](#)

En tant qu'entreprise d'ingénierie de calibre mondial, nous pouvons lutter contre les changements climatiques et surmonter le plus grand défi mondial de notre époque en contribuant à la transition énergétique vers une société à faibles émissions de carbone.

Stratégie d'affaires durable : Objectifs de haut niveau

L'énergie est l'une des principales catégories de mesures ESG décrites dans notre Stratégie d'affaires durable. Dans notre Énoncé de politique sur le développement durable, nous nous sommes fermement engagés à améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources, y compris celle de l'eau, de l'énergie (y compris consommation d'énergie liée au transport) et des matières premières, dans le cadre de nos activités d'entreprise et de nos projets.

Nous avons établi les objectifs de haut niveau suivants pour l'énergie dans notre Stratégie d'affaires durable.

Stratégie d'affaires durable – Objectifs de haut niveau – Énergie

Activités de projet

Proposer des améliorations aux projets de nos clients pour réduire la consommation énergétique et les émissions de carbone.

Activités d'entreprise

Réduire notre consommation énergétique en mettant en œuvre des initiatives de conception passive, d'efficacité énergétique et d'émissions faibles ou nulles de carbone.



« Une société à faibles émissions de carbone ne se bâtit pas du jour au lendemain, mais c'est notre rôle à titre d'organisation de changer notre propre comportement afin de **consommer moins et de nous comporter de façon plus responsable**. Nous devons aider nos clients à **réduire leur empreinte carbone** par l'adoption de **solutions de conception plus passives, de mesures d'efficacité énergétique** ainsi que de **nouvelles sources d'énergie et de nouveaux carburants de transport à émissions de carbone faibles ou nulles**. »

Sarah-Jane Stewart
 Chef mondiale du développement durable

Étude de cas – Énergie



Hydroélectricité

Rye Development, LLC nous a nommés comme fournisseur de services d'ingénierie pour trois projets hydroélectriques qui consistent à ajouter des centrales aux barrages et aux écluses existants sur chacun des sites appartenant au U.S. Army Corp of Engineers. Le mandat de SNC-Lavalin comprend des services de conception et d'ingénierie novateurs grâce à la plus récente technologie de modélisation des données du bâtiment (BIM), à des études sur le terrain, à une évaluation environnementale et à l'octroi de permis pour les projets hydroélectriques déployés en Pennsylvanie, aux États-Unis.

[En savoir plus >](#)



Énergie éolienne

Il y a un peu plus de 25 ans, nos équipes ont commencé à travailler sur les premières conceptions et exigences d'un marché éolien émergent. Notre portefeuille comprend maintenant plus de 375 fondations d'aérogénérateurs, plus de 1 000 structures opérationnelles, la participation à quatre concepts flottants et plus de 19 sous-stations en mer. De la mer du Nord, de l'estuaire de la Tamise, de la Manche et des côtes de la France, de l'Allemagne et du Portugal jusqu'aux côtes de la Chine, de Taïwan, de l'Australie et des États-Unis, nous avons acquis des connaissances clés sur les objectifs et les facteurs énergétiques mondiaux qui permettent de brosser un tableau de ce qui attend l'industrie.

[En savoir plus >](#)



Hydrogène

Nous avons travaillé avec l'Energy Technologies Institute (ETI) pour évaluer la possibilité de stocker de l'hydrogène dans des cavernes de sel souterraines, que le Royaume-Uni pourrait utiliser pour atteindre ses objectifs de réduction des émissions de carbone. Nous avons cerné et examiné trois cavernes dans le Cheshire, le Teesside et le Yorkshire de l'Est pour comprendre les effets à long terme du stockage d'hydrogène à grande échelle. Nous avons également produit des estimations de coûts pour aider l'ETI à déterminer si une installation de stockage en vrac serait commercialement viable.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)



Énergie nucléaire

Ontario Power Generation (OPG) nous a confié deux autres contrats quinquennaux de fournisseur attiré de l'Ontario Power Generation (OPG) relativement à la fourniture de services d'ingénierie spécialisée et d'ingénierie nucléaire. SNC-Lavalin fournira des services d'ingénierie nucléaire pour les sites de Darlington et de Pickering et pour l'installation de gestion des déchets Western, notamment dans les domaines suivants : le soutien à la conception des modifications aux centrales nucléaires et l'ingénierie relative à la partie classique de la centrale. La portée des travaux dans le cadre de l'entente d'ingénierie spécialisée comprendra la catégorisation et l'ingénierie des logiciels, les services de cybersécurité, l'ingénierie des facteurs humains, l'ingénierie des systèmes informatiques et le soutien à la gestion de projet.

[En savoir plus >](#)

Étude de cas – Énergie



Fusion nucléaire

Nous participons à un projet extraordinaire visant à créer un approvisionnement illimité en énergie propre, sûre et fiable. Le projet ITER, dans le sud de la France, est le plus grand dispositif de fusion expérimental au monde. Trente-cinq pays travaillent ensemble à la construction et à l'exploitation de l'installation dans l'espoir de tester le potentiel de l'énergie de fusion, comme aucune autre machine à ce jour. Nous faisons partie d'un consortium nommé pour construire plus de 30 bâtiments ainsi que les infrastructures connexes pour le projet, dont le complexe phare Tokamak.

[En savoir plus >](#)



Technologie de captage du carbone par piles à combustible

Nous avons dirigé un projet novateur qui a évalué la viabilité du recours à une nouvelle technologie de captage du carbone pour réduire les émissions à la centrale électrique Drax, dans le Yorkshire du Nord. Il s'agissait d'installer une pile à combustible carbonate fondu (MCFC) sur le site. La MCFC a été conçue pour capter le dioxyde de carbone (CO₂) des gaz de combustion générés dans le cadre de la production d'électricité. Le CO₂ a ensuite été acheminé vers une serre industrielle à proximité pour accroître le rendement de légumes. Nous avons élaboré l'étude d'avant-projet et les estimations de coûts pour le projet pilote, qui faisait partie des efforts généraux de décarbonisation de Drax.

[En savoir plus >](#)



Ingénierie Net Zéro

Nous avons concentré notre attention sur l'objectif de transition vers une économie canadienne carboneutre d'ici 2050. Notre rapport Ingénierie Net Zéro (Canada) fournit une analyse et des orientations mûrement réfléchies de leaders éclairés et d'experts en la matière au sein de l'entreprise. Les solutions pensées par et pour les Canadiens soutiennent les emplois, la croissance et une économie moderne, alimentée par l'énergie propre. Le rapport examine le plan directeur qui permettra au Canada d'atteindre la cible de carboneutralité d'ici 2050.

[En savoir plus >](#)

Dans notre rapport Ingénierie Net Zéro (Royaume-Uni) correspondant, nous avons souligné que la cible de zéro émissions nettes d'ici 2050 du gouvernement ne sera pas atteinte sans l'apport de changements substantiels au bouquet énergétique du Royaume-Uni et d'importants investissements des secteurs public et privé.

[En savoir plus >](#)

Rapport technique Ingénierie Net Zéro pour le Canada

En novembre 2020, le gouvernement du Canada a annoncé ses plans pour atteindre l'objectif de carboneutralité au pays d'ici 2050. SNC-Lavalin a concentré son attention sur l'objectif de transition vers une économie canadienne carboneutre d'ici 2050. Le rapport, intitulé Ingénierie Net Zéro (Canada), fournit une analyse et des orientations mûrement réfléchies de leaders d'opinion et d'experts en la matière au sein de l'entreprise. Les solutions, pensées par et pour des Canadiens soutiennent les emplois, la croissance et une économie moderne, alimentée par l'énergie propre.

Le rapport examine le plan directeur qui permettra au Canada d'atteindre la cible de carboneutralité d'ici 2050. Il met en perspective les défis et les solutions possibles dans tous les secteurs économiques. L'expérience de première main de SNC-Lavalin dans des projets pour des secteurs comme l'énergie, l'agriculture, les transports, le pétrole et le gaz, les bâtiments, l'industrie, les déchets et le traitement de l'eau offre un point de vue avantageux sur les interdépendances en jeu.

Les recommandations du rapport comprennent :

- > Réseau interconnecté est-ouest : établir un comité fédéral-provincial concernant le réseau électrique canadien afin d'assurer une fiabilité, une résilience et une efficacité accrues grâce aux liens interprovinciaux. Ce comité pourrait préparer le terrain à un réseau interconnecté est-ouest, qui équilibrerait les activités, garantirait une plus grande intégration des énergies renouvelables et soutiendrait efficacement l'électrification d'autres secteurs économiques.

- > Des projets de construction précoces devraient être lancés pour des sources d'énergie comme l'hydroélectricité et le nucléaire, pour lesquelles la construction d'une seule centrale prend facilement plus de 10 ans. D'autres ressources renouvelables, comme l'éolien et le solaire, devraient être rapidement développées pour répondre à l'augmentation de la charge. De nouvelles technologies de production d'énergie renouvelable se sont également révélées très prometteuses, notamment pour les énergies éoliennes en mer, marémotrice et houlomotrice.
- > Captage du carbone : accélérer et financer des projets pilotes de captage et de stockage du carbone dans les plus brefs délais, car ils sont essentiels à l'élimination des émissions de GES résiduelles provenant des processus énergivores.
- > Hydrogène : accélérer les programmes actuels de recherche sur l'hydrogène (et sur d'autres combustibles de remplacement) et limiter le nombre de projets de démonstration.
- > Consulter l'industrie durant l'élaboration du plan de carboneutralité pour 2050 afin de pouvoir lancer des efforts concrets, mesurables et coordonnés et d'optimiser le retour sur investissement pour les Canadiens, à la fois du point de vue financier et des répercussions environnementales.

Consulter le sommaire exécutif canadien du rapport Ingénierie Net Zéro :

[En savoir plus >](#)

Consulter le rapport technique canadien du rapport Ingénierie Net Zéro :

[En savoir plus >](#)

Consulter la page Web du rapport Ingénierie Net Zéro :

[En savoir plus >](#)



Cible de zéro émissions nettes au Royaume-Uni

En juin 2019, le Royaume-Uni est devenu la première grande économie à adopter des lois visant à mettre un terme à sa contribution au réchauffement de la planète d'ici 2050.

Cependant, un rapport de SNC-Lavalin a souligné que la cible de zéro émissions nettes pour 2050 du gouvernement du Royaume-Uni ne sera pas atteinte sans changements substantiels au bouquet énergétique du pays et d'importants investissements des secteurs public et privé. Notre rapport Ingénierie Net Zéro pour le Royaume-Uni a mis en lumière les défis majeurs liés à la création d'une capacité significative de captage et de stockage du carbone ainsi que de production d'énergie nucléaire, éolienne et associée à l'hydrogène. Il a également examiné comment les décideurs politiques et l'industrie doivent résoudre de toute urgence plusieurs défis techniques et commerciaux associés à la décarbonisation de l'économie. Il conclut que la cible de zéro émissions nettes ne peut être atteinte que par une transformation radicale de l'ensemble du système énergétique au Royaume-Uni, qui englobe la production d'énergie, le chauffage, le transport et l'industrie.

Voici les conclusions du rapport et les recommandations nécessaires pour atteindre la cible :

- > Une approche flexible de la configuration finale du système énergétique

- > Un architecte du système énergétique
- > De l'énergie nucléaire propre, fiable et stable
- > Un rôle clé pour le captage et stockage du carbone (CSC)
- > Une capacité accrue provenant de sources d'énergie renouvelable, principalement l'énergie éolienne en mer
- > Un investissement accru dans les projets d'hydrogène
- > Le stockage d'énergie et l'intégration au système

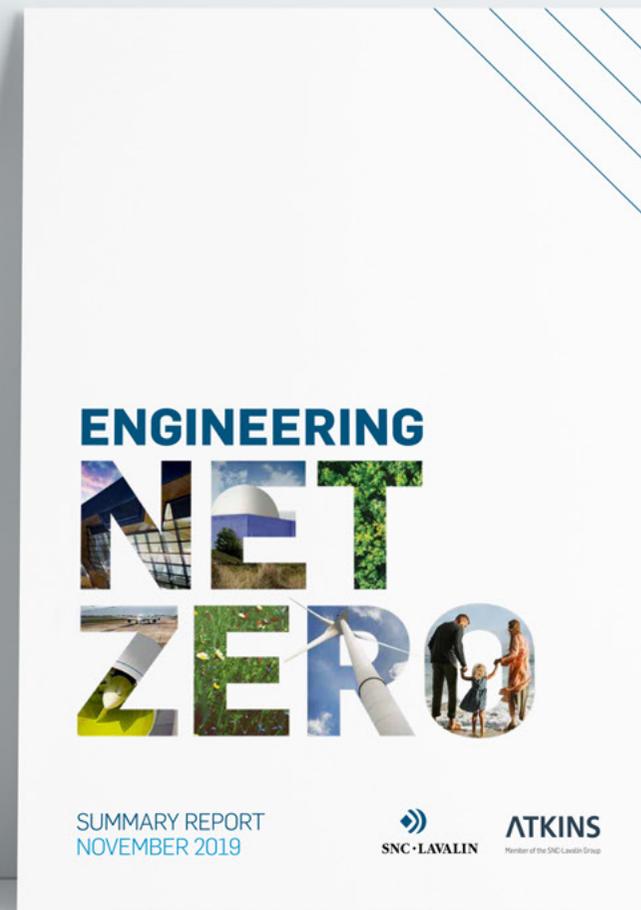
Pour jouer notre rôle dans la mise en œuvre de telles solutions, nous ciblons non seulement les gouvernements centraux et régionaux qui fixent des objectifs et ont la responsabilité de les atteindre, mais aussi les acteurs de l'industrie qui doivent mettre la main à la pâte en réduisant leur propre empreinte. Les gouvernements centraux et régionaux et les acteurs de l'industrie ont pris des engagements préalables aux projets, nous permettant de nous positionner comme une ressource vitale pour leur cheminement vers l'objectif de carboneutralité.

[Lire le sommaire exécutif du rapport Engineering Net Zero \(Royaume-Uni\) :](#)

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)

[Consulter la page Web du rapport Ingénierie Net Zéro :](#)

[En savoir plus >](#)



Consommation d'énergie

Nous déposons un rapport annuel au CDP depuis 2007. Les principales sources d'émissions comprennent nos bureaux et nos installations ainsi que nos voyages d'affaires. Notre inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) est vérifié à l'externe par Ernst and Young, tandis que les calculs sont vérifiés à l'interne par nos spécialistes de l'énergie et des émissions de carbone. Cette équipe accréditée fournit des services de vérification à nos clients externes.

Le tableau ci-dessous présente un résumé de notre consommation d'énergie et de nos émissions de GES depuis 2016.

	2016	2017 ¹	2018 ²	2019 ³	2020 ⁴
Utilisation d'énergie (GJ)	883 960	964 497	1 152 210	1 107 213	756 656
Émissions de GES (t eq CO₂)					
Émissions directes (Type 1)	52 971	56 087	55 869	55 765	44 940
Émissions indirectes (Type 2)	9 557	20 468	34 541	29 400	5 101
Sous-total type 1 et 2	62 528.2	76 555.4	90 410	85 165	50 041
Voyages d'affaires (Type 3)	17 283	26 892	77 119	54 221	12 752
Actifs loués en amont (Type 3)	5 804	6 175	3 244	4 015	20 507
Sous-total Type 3	23 087	33 067	80 363	58 236	33 259
Émissions totales de GES	79 811	103 447.4	167 529	139 386	62 793

1 En juillet 2017, SNC-Lavalin a fait l'acquisition de WS Atkins, ce qui explique en majeure partie la hausse de la consommation d'énergie, et des émissions de GES associées, observée en 2017 et 2018.

2 SNC-Lavalin a publié une reformulation de l'information relative aux émissions et à la consommation d'énergie de 2018 en raison de corrections apportées à la consommation de gaz naturel dans deux de ses installations canadiennes.

3 SNC-Lavalin a publié une reformulation de l'information relative aux émissions de 2019 en raison de corrections apportées au facteur d'émission pour le GPL. Ce carburant était utilisé dans certaines installations localisées aux États-Unis et qui ont été fermées depuis.

4 En 2020, SNC-Lavalin a limité ses voyages d'affaires aux trajets essentiels seulement, conformément avec les directives des instances de santé publique. À l'inverse, la consommation d'énergie de certaines installations, de même que l'énergie consommée par les employés travaillant à domicile, ont dû être estimées.

Consulter nos rapports CDP :

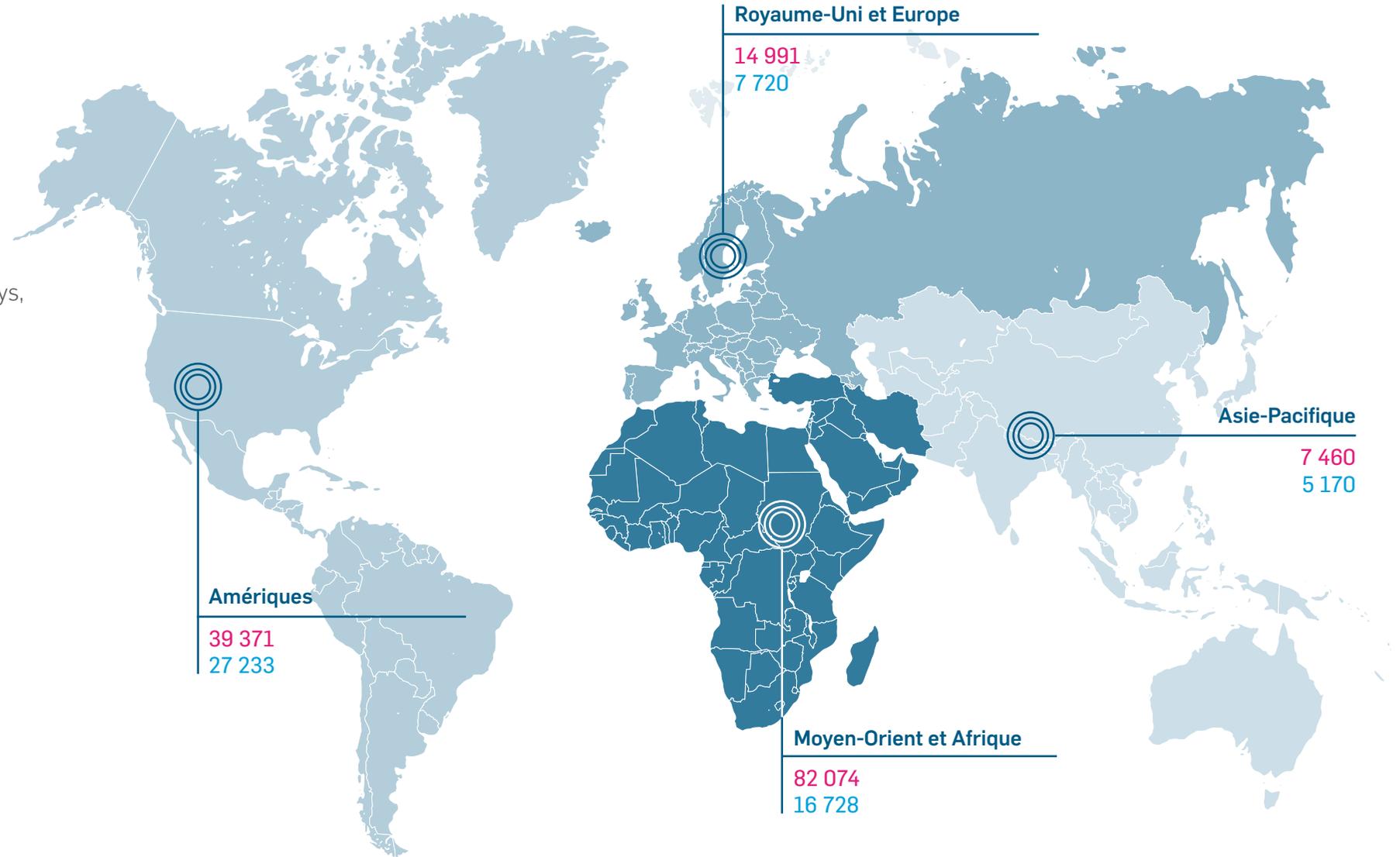
[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)

Notre empreinte carbone en 2019

Notre empreinte carbone de référence pour les émissions de type 1, 2 et 3 combinées est fondée sur notre portefeuille en date du 31 décembre 2019. La Société avait des bureaux permanents dans 46 pays, situés dans les régions suivantes.

Émissions de référence (t éq. CO₂/an) :
2019

Émissions estimées (t éq. CO₂/an) :
2030

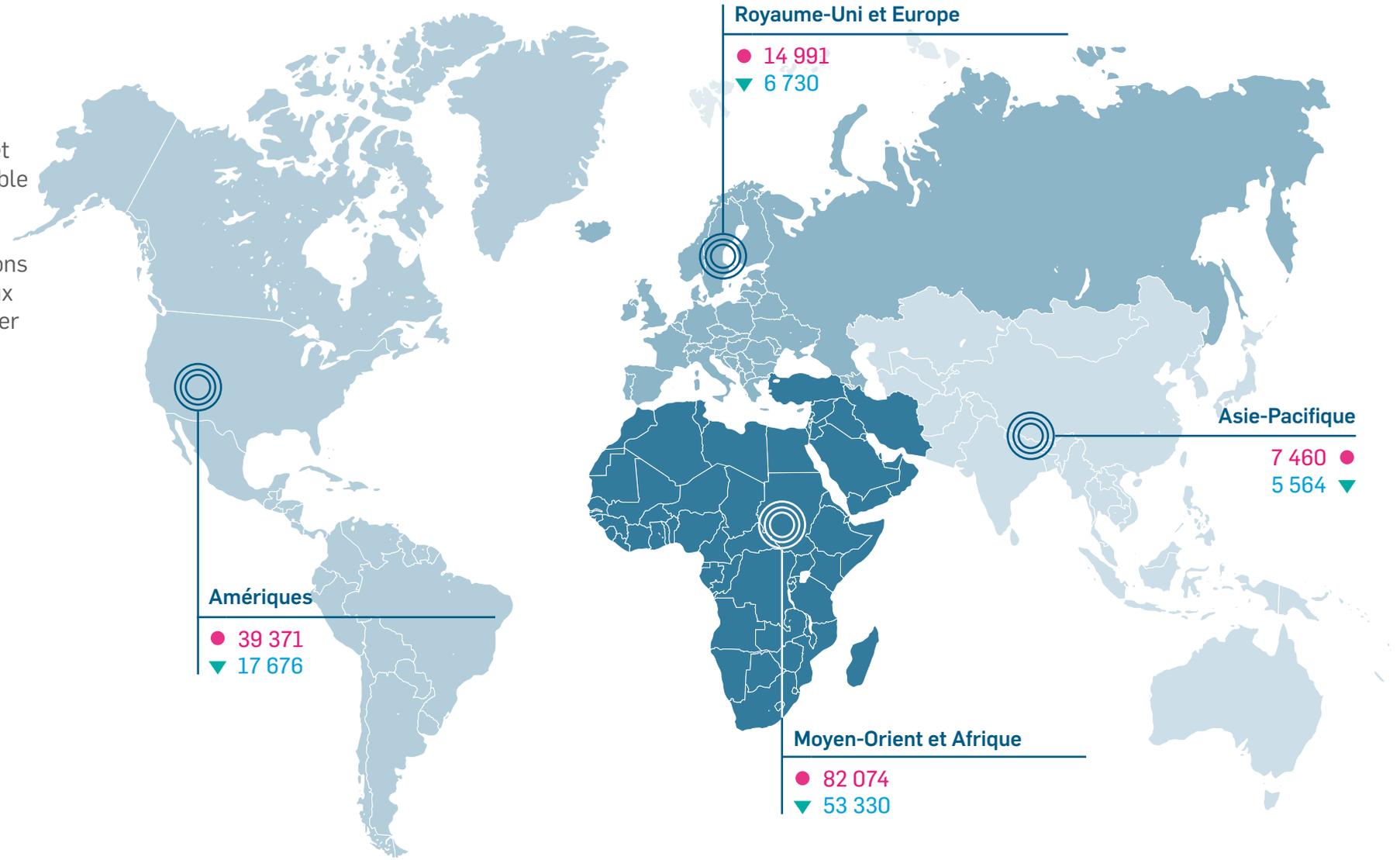


Notre empreinte carbone en 2020

L'écart entre les résultats de 2019 et de 2020 peut être en partie attribuable aux mesures temporaires visant à gérer la pandémie de COVID-19 (politique sur le télétravail, restrictions de déplacement, etc.), mais aussi aux efforts de SNC-Lavalin pour optimiser les locaux pour bureaux, atténuer les risques pour la Société et se départir des activités et des régions non essentielles.

Émissions de référence (t éq. CO₂/an) :
2019

Émissions mesurées (t éq. CO₂/an) :
2020





EAU



EAU

Objectif

RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'EAU

[En savoir plus >](#)



CIBLE QUALITATIVE

- > Créer et partager des solutions novatrices pour réduire la consommation d'eau.
-

Eau

Contexte de développement durable

La rareté de l'eau peut signifier la rareté en raison d'une pénurie physique, ou la rareté de l'accès en raison de l'incapacité des institutions à assurer un approvisionnement régulier ou d'un manque d'infrastructures adéquates.

La rareté de l'eau touche déjà tous les continents. Le Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau, *Ne laisser personne pour compte*, lancé le 19 mars 2019, démontre comment l'amélioration de la gestion des ressources hydriques et de l'accès aux services d'approvisionnement et d'assainissement de l'eau est essentielle pour réduire les diverses inégalités sociales et économiques, de telle sorte que « personne n'est laissé pour compte » lorsqu'il s'agit de profiter des multiples avantages et possibilités que procure l'eau.

[En savoir plus >](#)

On estime que d'ici **2040**, un enfant de moins de 18 ans sur quatre dans le monde – soit environ 600 millions en tout – vivra dans des zones de stress hydrique extrêmement élevé.

700 millions de personnes dans le monde pourraient être déplacées par une pénurie d'eau importante d'ici 2030.

Environ **4 milliards** de personnes, représentant près des deux tiers de la population mondiale, connaissent une grave pénurie d'eau pendant au moins un mois par année.

D'ici **2030**, selon le scénario de changement climatique actuel, la rareté de l'eau dans certains endroits arides et semi-arides provoquera le déplacement de 24 à 700 millions de personnes.

Le **tiers** des plus grands réseaux d'eaux souterraines du monde est déjà en détresse.

Plus de **deux milliards** de personnes vivent dans un pays éprouvant du stress hydrique élevé.

Stratégie d'affaires durable : Objectifs de haut niveau

L'eau représente l'une des catégories de mesures ESG décrites dans notre Stratégie d'affaires durable. Dans notre Énoncé de politique sur le développement durable, nous nous sommes fermement engagés à améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources, y compris celle de l'eau, de l'énergie et des matières premières, dans le cadre de nos activités d'entreprise et de nos projets. Nous avons établi les objectifs de haut niveau suivants pour l'eau dans notre Stratégie d'affaires durable.

Stratégie d'affaires – Objectifs de haut niveau – Eau

Activités de projet

Proposer des améliorations aux projets de nos clients pour réduire la consommation d'eau et protéger les ressources hydriques disponibles.

Stratégie d'affaires durable – Objectifs de haut niveau – Eau

Activités d'entreprise

Réduire notre consommation d'eau en adoptant des mesures d'efficacité hydrique et de drainage urbain durables.



Études de cas – Eau

Principes du capital naturel pour l'industrie de l'eau

Nous avons collaboré avec des entreprises dans l'industrie de l'eau, des autorités de réglementation et des organismes gouvernementaux du Royaume-Uni afin de créer un ensemble de principes de capital naturel pour l'industrie de l'eau, qui permettent que la valeur de l'environnement naturel lors de la prise de décisions d'investissement soit prise en compte. Les principes font partie d'un guide de pratiques exemplaires à l'intention des entreprises dans l'industrie de l'eau et des autorités de réglementation et décrivent comment l'adoption d'outils de capital naturel peut favoriser des décisions d'investissement plus durables. En particulier, ils soulignent l'importance d'évaluations du capital naturel bien documentées pour démontrer les répercussions sociales, économiques et environnementales des décisions, tout en respectant la politique nationale. La création du guide des pratiques exemplaires a été facilitée par le Forum de l'industrie de l'eau.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)

Partenaire de prestation de services stratégique de Thames Water

Nous sommes un partenaire stratégique de prestation de services de Thames Water pour des services de gestion des actifs, de gestion de projet et d'assurance technique visant à appuyer la transition du service public vers un modèle de « client intelligent », dans le cadre du programme d'immobilisations de 9 milliards de livres. Le contrat de cinq ans et d'une valeur de 20 millions de livres permettra aux employés de l'entreprise d'être détachés dans les fonctions de gestion des actifs et d'investissements de fonds de Thames Water pour donner des conseils sur les travaux futurs, comme la planification principale, la modélisation des actifs, l'arpentage, la génération et l'analyse des données ainsi que la réalisation d'une gamme d'études commerciales critiques.

[En savoir plus >](#)

Partenariats public-privé de l'Arabie saoudite dans le secteur de l'eau

Nous fournissons des services d'ingénierie en vertu d'un contrat de services-conseils en approvisionnement auprès de la Société nationale des eaux de l'Arabie saoudite dans le cadre d'un consortium qui fournit des services de distribution d'eau au Royaume. Le projet s'inscrit dans une stratégie de privatisation plus large qui met l'accent sur le service à la clientèle, l'amélioration de l'efficacité et le contrôle des coûts; il vise à augmenter l'efficacité et garantir l'approvisionnement en eau dans tout le Royaume, et à répondre à la demande pour des services d'eaux et de gestion des eaux usées de ses résidents.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)

Protection des personnes et des biens

Pour les entreprises dans l'industrie de l'eau au Royaume-Uni, dont les milliers d'actifs atteignent tous les coins des îles britanniques, la tâche de les surveiller et de les entretenir est très importante.

L'un des principaux défis que doivent relever ces entreprises ne consiste pas seulement à surveiller l'état des actifs, mais aussi leur nombre avant toute chose.

Southern Water devait confirmer où il y avait des ponts de canalisation ou des passages à niveau à découvert et évaluer les risques connexes pour accorder la priorité aux travaux de remise en état. L'étude de bureau initiale de Southern Water a permis de cerner plus de 12 500 emplacements potentiels à confirmer. Donc, le défi que devait relever notre équipe d'ingénierie des réseaux et du drainage consistait à trouver, arpenter et signaler les 12 500 emplacements sur place. La solution : un outil numérique mis au point par nos spécialistes, nommé ASSIST, qui a introduit dans le domaine physique une innovation axée sur les données.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)



TRANSPORTS



TRANSPORTS

Objectif

RÉDUIRE LE CO₂
PRODUIT PAR
LE TRANSPORT

[En savoir plus >](#)



CIBLE QUANTITATIVE

- > Atteindre la carboneutralité d'ici 2030 (y compris les émissions provenant du transport).
-



CIBLE QUALITATIVE

- > Créer et partager des solutions novatrices pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de carbone du transport.
-

Transports

Contexte de développement durable

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (*GIEC) des Nations Unies a averti que le réchauffement planétaire pourrait atteindre 1,5 °C dès 2030.

Le rapport historique rédigé par d'éminents scientifiques exhortait les pays à en faire plus et soulignait que nous avons jusqu'en 2030 pour contenir les émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment en faisant de grands efforts pour réduire les émissions provenant du transport. Vous trouverez de plus amples renseignements dans le rapport du GIEC :

[*Rapport du GIEC >](#)

Les émissions liées au transport routier, ferroviaire, aérien et maritime, toutes combinées, contribuent à environ 25 % de toutes les émissions de CO₂ liées à l'énergie dans le monde et à 13 % de toutes les émissions de GES. Au total, 72 % des émissions mondiales provenant du transport sont produites par des véhicules routiers, qui sont responsables de 80 % de l'augmentation des émissions de 1970 à 2010. Les émissions ont également augmenté pour d'autres modes de transport, notamment dans les secteurs de l'aviation internationale, de l'aviation nationale et du transport maritime international et côtier. La principale exception concerne les chemins de fer, alimentés par une part importante d'électricité : les émissions des chemins de fer ont diminué en raison de l'électrification accrue et de la décarbonisation de l'approvisionnement en électricité de réseau dans certains pays.

Le transport collectif représente environ 25 % de toutes les émissions de CO₂ liées à l'énergie dans le monde. Le transport collectif électrique alimenté par des sources à émissions de

carbone faibles ou nulles représente une solution qui pourrait réduire les émissions de 250 millions de tonnes de carbone d'ici 2030. Faire face à l'urgence climatique en réduisant les émissions provenant des transports mondiaux, nécessitera de combiner diverses améliorations: carburants propres, véhicules efficaces et la façon dont nous construisons les villes et transportons les personnes et les marchandises. Le rapport du *GIEC souligne que les émissions directes (du réservoir aux roues) de GES provenant du transport de passagers et de marchandises peuvent être réduites en :

- > **Évitant les déplacements lorsque possible** – par exemple en densifiant les paysages urbains, en achetant des produits locaux, en restructurant les systèmes logistiques de fret et en utilisant des technologies avancées de l'information et de la communication;
- > **Faisant le virage vers des systèmes de transport à faibles émissions de carbone** – qu'on encourage en augmentant les investissements dans le transport collectif ainsi que les infrastructures pour la marche et le vélo, et en modifiant les routes, les aéroports, les ports et les chemins de fer pour les rendre plus attrayants pour les utilisateurs et réduire le temps et la distance des déplacements;
- > **Réduisant l'intensité énergétique** – en améliorant le rendement des véhicules et des moteurs, en utilisant des matériaux légers, en augmentant les facteurs de chargement de fret et les taux d'occupation des passagers et en adoptant de nouvelles technologies telles que les véhicules à trois roues;
- > **Réduisant la teneur en carbone des combustibles** – en remplaçant les produits à base de pétrole par du gaz naturel, du biométhane ou des biocarburants, de l'électricité ou de l'hydrogène produits à partir de sources d'énergie à émissions de carbone faibles ou nulles.

Stratégie d'affaires durable : Objectifs de haut niveau

Le transport représente l'une des catégories de mesures ESG décrites dans notre Stratégie d'affaires durable. Dans notre Énoncé de politique sur le développement durable, nous sommes fermement engagés à améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources, y compris celle de l'eau, de l'énergie (notamment celle liée au transport) et des matières premières, dans le cadre de nos activités d'entreprise et de projet. Nous avons établi les objectifs de haut niveau suivants pour le transport dans notre Stratégie d'affaires durable.

Stratégie d'affaires durable – Objectifs de haut niveau – Transports

Activités de projet

Proposer des améliorations aux projets de nos clients afin de promouvoir le transport actif et créer des réseaux de transport à faibles émissions de carbone durables.

Activités d'entreprise

Réduire notre consommation énergétique pour les voyages d'affaires à l'aide de technologies numériques et privilégier les modes de transport à faibles émissions de carbone.



Étude de cas – Transport

Réinventer le transport et la mobilité pour une Australie durable

Dans le secteur des transports, l'Australie a pris plusieurs initiatives notables pour contenir le coronavirus, maintenir le fonctionnement sécuritaire du système de transport et se tourner vers la reprise économique à moyen terme. La pandémie de COVID-19 a entraîné des défis mondiaux d'une ampleur jamais connue auparavant, mettant à rude épreuve les systèmes de soins de santé, limitant les déplacements et entraînant de profondes répercussions économiques, aggravées par la perte de vies et les effets sur notre bien-être social et mental. Avec une réduction globale de 80 à 90 % de la demande pour les déplacements, des rues sans circulation, des difficultés à se déplacer en respectant la distanciation physique et des transports en commun offrant des services considérablement réduits, la pandémie a également posé de nouveaux défis pour les réseaux de transport de l'Australie.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)

East West Rail (EWR)

Le East West Rail Consortium a mandaté nos équipes pour soutenir les services de présentation et de conception détaillée pour la phase 1 du projet entre Oxford et Bicester, en Angleterre. Les travaux de cette première phase d'activité ont commencé en 2009 et le premier nouveau tronçon de voie ferroviaire, qui relie Oxford Parkway et Bicester, a été inauguré en octobre 2015, tandis que le tronçon entre Oxford et Oxford Parkway a été officiellement ouvert aux passagers en décembre 2016. Nos travaux comprenaient la mise à niveau de 15 km de voies simples existantes en voies doubles, l'augmentation de la vitesse des lignes à 161 km/h (100 mi/h) et la création de bases pour l'électrification future. Notre engagement comprenait également les travaux préliminaires pour l'amélioration des stations existantes à Islip et Bicester, ainsi que la réalisation d'une toute nouvelle station à Water Eaton.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)

Le moment est venu de réinventer notre approche envers l'adoption des véhicules très peu polluants

Au début de la pandémie de COVID-19, de nombreux rapports indiquaient que les confinements avaient une incidence majeure sur les émissions, particulièrement celles qui proviennent de la circulation aérienne et routière. Tout cela à un moment où l'adoption des véhicules très peu polluants augmente à un rythme spectaculaire. Les derniers chiffres publiés en juin 2020 par la Society of Motor Manufacturers & Traders du Royaume-Uni montrent qu'au cours des six premiers mois de cette année, les ventes de véhicules diesel ont chuté de 64,9 % et celles de véhicules à essence de 52,3 %. Au cours de la même période, les ventes de véhicules électriques à batterie ont augmenté de 158,6 % et celles de véhicules hybrides rechargeables de 28,9 %.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)

Repenser le transport et la mobilité pour une reprise économique durable

L'avenir du transport après la COVID-19 semble résolu, bien que plane une certaine incertitude. Le choix fondamental pour les décideurs politiques semble déjà évident : devons-nous nous remettre de la pandémie en retournant aux anciennes méthodes, en renonçant aux nouvelles possibilités et en mettant l'accent sur les infrastructures et les services existants? Ou devons-nous maintenir, ou mieux encore, redoubler nos efforts pour forger un nouveau paradigme qui nous propulsera vers une vision d'un système et d'une expérience de mobilité plus durables, équitables et résilients? La réponse va de soi : la meilleure façon de prédire l'avenir, c'est de le créer.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)

Comment gérer l'augmentation du nombre de piétons et de cyclistes dans les rues

Des villes du monde entier utilisent ce qu'on appelle « l'urbanisme tactique » pour prendre une partie de l'espace routier consacré aux voitures et l'attribuer aux cyclistes et aux piétons afin d'assurer des déplacements sécuritaires pendant le confinement. L'urbanisme tactique peut comprendre de nombreuses formes d'améliorations provisoires à l'espace public, comme la création ou l'élargissement de trottoirs, l'introduction de pistes cyclables éphémères et la fermeture temporaire de rues à la circulation automobile à l'aide de jardinières et de mobilier urbain. Plusieurs villes européennes, dont Milan, Paris et Berlin, utilisent l'urbanisme tactique pour inspirer des changements potentiellement permanents dans le tissu urbain ou pour piloter de nouvelles approches qui pourront à leur tour transformer les politiques ou inspirer des changements fondamentaux dans la conception des villes.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)

Pourquoi l'électrification des voies ferrées est la clé

L'an dernier, le Royaume-Uni a été la première grande économie à s'engager juridiquement à devenir « carboneutre » d'ici 2050. La vision de 2018 du ministère des Transports consiste à éliminer la traction uniquement au diesel de nos voies ferrées d'ici 2040. Les dernières décennies ont montré à quel point le processus d'électrification est complexe. Il est essentiel de combiner la réflexion à long terme à une approche holistique à l'égard de l'électrification ferroviaire. Nos voies ferrées forment une mosaïque de conceptions différentes. Les outils numériques nous permettent d'élaborer plus rapidement la disposition des lignes aériennes de contact, avec un plus haut niveau d'uniformité, en plus d'offrir des produits numériques normalisés à l'intention des équipes d'approvisionnement, de construction et d'entretien. En tant qu'industrie, nous devons devenir plus efficaces, réduire les coûts unitaires, collaborer à la mise en œuvre de l'électrification et maintenir les progrès du Royaume-Uni vers une économie sans carbone.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)





MATÉRIAUX



MATÉRIAUX

Objectif

RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE MATÉRIAUX

[En savoir plus >](#)



CIBLES QUALITATIVES

- > Créer et partager des solutions novatrices pour réduire la consommation de matériaux.
 - > Établir des pratiques d'approvisionnement durables qui sont conformes aux politiques et aux priorités nationales et mondiales.
-

Matériaux

Contexte de développement durable

La croissance démographique, l'urbanisation rapide et le développement économique augmentent la consommation mondiale de matières premières et la production de déchets à un rythme alarmant. Une utilisation plus intelligente et efficace des ressources naturelles peut s'avérer l'un des moyens les plus rentables et les plus efficaces de réduire les répercussions sur l'environnement.

Ces répercussions se produisent à toutes les étapes de l'utilisation des matières, de l'extraction à la transformation en passant par l'utilisation des produits et la gestion des déchets. Une partie de la croissance des incidences négatives sur l'environnement peut être compensée par des initiatives d'économie circulaire, où les matières vierges sont remplacées par des matériaux recyclés, réusinés et réutilisés.

« Une économie circulaire repose sur les principes de l'élimination des déchets et de la pollution, du maintien des produits et des matériaux en usage et de la régénération des systèmes naturels ».

Fondation Ellen MacArthur

Selon un rapport publié en 2019 par la Fondation Ellen MacArthur, même si la transition vers les énergies renouvelables peut réduire de 55 % les émissions mondiales de GES, il est impératif de s'attaquer aux 45 % restants pour atteindre les objectifs climatiques de l'ONU. Le deuxième rapport publié par la fondation la même année explique comment les principes de l'économie circulaire peuvent servir au développement d'infrastructures municipales.

[Rapport sur les changements climatiques \(en anglais seulement\) >](#)

[Rapport sur l'économie circulaire \(en anglais seulement\) >](#)

Stratégie d'affaires durable : Objectifs de haut niveau

Les matières premières représentent l'une des catégories de mesures ESG décrites dans notre Stratégie d'affaires durable. Dans notre Énoncé de politique sur le développement durable, nous nous sommes fermement engagés à améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources, y compris celle de l'eau, de l'énergie et des matières premières, dans le cadre de nos activités d'entreprise et de nos projets. Nous avons établi les objectifs de haut niveau suivants pour les matières premières dans notre Stratégie d'affaires durable.

Stratégie d'affaires durable – Objectifs de haut niveau – Matériaux

Activités de projet

Proposer des améliorations aux projets de nos clients afin de les concevoir selon les principes de l'économie circulaire et de l'efficacité de gestion des ressources.

Activités d'entreprise

Réduire notre utilisation de matières premières en faisant appel aux technologies numériques et en adoptant une stratégie d'approvisionnement durable.



Études de cas – Matériaux

Efficacité des matériaux et des ressources

La croissance démographique, l'urbanisation rapide et le développement économique augmentent la consommation mondiale de matières premières et la production de déchets à un rythme alarmant. Une utilisation plus intelligente et efficace des ressources naturelles peut s'avérer l'un des moyens les plus rentables et les plus efficaces de réduire les répercussions sur l'environnement.

[En savoir plus >](#)

Efficacité de l'utilisation des matériaux dans la conception d'usines industrielles

L'acide sulfurique est l'un des plus importants produits chimiques au monde, et le groupe Solutions de soufre et d'émissions atmosphériques (SES) de SNC-Lavalin conçoit et construit des usines d'acide sulfurique depuis plus de 50 ans. Au sein de notre groupe SES, nous avons réalisé des avancées importantes en matière de conception pour d'accroître de manière significative l'efficacité sur le plan du poids, de l'empreinte, du temps de construction et du coût de fabrication de nos convertisseurs à caténaire. Nous avons aussi obtenu d'autres avantages quant à la conception du processus et à l'exploitation générale des convertisseurs installés dans les usines que nous avons conçues et construites

[En savoir plus >](#)

Ressources nécessaires à la croissance des technologies à émissions de carbone faibles ou nulles

Nous travaillons sur le projet de lithium-bore de Rhyolite Ridge d'Ionee, situé dans l'État américain du Nevada. Le projet est d'envergure parce qu'il s'agit de l'un des plus grands producteurs de lithium aux États-Unis, une ressource extrêmement importante pour le marché des batteries, qui prend rapidement de l'expansion avec la fabrication et la commercialisation de voitures électriques et l'utilisation croissante de batteries industrielles. On estime que la crête Rhyolite Ridge contient 146,5 millions de tonnes métriques de lithium et de bore, et on s'attend à traiter 63,8 millions de tonnes métriques au cours de la durée de vie de la mine, soit 26 ans, à un taux annuel moyen de 2,5 millions de tonnes métriques par année.

[En savoir plus >](#)

Les aérostructures composites dans un monde en évolution

L'objectif d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 représente un défi de taille pour les ingénieurs en aérospatiale. En effet, l'ingénierie structurelle a un rôle majeur à jouer dans la guerre contre le gaspillage énergétique. Les principaux défis comprennent entre autres la réduction de la traînée et du poids des composants, l'amélioration de l'efficacité de propulsion, etc. Les ingénieurs en structures d'aéronefs joueront un rôle de premier plan pour relever les défis à venir. Compte tenu de la diminution des gains découlant de l'amélioration de l'efficacité propulsive et de la technologie de batteries actuelle qui s'avère une source d'énergie inadéquate en ce moment, les ingénieurs devront retrancher chaque kilo possible de la cellule et des moteurs, lisser les surfaces aérodynamiques pour favoriser l'écoulement laminaire et adapter les structures aux exigences des formes d'avion non traditionnelles

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)

Vers une exploitation et un entretien durables

La planification de la durabilité et les normes écologiques sont devenues l'un des piliers du processus de conception et de construction qui mène à l'efficacité en matière d'exploitation et d'entretien des actifs neufs et existants. L'exploitation et l'entretien verts s'articulent autour d'actifs physiques, mais il est essentiel de sélectionner correctement les actifs qui procureront les avantages souhaités avec une efficacité optimale. Le choix des matériaux et de l'équipement susceptibles d'avoir un effet positif non seulement sur la durabilité de l'actif, mais aussi sur tous les aspects de sa construction importe également. Par exemple, l'utilisation de matériaux ininflammables et non toxiques peut contribuer aux objectifs de santé, de sécurité et d'environnement qui lui sont associés. De la même manière, le choix de matériaux et de processus adéquats d'élimination des déchets, les techniques de gestion de la demande et les gains d'efficacité dans la chaîne d'approvisionnement peuvent conduire à la conservation des ressources et à des économies de coûts.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)

Matières premières, mise hors service et composants pour la transition énergétique

Toutes les technologies de production présentent des avantages et des inconvénients. Une chose est certaine : pour avoir un système énergétique résilient, il faut une production d'énergie diversifiée. Il faut tenir compte de l'incidence de l'expansion mondiale sur la disponibilité et les coûts des matières. Par exemple, le prix du cuivre vient d'atteindre un sommet en neuf ans, le prix du carbonate de lithium a triplé entre 2016 et 2018, la demande dépassant l'offre; l'extraction du cobalt et la production d'acier et de ciment présentent des défis, en plus de l'augmentation la demande mondiale pour les technologies renouvelables et connexes, comme les batteries, pour atteindre des quantités jamais vues. Bien qu'elle ne soit pas nécessairement directement liée à la sécurité énergétique, l'absence de dispositions, de planification, de tarification et d'économies pour les problèmes hérités des déchets, du recyclage et de l'élimination posera un défi de taille à mesure que ce système carboneutre prendra de l'ampleur

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)

Le pont Manning Crevice – Analyse 3D de l'historique chronologique

Le pont Manning Crevice se trouve dans un canyon profond; l'accès pour la construction est limité, une étroite route escarpée avec des dénivellations abruptes en terrain rocheux dur y menant. En tant que concepteurs principaux du projet de remplacement, nous avons déterminé qu'un pont suspendu asymétrique à tour unique serait le meilleur moyen de relever les défis liés à la topographie et à l'accès pour l'équipement. L'équipe de conception a utilisé une analyse 3D de l'historique chronologique non linéaire pour évaluer le système de suspension, les câbles principaux et les étriers. Elle a effectué un essai en soufflerie, et un examen indépendant réalisé par des pairs a validé la conception des paliers, des joints de dilatation, de la géométrie des câbles, des massifs d'ancrage des câbles, de la tour structurelle en acier, des poutres et des pièces de pont. La structure à deux poutres enjambant la rivière Salmon a été analysée sous l'effet d'un bris extrême de la bride de rigidification des poutres avec une voie de charge redondante à travers les étriers. Le nouveau tracé tire parti de la géométrie rocheuse favorable tout en conservant des caractéristiques de construction permanentes à l'extérieur des terres zones de crues centennales

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)

Rénovation de la station Berri-UQAM

En 2008, une inspection d'environ 70 % des actifs du métro de Montréal a révélé que de nombreuses composantes de l'infrastructure du métro avaient dépassé de loin leur durée de vie utile, et que des interventions importantes s'imposaient pour le maintien des services et la sécurité des utilisateurs. C'est ce qui a mené au grand projet de réfection de la station Berri-UQAM. Chaque intervention et chaque stratégie de mise en œuvre est prévue de manière à réduire au minimum les impacts sur les utilisateurs et les activités du métro. À ce défi s'ajoute celui d'assurer la sécurité du personnel et des utilisateurs, ainsi que les défis liés à la réalisation d'un grand projet de remise à neuf nécessitant de l'équipement dans des espaces restreints de la station, à l'installation de l'équipement dans un environnement particulier (conditions environnementales, vandalisme, etc.) et l'évolution des besoins de la Société de transport de Montréal (STM) concernant la portée et la nature du projet.

[En savoir plus >](#)

SANTÉ



SANTÉ

Objectif

AMÉLIORER LA
SANTÉ MENTALE
ET PHYSIQUE ET
LE BIEN-ÊTRE.

[En savoir plus >](#)



CIBLE QUANTITATIVE

- > Créer et partager des solutions novatrices pour améliorer la santé et le bien-être physiques et mentaux de l'être humain.
-

Santé

Contexte de développement durable

La santé physique et la santé mentale sont tout aussi essentielles au bien-être humain l'une que l'autre. Le bonheur est une facette importante du bien-être de nos employés, mais également lorsqu'on considère l'effet des installations que nous concevons et offrons aux utilisateurs finaux.

Enfin, les pensées et les sentiments des gens au sujet de leur propre qualité de vie représentent également un aspect important du bien-être global.

Dix étapes vers le bonheur mondial

La Journée internationale du bonheur des Nations unies (UNIDO Happiness) a été lancée à New York le 18 mars 2019, et la campagne de 2021 a pour thème « Le bonheur pour tous à jamais ».

Ce thème vise à unir la grande famille humaine vers l'atteinte d'un but commun, soit améliorer le bonheur des gens, des organisations, des collectivités, des nations et de toute la société, en harmonie avec la nature et pour assurer, au bout du compte, le bonheur de toutes les formes de vie sur Terre.

Les 10 étapes vers le bonheur mondial pour 2021 >

L'indice du développement humain (IDH) est une mesure sommaire de la réussite moyenne dans des aspects clés du développement humain, soit une vie longue et saine, le fait d'être bien informé et un niveau de vie décent.

Conception d'environnements bénéfiques pour la santé et le bien-être

L'International WELL Building Institute^{MC} (IWBI^{MC}) est une société d'intérêt public dont la mission consiste à améliorer la santé et le bien-être dans les bâtiments et les collectivités du monde entier grâce à sa norme WELL Building Standard^{MC} (WELL^{MC}).

La dernière version de la norme comprend dix concepts : air, eau, alimentation, lumière, activité physique, confort, son, matériaux, bien-être psychique et communauté. Chaque concept est composé de caractéristiques ayant des objectifs de santé distincts. Développer ou entretenir une proximité avec la nature est également un aspect essentiel du bien-être.

Des normes comme celles de Well Building Standards nous permettent de mieux comprendre la relation entre notre environnement et notre santé que par le passé. Nous savons comment créer des espaces qui améliorent notre santé et notre bien-être, et nous pouvons évaluer et améliorer la qualité de notre air, notre eau et de la luminosité ambiante afin d'y arriver. Nous pouvons concevoir des environnements qui alimentent notre corps, nous permettent de bouger, inspirent notre meilleur travail et facilitent un bon sommeil. Ce sont tous les concepts abordés dans la norme WELL, mais ils s'appliquent aussi facilement à une vaste gamme de projets qui ont l'effet souhaité d'améliorer la santé et le bien-être. L'avenir de la conception durable repose sur une approche qui accorde la priorité au bien-être des gens et, ultimement, de la société.

Norme WELL (en anglais seulement) >

Stratégie d'affaires relative : Objectifs de haut niveau

La santé représente l'une des catégories de mesures ESG décrites dans notre Stratégie d'affaires durable. Dans notre Énoncé de politique sur le développement durable, nous nous sommes fermement engagés à augmenter l'élaboration de stratégies qui seront bénéfiques pour la santé humaine et le bien-être dans le cadre de nos activités d'entreprise et de projet. Nous avons établi les objectifs de haut niveau suivants pour la santé dans notre Stratégie d'affaires durable.

Stratégie d'affaires durable – Objectifs de haut niveau – Santé

Activités de projet

Proposer des améliorations aux projets de nos clients afin de créer des solutions bénéfiques pour la santé mentale et physique des employés.

Activités d'entreprise

Évaluer la santé de nos employés et créer des solutions novatrices pour améliorer leur santé mentale et physique.



Bien-être

Depuis avril 2020, pour aider nos employés pendant la pandémie, nous publions toutes les deux semaines des articles apparaissant sous la série intitulée « Mercredi du mieux-être »; nous y avons traité de différents sujets liés à la santé et à la sécurité, de la gestion du stress et de l'anxiété à la manière de créer un havre de paix à la maison. Ces articles rappel-lent également à nos employés qu'ils peuvent utiliser le Programme d'aide aux employés (PAE) au besoin.

Divers comités régionaux sur le bien-être ont également été mis sur pied, offrant des ressources utiles sur le bien-être mental. Par exemple, un comité canadien sur le bien-être a été créé au cours de l'été. SNC-Lavalin a également établi un partenariat avec l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM) et s'est inscrite au programme en milieu de travail « Ça va pas aujourd'hui^{MD} ». En octobre, nous avons lancé une formation obligatoire de sensibilisation à la santé mentale pour les employés canadiens.

Semaine de la Santé, sécurité et environnement

En septembre 2020, nous avons tenu notre Semaine de la Santé, sécurité et environnement (SSE) annuelle dans l'ensemble de l'organisation. En réponse aux défis posés par la pandémie de COVID-19, la semaine s'articulait autour du thème du bien-être mental.

Malgré les limites imposées par la COVID-19, la semaine regorgeait d'activités locales et mondiales, y compris des webinaires mondiaux, des programmes et défis de conditionnement physique, des cours de yoga virtuels et la création de listes de lecture réconfortantes, pour n'en nommer que quelques-unes.



Études de cas – Santé et bien-être

Structure de secouristes en santé mentale bénévoles et mercredis du mieux-être

Le bien-être des membres de notre personnel est au cœur de notre réflexion, tout comme nos principes de sûreté, de sécurité et d'éthique.

Nous encourageons et partageons des « minutes » de bien-être comme des points d'ouverture intégraux de nos réunions, non seulement avec le personnel, mais également avec nos clients.

Nos communications internes des « Mercredis du mieux-être » portent principalement sur des sujets liés au bien-être, comme des modifications suggérées au mode de vie, la gestion de l'anxiété sociale et des problèmes de santé mentale ainsi que le souci des uns pour les autres. En soutien à nos employés, nous avons investi dans une structure de secouristes en santé mentale bénévoles qui offrent soins et assistance aux employés et appuient la croissance d'un réseau élargi de mieux-être. Nous cherchons à miser sur la compassion et la bienveillance de nos gens, en encourageant tout le monde à veiller les uns sur les autres et à prendre le temps de discuter de santé mentale.

Prioriser la santé et le bien-être pour créer le milieu de travail post-COVID

Maintenant que la COVID-19 a mis en branle une expérience mondiale de télétravail, beaucoup spéculent sur l'avenir du bureau. Nos équipes ont créé un nouvel outil qui permet aux employés de réserver les jours où ils prévoient venir au bureau. À l'instar d'une compagnie aérienne, les employés choisissent un siège qui permet d'établir la distance privilégiée par rapport aux autres personnes au bureau, ce qui à son tour fournit des données aux gestionnaires des établissements, qui surveillent l'occupation en fonction des limites réglementaires et qui peuvent voir comment le bureau est utilisé. Grâce à ce type de données sur l'occupation, les gestionnaires immobiliers d'entreprise peuvent améliorer le bien-être des employés et prendre des décisions de planification éclairées sans porter atteinte à la vie privée, comparativement à d'autres outils d'occupation comme les dispositifs de suivi.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)

Mesures visant à protéger la santé, la sûreté, la sécurité et le bien-être de nos employés pendant la pandémie

Les mesures adoptées par notre entreprise au cours des derniers mois pour protéger nos employés, nos partenaires et nos clients sont décrites dans cet article. Nous avons également mis en place divers outils permettant à nos clients de poursuivre leurs activités et à nos experts en la matière de continuer à les soutenir malgré la crise. Toutes les entreprises peuvent mettre ces idées à profit pour faire face à cette crise exceptionnelle. Comme nous ne savons pas ce qui nous attend, il est essentiel d'être bien préparés pour faire face aux différentes situations qui peuvent survenir. On peut réduire les répercussions d'une crise humaine, naturelle ou de santé en élaborant un plan d'intervention d'urgence. Voici les trois principales catégories de mesures à prioriser : 1) la sécurité personnelle, 2) la sécurité de l'environnement et 3) la protection de nos actifs.

[En savoir plus >](#)

Unités mobiles de santé

La coentreprise SNC-Lavalin PAE a été choisie pour fournir une gamme de services à l'appui des efforts du gouvernement du Canada. Le mandat comprend notamment l'offre d'expertise en conception et la participation à la livraison d'un maximum de dix unités mobiles de santé de 100 lits. Depuis 65 ans, PAE s'est attaquée aux plus grands défis du monde pour proposer des solutions agiles et fermes au gouvernement des États-Unis et à ses alliés, grâce à une main-d'œuvre mondiale de plus de 20 000 personnes sur les sept continents et dans une soixantaine de pays. Notre équipe de coentreprise utilisera des modèles de contrats et d'approvisionnement flexibles et agiles pour la prestation de services de logistique médicale selon les besoins afin de pérenniser la mission de soutien des unités mobiles de santé. Une collaboration à l'échelle nationale et internationale sera également primordiale pour atteindre le niveau de préparation nécessaire pour protéger les Canadiens contre les problèmes de santé mondiaux futurs.

[En savoir plus >](#)

Comment une bonne conception transforme le bien-être et la vie des gens

Nous croyons que des lieux bien conçus peuvent avoir un effet transformateur sur la productivité d'une localité, ainsi que sur le bien-être général de ceux qui y vivent. Notre cabinet d'architecture paysagère a été reconnu pour son travail à l'échelle nationale et internationale et mène des projets transformationnels, contribuant à faire une réelle différence pour les paysages et les lieux du monde entier. En outre, des études montrent que la participation et l'engagement de la communauté à la prise de décisions peut avoir d'autres effets positifs, dont le renforcement des de la cohésion et des réseaux sociaux, un sentiment accru de contrôle et une amélioration du bien-être mental.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)

Relier nos espaces urbains à la nature

À une époque d'urbanisation de plus en plus rapide, nous courons le risque de dissocier les gens et la nature au détriment de notre santé physique et mentale. Lorsqu'on établit des liens avec la nature, notre santé physique et mentale en profite, de même que la nature et la faune, car notre enthousiasme accroît l'importance que nous accordons à leur protection. Bien que la question de l'urbanisation croissante se produise clairement à grande échelle, il est important de se rappeler qu'il n'y a pas deux villes pareilles. C'est pourquoi la meilleure façon d'aller de l'avant, c'est de penser à petite échelle, en proposant des solutions locales adaptées à une région particulière.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)



POLLUTION



POLLUTION

Objectif

RÉDUIRE LA
POLLUTION
ENVIRONNEMENTALE
ET PROTÉGER LA
FLORE ET LA FAUNE

[En savoir plus >](#)



CIBLES QUALITATIVES

- > Créer et partager des solutions novatrices pour réduire la pollution environnementale.
 - > Créer et partager des solutions novatrices pour protéger la flore et la faune.
-

Pollution

Contexte de développement durable

La faune est confrontée à une « crise d'extinction croissante ». La secrétaire générale de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Ivonne Higuero, a prévenu dans son discours de 2019 que :

Bien qu'il y ait souvent moins de sensibilisation du public à la perte continue d'amphibiens, de reptiles, d'oiseaux et de petits mammifères dans le monde, la survie de ces espèces est essentielle à la vie sur Terre.

Un rapport de l'Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES), le rapport d'évaluation mondial sur les services liés à la biodiversité et aux écosystèmes publié en 2019, classe les cinq facteurs directs des changements dans la nature parmi les répercussions mondiales relatives les plus importantes à ce jour.

Les voici en ordre décroissant : 1) les changements dans l'utilisation des terres et des mers, 2) l'exploitation directe des organismes, 3) les changements climatiques, 4) la pollution et 5) les espèces exotiques envahissantes.

La pollution contribue à cette crise dans la mesure suivante :



Des cultures mondiales annuelles d'une valeur pouvant atteindre **577 milliards de dollars américains** sont à risque en raison de la perte de pollinisateurs.



De 300 à 400 millions de tonnes de métaux lourds, de solvants, de boues toxiques et d'autres déchets provenant d'installations industrielles sont déversées chaque année dans les eaux mondiales.



La pollution plastique a **décuplé** depuis 1980.



Les engrais pénétrant dans les écosystèmes côtiers ont créé plus de **400 « zones mortes » océaniques**, s'étendant sur plus de 245 000 km² – une superficie globale supérieure à celle du Royaume-Uni.

Stratégie d'affaires durable : Objectifs de haut niveau

La pollution représente l'une des catégories de mesures ESG clés décrites dans notre Stratégie d'affaires durable. Dans notre Énoncé de politique sur le développement durable, nous nous sommes fermement engagés à améliorer et évaluer notre rendement environnemental dans le cadre de nos activités d'entreprise et de projet. Nous avons établi les objectifs de haut niveau suivants pour la pollution dans notre Stratégie d'affaires durable.

Stratégie d'affaires durable – Objectifs de haut niveau – Pollution

Activités de projet

Proposer des améliorations aux projets de nos clients pour mettre au point des solutions novatrices qui préviennent ou réduisent la pollution.

Activités d'entreprise

Évaluer notre rendement relativement à la pollution et élaborer des solutions novatrices qui réduiront ou préviendront la pollution.



Études de cas – Pollution

Amélioration de la sécurité et de la dépollution dans le développement des projets de friches industrielles

Il est reconnu que les conditions des sols des projets réalisés sur d'anciennes friches industrielles peuvent avoir une grande incidence sur la gestion de la santé et de la sécurité, les coûts de développement des sites et les contraintes de conception. Toutefois, le risque de contamination du sol n'est pas encore enregistré de la même façon systématique, avec des conséquences possibles sur la santé et la sécurité. Dans le cadre de nos recherches, nous avons examiné des données qui pourraient nous aider à cerner les contraintes potentielles (ou les coûts anormaux) associées au passé industriel d'un site et à ses utilisations antérieures. Ce travail se veut un soutien à l'identification précoce des risques potentiels pendant la sélection des sites, ce qui devrait aider les promoteurs à opter pour ces types de sites. Dans le présent rapport, l'équipe de projet démontre qu'on peut dégager une valeur et des avantages supplémentaires importants si les données sont partagées plus librement.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)

Mise hors service des sites industriels contaminés

La mise hors service est l'un des défis les plus difficiles auxquels nos clients doivent faire face. Quand leurs actifs et leurs installations arrivent en fin de vie utile, ils se tournent vers nous pour procéder à des mises hors service sûres et respectueuses de l'environnement. Nous ne croyons pas que le cycle de vie d'un actif se termine au moment où il n'est plus en exploitation. Nos experts conçoivent des plans, des méthodologies, des outils et des technologies spécialisés pour gérer et traiter les déchets, pour démanteler, retirer et éliminer ou réutiliser l'équipement et les composantes et pour nous assurer que les sites de nos clients sont restaurés par la décontamination des sols et d'autres mesures d'assainissement de l'environnement.

[En savoir plus >](#)

Restauration et dépollution des sites miniers

La fermeture d'une mine ou d'une usine métallurgique est un projet à multiples facettes souvent complexe, qui requiert un ensemble de compétences diverses. SNC-Lavalin prend les mesures qui s'imposent : le savoir-faire diversifié et nécessaire ainsi qu'une vaste expérience mondiale dans la conception, la mise en œuvre et le contrôle des plans de fermeture des installations de toute taille, y compris certaines des plus grandes au monde dans leur catégorie. Nous concevons des installations de gestion des résidus miniers et des tas de stériles pour optimiser la réhabilitation progressive pendant la durée de vie de la mine et pour faciliter la fermeture à la fin des activités. Au cours des dix dernières années seulement, SNC-Lavalin a préparé ou mis en œuvre 24 plans de fermeture de mines dans le monde, prenant des mesures de dépollution pour que ces sites reviennent à la nature ou à la communauté.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)

Gestion des déchets et mise hors service des centrales nucléaires

Les centrales nucléaires ont une durée de vie limitée. Lorsque vient le temps d'envisager la mise hors service d'une centrale, il faut une équipe expérimentée pour vous guider tout au long du processus de fin de vie. SNC-Lavalin est l'une des rares entreprises au monde qui possèdent le savoir-faire et l'expérience techniques du début à la fin du processus de mise hors service. Les réacteurs CANDU^{MD} nécessitent un retubage à mi-vie, dont la première étape consiste à mettre hors service de façon contrôlée la cuve du réacteur et à éliminer les composants internes. Nous avons l'honneur d'être la première société d'ingénierie et de construction au Canada autorisée par l'American Society of Mechanical Engineers (ASME) à construire des composants nucléaires en vertu d'un certificat d'autorisation N.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)

Les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) apportent leur expérience en matière de démantèlement à Lingen

Les Laboratoires Nucléaires Canadiens testent les eaux dans de nouveaux marchés à l'extérieur du Canada, et la mise hors service de la centrale de Lingen, en Allemagne, est une occasion pour eux de faire briller leur savoir-faire sur la scène internationale. L'exploitation de la centrale de Lingen a complètement cessé en 1977, et on procède actuellement à sa mise hors service dans le cadre d'une stratégie de démantèlement différé, parfois appelée SAFSTOR, où la centrale vidée de son combustible est surveillée jusqu'à 60 ans avant d'être complètement décontaminée et démontée. Les LNC disposent d'outils modulaires et adaptables qui seront utilisés pour la segmentation des réacteurs, auxquels ils ont eu recours dans leurs installations canadiennes; cette approche souple leur confère un avantage face aux défis entourant les propriétés géométriques et matérielles à Lingen.

[En savoir plus >](#)

Élimination des déchets nucléaires et extraction du thorium-229 pour la recherche sur le cancer

En gardant à l'esprit deux missions, soit l'élimination de la plus importante réserve d'uranium-233 (U-233) des États-Unis en toute sécurité et la contribution à la progression de la recherche sur le cancer et du traitement de ce dernier à l'aide de déchets nucléaires, nous avons réussi à éliminer environ la moitié de la réserve d'U-233 du Oak Ridge National Laboratory au Tennessee au cours des neuf dernières années. Mais pour traiter le reste du matériel, qui sera utilisé pour extraire le thorium-229 (Th-229) pour la recherche sur le cancer et son traitement, il faut procéder à des rénovations majeures, à la construction et au nettoyage. L'U-233 a été créé dans les années 1950 et 1960, lorsqu'il semblait que la croissance de l'électricité fournie par les réacteurs nucléaires dépasserait celle de l'uranium-235 (U-235) d'origine naturelle, utilisé dans le combustible des réacteurs nucléaires.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)

Amélioration du contrôle de la qualité de l'air à l'usine de North Bend de Birla Carbon

Nous travaillons dans le cadre d'un contrat de Birla Carbon U.S.A., Inc. pour le projet d'amélioration du contrôle de la qualité de l'air à son usine de North Bend près de Centerville, en Louisiane. Nos équipes fournissent des services d'ingénierie détaillée, d'approvisionnement et de gestion de projet, de construction et de mise en service (IAGC) pour le projet. Afin de respecter son engagement de contrôler les émissions selon les exigences de l'initiative d'application nationale de la United States Environmental Protection Agency (USEPA), Birla Carbon a accepté de réduire davantage les émissions d'oxyde de diazote, de dioxyde de soufre et de particules provenant de ses usines américaines de noir de carbone au moyen de technologies de contrôle avancées et de systèmes de surveillance continue des émissions.

[En savoir plus >](#)

Améliorer la qualité de l'eau grâce à une conception novatrice de routes et de ponts

Les routes et les ponts modifient la façon dont l'eau s'écoule et est absorbée, ce qui l'expose fréquemment à une foule de contaminants au cours de son cheminement. Dans les régions fortement urbaines, les grands projets de transport dépensent souvent des dizaines de millions de dollars à acheter l'emprise pour la gestion des eaux pluviales. Heureusement, il existe une solution de rechange à l'aménagement coûteux de bassins d'eaux pluviales : des solutions régionales novatrices qui peuvent répondre aux besoins de qualité des eaux pluviales de plusieurs projets. Nos équipes et le Florida Department of Transportation (FDOT) ont récemment créé une solution novatrice pour améliorer la qualité de l'eau en créant des conditions écologiques propices au rétablissement des herbiers marins et à l'amélioration de l'habitat des fonds marins. Le projet a également donné lieu à la création du tout premier registre de crédits pour la qualité de l'eau et d'un registre des mesures d'atténuation pour les herbiers marins afin de suivre les améliorations et de compenser les répercussions futures des projets dans le très grand bassin versant de la baie.

[En savoir plus >](#)

CLIMAT



CLIMAT

Objectif

PROTÉGER CONTRE
LES IMPACTS
PHYSIQUES DES
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES ET
DES CONDITIONS
MÉTÉOROLOGIQUES
EXTRÊMES

[En savoir plus >](#)



CIBLE QUANTITATIVE

- > Évaluer les risques physiques associés aux changements climatiques qui touchent les actifs et les personnes et mettre en œuvre des mesures d'atténuation pour les protéger.
-



CIBLE QUANTITATIVE

- > Créer et partager des solutions novatrices pour se protéger contre les impacts physiques des changements climatiques et des conditions météorologiques extrêmes.
-

Climat

Contexte de développement durable

Les changements climatiques, c'est la mutation des conditions climatiques mondiales ou régionales, sur le plan de la température, de l'humidité et des pluies, particulièrement apparente depuis le milieu et la fin du 20^e siècle et principalement attribuable à l'augmentation des niveaux de gaz carbonique atmosphérique produit par l'utilisation des combustibles fossiles.

Les changements climatiques sont une menace grave pour le développement mondial et les efforts d'élimination de la pauvreté. Sans action urgente, les effets des changements climatiques pourraient entraîner 100 millions de personnes supplémentaires dans la pauvreté d'ici 2030.

Plusieurs pays ont déclaré l'état d'urgence climatique après la hausse récente de la sensibilisation du public aux changements climatiques et l'intensification de la pression exercée sur les gouvernements. Néanmoins, déclarer l'état d'urgence climatique n'est pas suffisant. Ce dernier doit s'appuyer sur des cibles et des objectifs clairs, ainsi que des investissements dans les infrastructures et les technologies d'énergies durables à émissions de carbone faibles ou nulles.



Un rapport de la Banque Mondiale publié en juin 2019 a souligné la possibilité d'économiser **4,2 G\$ US** en investissant dans des infrastructures plus résilientes.

[Rapport de la Banque mondiale >](#)

Stratégie d'affaires durable : Objectifs de haut niveau

Le climat représente l'une des catégories de mesures ESG décrites dans notre Stratégie d'affaires durable. Dans notre Énoncé de politique sur le développement durable, nous nous sommes fermement engagés à augmenter la sensibilisation envers les changements climatiques ainsi que l'évaluation des risques liés au climat, notamment en établissement des mesures d'atténuation convenables, dans le cadre de nos activités d'entreprise et de projet. Nous avons établi les objectifs de haut niveau suivants pour le climat dans notre Stratégie d'affaires durable.

Stratégie d'affaires durable – Objectifs de haut niveau – Climat

Activités de projet

Proposer des améliorations aux projets de nos clients afin de trouver des solutions novatrices qui s'adaptent aux effets des changements climatiques et les atténuent.

Activités d'entreprise

Évaluer notre rendement pour préparer notre entreprise à s'adapter et à gérer les changements climatiques.



Études de cas – Climat

Changements climatiques et plans d'atténuation des catastrophes

À l'automne 2017, trois violents ouragans (Maria, Irma et Harvey) ont balayé le sud-est des États-Unis et les Caraïbes, causant d'importants dégâts et dévastant toute la région touchée. En réponse à l'étendue de l'événement, le Department of Housing and Urban Development des États-Unis a alloué des fonds de plus de 15 milliards de dollars au financement d'activités d'atténuation des risques. Il s'agit d'une occasion unique pour les États et les territoires touchés par la saison des ouragans de 2017 dans l'Atlantique d'élaborer, de mettre en œuvre et d'achever des projets et des programmes d'atténuation permettant de maintenir des services communautaires essentiels lors d'une catastrophe, y compris la communication, la nourriture, l'hébergement, le transport, l'électricité, les soins de santé et la sécurité. Pour de plus amples renseignements sur la façon de tirer parti de ces programmes pour financer des projets d'atténuation, lisez notre guide détaillé.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)

Amélioration de la résilience face aux inondations au Texas

Nos équipes réalisent des contrats pour la San Antonio River Authority (SARA) et le Harris County Flood Control District dans le cadre de la nouvelle évaluation et du réaménagement de leurs bassins versants, afin de réduire les risques d'inondation. Nous appuyons l'objectif de SARA qui consiste à améliorer la résilience des espèces en péril en mettant à jour les cartes numériques des taux d'assurance contre les inondations ainsi que les modèles hydrologiques et hydrauliques, afin d'y intégrer de nouvelles données sur le climat, la topographie et l'utilisation des terres, ainsi qu'en produisant des cartes de travail des plaines inondables et des produits sur les risques d'inondation. Toutes les procédures et tous les produits de travail seront exécutés selon un calendrier dynamique de 18 mois et respecteront les lignes directrices et les exigences de la Federal Emergency Management Agency (FEMA).

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)

Restaurer les rivières et les milieux humides pour favoriser la gestion naturelle des inondations

Nos équipes travaillent avec l'Environment Agency pour soutenir la restauration des rivières, la gestion et la restauration des milieux humides, la gestion naturelle des inondations, les services géomorphologiques et l'amélioration des passes à poissons en Angleterre. Notre rôle dans ce cadre est centré sur l'utilisation de processus naturels pour réaliser des solutions abordables et durables. Parmi les projets récents, mentionnons les essais de gestion naturelle des inondations de Defra en cours sur la rivière Soar, qui ont permis d'appliquer diverses mesures de gestion naturelle des inondations pour ralentir le débit d'eau et stocker l'eau dans les terres inondables, réduisant ainsi le risque d'inondation pour les collectivités en aval. En ralentissant le débit d'eau, on espère que le projet permettra de séquestrer le carbone et de piéger les sédiments et les éléments nutritifs dans les nouveaux milieux humides des terres inondables, qui fournissent également un habitat à une variété d'espèces sauvages.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)

Amélioration des normes relatives aux terres inondables pour améliorer la résilience

Les inondations figurant parmi les catastrophes naturelles les plus courantes et les plus destructrices, les États-Unis établissent des normes pour assurer la protection contre les répercussions physiques des changements climatiques. Depuis des décennies, le National Flood Insurance Program (NFIP) a établi la norme de l'industrie nationale sur la façon dont les collectivités réglementent les zones inondables au sein de leurs juridictions. Se fier à la FEMA pour obliger les collectivités participantes à respecter les exigences minimales du NFIP est un défi en raison des options limitées dont elle dispose en vertu de la loi et des règlements actuels, qui punissent généralement l'ensemble de la collectivité pour les actes de certains contrevenants. Cette forme d'application de la loi peut avoir des répercussions négatives sur les transactions immobilières, rendant par exemple une collectivité inadmissible à certains types d'aide en cas de catastrophe.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)

Le coronavirus et les changements climatiques

Les effets des changements climatiques, qu'il s'agisse de vagues de chaleur plus intenses ou d'ouragans ou de feux de forêt plus dévastateurs, nuisent à la santé humaine. L'intégration de l'environnement bâti à l'environnement naturel est essentielle pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources. Par exemple, les plans de gestion des eaux pluviales communautaires qui reposent sur l'absorption et la dissipation des infrastructures naturelles sont des moyens moins coûteux d'atténuer les risques posés par l'augmentation des inondations au fil du temps. L'adaptation des politiques et des plans pour intégrer les éléments naturels dans l'atteinte des objectifs de résilience permet de produire les actifs plus efficacement, avec des avantages écologiques qui renforcent d'autres exigences en matière de santé publique comme les loisirs, la conservation et la protection des habitats et des espèces.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)

Protéger nos employés et nos installations contre les risques physiques liés aux changements climatiques

Comme l'avenir est inconnu, il est essentiel de bien se préparer aux différentes situations qui peuvent survenir. On peut réduire les répercussions d'une crise humaine, naturelle ou de santé en élaborant un plan d'intervention d'urgence. Voici les trois principales catégories de mesures à prioriser :

- 1) La sécurité personnelle;
- 2) La sécurité de l'environnement;
- 3) La protection de nos actifs.

Notre équipe Sûreté mondiale est notre première ligne de défense en ce qui concerne l'évaluation et la gestion des risques physiques liés aux changements climatiques qui touchent les actifs et les personnes, ainsi que la mise en œuvre de mesures d'atténuation pour les protéger.

Notre équipe Sûreté mondiale élabore des plans d'intervention d'urgence (PIU) pour les principaux risques cernés dans chacun de nos emplacements mondiaux où nous exploitons des bureaux, des sites et des activités. L'un de ces grands risques concerne les changements climatiques et les catastrophes naturelles. À cet égard, la Sûreté mondiale veille à l'adoption de PIU pour atténuer les risques et protéger nos employés et nos installations, par exemple contre les inondations, les tremblements de terre, les feux de forêt, les ouragans, etc. Notre principal objectif lors de la préparation de PIU reflète l'objectif climatique de notre Stratégie d'affaires durable : assurer la protection contre les répercussions physiques des changements climatiques et des conditions météorologiques extrêmes.

[En savoir plus >](#)

BIODIVERSITÉ



BIODIVERSITÉ

Objectif

ACCROÎTRE LA
BIODIVERSITÉ ET LE
CAPITAL NATUREL

[En savoir plus >](#)



CIBLES QUALITATIVES

- > Créer et partager des solutions novatrices pour accroître la biodiversité et le capital naturel.
 - > Fournir du soutien aux groupes locaux ou nationaux voués à la cause de la biodiversité.
-

Biodiversité

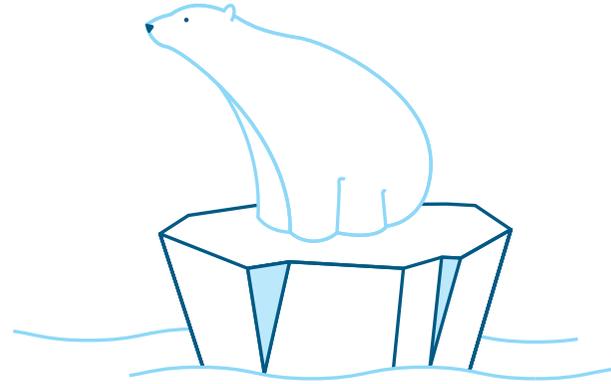
Contexte de développement durable

Le capital naturel peut être défini comme les stocks mondiaux d'actifs naturels, qui comprennent la géologie, le sol, l'air, l'eau et tous les êtres vivants. C'est à partir de ce capital naturel que l'homme tire une vaste gamme de services, souvent appelés services écosystémiques, qui rendent la vie humaine possible. La biodiversité est définie comme la diversité de tous les organismes vivants au niveau génétique, des espèces et des écosystèmes; elle représente la composante vivante des stocks de capital naturel.

La nature permet le développement humain, mais les changements climatiques et notre demande pour les ressources de la terre accélèrent les taux d'extinction et dévastent les écosystèmes du monde. Pour obtenir des conseils sur ce qu'il est possible de faire pour intégrer la biodiversité aux processus de prise de décision personnelle et de projet, consultez :

[52 gestes pour la biodiversité >](#)

L'ampleur du déclin de la nature est décrite dans le rapport d'évaluation mondial produit par l'Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services en 2019. Le rapport conclut que :



Environ un million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction, dont bon nombre d'ici quelques décennies, soit plus que jamais dans l'histoire de l'humanité.

Il souligne le besoin crucial d'intégrer les considérations relatives à la biodiversité dans la prise de décisions mondiale dans tous les secteurs et pour tous les défis, que ce soit l'eau ou l'agriculture, les infrastructures ou les affaires.

[Document sommaire \(en anglais seulement\) >](#)

Stratégie d'affaires durable : Objectifs de haut niveau

La biodiversité représente l'une des catégories de mesures ESG clés décrites dans notre Stratégie d'affaires durable. Dans notre Énoncé de politique sur le développement durable, nous nous sommes fermement engagés à améliorer le capital naturel et augmenter la biodiversité dans le cadre de nos activités d'entreprise et de projet. Nous avons établi les objectifs de haut niveau suivants pour la biodiversité dans notre Stratégie d'affaires durable.

Stratégie d'affaires durable – Objectifs de haut niveau-Biodiversité

Activités de projet

Proposer des améliorations aux projets de nos clients afin de trouver des solutions novatrices qui permettront d'accroître la biodiversité et de mettre de l'avant la conception biophilique.

Activités d'entreprise

Améliorer notre rendement par rapport à la biodiversité en lançant des initiatives de promotion de la biodiversité et de conception biophilique.



Études de cas – Biodiversité

Biodiversité et capital naturel

La biodiversité est définie comme la diversité de tous les organismes vivants aux niveaux génétique, des espèces et des écosystèmes. Le capital naturel peut être défini comme les stocks mondiaux d'actifs naturels, qui comprennent la géologie, le sol, l'air, l'eau et tous les êtres vivants. La nature permet le développement humain, mais les changements climatiques et notre demande pour les ressources de la terre accélèrent les taux d'extinction et dévastent les écosystèmes du monde.

[En savoir plus >](#)

Innovations en matière de biodiversité dans le secteur des ressources

Nous dirigeons actuellement une initiative pour faciliter le rétablissement des insectes pollinisateurs comme les abeilles et les papillons. Depuis trois ans, nos spécialistes collaborent avec un groupe de consultants de l'industrie minière et de représentants municipaux du Québec, et travaillent à recréer des habitats sur différents sites pour s'attaquer au déclin de la population de pollinisateurs. L'idée consiste à utiliser les différents sites municipaux et miniers (pendant la restauration ou l'exploitation) pour revégétaliser les zones avec des plantes contribuant au rétablissement des pollinisateurs. Nous travaillons également en partenariat avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), où un professeur en revégétalisation de sites de l'Institut de recherche en mines et en environnement (IRME) dirige un projet de recherche avec nous. Cela peut sembler simple, mais la revégétalisation d'un site à l'aide de plantes appropriées qui survivront et pousseront sur un site minier (tas de stériles, parc à résidus, etc.) n'est pas aussi facile qu'on pourrait le penser.

[En savoir plus >](#)

Initiative pour les monarches – Rétablissement des populations du papillon monarche

Nos équipes sont appuyées par des entomologistes de l'Insectarium de Montréal, qui collaborent avec des organisations des États-Unis et du Mexique pour favoriser le rétablissement des populations de monarches. Le monarche figure sur la liste des espèces en voie de disparition et est protégé en vertu de la réglementation fédérale. Notre rôle consiste à coordonner l'initiative, organiser les réunions de comité, surveiller l'avancement des différents projets, mettre à jour le plan d'action, partager l'information recueillie avec tous les membres, faciliter les contacts entre les membres, organiser des présentations sur des sujets connexes et promouvoir l'initiative en présentant des exposés à des organisations comme l'Association minière du Québec. La COVID-19 a quelque peu ralenti nos efforts, mais nous avons été en mesure d'aménager six « jardins floraux » publics dans différentes villes de l'Abitibi, au Québec, Canada, afin de promouvoir la création d'habitats pour les pollinisateurs.

[En savoir plus >](#)

Gain net en matière de biodiversité dans le cadre du projet East West Rail 2

East West Rail crée un nouveau lien ferroviaire direct entre Oxford et Cambridge, au Royaume-Uni, et a sollicité le soutien de nos équipes afin d'étudier les possibilités de gain net de biodiversité associées à chaque option de tracé. Nous avons évalué la durabilité environnementale des options de tracé possibles afin de produire une analyse comparative. Pour évaluer les possibilités de gain net de biodiversité, il fallait procéder à une évaluation des habitats le long des options proposées, afin de déterminer où se trouvaient les habitats à risque élevé et l'incidence potentielle de chaque option de tracé. Pour protéger l'environnement, des écologistes sont au cœur du projet depuis le premier jour. À un certain moment, plus de 300 écologistes travaillaient à l'élaboration de solutions intelligentes capables d'apporter des améliorations de façon à respecter l'environnement naturel.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)

Modèle de programmes d'atténuation et de surveillance des herbiers marins

Situé sur la côte est du centre de la Floride, le Sebastian Inlet relie la lagune de la rivière Indian à l'océan Atlantique. Il est situé dans une zone de transition entre les régimes climatiques tropical et tempéré, ce qui en fait l'estuaire le plus diversifié sur le plan biologique en Amérique du Nord. Les herbiers marins font partie intégrante de l'écosystème de la lagune. Les plantes enracinées contribuent à prévenir l'érosion le long du littoral de la Floride, tout en fournissant nourriture et abri à la faune marine. Comme ces herbiers marins sont en péril, certains étant inscrits sur la liste des espèces menacées, le Sebastian Inlet District avait besoin d'un plan pour protéger les herbiers marins et assurer un passage sécuritaire pour les plaisanciers. Nos équipes ont aidé à évaluer les répercussions sur les herbiers marins et à déterminer le niveau d'atténuation requis pour le projet du nouveau chenal. À partir de notre travail, nous avons élaboré un programme complet d'atténuation et de surveillance des herbiers marins.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)

Concevoir des solutions intelligentes de protection de l'environnement pour sauver les lamantins

L'interaction entre les environnements bâtis et naturels ne se limite pas toujours à deux situations possibles. Le lamantin des Caraïbes est une espèce indigène de la Floride. Une fois en voie de disparition, seulement 1 200 lamantins vivaient en Floride en 1991. En 2019, ce nombre atteignait 5 500. En tant qu'espèce tropicale, le lamantin est vulnérable au stress dû au froid, qui peut même entraîner la mort, en cas d'exposition prolongée à des températures inférieures à 20 °C (68 °F). Une centrale à cycle combiné de Floride a fait passer la protection de l'environnement au niveau supérieur en mettant en œuvre des solutions novatrices pour protéger les lamantins hivernant dans l'écoulement chaud de son canal d'évacuation dans la rivière locale.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)

Évaluation du capital naturel et nos services

Le capital naturel correspond aux stocks mondiaux de ressources naturelles, qui comprennent la géologie, le sol, l'air, l'eau et tous les êtres vivants. Le capital naturel s'est avéré le cadre de choix pour avoir une meilleure appréciation des liens entre l'économie et l'environnement, et le gouvernement britannique en a fait la promotion sous la forme de son Plan environnemental phare sur 25 ans. Ce plan ambitieux au cœur duquel se trouve le capital naturel promet de « laisser l'environnement dans un meilleur état que nous ne l'avons trouvé ». L'approche axée sur le capital naturel est particulièrement pertinente dans le contexte de l'urgence actuelle liée au climat et à la biodiversité. En adoptant une approche fondée sur le capital naturel, nous permettons à nos clients de comprendre et d'atténuer leurs répercussions sur l'environnement. Cette approche les aide à répondre à des défis pressants comme les changements climatiques et la perte de biodiversité à l'échelle mondiale.

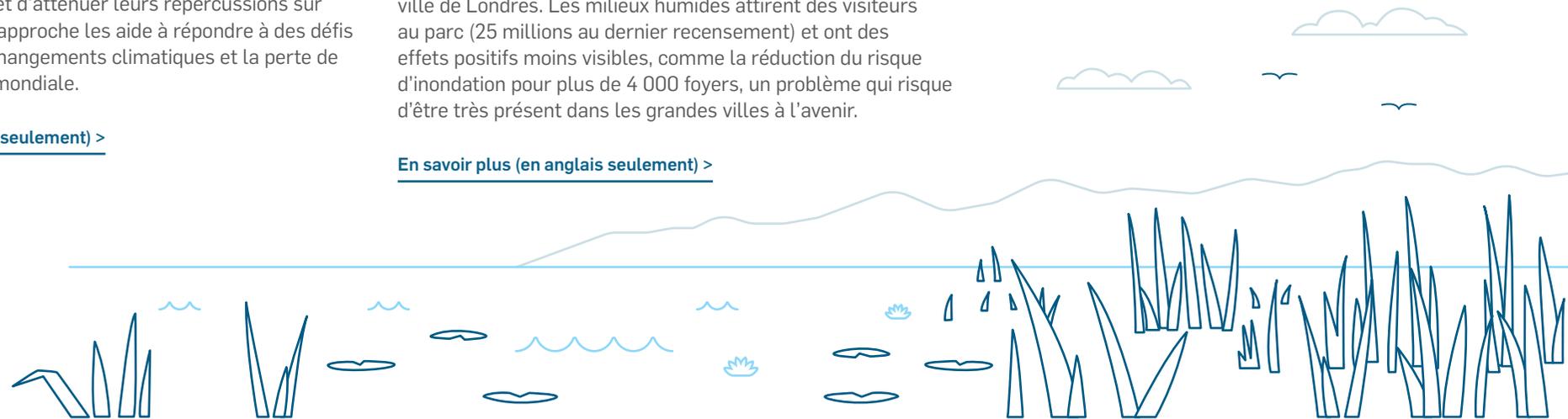
[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)

Pourquoi les milieux humides sont-ils vitaux pour les gens et la biodiversité?

Les milieux humides sont riches en biodiversité et constituent un habitat pour une grande variété d'espèces végétales et animales. Les dernières estimations montrent un déclin mondial de la biodiversité, tandis que les milieux humides disparaissent trois fois plus vite que les forêts. Les terres humides offrent d'énormes possibilités, et il est important d'en intégrer la création dans les projets d'infrastructure et de conception. Un exemple concret est la création de milieux humides pour le parc olympique Queen Elizabeth à Londres, au Royaume-Uni. La conception respectueuse de l'environnement a permis à de rares espèces comme les chauves-souris d'utiliser le nouvel habitat, même s'il se trouve au cœur de la ville de Londres. Les milieux humides attirent des visiteurs au parc (25 millions au dernier recensement) et ont des effets positifs moins visibles, comme la réduction du risque d'inondation pour plus de 4 000 foyers, un problème qui risque d'être très présent dans les grandes villes à l'avenir.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)

Les dernières estimations montrent un **déclin mondial de la biodiversité**, tandis que les milieux humides disparaissent **trois fois plus vite** que les forêts.





LA DIVERSITÉ

LA DIVERSITÉ

Objectif

AUGMENTER LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

[En savoir plus >](#)



CIBLES QUANTITATIVES

- > Le conseil d'administration s'engage à maintenir une représentation minimale des femmes à 30 %
 - > Proportion de femmes au sein du comité de direction – 25 % d'ici 2025
 - > Proportion de femmes dans les postes de principaux hauts dirigeants – 25 % d'ici 2025
 - > Proportion de femmes dans des rôles de gestionnaires et des professionnels de rang supérieur – 25 % d'ici 2025
 - > Proportion de femmes dans l'ensemble du personnel – 33 % d'ici 2025
-



CIBLES QUALITATIVES

- > Améliorer annuellement l'engagement des employés.
 - > Soutenir les groupes locaux et nationaux voués à la cause de la diversité.
-

La diversité

Contexte de développement durable

Un article du Forum économique mondial intitulé « Business Case for Diversity in the Workplace » souligne que la diversité dans le milieu de travail est un atout pour les entreprises et leurs employés, favorisant l'innovation, la créativité et l'empathie.

L'article souligne ensuite que la diversité dans le milieu des affaires ne se limite pas au sexe, à la race et à l'origine ethnique, mais englobe aussi les croyances religieuses et politiques, le niveau d'éducation, les antécédents socioéconomiques, l'orientation sexuelle, la culture et les handicaps. Les entreprises découvrent qu'en appuyant et en faisant la promotion d'un milieu de travail diversifié et inclusif, elles tirent des avantages, en plus de faire ce qu'il se doit. Elles ont le pouvoir de transformation nécessaire pour créer une société plus ouverte, diversifiée et inclusive.

[Lire le rapport complet du Forum économique mondial \(en anglais seulement\) >](#)

De nombreuses études offrent une perspective sur la façon d'agir en matière d'inclusion et de diversité pour influencer sur la croissance et le rendement des entreprises. Cette dernière recherche réaffirme la corrélation entre la diversité (définie ici comme une plus grande proportion de femmes et de personnes de différentes origines ethniques et culturelles) au sein de postes de direction et un rendement financier supérieur.

En réexaminant l'analyse de rentabilité pour l'inclusion et la diversité, cette recherche a révélé ceci :

- > **La relation entre la diversité et le rendement des entreprises persiste.** La corrélation statistiquement importante entre une équipe de direction diversifiée et un rendement financier supérieur démontré dans une étude initiale il y a trois ans demeure vraie pour un ensemble de données actualisé, élargi et mondial.
- > **Les rôles de direction sont importants.** Les entreprises dans le quartile supérieur pour la diversité de genre au sein des équipes de direction étaient 21 % plus susceptibles d'afficher une rentabilité supérieure et 27 % plus susceptibles de créer une valeur accrue. Les entreprises les plus performantes, tant sur le plan de la rentabilité que de la diversité, comptaient plus de femmes occupant des fonctions qui génèrent habituellement des revenus que des fonctions liées au personnel dans leurs équipes de direction.

- > **Ce n'est pas juste une question de sexe.** Les entreprises dans le quartile supérieur pour la diversité ethnique et culturelle au sein des équipes de direction étaient 33 % plus susceptibles d'afficher une rentabilité de premier plan dans l'industrie. Le fait que cette relation continue d'être forte suggère que l'inclusion de personnes très diversifiées – et la multitude de façons dont la diversité existe au-delà du sexe (p. ex., LGBTQ+, âge/génération, expérience internationale) – peut être un facteur clé de différenciation entre les entreprises.
- > **Il y a une pénalité pour l'abstention.** En effet, la pénalité pour le rendement dans le quartile inférieur de la diversité persiste. Dans l'ensemble, les entreprises dans le quartile inférieur pour la diversité ethnique et culturelle étaient 29 % moins susceptibles d'afficher une rentabilité supérieure à la moyenne que toutes les autres entreprises de l'ensemble de données. Bref, non seulement elles n'étaient pas dans le peloton de tête, mais elles traînaient de la patte.

[Lire le rapport complet sur la diversité \(en anglais seulement\) >](#)

Stratégie d'affaires durable : Objectifs de haut niveau

La diversité représente l'une des catégories de mesures ESG clés décrites dans notre Stratégie d'affaires durable. Dans notre Énoncé de politique sur le développement durable, nous nous sommes fermement engagés à privilégier la diversité des compétences et des contributions en améliorant la diversité et l'équité dans le cadre de nos activités d'entreprise et de projet. Nous avons établi les objectifs de haut niveau suivants pour la diversité dans notre Stratégie d'affaires durable.

Stratégie d'affaires durable – Objectif de haut niveau – Diversité :

Activités de projet

Proposer des améliorations aux projets de nos clients afin d'élaborer des solutions novatrices qui amélioreront l'équité et la diversité.

Activités d'entreprise

Améliorer notre rendement en matière d'équité et de diversité, en lançant des initiatives d'équité et de diversité.



Relations avec les Premières Nations

SNC-Lavalin travaille et collabore depuis longtemps avec les communautés autochtones partout au Canada. Au cours des dernières années, à mesure que le processus de réconciliation a pris de l'importance au Canada, les engagements envers les peuples autochtones sont devenus une attente des clients et une exigence d'approvisionnement pour de nombreux projets.

Ainsi, les catégories de mesures relatives à la communauté et à la diversité de notre Stratégie d'affaires durable comprennent notre approche pour l'inclusion des Premières Nations.

En 2019, nous nous sommes engagés dans le programme Progressive Aboriginal Relations (PAR). Le PAR est un programme en ligne de gestion et de production de rapports supervisé par le Conseil canadien pour le commerce autochtone (CCCA), qui soutient l'amélioration progressive des relations avec les Autochtones et fournit une attestation du rendement de l'entreprise. En passant les audits annuels, nous deviendrons membre certifié du PAR en 2022.

La certification PAR nous permettra d'améliorer nos pratiques dans quatre domaines clés pour l'inclusion des Premières Nations :

- > Actions de leadership
- > Emploi et formation
- > Entreprises autochtones et approvisionnement
- > Relations avec la communauté

Bien que bon nombre des principales activités du PAR prévues pour 2020 aient été retardées en raison de la pandémie, nous avons franchi la première étape du programme et en sommes à la deuxième. Nous avons réussi à mobiliser de nombreux secteurs et fonctions de l'entreprise.

Parmi les principaux jalons atteints en 2020, notons l'augmentation de la représentation de tous les secteurs et fonctions au sein de notre Comité directeur, la nomination d'un directeur national des relations avec les Autochtones, l'officialisation de notre engagement envers les peuples autochtones et l'approbation d'une nouvelle procédure sur les relations avec les Autochtones et l'inclusion.

Nous continuons également à créer des synergies internes grâce à de nouvelles initiatives en matière de recrutement, d'approvisionnement, de services juridiques et d'égalité, diversité et inclusion (ED&I). Ceci comprend la collaboration avec les équipes de recrutement pour élaborer des mesures précises visant à accroître le nombre d'employés autochtones embauchés et à promouvoir leur rétention, de même que le travail avec les fonctions d'entreprise Affaires juridiques et Approvisionnement internes afin d'établir des mécanismes qui faciliteront la conclusion de partenariats par nos employés avec des groupes, des entreprises ou des consultants autochtones. Nous avons contribué au mois de l'égalité, la diversité et l'inclusion en octobre et tenu une séance de discussion ouverte à ce sujet avec Tabatha Bull, chef de la direction du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone.

Une autre grande priorité de l'année était l'élaboration d'un programme de formation sur la sensibilisation à la culture pour tous les employés canadiens, qui sera lancé au milieu de 2021.

À l'externe, nous continuons de travailler avec plusieurs communautés partout au Canada; nous sollicitons les conseils de nos communautés d'intérêt et espérons participer à des initiatives mutuellement avantageuses dans un proche avenir.

En 2021, nous lancerons le programme de sensibilisation et continuerons de nouer des relations significatives avec les collectivités où nous travaillons. Bien que l'accent mis actuellement sur les relations avec les Autochtones s'applique principalement au Canada, nous sommes déterminés à être des chefs de file dans ce domaine dans nos autres régions lorsque possible.

Égalité, diversité et inclusion

Nous sommes fiers de notre personnel diversifié et dévoué, qui compte des locuteurs en environ 70 langues, représentant quelque 130 nationalités et travaillant sur six continents. Notre diversité est un facteur de réussite clé qui nous aide à comprendre nos clients répartis dans le monde entier et à répondre à leurs besoins.

Nous avons publié notre engagement envers l'égalité, la diversité et l'inclusion en 2018 et l'avons mis à jour en 2020. Nous croyons qu'une plus grande diversité renforcera davantage notre banque de talents, nous permettant ainsi de mieux servir nos clients et atteindre nos objectifs d'affaires. De cette façon, nous continuerons à augmenter le nombre de femmes occupant des postes de professionnels et de gestion tout en offrant aux employés plus de choix et en les habitant à réaliser leurs objectifs professionnels.

Nous sommes convaincus que les différents points de vue et expériences d'une main-d'œuvre diversifiée optimisent la valeur pour nos clients et nos employés. SNC-Lavalin est une entreprise dont les employés proviennent de multiples endroits : nous formons des équipes qui dépassent les barrières géographiques et culturelles et recrutons des employés partout dans le monde.

Nous souhaitons que SNC-Lavalin soit une organisation où tous se sentent inclus, où tous travaillent dans un milieu où ils peuvent s'épanouir et où chacun peut être soi-même et atteindre son plein potentiel.

Nous sommes déterminés à :

- > Promouvoir l'inclusion dans nos politiques, nos pratiques et nos relations d'affaires;
- > Recruter et intégrer de manière proactive des candidats provenant d'un bassin diversifié et talentueux;
- > Sensibiliser les employés à la diversité et à l'inclusion par des formations facultatives, l'apprentissage continu et le partage des perspectives;
- > Augmenter le pourcentage total de femmes dans les postes d'ingénierie, de gestion et de haute direction.

Notre Stratégie d'affaires durable comprend depuis longtemps un programme de diversité et d'inclusion, qui a permis de créer six réseaux régionaux en 2018 et 2019. En 2020, le Programme de diversité et d'inclusion (D&I) est devenu le Programme d'égalité, de diversité et d'inclusion (ED&I).

D'autres initiatives d'ED&I au sein de nos réseaux régionaux au cours de 2020 ont mis l'accent sur le recrutement accru de femmes et de personnes noires, asiatiques et issues de minorités ethniques, le renforcement de nos groupes de réseaux de diversité dirigés par les employés, l'avancement des programmes de mentorat pour les femmes et l'organisation de plusieurs webinaires, en plus de la poursuite de communications régulières pour accroître la sensibilisation.

Écart de rémunération entre les sexes (Royaume-Uni)

En 2019, nous avons publié notre rapport sur l'écart salarial entre les sexes pour nos trois entités du Royaume-Uni, indiquant toute différence entre la rémunération des hommes et des femmes travaillant au sein d'Atkins Limited, de Faithful + Gould Limited et de SNC-Lavalin Rail & Transit Limited.

Nous sommes fiers d'agir avec intégrité et de nous tenir responsables de nos actions. Comme la plupart des entreprises dans le secteur de l'ingénierie et la construction, l'écart de notre rémunération reflète en grande partie le taux disproportionné d'hommes par rapport aux femmes au sein de l'industrie.

Grâce à notre plan d'égalité, de diversité et d'inclusion (ED&I) pour le Royaume-Uni et l'Europe, lequel s'aligne sur les dix étapes de la campagne WISE, nous restons déterminés à recruter, perfectionner, mobiliser et habiliter les femmes – ainsi que d'autres groupes sous-représentés – à tous les niveaux de notre entreprise.

[En savoir plus – Atkins Limited \(en anglais seulement\) >](#)

[En savoir plus – Faithful + Gould \(en anglais seulement\) >](#)

Mois de l'égalité, la diversité et l'inclusion

Le mois d'octobre 2020 a marqué le début d'une nouvelle tradition à SNC-Lavalin : dans l'ensemble de l'entreprise, les employés ont célébré le tout premier mois de l'égalité, la diversité et l'inclusion (ED&I). Nous avons lancé cette initiative afin de célébrer la diversité des origines et des expériences des membres de la famille SNC-Lavalin, de sensibiliser le monde entier à l'ED&I et de renforcer la sensibilisation, l'habilitation et la responsabilisation à l'égard de notre culture d'ED&I dans l'ensemble de l'organisation. Les activités du mois ont connu un franc succès, offrant l'occasion de faire preuve d'engagement, de sensibiliser, de former les dirigeants responsables et de célébrer la diversité, et un plan officiel est en place pour poursuivre sur cette lancée tout au long de 2021.

Cette initiative est née d'une volonté de prendre le temps de réfléchir à ce que nous pouvons tous faire, individuellement et collectivement, pour que chaque employé se sente aussi bien et inclus que possible dans son milieu de travail.

Formation sur l'égalité, la diversité et l'inclusion

En 2020, nous avons offert une formation sur les préjugés inconscients à tous les gestionnaires dans le cadre de notre premier mois de l'ED&I. En plus des modules de formation en ligne sur la diversité auxquels tous nos employés peuvent accéder, nous offrons un atelier d'une journée adapté pour les gestionnaires et les membres de l'équipe de direction. Ce programme très reconnu est conçu pour aider les gestionnaires à diriger et à travailler efficacement avec des équipes diversifiées et à reconnaître de quelle façon la contribution unique de chaque membre d'équipe améliore les produits fournis à nos clients.

Commandites et partenariats

Nous sommes engagés à garder en notre sein, à recruter, à former et à favoriser l'ascension des membres des minorités et des femmes du secteur professionnel, et nous soutenons donc les organisations professionnelles comme la Conference of Minority Transportation Officials (COMTO) et le Women's Transportation Seminar (WTS).

Ce soutien comprend maintenant d'importants programmes de bourses d'étude, par l'entremise de la fondation de notre entreprise, pour des organisations comme la National Society of Black Engineers, la Society of Women Engineers, la COMTO et le WTS.

Nous sommes un membre et un partisan de Catalyst, un organisme mondial sans but lucratif qui travaille avec des entreprises du monde entier pour accélérer l'accès des femmes au pouvoir.





COMMUNAUTÉ



COMMUNAUTÉ

Objectif

CRÉER UNE VALEUR
SOCIALE ET DES
AVANTAGES POUR
LA COMMUNAUTÉ

[En savoir plus >](#)



CIBLE QUALITATIVE

> Offrir du soutien aux communautés locales et aux groupes communautaires autochtones.



Communauté

Contexte de développement durable

L'indice de la pauvreté multidimensionnelle mondial 2019 du Programme des Nations Unies pour le développement montre que dans les 101 pays étudiés, 1,3 milliard de personnes sont « pauvres de façon multidimensionnelle ».

[Rapport sur l'indice de la pauvreté multidimensionnelle mondial >](#)

« *La lutte contre la pauvreté est nécessaire dans toutes les régions en développement* », indique le rapport, soulignant que l'**Afrique subsaharienne** et l'**Asie du Sud** abritent la plus grande proportion de pauvres, soit **84,5 %**.

Principales constatations du rapport

Dans 101 pays, **1,3 milliard** de personnes (23,1 %) sont **pauvres de façon multidimensionnelle**.

2/3 Les $\frac{2}{3}$ des personnes pauvres de façon multidimensionnelle vivent dans des pays **à revenu intermédiaire**.

La moitié des **1,3 milliard** de personnes pauvres de façon multidimensionnelle sont des enfants de moins de **18** ans, et un tiers sont des enfants de moins de **10** ans.

Ce rapport souligne que la pauvreté et les inégalités ne sont pas uniquement présentes dans les pays considérés comme à faible revenu : les pays à revenu intermédiaire et à revenu intermédiaire supérieur sont touchés aussi. Pour lutter contre la pauvreté et les inégalités dans le monde, la valeur sociale gagne en importance partout.

Adopté en 2012, le Social Value Act au Royaume-Uni exige que les personnes qui commandent des services publics réfléchissent également à la façon dont elles peuvent créer des avantages sociaux, économiques et environnementaux plus vastes. Avant de lancer le processus d'approvisionnement, les mandataires doivent se demander si les services qu'ils vont acheter, ou la façon dont ils vont les acheter, peuvent procurer ces avantages pour leur région ou leurs parties prenantes.

Nous savons que nous pouvons stimuler le changement dans chaque pays où nous réalisons des activités, et c'est pourquoi nous avons élaboré une stratégie d'affaires durable, qui comprend un programme de valeur sociale et une catégorie de mesure pour la communauté afin d'assurer que nos projets et nos fonctions d'entreprise génèrent de la valeur sociale.

Les catégories de mesures relatives à la communauté et à la diversité de notre Stratégie d'affaires durable comprennent notre approche pour l'augmentation de la valeur sociale dans le cadre de toutes nos activités à titre d'entreprise.

La valeur sociale est la mesure qui nous permet de juger de l'importance relative que les gens accordent aux changements qui se produisent dans leur vie. Voici des exemples de démarches à valeur sociale que SNC-Lavalin adopte lorsqu'elle travaille sur des projets :

- > **Fournir des emplois** aux gens qui vivent à proximité de nos projets;
- > **Fournir du soutien en cas de catastrophe** à la suite d'événements météorologiques extrêmes et d'autres situations d'urgence;
- > **Offrir de la formation et des conseils** aux enfants et aux jeunes adultes dans les écoles;
- > **Organiser des collectes auprès de notre personnel pour des dons de nourriture et de vêtements** au profit de groupes sociaux vulnérables.

Stratégie d'affaires durable : Objectifs de haut niveau

La communauté représente l'une des catégories de mesures ESG clés décrites dans notre Stratégie d'affaires durable. Dans notre Énoncé de politique sur le développement durable, nous nous sommes fermement engagés à améliorer la valeur sociale et les avantages pour la communauté dans le cadre de nos activités d'entreprise et de projet. Nous avons établi les objectifs de haut niveau suivants pour la communauté dans notre Stratégie d'affaires durable.

Stratégie d'affaires durable – Objectif de haut niveau – Communauté :

Activités de projet

Optimiser les avantages économiques pour les communautés, les régions et les pays où nous réalisons des projets.

Activités d'entreprise

Demeurer une entreprise citoyenne responsable et participer au développement de l'économie dans tous les pays où nous sommes présents.



Études de cas – Communauté

Services-conseils en ingénierie et techniques pour Scotland Excel, Écosse, Royaume-Uni

Nos équipes ont été nommées aux neuf lots de travail de la troisième génération du cadre de services-conseils en ingénierie et techniques de Scotland Excel. Le cadre quadriennal offre à l'ensemble des 32 autorités locales écossaises, en plus de Transport Scotland, un accès à des services spécialisés englobant les routes et les structures, les transports et la circulation, le génie environnemental, l'arpentage, le drainage et les inondations, les services géoenvironnementaux et géotechniques, les zones côtières et maritimes, les plans directeurs ainsi que la gestion de projets et commerciale.

Tous les fournisseurs se sont engagés à offrir des avantages aux collectivités locales, en fonction des seuils de dépenses du conseil, pour la durée de vie du cadre.

Le cadre devrait engager des dépenses d'environ 18 millions de livres par an, et notre équipe est l'une de seulement quatre à avoir obtenu une place pour chaque lot de travail.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)

Construction d'un nouveau centre local de services communautaires à Aupaluk, Nunavik, Canada

Nos équipes ont participé à la construction d'un nouveau centre local de services communautaires (CLSC) à Aupaluk, dans la région éloignée du Nunavik dans le Grand Nord canadien. Ce projet consiste en la construction d'un nouvel immeuble de deux étages offrant les services suivants à la communauté locale : une unité d'urgence avec salle de réanimation, clinique dentaire, services sociaux et de protection de la jeunesse et le bureau du ministère de la Justice. Nos équipes ont travaillé en étroite collaboration avec la communauté locale et l'équipe des clients sur tous les aspects de ce projet. La planification de la livraison des matériaux pour un projet comme celui-ci repose entièrement sur les horaires des navires, et les difficultés logistiques de livraison de matériaux de construction inflexibles par bateau et par barge rendent la tâche encore plus complexe.

[En savoir plus >](#)

La valeur sociale doit tenir compte de la valeur pour toute la durée de vie

Le concept de valeur sociale existe depuis longtemps, mais depuis l'entrée en vigueur de la Social Value Act au Royaume-Uni il y a huit ans, nous avons vu peu de changements... jusqu'en janvier 2021. À la suite de l'entrée en vigueur du modèle PPN 06/20, la valeur sociale doit être prise en compte dans les activités d'approvisionnement du gouvernement central du Royaume-Uni.

Dans le cadre de la reprise post-pandémie, le programme de mise à niveau et le désir de « mieux reconstruire », le moment est idéal pour examiner comment nous pouvons améliorer l'incidence de nos projets d'infrastructures sur les gens, l'environnement et l'économie locale.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)

La promotion de la valeur sociale doit être un élément clé de la gestion des programmes numériques

Notre industrie prend conscience du fait que les grands objectifs et les visions convaincantes ne peuvent être réalisés sans données, ce qui donne aux entreprises l'occasion d'intégrer des capacités axées sur les données aux lignes de service existantes ou d'en créer de nouvelles. La valeur ajoutée d'aujourd'hui découle d'analyses plus poussées et de l'offre d'aperçus efficaces, rendus possibles par la capacité de relier efficacement de multiples silos de données, répartis dans différents systèmes. Le bureau de gestion du programme doit être un moteur clé des efforts des entreprises de construction pour suivre le rythme du changement, qui consiste aujourd'hui à trouver des solutions novatrices à des enjeux brûlants, comme l'activisme social, l'objectif de zéro émissions nettes et la valeur sociale. Et c'est là que la pression se fait réellement sentir, les entreprises de tous les secteurs devant répondre à des appels de plus en plus véhéments de la part d'activistes publics à motivation politique et éthique cherchant à imposer des réglementations plus strictes, ainsi que d'investisseurs activistes dont la motivation est à la fois commerciale et éthique, et qui considèrent maintenant la durabilité environnementale et sociale comme indissociable de la viabilité financière.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)



Initiative de développement des compétences locales

Le partage de la valeur

Notre programme d'initiative de développement des compétences locales (IDCL), le meilleur dans le domaine, mise sur une approche de partage de valeur entre les grands projets d'ingénierie et de construction, les détenteurs de droits locaux, les gouvernements et les autres parties prenantes de la communauté. Il reconnaît le lien intrinsèque entre le développement social et les retombées économiques et fait du renforcement des communautés hôtes une priorité clé, sans influencer négativement les coûts, l'échéancier, la qualité, ni la sécurité du projet.

Depuis 1997, nous avons fait équipe avec nos clients pour intégrer l'IDCL à leurs projets partout dans le monde. Ainsi, des milliers de travailleurs et d'entreprises locaux ont tiré profit de leur participation à certains des plus importants projets d'immobilisations au monde.

Jusqu'à tout récemment, nos mises en œuvre de l'IDCL se sont déroulées dans différents secteurs et comprenaient des projets hydroélectriques, miniers et industriels. Le programme d'IDCL met actuellement l'accent sur la création d'autres occasions dans de nouveaux secteurs comme celui du transport.

Renforcer l'acceptabilité sociale des projets des clients

Nos clients considèrent que l'IDCL est un élément clé de la réussite de leurs projets. Cette démarche est un avantage distinctif et un avantage concurrentiel à un moment où les besoins en ressources et l'apport de capitaux culminent.

Bien intégrée au cadre de durabilité et de responsabilité sociale d'un projet, l'IDCL nous aide à repérer les problèmes socio-économiques, à les régler, puis à saisir les occasions à toutes les étapes d'un projet. En retour, cela élargit les possibilités à la fois pour le projet et le partage des valeurs avec la communauté. Les programmes de l'IDCL permettent également à nos clients d'éviter des obstacles sociaux et d'atténuer d'autres risques pendant la réalisation d'un projet. Notre IDCL offre des services et des solutions qui sont regroupés dans trois grands piliers qui portent chacun sur les objectifs opérationnels.

Services et solutions de notre IDCL



Pilier 1

Accroître l'employabilité de la main-d'œuvre locale

- > Offrir une formation pratique pour l'acquisition de compétences précises adaptées aux besoins du projet et au contexte local
- > Assurer l'adéquation constante entre les compétences des apprenants et les travaux à effectuer
- > Collaborer avec les institutions locales



Pilier 2

Encourager le développement de l'entreprise

- > Intégrer les petites et moyennes entreprises comme fournisseurs de biens et services
- > Offrir de la formation et du mentorat afin de respecter les procédures d'approvisionnement des projets
- > Adapter les lots de travail à la réalité locale
- > Tirer parti des forces et des occasions sur les marchés locaux



Pilier 3

Renforcer la chaîne d'approvisionnement locale

- > Offrir des formations sur demande
- > Partager la technologie appropriée
- > Tirer parti des occasions sur le marché
- > Soutenir les grappes industrielles locales
- > Maintenir la durabilité de la chaîne d'approvisionnement

Dons et commandites

Notre programme de dons et de commandites soutient des initiatives qui stimulent le progrès et bâtissent l'avenir de nos sociétés.

Notre objectif est d'avoir une incidence positive sur les communautés, l'apprentissage et l'innovation. C'est pourquoi nous versons principalement des contributions à des causes et à des initiatives éducatives qui appuient la prochaine génération de talents. Nous faisons également des dons à des organismes de bienfaisance qui bâtissent des collectivités solidaires dans les régions où nous menons nos activités.

Cette année, nous avons révisé notre procédure opérationnelle standardisée (POS) liée aux dons et commandites afin d'assurer une surveillance accrue des organisations que nous soutenons. Cette nouvelle surveillance sera réalisée par nos responsables régionaux de l'intégrité.

Répondre à la pandémie pour nos partenaires

En réponse à la pandémie de COVID-19, SNC-Lavalin a réaffirmé son soutien actif aux communautés où elle exerce ses activités, notamment en maintenant ses engagements financiers envers les organisations et les causes que nous appuyons depuis longtemps. Cela comprenait des engagements continus pour Centraide/United Way Canada, le forum de tutoriels en ligne pour les étudiants Alloprof, le programme d'apprentissage en IA Robotique FIRST pour les étudiants, des programmes d'ingénierie et d'éducation en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM), la recherche sur le cancer et les maladies pédiatriques ainsi que le soutien d'organismes de bienfaisance voués aux arts et à la culture.

Maintenant que la sécurité de nos employés est en grande partie assurée, que des mesures de résilience opérationnelle sont en place et que nous avons fait nos preuves en matière de dons à l'appui des collectivités, nous avons adapté les campagnes de sensibilisation à l'appui de la marque SNC-Lavalin afin d'inclure des mesures et des initiatives destinées à nos diverses parties prenantes dans un monde post-COVID.

Nous avons appuyé les efforts nationaux de réponse à la COVID-19 en :

- > Offrant une gamme de services pour soutenir le gouvernement du Canada, y compris l'offre d'expertise en conception pour participer à la livraison de jusqu'à dix unités mobiles de santé de 100 lits.
- > Soutenant l'hôpital temporaire NHS Nightingale pour traiter les patients atteints de la COVID-19 à Bristol, au Royaume-Uni.
- > Contribuant à la construction d'un site de soins alternatifs au Centre des congrès de Miami Beach, en Floride.
- > Faisant don de masques KN95 aux provinces de Québec et d'Ontario.
- > Collaborant de façon ponctuelle avec plusieurs hôpitaux, autorités sanitaires et laboratoires pour la prestation de services.
- > Encourageant avec fierté la créativité des employés du monde entier qui ont mis à profit leur savoir-faire, par exemple en permettant l'impression 3D sophistiquée pour la production d'écrans de protection et d'autre EPI.

Dons importants en 2020

Centraide/United Way Canada

Durant la campagne de financement Centraide/United Way Canada de 2020, nous avons recueilli 474 066 \$CA afin de soutenir des programmes sociaux et des initiatives communautaires. Organisme sans but lucratif, Centraide/United Way Canada amasse des fonds partout au Canada au bénéfice de groupes locaux responsables de dossiers communautaires comme le chômage, les logements abordables et les refuges.

Alloprof

Depuis 2017, nous avons établi un partenariat avec Alloprof, une œuvre de bienfaisance unique au Québec offrant de l'aide gratuite à tous les élèves du primaire et du secondaire pour leurs devoirs, et de la formation générale aux adultes et aux parents. En 2019, nous avons renouvelé notre engagement et verserons 150 000 \$ CA supplémentaires de 2020 à 2022.

Robotique FIRST (Favoriser l'Inspiration et la Reconnaissance des Sciences et de la Technologie) Québec

En 2020, nous avons versé 15 000 \$ CA à cet organisme, qui s'est donné comme mission de faire participer des élèves du primaire et du secondaire à un programme novateur de mentorat en robotique s'appuyant sur l'expertise d'ingénieurs, d'universitaires et d'autres membres de la communauté.

Autres causes caritatives

En 2020, SNC-Lavalin a annoncé un don à deux fondations hospitalières de premier plan au Canada, soit la Fondation du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants.

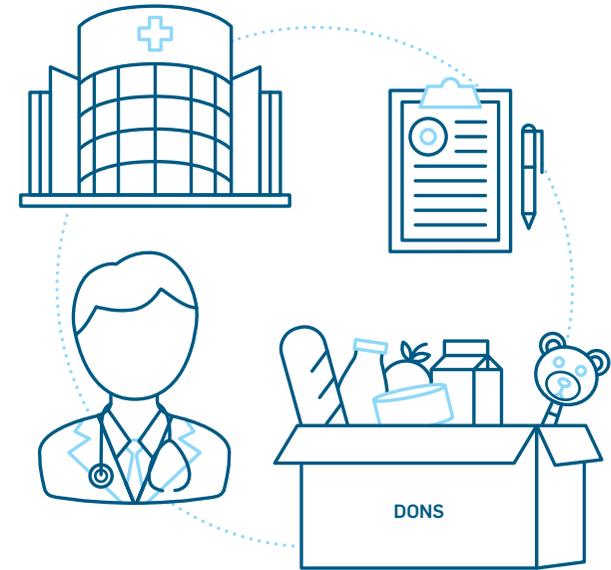
Un don de 500 000 \$ CA à la Fondation du CUSM servira à appuyer le Réseau de formation interprofessionnelle et de simulation. Ce programme offre une formation clinique en équipe à l'ensemble du réseau de professionnels de la santé du CUSM, qui compte 5 500 personnes.

En plus de parrainer le radiothon Pour la santé des enfants de l'Hôpital de Montréal pour enfants au cours des trois dernières années, le don de 250 000 \$ CA cette année à la Fondation fournira du soutien continu à son programme novateur de musicothérapie.

En 2018, nous avons signé des engagements sur 10 ans pour verser 100 000 \$ CA par année à Polytechnique Montréal, une école de génie affiliée à l'Université de Montréal et à l'Université de Waterloo, en Ontario. Ces engagements à long terme se sont poursuivis en 2020.

SNC-Lavalin a fait un don de 100 000 \$ US à Feeding America, le plus grand réseau de lutte contre la faim aux États-Unis. Notre unité d'exploitation aux États-Unis a également versé 60 000 \$US à World Central Kitchen et à Toys for Tots, respectivement.

[En savoir plus >](#)





DROITS DE LA PERSONNE



DROITS DE LA PERSONNE

Objectif

PROTÉGER LES DROITS DE LA PERSONNE

[En savoir plus >](#)



CIBLES QUALITATIVES

- > Créer et partager des solutions novatrices pour accroître la sensibilisation interne et externe aux questions de droits de la personne et les protéger.
 - > Fournir du soutien aux organismes locaux et nationaux de défense des droits de la personne.
-

Journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains de l'ONU

À l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains de l'année 2020, nous avons renouvelé notre détermination à prévenir l'esclavage moderne et la traite de personnes dans nos activités. Nous nous engageons à protéger nos employés contre toute forme d'esclavage moderne et de traite de personnes en faisant la promotion de nos valeurs fondamentales : sécurité, intégrité, collaboration et innovation.

Notre Énoncé sur l'esclavage moderne et la traite de personnes aborde les thèmes suivants :

- > La stratégie relative à notre chaîne d'approvisionnement
- > Les politiques et la gouvernance
- > Le contrôle préalable
- > L'évaluation et la gestion des risques
- > La formation et la sensibilisation
- > Le devoir de signalement

La traite d'êtres humains est un crime et une violation graves des droits de la personne. Presque tous les pays du monde sont touchés par la traite d'êtres humains, que ce soit en tant que pays d'origine, de transit ou de destination pour les victimes.

Notre chef de l'intégrité et notre président du secteur Ressources, ont souligné que les droits de la personne sont une responsabilité qui nous concerne tous et que nous devons avoir le courage de prendre la parole et de poser des questions quand nous voyons ou trouvons quelque chose qui n'est pas en phase avec nos valeurs ou notre Code de conduite.

Esclavage moderne et traite de personnes

À SNC-Lavalin, nous sommes déterminés à prévenir l'esclavage moderne et la traite de personnes dans nos activités, qui englobent notre chaîne d'approvisionnement.

Énoncé sur l'esclavage moderne et la traite de personnes

En 2020, nous avons mis à jour et élargi notre énoncé pour y inclure plus d'information sur la stratégie de la chaîne d'approvisionnement, l'évaluation et la gestion des risques ainsi que notre engagement.

[Consulter notre énoncé >](#)

Ressources offertes sur notre intranet en 2020 :

- > Un document d'orientation sur l'esclavage moderne présentant des définitions, des formulaires et des statistiques mondiales
- > Deux vidéos de sensibilisation externe
- > Trois Minutes d'intégrité
- > Un module d'apprentissage en ligne expliquant en quoi consiste la traite des personnes et comment la reconnaître; il présente également des stratégies de conformité que les entreprises peuvent utiliser tant à l'interne que dans l'ensemble de leurs chaînes d'approvisionnement.



INTÉGRITÉ



INTÉGRITÉ

Objectif

NOUS AGISSONS
COMME IL SE DOIT,
SANS COMPROMIS,
ET ASSUMONS LA
RESPONSABILITÉ
DE NOS ACTIONS.

[En savoir plus >](#)



CIBLE QUANTITATIVE

> Maintenir un niveau élevé d'engagement envers l'intégrité.



CIBLE QUANTITATIVE

> Créer et partager des solutions novatrices pour faciliter la prise de décisions commerciales éthiques.

INTÉGRITÉ

L'intégrité est importante à SNC-Lavalin. La Société s'engage à mener ses activités au plus haut niveau d'intégrité. Et le maintien d'une réputation d'intégrité dépend des actions de chacun au sein de l'organisation.

Nous attendons de chaque employé qu'il comprenne parfaitement nos documents de gouvernance et les mette en pratique en tout temps, qu'elles que soient les circonstances.

Nous sommes fiers de notre solide programme d'intégrité. La reconnaissance extérieure de notre engagement envers les principes de ce programme et les valeurs de notre entreprise vient renforcer notre conviction d'être sur la bonne voie.

Notre parcours en matière d'intégrité

Pour une deuxième fois consécutive, SNC-Lavalin s'est vue décerner la reconnaissance Compliance Leader Verification par l'institut Ethishpere. Ce prix prestigieux reconnaît SNC-Lavalin comme un chef de file mondial de l'industrie relativement aux programmes d'éthique et de conformité.

Nous sommes ravis que l'ensemble du Groupe SNC-Lavalin ait de nouveau l'occasion de travailler sur des projets financés par la Banque mondiale. Nous réunissons les gens, les données et la technologie nécessaires pour transformer radicalement notre industrie et notre façon de concevoir, d'élaborer et d'exécuter des solutions axées sur l'avenir. Nous croyons que l'intégrité est l'un de nos atouts les plus solides et qu'elle créera de nouvelles possibilités. Ce n'est pas seulement la bonne chose à faire, c'est aussi la clé d'un brillant avenir.

Ces deux réalisations racontent une histoire d'actes répréhensibles, de réflexion honnête, de travail acharné, d'investissement et de réinvention sur une période de près de 10 ans.

À la suite d'activités contraires à l'éthique qui sont survenues au sein de l'organisation avant 2012, nous avons entrepris un parcours de transformation. De la crise à chef de file de l'industrie en matière d'intégrité, nous sommes fiers de notre transformation et remercions nos employés, nos clients et nos partenaires de nous avoir appuyés tout au long du parcours.

Depuis 2012, SNC-Lavalin a pris des mesures importantes et mis en œuvre de nouveaux processus, notamment :

- > Le renouvellement de l'équipe de direction et des membres du conseil d'administration (depuis 2012);
- > La certification annuelle au Code de conduite obligatoire pour les employés, ainsi que de la formation supplémentaire obligatoire ciblée sur l'intégrité pour veiller à une bonne compréhension du programme (depuis 2012);
- > Une ligne de signalement exploitée par un fournisseur de services indépendant pour signaler les problèmes d'intégrité de façon anonyme et confidentielle (depuis 2012);
- > La mise en œuvre de politiques et de processus rigoureux sur des sujets comme la lutte contre la corruption et les pots_de_vin, l'antitrust et la concurrence, les paiements de facilitation, les conflits d'intérêts, les formations en intégrité et les évaluations des risques liés à l'intégrité (depuis 2013).
- > La nomination d'un chef de l'intégrité qui relève directement du conseil d'administration et du chef du contentieux au niveau opérationnel (2013);
- > Une équipe des enquêtes de conformité distincte de la fonction d'audit interne pour toutes les infractions présumées commises par des employés, d'anciens employés, des partenaires, des fournisseurs et des sous-traitants (2013);

- > L'inclusion d'une mesure en matière d'intégrité dans l'évaluation globale des employés ayant droit au régime incitatif annuel (2014);
- > Des vérifications relatives à l'intégrité obligatoires pour tous les tiers (2014);
- > Un Code de conduite des fournisseurs (2017);

Ces mesures nous mettent en position de force pour définir et prévenir les défis éthiques qui pourraient se présenter à l'avenir.

SNC-Lavalin s'est engagée fermement à maintenir un niveau d'excellence en matière d'intégrité et de conformité. Nous mettons maintenant à profit nos connaissances tirées de cette expérience pour aider les autres, partager les leçons apprises et façonner l'avenir de notre industrie, notamment en soutenant les organisations mondiales de lutte contre la corruption.

Notre programme d'intégrité

Trois volets clés définissent notre programme d'intégrité : prévenir, détecter et agir. Cette approche exhaustive et intégrée nous permet de maintenir notre santé éthique, de soutenir notre réussite à long terme et de préserver et de promouvoir nos valeurs. Voici les progrès importants dans l'évolution de notre programme d'intégrité en 2020 :

Prévenir

Favoriser une culture éthique au sein de l'entreprise permet de prévenir la probabilité d'actes répréhensibles et d'infractions aux règles de conformité, grâce à :

- > Ton donné par la direction
- > Politiques et procédures
- > Formation et communications
- > Contrôle préalable de la conformité des partenaires d'affaires
- > Gestion des risques de conformité
- > Fusions et acquisitions
- > Le contrôle préalable
- > Actions collectives et activités de sensibilisation
- > Soutien et conseils

Culture

Tout ce que nous faisons est fondé sur nos valeurs et nous aide à les incarner.

Notre valeur d'intégrité est renforcée par une formation et des communications complètes, amplifiée par notre équipe de direction et notre réseau mondial d'ambassadeurs de l'intégrité, et vérifiée à l'aide des nombreux outils et ressources fournis à nos employés.

C'est notre culture de l'intégrité qui est à la base de nos réussites, stimule notre croissance et nous permet de conserver nos atouts les plus précieux, nos employés.

Formation

Veiller à ce que nos employés, où qu'ils soient, comprennent et se conforment aux normes de conduite que nous attendons d'eux est une priorité absolue à SNC-Lavalin.

Nous évaluons régulièrement nos modules de formation sur les pratiques exemplaires en matière d'intégrité pour nous assurer d'offrir à nos parties prenantes un programme de formation diversifié à la fine pointe de l'industrie. Ces cours, développés à l'interne ou offerts par l'intermédiaire d'un fournisseur spécialisé, comprennent une formation obligatoire spécifique à un groupe cible ainsi que des formations générales non obligatoires pour tous.

Cours obligatoires et initiatives de formation

En 2020, les 30 000 et quelques utilisateurs de notre système de gestion de l'apprentissage (SGA) avaient accès à 32 modules d'apprentissage en ligne sur l'intégrité en neuf langues, soit 120 modules en tout. Parmi ces 32 modules en ligne, dix étaient obligatoires en fonction du rôle de l'employé. Notre équipe Intégrité est composée d'employés techniques et de professionnels chargés de développer ces modules pour veiller à ce qu'ils répondent à nos besoins et reflètent nos politiques et procédures. En plus de cette formation en ligne, nous offrons également une formation continue sur l'anti-corruption dans des salles de classe virtuelles.

Le tableau à la page suivante résume les formations offertes à chaque type d'employé et le temps nécessaire pour les suivre, de même que les formations qui ont été révisées en 2020.

Formation	Public cible	Langues	Durée	Nombre de personnes formées	Révisées et relancées en 2020
Certification au Code de conduite 2020	Tous les employés, à l'exception de la main-d'œuvre spécialisée, des courtiers de main-d'œuvre spécialisée, des étudiants non rémunérés, et des employés effectuant des travaux généraux	9	30 min	> 30 000	x
Code de conduite 2020 - Formation continue	Tous les ouvriers et travailleurs généraux	8	10 min/mois	S.O.	
Formation sur l'anti-corrupcion (en personne)	Cadres supérieurs, gestionnaires et professionnels de haut niveau	3	90 min	> 320	
Formation sur l'anti-corrupcion - Rappel aux deux ans	Cadres supérieurs, gestionnaires et professionnels de haut niveau	4	30 min	> 340	
Formation sur l'anti-corrupcion - Rappel aux quatre ans	Cadres supérieurs, gestionnaires et professionnels de haut niveau	4	15 min	> 470	x
Antitrust et concurrence	Cadres supérieurs, gestionnaires, professionnels de haut niveau et employés exerçant des fonctions connexes	4	30 min	> 1 000	
Antitrust et concurrence - Rappel aux deux ans	Cadres supérieurs, gestionnaires, professionnels de haut niveau et employés exerçant des fonctions connexes	4	10 min	> 1 900	x
Éviter la traite des travailleurs	Cadres supérieurs, gestionnaires, professionnels de haut niveau et employés exerçant des fonctions connexes	4	40 min	> 2 000	
Contrôle préalable de la conformité des partenaires d'affaires	Cadres supérieurs, gestionnaires, professionnels de haut niveau et employés exerçant des fonctions connexes	4	30 min	> 1 500	
Contrôle préalable de la conformité des partenaires d'affaires - Rappel aux deux ans	Cadres supérieurs, gestionnaires, professionnels de haut niveau et employés exerçant des fonctions connexes	4	10 min	> 4 300	x
Conformité en matière de confidentialité des données	Tous les employés ayant accès à nos systèmes	9	30 min	> 3 800	
Cadeaux et marques d'hospitalité	Cadres supérieurs, gestionnaires, professionnels de haut niveau et employés exerçant des fonctions connexes	4	30 min	> 1 400	
Cadeaux et marques d'hospitalité - Rappel aux deux ans	Cadres supérieurs, gestionnaires, professionnels de haut niveau et employés exerçant des fonctions connexes	4	10 min	> 2 500	x
Délit d'initié (sensibilisation)	Cadres supérieurs, gestionnaires, professionnels de haut niveau et employés exerçant des fonctions connexes	7	10 min	> 22 600	
Contrôles et sanctions du commerce international (sensibilisation)	Cadres supérieurs, gestionnaires, professionnels de haut niveau et employés exerçant des fonctions connexes	4	5 min	> 4 600	
Travailler avec le gouvernement canadien	Cadres supérieurs, gestionnaires, professionnels de haut niveau et employés exerçant des fonctions connexes au Canada	2	60 min	> 310	
Sanctions de la Banque mondiale	Cadres supérieurs, gestionnaires, professionnels de haut niveau et employés exerçant des fonctions connexes	2	15 min	> 2 100	



Communications

Nous prenons des mesures pour nous assurer que toutes nos parties prenantes reçoivent des messages clairs et cohérents, tant à l'interne qu'à l'externe.

Les activités et les canaux de communication interne comprennent :

- > Blogue du président et chef de la direction
- > Blogue du chef de l'intégrité
- > Campagnes de sensibilisation vidéo sur l'intégrité
- > Évaluations de rendement annuelles
- > Intranet
- > Réseau mondial d'ambassadeurs de l'intégrité

Les gestionnaires commencent les réunions avec des Minutes d'intégrité pour donner le ton et garder nos valeurs au premier plan de la prise de décisions.

Tout comme la sécurité, l'intégrité est une priorité pour tous et fait partie intégrante des réunions, de la planification et des opérations à tous les échelons.

- > 140 Minutes d'intégrité disponibles en quatre langues

À l'externe, nous offrons aux parties prenantes des renseignements précis sur nos initiatives en matière d'intégrité. Cela comprend notre vision, nos plans, nos contacts pour répondre rapidement aux questions et problèmes. De plus, nous partageons régulièrement nos messages et nos engagements en matière d'éthique et de conformité :

- > lors de conférences nationales et internationales;
- > aux universités, aux associations et aux organisations basées sur l'éthique;
- > lors de notre assemblée annuelle des actionnaires.

Détecter

Au 31 décembre 2020, nous comptons un total de 37 584 employés, un nombre qui a culminé à plus de 45 000 au cours de l'année, y compris les employés à temps partiel, temporaires et contractuels. En 2020, la Société a reçu 295 allégations par divers canaux conçus pour habiliter un effectif qui s'efforce d'atteindre une culture d'intégrité de façon pratique. Sur les 295 allégations, 33 ont fait l'objet d'une enquête lancée par l'équipe Enquêtes de conformité, 225 ont été examinées par d'autres équipes d'enquête (Ressources humaines (139), Unités d'exploitation et autres (57), Cybersécurité (16), Santé et sécurité (7) et Sûreté mondiale (5)), et 38 allégations n'ont pas fait l'objet d'une enquête en raison d'informations insuffisantes et/ou parce que l'allégation avait déjà fait l'objet d'une enquête.

Notre approche en matière de prévention repose sur la mise en place de contrôles internes et sur d'autres moyens pour repérer les inconduites et évaluer le degré d'adhésion au programme en mettant l'accent sur les aspects clés suivants :

- > Le devoir de signalement
- > Contrôles de conformité efficaces
- > Audits périodiques de l'intégrité
- > Examens de conformité
- > Ressources et compétences pour les enquêtes mondiales

Un comité composé du chef de l'intégrité, du chef, Remédiation de la conformité et monitorat, du directeur, Affaires juridiques pour l'intégrité et les litiges, du chef, Audit interne et du directeur, Enquêtes RH se réunit chaque semaine pour examiner, évaluer et prioriser les allégations.



Signalement

Le processus Devoir de signalement requiert que tous les employés soient vigilants en cas d'un comportement potentiellement illégal ou contraire à l'éthique et prennent sans tarder les mesures qui s'imposent pour empêcher ou déceler une conduite inappropriée.

À SNC-Lavalin, les employés peuvent utiliser notre ligne de signalement en matière d'intégrité, exploitée par un tiers, confidentielle et accessible 24 h sur 24, pour signaler toute inconduite soupçonnée.

Cette ligne permet aux employés, fournisseurs, clients et autres parties prenantes de signaler toute infraction potentielle à notre Code de conduite, à nos documents de gouvernance ou aux lois applicables, en ligne ou par téléphone, dans environ 200 langues, sans crainte de représailles.

Les cas peuvent être attribués à la Santé, sécurité et environnement (SSE), aux Ressources humaines, à la Sûreté mondiale, à l'unité d'exploitation ou à l'équipe Enquêtes de conformité.

Lorsque des allégations lui sont assignées, l'équipe Enquêtes de conformité :

- > met en œuvre les procédures d'enquête appropriées, y compris le recours à une expertise spécialisée en cas de besoin;
- > mène à terme les enquêtes sans tarder pour vérifier si les allégations sont solidement fondées;
- > respecte et préserve en tout temps l'intégrité des processus d'enquête de conformité.

Notre équipe Enquêtes de conformité hautement qualifiée relève du chef de l'intégrité. Les membres de cette équipe viennent de différents horizons professionnels et sont situés dans deux centres principaux, le Canada et le Moyen-Orient, permettant une couverture mondiale et une réponse rapide aux enquêtes sur les allégations.

Signalements en 2020

Allégations faites par le biais de :

- > Ligne exploitée par un tiers : 142
- > Courriel : 140
- > Téléphone : 7
- > En personne : 3
- > Par la poste : 3
- > Allégations reçues en 2020 : 295
- > Allégations transmises de façon anonyme : 95
- > Allégations classées : 327 (comprend des cas des années précédentes; tous les cas restants de 2020 ont été réglés au début de 2021)

Agir

Les mesures correctives sont holistiques et prises en compte. Les allégations sérieuses font l'objet de discussions au plus haut niveau, et des recommandations de solutions sont conçues pour éliminer les menaces immédiates tout en examinant les causes fondamentales et en garantissant que nous faisons tout ce que nous pouvons pour éviter des problèmes semblables à l'avenir, ce qui nous ramène au premier volet : prévenir. Notre approche en matière de prévention est fondée sur l'application de mesures correctives en réponse à une inconduite, en mettant l'accent sur les aspects clés suivants :

- > Prévention de récidives
- > Correction des lacunes systémiques
- > Sanctions disciplinaires
- > Conséquences impartiales

28 sanctions disciplinaires (uniquement reliées aux enquêtes de conformité)

- > Autres sanctions, y compris rappels verbaux et écrits : 16
- > Avertissements verbaux : S.O.
- > Avertissements par écrit : 9
- > Cessations d'emploi : 3

Les mesures disciplinaires se rapportent aux catégories d'actes répréhensibles suivantes :

Fraude

- > Cessation d'emploi : 1
- > Avertissements par écrit : 3

Conflits d'intérêts

- > Cessation d'emploi : 2
- > Avertissements par écrit : 2
- > Autre sanction : 1*

Propriété intellectuelle

- > Autre sanction : 1*

Concurrence

- > Avertissements par écrit : 2
- > Autres sanctions : 3*

Autres**

- > Avertissements par écrit : 2
- > Autres sanctions : 11*

* Les autres sanctions peuvent inclure des rappels verbaux, une formation supplémentaire, une réduction des primes ou des évaluations du rendement.

** Les autres catégories comprennent les problèmes qui ne font pas partie des catégories principales existantes, par exemple, le non-respect des politiques et des procédures, le défaut de signaler, etc.

Outils

Application mobile

Notre application Intégrité est offerte aux publics interne et externe. Elle permet aux utilisateurs de soumettre des formulaires de revue d'intégrité, de consulter le Code de conduite, de signaler des cas d'inconduite et d'accéder à des ressources et des vidéos couvrant un éventail de sujets. En 2020, nous avons ajouté d'autres courtes capsules de formation et des vidéos animées à l'application.

Scotty

Nous avons lancé notre agent conversationnel sur l'intégrité en 2019, un assistant virtuel créé pour offrir aux employés des réponses rapides aux questions simples sur des sujets généraux relatifs à l'éthique et à la conformité. Tous les employés peuvent y accéder sur l'intranet. En 2020, nous avons approfondi les connaissances de Scotty en ajoutant des questions liées à la conformité des données.

Formulaire de revue d'intégrité

Une revue d'intégrité (ou formulaire de revue d'intégrité) est un outil permettant de signaler au responsable de l'intégrité concerné tout avantage, dans le cadre de notre procédure Conformité relative aux cadeaux et marques d'hospitalité.

Code de conduite

Notre Code de conduite est au cœur de notre programme d'intégrité et définit les attentes en matière d'intégrité et d'éthique dans nos relations d'affaires. Chaque gestionnaire à tous les niveaux, doit s'assurer que nous offrons un rendement de calibre mondial en matière d'éthique et de conformité.

La revue annuelle du Code permet d'actualiser cet important document. La formation et la certification annuelles portant sur le Code constituent une condition d'emploi et forment une partie essentielle de notre programme d'accueil des employés.

Voici les sections bonifiées, révisées ou ajoutées en 2020 :

- > Gouvernance, politiques et procédures
- > Respect mutuel
- > Renseignements personnels et conformité en matière de confidentialité des données
- > Droits de la personne
- > Communications externes
- > Médias sociaux

Sommaire du Code de Conduite 2021



1
Notre code de conduite s'applique à tous.



2
La discrimination et le harcèlement sont strictement interdits.



3
La violence est strictement interdite.



4
Les drogues et l'alcool sont strictement interdits.



5
Nous devons protéger l'environnement.



6
Donner ou recevoir des pots-de-vin et paiements de facilitation est strictement interdit.



7
L'esclavage moderne et la traite de personnes sont strictement interdits.



8
Vous ne devez jamais offrir ni accepter un cadeau en échange d'une faveur.



9
La gestion directe d'un membre de sa famille est strictement interdite.



10
L'utilisation des biens de SNC-Lavalin à des fins personnelles est strictement interdite.



11
L'information personnelle de chaque employé est protégée.



12
Vos opinions sont personnelles et ne doivent pas impliquer SNC-Lavalin.



Pour signaler une préoccupation ou un incident, ou tout simplement poser une question au sujet du Code de conduite, veuillez vous adresser à votre représentant des ressources humaines local ou appelez la ligne de signalement au :

Programme d'ambassadeurs

En 2020, nous avons créé la nouvelle plateforme de partage des connaissances du programme d'ambassadeurs de l'intégrité, qui permet aux ambassadeurs de :

- > Communiquer directement avec les experts en la matière
- > Partager les pratiques exemplaires
- > Lancer des discussions
- > Partager les ressources
- > Planifier les activités selon le calendrier Intégrité

Mises à jour générales du programme :

- > 150 ambassadeurs de l'intégrité, un nombre toujours à la hausse
- > Nouveau processus de demande simplifié
- > Nouvelle page Infozone avec une FAQ et un formulaire de candidature

Événements

Semaine de l'intégrité annuelle

Notre troisième Semaine mondiale de l'intégrité a eu lieu du 1^{er} au 6 novembre 2020. Elle s'est articulée autour des thèmes de l'égalité, la diversité et l'inclusion, de l'esclavage moderne et de la traite des personnes ainsi que de la conformité des données, et proposait :

- > Événements régionaux et mondiaux (déjeuners-conférences, webinaires, groupes de discussion, concours, etc.)
- > Articles quotidiens rédigés par des experts en la matière





Évaluation des risques en matière d'intégrité

En 2019 et 2020, nous avons actualisé notre approche d'évaluation des risques en matière d'intégrité afin de nous adapter à l'évolution de l'environnement réglementaire international et de nous concentrer davantage sur les risques de conformité par pays.

Dans le cadre de notre évaluation annuelle des risques en matière d'intégrité, nous définissons les scénarios de risque les plus pertinents en fonction des éléments suivants :

- > Tendances dans l'application de la Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) et de la loi britannique sur la corruption (UKBA) à l'échelle internationale
- > Analyse de nos enquêtes internes
- > Entrevues au sein de l'organisation

Nous avons sélectionné des emplacements pour des travaux internes ciblés en fonction des résultats d'une analyse basée sur des indicateurs. En travaillant avec des gestionnaires et des cadres à différents niveaux de l'organisation, nous avons mené des discussions constructives portant sur des problèmes et incidents précis. Nous nous sommes concentrés sur la compréhension des types d'inconduite les plus susceptibles de se produire dans un secteur d'activité.

Par la suite, nous avons réalisé près de 40 examens approfondis dans 20 pays. En suivant un processus rigoureux, nous avons repéré les points à améliorer et aidé les équipes de gestion locales à adopter des mesures correctives au niveau où le risque serait le plus efficacement atténué.

Depuis 2019, des analyses basées sur des indicateurs de rendement clés (IRC) et comprenant huit indicateurs de risque soigneusement sélectionnés ont été réalisées dans les 40 principaux pays où nous menons nos activités.

Nous avons identifié 94 mesures permettant de réduire le risque de conformité, dont 90 ont été appliquées en 2020; deux ont été annulées (car les cibles ne sont plus viables), et les deux autres ont été reportées en 2021. Cette approche proactive était fondamentale pour atténuer l'éventail complet de menaces potentielles pour notre entreprise et ses parties prenantes.

Nous nous efforçons de demeurer à l'avant-garde des risques émergents et des nouvelles interventions répondant efficacement aux défis contemporains.

Chaîne d'approvisionnement

Code de conduite des fournisseurs

Le Code de conduite des fournisseurs résume les attentes et les principes directeurs de SNC-Lavalin, y compris ceux liés aux droits de la personne, à l'esclavage moderne et à la traite de personnes.

Voici les changements apportés au Code de conduite des fournisseurs en 2020 :

- > Ajout aux obligations des fournisseurs:
 - faire respecter les mêmes obligations par leurs propres fournisseurs;
 - fournir à leurs employés l'information et la formation appropriées;
 - confirmer par écrit qu'ils adhèrent au Code de conduite des fournisseurs, par exemple par l'intermédiaire des bons de commande ou de l'entente contractuelle;
 - respecter nos principes de confidentialité des données.
- > Message du président et inclusion de nos valeurs pour démontrer l'engagement de la direction envers l'intégrité.
- > Ajout d'une section liée à notre culture de normes éthiques élevées.
- > Ajout d'un droit à la vérification.
- > Détails supplémentaires sur les responsabilités à l'égard de l'esclavage moderne et le devoir de signalement.
- > Disponible en sept langues.

[En savoir plus >](#)

Contrôle préalable de la conformité des partenaires d'affaires

Nous prenons des mesures importantes pour nous assurer que nos partenaires d'affaires comprennent parfaitement nos attentes en matière d'intégrité. Nous nous attendons à ce que nos partenaires d'affaires adhèrent à nos principes d'entreprise, à notre culture et à nos valeurs, et respectent les lois et règlements applicables. D'ailleurs, tous nos partenaires d'affaires doivent se conformer à notre Code de conduite des fournisseurs, qui confirme leur engagement à respecter les mêmes normes de conduite dans les affaires et pratiques que nous.

Nous favorisons activement la sensibilisation à une culture de conscience des risques à tous les niveaux de l'organisation. Grâce à notre processus de sélection de partenaires d'affaires, nous poursuivons nos efforts pour établir un rapport équilibré et optimal entre risque et rendement. Le contrôle préalable de la conformité des partenaires d'affaires est soutenu par un outil informatique en ligne. Le processus d'approbation et sa surveillance continue offrent une transparence à l'échelle mondiale quant à l'exposition aux risques liés aux tiers.

Contrôles préalables des partenaires d'affaires approuvés par région en 2020

Région	De base	Standard	Amélioré	Total
Canada et États-Unis	143	29	11	183
Europe	102	8	7	117
Asie-Pacifique	65	16	6	87
Amérique latine	45	5	0	50
Moyen-Orient et Inde	44	16	18	78
Afrique (Nord)	16	5	0	21
Afrique (Sud)	10	4	1	15
Total				551
Partenaires rejetés				2

Engagement de l'industrie, reconnaissance et activités de sensibilisation

Dans le but de partager notre cheminement avec nos pairs et d'apprendre de ceux-ci, SNC-Lavalin a collaboré avec des institutions académiques, a participé à des conférences de l'industrie, et a été reconnue par des organismes internationaux pour son programme d'intégrité.

Non seulement nous cherchons à atteindre et à maintenir les normes les plus élevées pour nous-mêmes, mais nous faisons également notre part pour aider l'ensemble de l'industrie à accroître sa durabilité et à adopter une conduite qui respecte davantage les valeurs d'éthique.

Ethisphere

L'institut Ethisphere est un centre indépendant de recherche sur les pratiques exemplaires et de leadership éclairé.

En 2020, SNC-Lavalin a obtenu la reconnaissance Compliance Leader Verification de l'institut Ethisphere, octroyée exclusivement aux entreprises ayant les meilleurs programmes d'éthique et de conformité de l'industrie.

Nous avons également participé au Sommet virtuel sur l'éthique du Canada 2020 d'Ethisphere en juillet, et donné une présentation dans le cadre de son groupe de travail virtuel sur la construction et l'ingénierie en juin.

TRACE INTERNATIONAL

Trace International inc. est un organisme d'affaires anti-corruption reconnu à l'échelle mondiale et un fournisseur de premier plan de solutions de gestion des risques pour les tiers.

En 2020, nous avons pris la parole lors du webinaire de TRACE sur l'accréditation des spécialistes de l'anti-corruption, en septembre, et lors de son webinaire sur les dons et les contributions politiques en décembre.

PACI

Le PACI est une initiative anti-corruption dirigée par des chefs de la direction et le Forum économique mondial. Travaillant de concert avec des organisations internationales, des universitaires et des institutions gouvernementales, le PACI est à l'avant-garde des pratiques exemplaires de l'industrie visant à rebâtir et à favoriser la confiance envers les entreprises et les institutions.

Tout au long de l'année 2020, nous avons participé aux réunions virtuelles mensuelles du PACI, et étions panélistes à l'événement Global Cooperation Against Corruption en septembre.

B20

Le B20 (Business 20) est le forum de dialogue officiel du G20 avec le monde des affaires.

En 2020, nous avons assisté à son sommet annuel à Riyad, en Arabie saoudite.

Concours d'étude de cas sur le leadership éthique Ted Rogers

SNC-Lavalin a fièrement commandité le concours d'étude de cas sur le leadership éthique Ted Rogers à l'Université Ryerson de Toronto, au Canada. Ce concours a donné l'occasion aux étudiants d'évaluer des situations éthiques épineuses vécues en milieu de travail et de mieux comprendre les décisions difficiles auxquelles sont confrontés les dirigeants d'entreprise.

Regard sur l'avenir

Ethisphere a mené un sondage sur la culture d'intégrité à l'échelle de l'entreprise en novembre 2020, afin d'analyser la perception qu'ont les employés de notre culture d'intégrité et d'évaluer nos progrès depuis le dernier sondage, qui remonte à 2016. Plus de 12 500 employés ont répondu au questionnaire.

Résultats globaux de la culture d'intégrité

Depuis 2016, notre cote globale de rendement a augmenté de 2,8 points pour atteindre 83,8 %. Ce résultat nous a positionnés à quatre points au-dessus du point de comparaison externe*. Bien que nous ayons obtenu des résultats supérieurs au point de comparaison dans les huit catégories, nous pouvons encore nous améliorer dans certains domaines. Dans trois des huit piliers, nous avons obtenu des résultats inférieurs à ceux du sondage de 2016.

Ces résultats font état de notre évolution en tant qu'organisation depuis 2016 et indiquent que nous devons continuer à travailler tous ensemble pour que notre engagement envers l'intégrité demeure indéfectible.

Pilier de la culture de l'intégrité	Résultat de SNC-Lavalin en 2020	Point de référence d'Ethisphere pour 2020
Connaissance du programme et des ressources Bonne connaissance des atouts et des efforts propres à la fonction Intégrité	93,2 %	90,7 %
Perceptions de la fonction Intégrité Perception de la qualité et de l'efficacité des efforts de communication, de formation et de soutien de la fonction	92,5 %	91,5 %
Observation et signalement des cas d'inconduite Aisance à signaler l'inconduite perçue, le motif du signalement et les obstacles potentiels au signalement	83,9 %	79,2 %
Pression L'intensité et la source de la pression que peuvent subir les employés pour compromettre les normes pour atteindre nos objectifs	72,1 %	68 %
Justice organisationnelle Perception de l'attitude de l'entreprise envers les fautifs, à savoir s'ils sont tenus responsables pour leurs actes et si des mesures disciplinaires sont prises	74,5 %	68,4 %
Perceptions des gestionnaires Perceptions de la conduite et de la façon de communiquer du superviseur, et aisance à aborder les inquiétudes	78,3 %	72,4 %
Perceptions du leadership Perceptions de la conduite, des valeurs et de la façon de communiquer de l'équipe de direction	80,8 %	76,6 %
Perceptions des pairs et de l'environnement Perceptions des priorités des collègues, des valeurs de leur organisation et de la volonté de partager des opinions	89,5 %	85,5 %

*Les résultats du sondage de SNC-Lavalin ont été comparés à ceux des entreprises de la base de données d'Ethisphere, qui renferme plus de 100 projets de sondage sur la culture éthique. Les données du sondage ayant servi à établir le point de comparaison proviennent de quelque 45 000 répondants de dix entreprises qui répondent aux critères suivants :

- > Entreprises réalisant des activités importantes dans les secteurs de l'ingénierie et de la construction ou des services aux entreprises et professionnels
- > Données recueillies à partir de sondages menés au cours des deux dernières années

Tendances émergentes

Lors de la segmentation des répondants en fonction de la fréquence des communications des gestionnaires sur l'éthique, nous avons constaté une tendance claire entre les communications effectuées par les gestionnaires hiérarchiques et :

- > la volonté des employés de signaler une inconduite;
- > l'aisance avec laquelle ils abordent leur supérieur hiérarchique;
- > la croyance que les règles sont appliquées équitablement.

Cela renforce notre conviction que les gestionnaires hiérarchiques jouent un rôle essentiel dans l'établissement et la consolidation d'une culture de l'intégrité. Nous avons officialisé cela en modifiant notre régime de primes pour y inclure des incitatifs à communiquer sur des sujets liés à l'intégrité, et nous continuons d'appuyer tous les gestionnaires dans leurs efforts pour discuter fréquemment avec leurs employés.

Un court sondage prévu pour 2021, permettra d'évaluer davantage les améliorations de notre culture d'intégrité par rapport aux résultats du questionnaire, dont le succès se reflétera également dans le programme de primes annuelles.

Quelles sont les prochaines étapes?

Même si ces résultats représentent des progrès tangibles quant à notre objectif de vivre nos valeurs à l'échelle de l'entreprise (nous devrions être fiers de la façon dont nous nous comparons favorablement à nos pairs dans ce domaine), les résultats du sondage ont également fourni une feuille de route claire pour l'amélioration continue.

L'équipe Intégrité s'inspire des conclusions de cette initiative, et notre objectif consistera à équilibrer nos forces tout en améliorant systématiquement notre efficacité à tous les niveaux.



Résumé des progrès en matière d'intégrité

Levée anticipée de toutes les sanctions de la Banque mondiale

Le Groupe de la Banque mondiale a levé de façon anticipée toutes les sanctions imposées à SNC-Lavalin Group inc. et ses filiales en 2013 pour une période de 10 ans.

Cette décision, prise à la suite d'un processus d'évaluation et de surveillance rigoureux par les autorités de la Banque mondiale et le contrôleur indépendant, confirme que SNC-Lavalin a respecté toutes les conditions de l'accord de règlement. La Société et ses filiales pourront désormais soumissionner, remporter des contrats et réaliser des travaux sur des projets financés par la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de développement.

[Lire le communiqué de presse \(en français\) >](#)

Fin de l'entente administrative

L'entente administrative signée en décembre 2015 avec Services publics et Approvisionnement Canada dans le cadre du nouveau régime d'intégrité a permis à SNC-Lavalin de continuer de conclure des contrats avec le gouvernement du Canada ou de lui fournir des services. Un contrôleur indépendant avait été nommé pour s'assurer que l'entreprise respecte les termes et conditions de l'entente, ce qu'elle a fait. En décembre 2020, SNC-Lavalin n'était plus assujettie à cette entente administrative.

Collaboration continue avec le contrôleur indépendant

À la suite du règlement en 2019 des accusations liées à des activités survenues il y a 10 à 20 ans, SNC-Lavalin continue de collaborer avec un contrôleur indépendant chargé de faire rapport sur le programme d'intégrité de l'entreprise jusqu'en décembre 2022. Un résumé de chaque rapport est publié sur le site Web de SNC-Lavalin, et chaque recommandation fait l'objet d'une attention particulière pour optimiser le programme d'intégrité actuel.

[En savoir plus >](#)



6 / GOUVERNANCE



6. GOUVERNANCE

Valeurs, principes, normes et règles de comportement

Notre objectif de développement durable

Nous avons la responsabilité de placer le développement durable au cœur de notre stratégie d'affaires au moyen de notre rôle de chef de file du marché, de nos activités et des services que nous offrons. Nous reconnaissons que nos activités peuvent contribuer de façon importante à un monde plus durable. Il nous incombe d'améliorer notre propre rendement en matière de développement durable grâce à la façon dont nous menons notre entreprise et influençons les autres.

Nos principes de développement durable

Nous intégrerons nos objectifs de développement durable à toutes nos activités de projet et d'entreprise en alignant notre stratégie et nos plans d'affaires sur nos services de consultation stratégique, de conception, de construction ainsi que d'entretien et d'exploitation durant le cycle de vie des actifs. Nous le ferons conformément aux principes suivants :

Une société pour notre avenir

Inspirer la prochaine génération, investir dans les collectivités, acquérir des connaissances et des compétences en matière de développement durable et créer un milieu de travail sain et sécuritaire.

Un environnement avec un avenir

Favoriser une économie à faibles émissions de carbone, respecter l'environnement en privilégiant l'utilisation efficace des ressources et la prévention de la pollution et protéger et améliorer les écosystèmes.

Une entreprise responsable pour l'avenir

Influencer et soutenir la croissance économique durable grâce à des principes solides de gouvernance, d'intégrité et de responsabilisation, faire partie d'une société mondiale tout en reconnaissant l'importance et la responsabilité d'offrir des services locaux sans compromettre les besoins de la prochaine génération.

Énoncé de politique de développement durable >

The thumbnail shows the title page of the 'Énoncé de politique de développement durable' document. It features the SNC-Lavalin logo at the top left. The title is prominently displayed in a large, light blue font. Below the title, there is a sub-header 'Placer le développement durable au cœur de notre stratégie d'affaires' followed by a paragraph explaining the company's commitment to sustainable development. A section titled 'Nos principes de développement durable:' lists three main pillars: 'Une société pour notre avenir', 'Un environnement avec un avenir', and 'Une entreprise responsable pour l'avenir'. Each pillar is followed by a list of specific actions and goals. At the bottom, there is a signature of Ian L. Edwards, President and CEO, dated 22 juillet 2019.

Nos règles d'application

Notre intégrons notre Stratégie d'affaires durable à toutes nos activités de projet et d'entreprise par l'application des règles suivantes :

- > Comprendre les attentes et les exigences de nos parties prenantes relativement à l'environnement, aux objectifs de développement durable de l'ONU et au Programme à l'Agenda 2030 de l'ONU;
- > Comprendre de quelle façon les grandes tendances sociétales influenceront nos stratégies d'affaires à l'échelle mondiale et régionale, et contribuer et améliorer la valeur sociale ainsi que les avantages pour les collectivités;
- > Intégrer des mesures de contrôle d'affaire et de projet afin d'assurer le respect des lois pertinentes, des contrats et des exigences des clients, dont les mesures de gestion des crises et des incidents;
- > Améliorer l'utilisation efficace des ressources, dont la consommation d'eau et d'électricité et l'utilisation de matières premières;
- > Accroître la sensibilisation envers les changements climatiques et améliorer l'évaluation des risques climatiques, notamment en établissant des mesures d'atténuation convenables;
- > Privilégier la diversité des compétences et des contributions par l'amélioration des conditions de diversité et d'égalité;
- > Améliorer le capital naturel et augmenter la biodiversité;
- > Augmenter l'élaboration de stratégies qui seront bénéfiques pour la santé humaine et le bien-être;
- > Évaluer et améliorer notre rendement environnemental en investissant dans la formation, la sensibilisation, les systèmes, les outils et un programme d'assurance;
- > Assurer l'aptitude et l'efficacité de nos fournisseurs et surveiller leur rendement;

- > Surveiller notre rendement en matière de développement durable et nos progrès par rapport aux objectifs et aux cibles;
- > Adhérer aux principes des documents de gouvernance de SNC-Lavalin liés à la santé, la sécurité et l'environnement, le contrôle de la qualité et la gestion des risques;
- > Adhérer aux principes des documents de gouvernance de SNC-Lavalin liés à la sûreté et aux autres enjeux de sûreté et de cybersécurité;
- > Adhérer aux principes de tous les documents de gouvernance de SNC-Lavalin liés à l'intégrité, la politique de droits de la personne et l'esclavage moderne et tous les documents de gouvernance connexes;
- > Adhérer aux principes des documents de gouvernance de SNC-Lavalin sur l'égalité, la diversité et l'inclusion.

Notre raison d'être

Façonner un meilleur avenir pour notre planète et ceux qui l'habitent.

Notre vision

Nous créons des solutions durables qui lient individus, données et technologie afin de concevoir, réaliser et opérer les projets les plus complexes partout dans le monde.



~~SÉCURITÉ~~
~~INTÉGRITÉ~~
~~COLLABORATION~~
~~INNOVATION~~

Notre président et chef de la direction est le parrain de nos valeurs fondamentales.

Nos valeurs fondamentales

Les valeurs qui nous animent

Nos valeurs sont l'essence même de notre identité d'entreprise. Elles caractérisent nos gestes, notre voix et notre conduite les uns avec les autres, et nous guident dans nos rapports avec les clients et les parties prenantes.

À la suite d'un sondage auprès de nos employés, nous avons identifié des valeurs fondamentales qui unissent notre personnel.

Déployées au début 2018, ces quatre valeurs soutiennent une identité et une culture partagées et donnent vie à notre vision à l'échelle de SNC-Lavalin.

Ces valeurs guident nos décisions et nos actions et permettent aux parties prenantes de comprendre ce que nous défendons et ce qui est important pour nous. Elles nous enjoignent à travailler ensemble pour assurer un avenir meilleur.

[En savoir plus >](#)

Nous plaçons la sécurité au cœur de toutes nos actions afin de protéger les personnes, les actifs et l'environnement.

Nous agissons comme il se doit, sans compromis, et assumons la responsabilité de nos actions.

Nous travaillons ensemble et valorisons la contribution unique de chacun afin d'obtenir des résultats remarquables pour tous.

Nous redéfinissons l'ingénierie en pensant avec audace, fièrement et différemment.

Notre Stratégie d'affaires durable

Nous avons adopté une Stratégie d'affaires durable fondée sur les Objectifs de développement durable de l'ONU. Elle représente une occasion d'élaborer un modèle d'affaires tourné vers l'avenir, qui permet d'assurer que notre entreprise est en mesure de s'adapter aux changements mondiaux en matière de climat, de population et de comportements des consommateurs.

Notre stratégie a été adoptée dans tous les secteurs, les projets et les fonctions d'entreprise afin de permettre la réalisation de projets durables ainsi que l'adaptation aux changements que subissent la société, les ressources disponibles et notre climat.

Pour assurer le succès de sa mise en œuvre, nous avons créé une solide culture reflétant nos valeurs en tant qu'entreprise. Cela permet l'émergence de nouvelles idées et l'adoption de pratiques durables et numériques visant à changer fondamentalement notre façon de faire dans tout ce que nous entreprenons.

L'amélioration de la diversité et de l'égalité de notre personnel est essentielle pour concrétiser nos ambitions. Pour bâtir une main-d'œuvre plus diversifiée et égalitaire, nous devons recruter et offrir des promotions pour assurer la diversité et l'égalité au sein de nos équipes d'employés, de gestion et de direction.

Stratégie d'affaires durable

Établissement de cibles de haut niveau pour les questions de développement durable et d'ESG

Nous avons pris des mesures importantes pour notre parcours de développement durable cette année.

À titre de signataires du Pacte mondial des Nations Unies, nous étions déterminés à établir des objectifs de haut niveau en matière de développement durable.

À la suite du travail de création de notre Énoncé de politique sur le développement durable et de notre Stratégie d'affaires durable, nous avons maintenant établi des objectifs et des cibles de haut niveau pour nos activités d'entreprise et nous nous sommes engagés à les atteindre. Nous avons également créé une feuille de route vers la carboneutralité pour décrire comment nous parviendrons à atteindre zéro émission nette d'ici la fin 2030 pour nos activités d'entreprise.

Définir des objectifs, des cibles et des indicateurs clairs pour nos principales catégories de mesures, ainsi que pour la gouvernance et la stratégie d'affaires, et créer un calendrier pour le processus de décarbonisation de nos activités d'entreprise, constituent deux mesures essentielles à la gestion et à la communication de nos progrès en matière de rendement ESG à court, à moyen et à long terme.

NOTRE VISION POUR FAÇONNER UNE SOCIÉTÉ DURABLE

- Cibles et objectifs de haut niveau

NOTRE FEUILLE DE ROUTE VERS LA CARBONEUTRALITÉ

[En savoir plus >](#)

Intégrer le développement durable à SNC-Lavalin.

Nous considérons de plus en plus notre rendement en fonction de trois dimensions, ou d'une durabilité à « triple résultat » : économique, sociale et environnementale. Notre but est d'intégrer notre Stratégie d'affaires durable à toutes nos activités

Qu'il s'agisse d'un nouveau projet pour un client ou d'une initiative d'entreprise interne, nous nous demandons comment ils peuvent répondre aux attentes sociétales ainsi qu'à celles de nos clients et de notre entreprise. Il faut donc trouver des moyens d'élargir notre empreinte économique et sociale au sein des collectivités locales tout en minimisant les répercussions environnementales de nos activités d'entreprise et des projets de nos clients.

Grâce à notre Initiative de développement des compétences locales (IDCL), nous contribuons au renforcement des capacités et créons de la valeur pour les collectivités. Nous outillons nos clients pour qu'ils s'impliquent de manière importante auprès de ces collectivités, allant de l'embauche et la formation de travailleurs qui en sont issus à l'approvisionnement auprès de fournisseurs locaux. Cette initiative permet d'autonomiser et d'améliorer les compétences des collectivités dans les milieux ruraux comme urbains.

Grâce à notre engagement envers l'obtention du certificat du programme Progressive Aboriginal Relations (PAR), nous intégrons la valeur sociale et l'expertise communautaire à toutes nos activités commerciales. Nous travaillons à inspirer la confiance et transmettre d'importantes compétences aux communautés autochtones avec lesquelles nous collaborons dans le cadre de nombreux projets.

Quand nous appuyons des initiatives locales ou participons à des activités revêtant une valeur sociale, nous agissons comme moteur de changement positif.

Notre approche est multiculturelle et diversifiée. Nous connaissons bien les différentes cultures au sein desquelles nous évoluons, et comprenons de mieux en mieux comment mettre à profit notre savoir-faire en matière d'ingénierie et de technologie numérique pour générer des avantages économiques, sociaux et environnementaux pour tous.

Changer notre comportement – adopter de meilleures habitudes

Dans la foulée de la pandémie, le changement des comportements représente un thème clé de notre approche envers le développement durable cette année. Pour transformer l'incidence de notre entreprise sur la société, il faut commencer par les petits changements que chacun d'entre nous peut apporter au quotidien, en adaptant notre comportement pour procurer des avantages sur le plan environnemental, social et économique.

Tout commence par la façon dont nous réalisons nos activités organisationnelles, en passant par notre méthode d'exécution des projets, et même les gestes que nous posons à la maison, car la majorité des gens de la planète travaille à domicile. Si chacun de nos employés s'engageait à apporter un changement à la façon dont ils agissent à la maison, au bureau et pour les projets qu'ils réalisent, afin de procurer des avantages sur le plan des activités environnementales, sociales et économiques, on amorcerait collectivement un changement positif massif dans notre organisation, dans le cadre des projets de nos clients et au sein de la société.

« Nous avons pris des mesures importantes pour notre parcours de développement durable cette année. À titre de signataires du Pacte mondial des Nations Unies, nous sommes déterminés à établir des objectifs de haut niveau en matière de développement durable. En nous appuyant sur notre Énoncé de politique sur le développement durable et notre Stratégie d'affaires relative au développement durable, nous avons maintenant établi et nous sommes engagés à atteindre des objectifs et des cibles de haut niveau pour nos activités d'entreprise, et nous avons élaboré une feuille de route vers la carboneutralité en 2030. »

Sarah-Jane Stewart
Chef mondiale du développement durable

Définir des objectifs, des cibles, des indicateurs et des mesures clairs pour nos principales catégories de mesure ESG, ainsi que pour la gouvernance et la stratégie commerciale, et créer un calendrier pour le processus de décarbonisation de nos activités d'entreprise, constituent deux mesures essentielles à la gestion et à la communication de nos progrès en matière de rendement ESG à court, à moyen et à long terme.

Dans le cadre des travaux visant à atteindre les objectifs et les cibles que nous nous sommes engagés à atteindre, nous avons formé en 2020 un comité directeur du développement durable/de l'ESG. Le comité du développement durable/de l'ESG assure la représentation de toutes les fonctions d'entreprise et se réunit tous les trimestres pour renforcer la gouvernance et la transparence de notre approche envers le développement durable. Nous avons également élargi notre équipe de développement durable cette année, en établissant de nouveaux rôles pour la gestion des données sur la durabilité et le carbone, et nous sommes toujours à l'affût de possibilités d'amélioration dans l'ensemble de l'organisation.

Structure de gouvernance

À SNC-Lavalin, nos solides pratiques de gouvernance contribuent à ce que chacun d'entre nous fasse toujours de son mieux et mette son plein potentiel à la contribution de la société, tout en assurant le succès continu de notre entreprise.

Politiques

Le Comité de révision des politiques renforce notre gouvernance en surveillant la normalisation des politiques et des processus en ce qui concerne leur émission, leur approbation et leur application. Il s'occupe en outre de la pertinence, des révisions et de l'entretien des politiques, et nous permet de revoir continuellement toutes les politiques et procédures qui guident nos employés dans leurs décisions et leurs activités quotidiennes. Il nous fournit également des lignes directrices et des processus cohérents pour créer et gérer les politiques.

Notre initiative du Comité de révision des politiques est dirigée par le conseil d'administration et nos professionnels d'Intégrité et des Affaires juridiques, avec le soutien et l'engagement de toutes les fonctions d'entreprise et secteurs. On encourage les employés à communiquer avec le Comité de révision des politiques ou les titulaires de la gouvernance lorsqu'ils jugent qu'une politique est difficile à comprendre, désuète, présente de l'information incomplète relativement aux lois et réglementations nouvelles ou mises à jour, inadéquate sur le plan culturel ou non applicable à une région ou une unité d'exploitation particulière.

Notre vision, nos valeurs et nos objectifs stratégiques

- > Approbation du conseil requise

Ensemble de principes décrivant la conduite acceptable dans les affaires

- > Code de conduite, Code de conduite des fournisseurs et Code de conduite des contreparties.
- > Approbation du conseil d'administration et du comité de direction, respectivement

Politiques très pertinentes pour l'ensemble de l'entreprise

- > Politiques d'intégrité
- > Politiques en matière de finances
- > Politiques des Ressources humaines
- > Politiques en matière d'approvisionnement mondial
- > Approbation du président et chef de la direction requise et approbation du conseil potentiellement requise

Règlements ou directives visant à assurer la normalisation des tâches et processus

- > Le sujet ou le public cible peuvent également être propres à l'unité d'exploitation (UE), à la région ou au pays
- > Approbation du titulaire de la gouvernance pertinent ou du chef de l'UE (vice-président directeur) pertinent requise

Vision et valeurs

Principes directeurs

Cadre de gouvernance et politiques

Procédures opérationnelles standardisées

Surveillance des politiques

Notre Comité de révision des politiques établit les pratiques exemplaires en matière de gouvernance des politiques. Il se réunit une fois par mois pour examiner les politiques et les procédures nouvelles et mises à jour. Parmi ses membres, on compte le coordonnateur des politiques et un représentant des fonctions suivantes :

- > Intégrité
- > Finances
- > Ressources humaines mondiales
- > Affaires juridiques
- > Audit interne
- > Surveillance de projets
- > Qualité
- > Communications et marketing
- > Sûreté mondiale
- > Technologies de l'information
- > Santé, sécurité et environnement
- > Développement durable

Communications et marketing

Dans le cadre de notre initiative d'excellence opérationnelle, nous avons créé le carrefour du savoir-faire, un répertoire en ligne proactif et centralisé où les employés peuvent partager leurs connaissances. Le carrefour du savoir-faire assure la communication transparente des mises à jour de nos politiques et procédures.

En 2020, nous avons présenté ou passé en revue les politiques et procédures opérationnelles standardisées suivantes :

Code de conduite

Passé en revue et publié tous les ans, notre Code est offert en neuf langues : anglais, français, espagnol, portugais, arabe (standard), russe, suédois, danois et chinois (simplifié). *Dernière révision: Janvier 2021*

Code de conduite des fournisseurs

Il décrit les normes et les comportements que les fournisseurs doivent adopter. *Dernière révision: Mai 2021*

Code de conduite des contreparties

Il décrit les normes et les comportements attendus des partenaires, des fournisseurs, des sous-traitants et des représentants, ainsi que de toute personne travaillant pour eux ou agissant en leur nom (y compris leurs employés, consultants, représentants et toute personne de leur chaîne d'approvisionnement). *Dernière révision: Mai 2021.*

Conformité commerciale

Cette procédure définit les responsabilités, processus et actions requises concernant la conformité au contrôle des exportations et aux sanctions économiques. *Dernière révision: Janvier 2020*

Énoncé de politique sur la santé, la sécurité et l'environnement

Cette politique et son énoncé connexe définissent notre approche envers les questions de santé, de sécurité et d'environnement en ce qui concerne le respect de nos engagements contractuels et de gestion, conformément à nos valeurs fondamentales, aux attentes de nos clients et à notre Code de conduite. *Approuvé en janvier chaque année par le comité de direction.*

Énoncé de politique de développement durable

Cet énoncé de politique définit notre approche à l'égard des questions environnementales, sociales et économiques dans la mesure où elle s'applique à la fois aux projets de nos clients et à nos activités d'entreprise. *Dernière révision: Mai 2021*

Harmonisation avec les initiatives mondiales et les pratiques exemplaires

Pacte mondial des Nations Unies

En 2015, nous avons adhéré au Pacte mondial des Nations Unies (PMNU), la plus importante initiative au monde dans le domaine du développement durable d'entreprise, qui compte actuellement plus de 10 000 participants issus du milieu des affaires et 3 000 non issus du milieu des affaires, répartis dans plus de 160 pays.

Nous y avons adhéré afin de souligner notre engagement à mettre notre vaste savoir-faire et nos ressources au service du développement durable dans le monde entier.

Notre adhésion témoigne également de notre intention d'harmoniser nos stratégies et activités avec les dix principes du PMNU portant sur les droits de la personne, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Notre rapport sur le développement durable de 2020 sert de communication sur les progrès relatifs à la mise en œuvre de ces principes. L'index de la Global Reporting Initiative (GRI) fournit également de l'information sur nos progrès en ce qui concerne le respect des principes du PMNU.

Délégation de pouvoir

Rôles clés

Président du conseil d'administration

Le président est responsable de la gestion, du perfectionnement et du rendement efficace du conseil d'administration et le dirige dans tous les aspects de ses tâches.

Président et chef de la direction

Parmi ses nombreuses responsabilités, le président et chef de la direction gère les activités et les affaires de l'entreprise conformément aux lignes directrices établies par le conseil d'administration, auquel il se rapporte. Il recommande une orientation stratégique au conseil d'administration, et lorsque celui-ci l'approuve, il met en œuvre les plans stratégiques, d'affaires et d'exploitation connexes.

Secrétaire corporatif

Parmi ses responsabilités, le secrétaire corporatif agit comme source d'expertise et de conseils pour le conseil d'administration et la direction relativement aux nouveautés en matière de gouvernance et de pratiques exemplaires.

Conseil d'administration

Une solide gouvernance passe par notre conseil d'administration. En effet, ses membres supervisent la gestion des activités et des affaires de l'entreprise. Leurs responsabilités comportent plusieurs volets :

- > Gestion du conseil d'administration et de la haute direction
- > Supervision et surveillance stratégiques
- > Évaluation des risques
- > Gouvernance de l'entreprise, code d'éthique, politiques et procédures
- > Divulgations aux actionnaires et autres parties prenantes
- > Questions financières et contrôles internes
- > Santé, sécurité et environnement
- > Obligations juridiques générales relatives à la conduite dans les affaires
- > Sécurité
- > Développement durable

Le conseil d'administration s'efforce d'accueillir un groupe diversifié de personnes grâce à, mais sans s'y limiter, la diversité ethnique et des sexes. En 2016, SNC-Lavalin est devenue membre du 30% Club, un organisme mondial qui se consacre à améliorer la diversité des genres au sein des conseils d'administration.

Comités du conseil d'administration

Comité d'audit

Le comité d'audit assiste le conseil d'administration dans le cadre de la supervision de nos contrôles et rapports financiers. Il s'assure également, à l'aide de mesures raisonnables, que nous respectons les clauses restrictives financières ainsi que les exigences juridiques et réglementaires régissant les questions de divulgation financière et la gestion des risques financiers.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique aide le conseil d'administration à préparer notre approche relative à la gouvernance et aux questions d'éthique et de conformité, proposant de nouveaux membres du conseil et évaluant l'efficacité de celui-ci et de ses comités, ainsi que de leurs présidents et directeurs respectifs.

Comité des risques associés à la sécurité, au milieu de travail et aux projets

Le comité des risques associés à la sécurité, au milieu de travail et aux projets aide le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la structure générale de gestion des risques de nos projets ainsi que des risques reliés à la santé, la sécurité, la sûreté et l'environnement, la continuité des affaires et la préparation aux situations d'urgence découlant de nos activités d'exploitation et commerciales auprès des clients.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines est responsable d'aider le conseil d'administration à assumer ses responsabilités en vue d'attirer et de conserver une main-d'œuvre engagée afin de respecter notre plan et nos objectifs stratégiques approuvés.

Gouvernance du développement durable

Comité coordinateur pour le développement durable et les ESG

Le Comité coordinateur pour le développement durable et les ESG a été formé pour renforcer notre gouvernance et notre transparence sur le plan du développement durable et pour appuyer notre engagement continu à l'égard de l'environnement, la santé et la sécurité, de la responsabilité sociale d'entreprise, de la gouvernance d'entreprise, du développement durable et d'autres questions de politique publique. Les membres comprennent la présidente et la secrétaire du comité ainsi qu'un représentant des fonctions suivantes :

- > Relations avec les investisseurs
- > Relations gouvernementales
- > Relations avec les Autochtones
- > Intégrité
- > Finances
- > Ressources humaines
- > Affaires juridiques
- > Gestion des risques
- > Surveillance de projets
- > Approvisionnement d'entreprise
- > Communications
- > Sécurité mondiale
- > Santé, sécurité et environnement mondiaux
- > Développement durable

Chef de la direction

La responsabilité de la mise en œuvre de notre Stratégie d'affaires durable revient à notre président et chef de la direction Ian L. Edwards, également membre de notre conseil d'administration.

Gouvernance du comité de direction

Erik J. Ryan, notre vice-président directeur, Marketing, stratégie et relations extérieures, est le membre du comité de direction responsable de la remise de rapports sur les progrès relatifs à la mise en œuvre de la Stratégie d'affaires durable directement au président et chef de la direction.

Parrains du développement durable au sein du comité de direction

Dale Clarke (président, Services d'infrastructures) et Jeff Bell (chef des affaires financières) sont les parrains du développement durable au sein du comité de direction. Le rôle de Dale Clarke consiste à aider la chef mondiale de la durabilité à mettre en œuvre la Stratégie d'affaires durable dans chaque secteur à l'aide d'une approche cohérente. Le rôle de Jeff Bell consiste à aider la chef mondiale du développement durable à mettre en œuvre la Stratégie d'affaires durable dans chaque fonction d'entreprise à l'aide d'une approche uniforme, ainsi qu'à faciliter la collecte de données sur les revenus liés au développement durable.

Chef mondiale du développement durable

Notre chef mondiale du développement durable Sarah-Jane Stewart est responsable de l'élaboration de notre stratégie, des cibles et des objectifs de développement durable ainsi que de l'opération d'un changement culturel dans toutes nos fonctions d'entreprise et secteurs, du conseil d'administration aux employés affectés aux projets.

Gestionnaire, Développement durable

Notre gestionnaire, Développement durable, Marie-Michèle Bleau, est responsable de l'élaboration et de la coordination de nos systèmes de gestion des données sur le développement durable ainsi que de la gestion de nos rapports annuels sur la déclaration des émissions de carbone.

Gestionnaire, Émissions de carbone

Notre gestionnaire, Émissions de carbone, Mark Limb, est responsable de la compilation et de l'examen de nos données sur les GES ainsi que de la contribution à nos plans de gestion des émissions de carbone et à la feuille de route vers la carboneutralité.

Gouvernance des secteurs et de l'entreprise

Chaque secteur est responsable de la création d'un plan de mise en œuvre relatif au développement durable qui lui est propre. La responsabilité de la mise en œuvre du plan incombe au président du secteur en question. Le plan de mise en œuvre relatif au développement durable est élaboré de concert avec les plans de mise en œuvre relatif au développement durable des unités d'exploitation (UE), dont les membres de l'équipe de direction de chaque UE sont responsables.

Chaque chef mondial de fonction doit créer un plan de mise en œuvre relatif au développement durable de fonction d'entreprise. En 2020, nous avons entrepris une analyse détaillée des écarts par rapport aux principales normes ESG. La correction des lacunes relevées pour chaque fonction d'entreprise constitue la base de tous les plans de mise en œuvre relatifs à la durabilité des fonctions d'entreprise. L'analyse des écarts est en cours et sera mise à jour chaque année.

Parrains du développement durable

de l'équipe de direction de secteur

Chacun de nos secteurs est responsable de la nomination d'un membre de son équipe de direction à titre de parrain pour veiller à ce que la Stratégie d'affaires durable soit mise en œuvre selon une approche cohérente dans chaque unité d'exploitation et pour chaque projet. Les parrains du développement durable de l'équipe de direction de secteur relèvent du président du secteur et de la chef mondiale du développement durable.

Praticiens responsables du développement durable de secteur

La chef mondiale du développement durable travaillera avec chaque secteur pour sélectionner des praticiens et des dirigeants chevronnés qui dirigeront la mise en œuvre de la Stratégie d'affaires durable.

Les praticiens responsables du développement durable de secteur sont des membres principaux de nos équipes d'exploitation responsables de soutenir le président du secteur et le parrain du développement durable de l'équipe de direction afin de communiquer et mettre en œuvre la Stratégie d'affaires durable pour tous les projets de nos clients. Ces dirigeants sont des experts techniques, des professionnels de l'environnement, des concepteurs et des ingénieurs d'expérience.

Ils font partie de l'équipe d'exploitation de chaque secteur et travaillent en étroite collaboration avec les équipes de direction et les gestionnaires de chaque unité d'exploitation pour communiquer la stratégie aux collègues, afin de contribuer aux plans de mise en œuvre, de produire des rapports et de surveiller les progrès, communiquant avec la chef mondiale du développement durable et le parrain du développement durable de l'équipe de direction de secteur.

Champions du développement durable

La chef mondiale du développement durable travaillera avec chaque secteur et chaque fonction d'entreprise pour sélectionner des collègues aptes à assumer le rôle de champion du développement durable représentant leur secteur ou leur fonction d'entreprise.

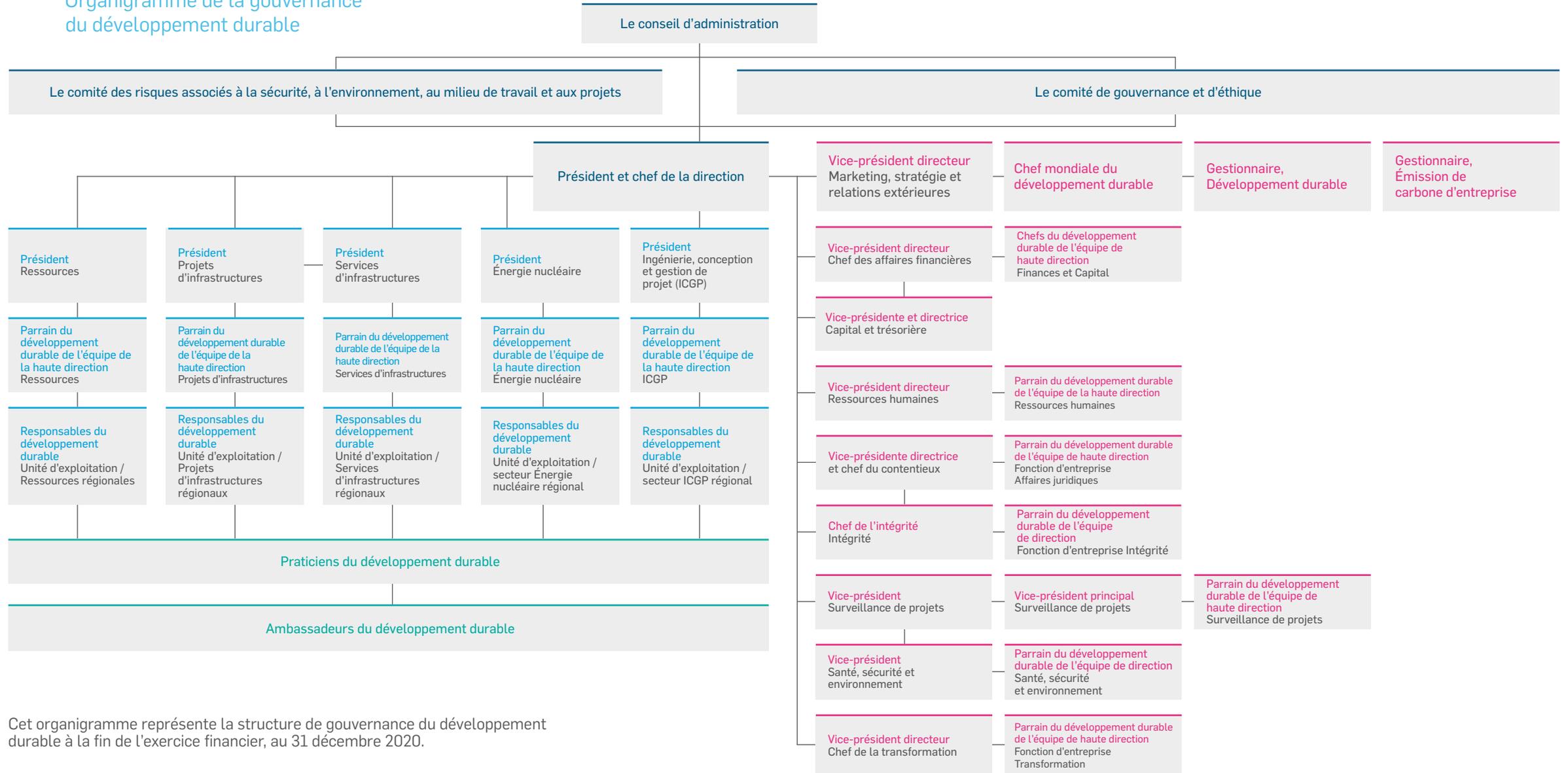
Nos champions du développement durable sont des employés de tous les secteurs et de toutes les fonctions d'entreprise passionnés par le développement durable et souhaitant aider les praticiens et dirigeants du développement durable de secteur ainsi que la chef mondiale du développement durable à communiquer la Stratégie d'affaires durable aux clients et aux collègues, et à travers tous les projets de leurs clients dans chaque secteur et au sein de leur fonction d'entreprise. Certains champions du développement durable seront sélectionnés pour représenter SNC-Lavalin au forum des employés sur le développement durable.

« Pour transformer l'incidence de notre entreprise sur la société, il faut commencer par les petits changements que chacun d'entre nous peut apporter au quotidien, en **adaptant notre comportement** et qui seront bénéfiques aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques. »

Sarah-Jane Stewart
 Chef mondiale du développement durable



Organigramme de la gouvernance du développement durable



Cet organigramme représente la structure de gouvernance du développement durable à la fin de l'exercice financier, au 31 décembre 2020.

Notre approche de mise en œuvre de la stratégie

Notre approche de mise en œuvre de la politique de développement durable se fonde sur une solide gouvernance, des rôles et responsabilités de leadership de haut niveau ainsi que des paramètres et des cibles clairs.

En tant qu'entreprise, nous sommes engagés envers le développement durable. Notre vision de devenir un chef de file mondial en matière de développement durable exige des mesures concrètes.

Notre approche envers la mise en œuvre de notre politique et notre stratégie de développement durable est axée sur les données et l'établissement de cibles scientifiques de haut niveau. Chaque secteur et fonction d'entreprise est responsable de la création de plans de mise en œuvre englobant toutes nos activités d'entreprise et de projet. La mise en œuvre de notre politique et notre stratégie de développement durable est intégrée aux processus de nos secteurs et fonctions d'entreprise, et nous avons adopté une solide approche envers la surveillance régulière, la vérification et les rapports d'avancement par rapport aux mesures décrites dans nos plans.



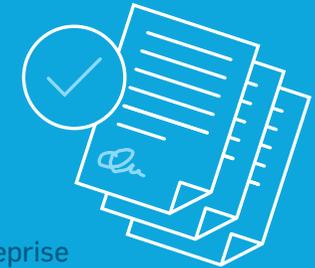
Développement durable
Politique



Développement durable –
Secteurs et fonctions d'entreprise
Plans de mise en œuvre



Développement durable
Stratégie



Secteurs et
fonctions d'entreprise
Rapports d'avancement

Notre approche envers la gestion des risques

La gestion des risques est un processus dynamique et notre approche et notre cadre sont améliorés d'année en une année pour veiller à ce qu'ils demeurent pertinents et efficaces.

Gouvernance des risques

Nous gérons les risques en reconnaissant que nos contextes externes et internes sont en constante évolution. Notre cadre de gouvernance de la gestion des risques comprend des politiques et des procédures pour la gestion des risques stratégiques, fonctionnels, opérationnels et de projet.

Nous avons adopté une **approche structurée** pour l'évaluation précoce des risques et l'examen des possibilités, ainsi qu'un **ensemble complet d'outils de gestion des risques**.



Gestion des risques d'entreprise

Nous gérons un large éventail de risques dans nos activités, nos secteurs d'activité et nos fonctions. Nous entreprenons un examen approfondi des risques au niveau de l'entreprise chaque année avec les principales parties prenantes, dont les responsables des risques individuels, les chefs de fonction, les équipes de gestion des secteurs d'activité ainsi que l'équipe de direction. Les risques sont classés par ordre de priorité et des stratégies d'atténuation sont approuvées; ceci devient la base des efforts de surveillance et de production de rapports, sous réserve de la mise à jour selon les examens trimestriels de la fonction de gestion des risques avec les responsables des risques et les principales parties prenantes, dont les gestionnaires des secteurs d'activité et la direction.

Gestion des risques des projets

Nos processus de gestion des risques portent sur l'ensemble du cycle de vie des projets, depuis l'évaluation précoce des risques à l'étape de l'identification des possibilités, à l'examen et l'approbation des projets avant la présentation des soumissions et l'exécution des contrats en passant par la gestion des risques pendant la réalisation de nos projets et mandats, y compris les examens des projets par les pairs. Cela va de pair avec la hiérarchie des pouvoirs décisionnels de l'entreprise et la politique sur les procédures connexe, qui établit le ton et la tolérance de l'organisation.

Notre approche envers la gestion des risques des projets comprend les étapes suivantes :

- > comprendre le contexte et l'environnement associés aux risques du projet;
- > déterminer et évaluer les risques potentiels;
- > prioriser les risques et affecter les ressources appropriées en temps opportun;
- > élaborer et appliquer des plans d'atténuation et des mesures connexes;
- > surveiller et passer en revue les efforts d'atténuation, et analyser leurs répercussions sur l'exposition aux risques;
- > consigner et communiquer les risques, l'état des risques et l'exposition aux risques;
- > procéder à la clôture des risques et consigner les leçons tirées du projet.

Outre les examens détaillés des projets jusqu'au niveau de la direction, la fonction Surveillance des projets et les secteurs d'activité réalisent des évaluations indépendantes de façon continue pour fournir de la rétroaction et du soutien aux équipes de projet, ainsi que pour évaluer de façon indépendante le rendement et valider les progrès.

Notre approche envers la sûreté mondiale

La sécurité est notre priorité, et elle est au cœur de toutes nos activités. L'équipe Sûreté mondiale de SNC-Lavalin protège nos employés, nos actifs, nos renseignements et notre réputation dans les mondes physique et numérique. Nous reconnaissons et comprenons l'importance de fournir des solutions de sécurité étendues et adaptatives pour réduire les risques et favoriser un environnement sûr pour toutes nos activités.

Notre programme de la résilience des affaires et du rétablissement des activités vise à nous rendre plus résilients en situation d'interruption potentielle des activités, par exemple, en cas de catastrophe naturelle, d'acte de terrorisme, de conflit politique ou autre enjeu.

Gestion des risques de sécurité

Nos activités exigent à l'occasion du travail et des déplacements dans des régions et des pays jugés à risques élevés. Pour chaque nouvelle soumission dans les pays à risque moyen et élevé, des évaluations des risques sont effectuées afin d'assurer la sécurité de nos employés. Le niveau de risque et nos mesures d'atténuation sont examinés mensuellement pour les projets en cours.

Pour le travail et les déplacements dans les pays à risque élevé, des directeurs régionaux de la sûreté expliquent les risques et les exigences aux employés et, au besoin, élaborent des plans de sûreté des voyages précis pour les voyageurs.

Si un incident se produit dans un pays, un agent de service reçoit une alerte et communique avec chaque personne dans le secteur pour fournir des conseils et de l'aide à nos employés. Si nécessaire, une équipe de gestion de crise peut être formée pour gérer la situation. Le comité de direction est tenu informé des incidents, même lorsque l'information que nous détenons est partielle.

Un système semblable est en place pour surveiller les phénomènes météorologiques extrêmes et y réagir.

Notre approche envers la fiscalité

SNC-Lavalin est exposée à une variété de risques, y compris la conformité fiscale et la déclaration de revenus, de même que les risques relatifs aux transactions et à la réputation. Nous avons pour objectif d'adhérer à toute la réglementation fiscale pertinente et de garantir la conformité fiscale dans chaque pays où nous exerçons nos activités.

Nous avons la responsabilité de payer notre juste part d'impôts dans chacun des territoires où nous sommes présents, tout en équilibrant nos responsabilités à l'égard de nos actionnaires.

À SNC-Lavalin, nous suivons une approche conservatrice face aux risques fiscaux et à l'adoption de positions fiscales. L'évaluation des risques tiendra compte de la réputation, de la marque, des relations avec le gouvernement, ainsi que des avantages qu'offrent la certitude et les relations avec les autorités fiscales.

Nous adhérons aux principes que sont l'ouverture, la collaboration, la communication et la transparence dans notre approche relative à nos rapports avec les autorités fiscales.

SNC-Lavalin tient à jour des politiques et des procédures internes afin d'appuyer son cadre de gouvernance en matière de fiscalité, qui respecte le cadre plus vaste de risques et de contrôle.

Conformément à la législation du Royaume-Uni, SNC-Lavalin est tenue de publier sa stratégie fiscale pour le Royaume-Uni sur le site Web externe, qui définit notre approche en matière de gestion des risques et de gouvernance, notre attitude à l'égard de la planification fiscale et notre propension au risque, ainsi que notre approche envers nos rapports avec les autorités fiscales du Royaume-Uni.

Notre approche envers l'évasion fiscale

SNC-Lavalin a une politique de tolérance zéro à l'égard de toute facilitation criminelle, y compris l'évasion fiscale, et n'accepterait jamais d'être complice en aidant une tierce partie à se soustraire à l'impôt dans quelque pays que ce soit. SNC-Lavalin ne se livrera pas à l'évasion fiscale, ne la facilitera pas et ne sera associée à aucune forme d'évasion fiscale où que ce soit dans le monde.

L'évasion fiscale désigne l'évitement illégal de l'impôt au moyen d'une fausse déclaration relativement à ses activités visant à réduire ou éliminer l'impôt à payer. L'évasion fiscale peut prendre la forme d'une déclaration d'impôt malhonnête où l'on sous-évalue le revenu ou les gains ou surévalue les déductions ou les pertes. Elle peut être réalisée par une personne, une entreprise ou une fiducie. La facilitation de l'évasion fiscale désigne une action délibérée et malhonnête (ou une omission) visant à aider une autre personne à se soustraire à l'impôt dans quelque territoire que ce soit.

L'évasion fiscale couvre toutes les formes d'impôts, y compris, mais sans s'y limiter, l'impôt lié au revenu et à l'emploi, les cotisations d'assurance nationale et de sécurité sociale, les impôts sur le capital, l'impôt des sociétés, les droits de douane, la TVA ou autres taxes indirectes sur les ventes et les biens, quel que soit le territoire.

Gestion des risques fiscaux

L'équipe Fiscalité mondiale de SNC-Lavalin gère les risques fiscaux au niveau de la surveillance centrale et de la gestion régionale.

Nous avons des équipes internes aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Canada qui sont responsables de la gestion des déclarations de revenus régionales, des services de consultation et de planification fiscale aux équipes de projet et de soumission, de la surveillance des risques fiscaux et de l'entretien des relations avec les autorités fiscales.

Nous réalisons également la gérance fiscale de nos autres régions et de nouvelles régions potentielles afin d'assurer la conformité fiscale et de fournir de l'aide au besoin.

Là où il existe une incertitude sur la façon d'appliquer la loi pertinente, et dépendamment d'autres facteurs tels que l'importance juridique, l'incertitude, l'application de législation récemment entrée en vigueur ou les défis techniques particuliers, SNC-Lavalin peut rechercher des conseils professionnels externes afin de soutenir le processus décisionnel.

[En savoir plus >](#)

Leadership en matière de développement durable

Champions de l'équipe de direction pour les objectifs de développement durable de l'ONU

Lors d'une consultation dans le cadre de notre analyse de matérialité, on a demandé au président et chef de la direction, aux présidents de secteur et aux chefs mondiaux de fonction de se prononcer sur la Stratégie d'affaires durable. Ils ont choisi les objectifs de développement durable de l'ONU qui leur importaient personnellement et pour lesquels ils seraient prêts à devenir les champions.

Nos champions de l'équipe de direction effectueront de la sensibilisation par rapport à ces objectifs à l'intérieur comme à l'extérieur de notre entreprise.

Ils présenteront les raisons pour lesquelles l'amélioration de notre rendement par rapport à ces objectifs est essentielle pour créer une entreprise responsable sur le plan éthique et tournée vers l'avenir.

Les champions désignés du comité de direction sont présentés dans les pages suivantes.



Ian L. Edwards

Président et chef de la direction

Champion de l'équipe de direction pour l'**objectif 5** et l'**objectif 10**



L'établissement d'objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance clairs constitue un appel à l'action pour l'ensemble de notre organisation et fera partie intégrante de la façon dont nous offrons des solutions à nos clients.

SNC-Lavalin croit qu'une plus grande diversité renforcera davantage notre bassin de talents, lui permettant ainsi de mieux servir ses clients et d'atteindre ses objectifs d'affaires. Les cibles annoncées cette année comprennent l'augmentation d'ici 2025 de la proportion de femmes à 25 % dans les postes de direction et à 33 % dans l'ensemble de l'entreprise. Le conseil d'administration, quant à lui, s'engage à maintenir une représentation féminine d'au moins 30 %.

Nos milieux de travail ont tendance à refléter la diversité des pays où nous travaillons. Je suis passionné par la collaboration et la façon dont elle stimule l'innovation. La formation d'équipes multidisciplinaires diversifiées est un élément clé de la création de la bonne culture au sein de notre organisation. Je considère la diversité comme un atout tant pour les entreprises que pour leurs employés.

Ma façon toute personnelle de soutenir notre Stratégie d'affaires durable consiste à assumer le rôle de champion de l'équipe de direction de SNC-Lavalin pour l'objectif 5, « Égalité entre les sexes », ainsi que l'objectif 10, « Inégalités réduites ». SNC-Lavalin a été l'un des membres fondateurs du Club 30 % Canada. Je tiens à préserver cet héritage et notre engagement envers le Club 30 %, une organisation mondiale vouée à l'amélioration de la diversité des genres au sein des conseils d'administration.

Nous avons renforcé notre engagement envers la diversité et l'inclusion en 2021 ; nous avons publié notre rapport sur l'écart salarial entre les genres au Royaume-Uni et lancé nos cibles de haut niveau pour la diversité.

La promotion de la diversité et de l'égalité au sein de notre effectif n'est pas seulement vitale pour notre entreprise, mais extrêmement importante pour moi sur le plan personnel, et ces deux objectifs seront une priorité pour moi et pour toute notre équipe de direction dans le cadre de la mise en œuvre de notre Stratégie d'affaires durable.

[En savoir plus >](#)





Dale Clarke

Président, Services d'infrastructures

Champion de l'équipe de direction pour
l'objectif 9 et **l'objectif 12**

Pour assurer la transition de l'économie canadienne vers une cible de de zéro émission de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050, les décideurs canadiens de l'industrie doivent résoudre de toute urgence plusieurs défis techniques, commerciaux et de collaboration associés à la décarbonisation de l'économie.

Les investissements massifs nécessaires dans les technologies existantes, émergentes et novatrices stimuleront la création d'emplois et la croissance. La coopération et la collaboration entre les gouvernements à tous les niveaux, avec la participation du secteur privé, des communautés autochtones et d'autres parties prenantes, seront essentielles. L'objectif ambitieux de 2050 peut positionner efficacement le Canada en tant que chef de file mondial en matière de technologies et de pratiques à faibles émissions dans tous les secteurs économiques. En tant que partisan des objectifs de développement durable des Nations Unies, SNC-Lavalin s'est engagée à soutenir des solutions carboneutres au Canada et partout dans le monde.

Lisez notre **rapport sur l'objectif 11** :

[Français >](#)



Partout dans le monde, les politiques gouvernementales relatives aux changements climatiques et à la rareté des ressources se concentrent sur la réduction des émissions de carbone du transport, de l'environnement bâti et des infrastructures des services publics et de l'énergie. Nous devons innover avec des méthodes à faibles émissions de carbone afin de réduire ces émissions dans les principales industries, la construction étant l'une de celle qui pèse le plus lourd.

Ma façon toute personnelle de soutenir notre Stratégie d'affaires durable consiste à agir à titre de champion de l'équipe de direction de SNC-Lavalin pour l'objectif 9, « Industrie, innovation et infrastructure », et l'objectif 12, « Consommation et productions responsables ».

Mon rôle de champion sous-tend notre engagement ferme à accroître l'efficacité des ressources, y compris l'utilisation de l'eau, de l'énergie et des matières premières, dans nos activités d'entreprise et nos projets.

Nous vogueons actuellement vers la nouvelle normalité d'une société post-pandémique; l'utilisation de matériaux locaux et de la capacité de fabrication locale ainsi que la création de stratégies de lutte contre la menace grandissante des changements climatiques sont essentielles pour répondre à l'urgent besoin mondial d'infrastructures et de solutions industrielles à l'épreuve du temps et des aléas climatiques.

Philip Hoare Président, Ingénierie, conception et gestion de projet

Champion de l'équipe de direction pour **l'objectif 13**

À SNC-Lavalin, il est important de donner l'exemple en commençant immédiatement à réduire la consommation d'énergie et les émissions de dioxyde de carbone. Nous avons publié notre **feuille de route vers la carboneutralité décrivant la façon dont l'entreprise atteindra sa cible de carboneutralité pour ses activités d'ici la fin de 2030.**

Nous nous concentrerons principalement sur l'innovation, les changements opérationnels et l'encouragement de comportements durables dans tous nos bureaux et pour toutes nos activités.

Pour que les projets d'aujourd'hui soient durables, nous devons planifier en fonction des réalités climatiques de demain.

Nos équipes se concentrent sur l'évaluation des effets des projets sur le climat et veillent à ce que les nouvelles infrastructures résistent aux climats futurs.

Lire notre **rapport**
sur **l'objectif 13**

[Français >](#)



Nous cernons les menaces et les occasions que présentent les changements climatiques et concevons de solides plans d'adaptation pour l'environnement bâti et naturel. Nous contribuons à veiller à la résistance des infrastructures futures.

Nous jouons également un rôle actif pour aider les gouvernements et les entreprises à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'à évaluer et quantifier les risques que posent les conditions météorologiques exceptionnelles à leurs activités commerciales et leurs actifs, collaborant de près pour créer des stratégies d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques afin d'immuniser leurs activités.

Je suis réellement fier du travail que nos équipes à l'échelle mondiale accomplissent pour protéger les collectivités contre les répercussions physiques des changements climatiques, et j'appuierai personnellement notre Stratégie d'affaires durable en agissant à titre de champion de l'équipe de direction de SNC-Lavalin pour l'objectif 13, « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ». Mon rôle de champion sous-tend notre engagement ferme à accroître la sensibilisation envers les changements climatiques ainsi qu'à améliorer l'évaluation des risques liés au climat, notamment en établissant des mesures d'atténuation appropriées dans le cadre de nos activités d'entreprise et de projet.





Sandy Taylor Président, Énergie nucléaire

Champion de l'équipe de direction pour l'objectif 7

SNC-Lavalin a créé le plan directeur dans le cadre du rapport Ingénierie Net Zéro, et ne rien faire n'est pas une option, a déclaré Sandy Taylor, président, Énergie nucléaire, SNC-Lavalin.

Une action immédiate, efficace et concertée s'impose à tous les niveaux de la société, de l'industrie et du gouvernement. Les Canadiens peuvent relever le défi, et c'est pourquoi SNC-Lavalin a réuni ses experts en la matière pour offrir des analyses et des conseils. Dans le cadre de cette révolution, chaque aspect de notre vie sera touché, qu'il s'agisse des déplacements, du chauffage des maisons et de la sécurité alimentaire et sanitaire, ou des façons dont nous produisons notre électricité, exploitons les procédés industriels et libérons le potentiel de nos ressources naturelles.

Lire notre **rapport**
sur l'objectif 7

[Français >](#)



Nous proposons des solutions novatrices pour accélérer le déploiement de technologies rentables d'énergie renouvelable et à faibles émissions aussi diversifiées que l'énergie éolienne sur terre et en mer, l'hydroélectricité, la biomasse et la valorisation énergétique des déchets, les énergies solaire, marémotrice et nucléaire, l'hydrogène, le captage et le stockage du carbone et l'énergie décentralisée.

Nous offrons d'importants services de conception technique et d'ingénierie dans le secteur de l'énergie renouvelable ainsi que des conseils techniques sur les technologies d'énergie propre émergentes.

L'innovation est l'une de nos valeurs fondamentales ainsi qu'une priorité dans tous nos secteurs. La recherche et le développement, couplés à la collaboration avec des partenaires d'affaires et des universitaires, sont des éléments clés pour améliorer l'efficacité des procédés et des comportements. Elles nous permettent de soumettre des solutions novatrices à notre clientèle. Nos initiatives de recherche et de développement, en collaboration avec des partenaires de l'industrie dignes de confiance, ont abouti à des offres d'avant-garde qui ont une influence sur l'ensemble du secteur.

À titre de dépositaires de la technologie CANDU^{MD}, nous utilisons notre expérience en conception de réacteurs nucléaires pour collaborer avec des fournisseurs de réacteurs modulaires de petite taille. Notre coentreprise CanAtom dirige actuellement le projet de remplacement des tubes et des conduites d'alimentation de la centrale de Darlington en Ontario pour Ontario Power Generation, jouant un rôle essentiel dans la production d'énergie propre et abordable pour 2,5 millions de foyers. Darlington assure 20 % de l'approvisionnement énergétique de l'Ontario.

Erik J. Ryan

Vice-président directeur, Marketing, stratégie et relations extérieures

Champion de l'équipe de direction pour **l'objectif 17**



En tant que chef de file mondial en matière d'ingénierie et de construction, l'étendue des travaux que nous réalisons a une incidence sur des centaines de collectivités au sein desquelles notre personnel, nos partenaires d'affaires et nos parties prenantes vivent et travaillent.

En réponse à la pandémie de COVID-19, je suis réellement fier que nos équipes aient rapidement mis au point des moyens numériques pour appuyer chacun de nos partenaires, afin de veiller à ce que notre soutien ne soit pas interrompu en raison de la pandémie.

SNC-Lavalin a réaffirmé son soutien actif aux collectivités où elle exerce ses activités, notamment en maintenant ses engagements financiers envers les organisations et les causes que nous appuyons depuis longtemps.

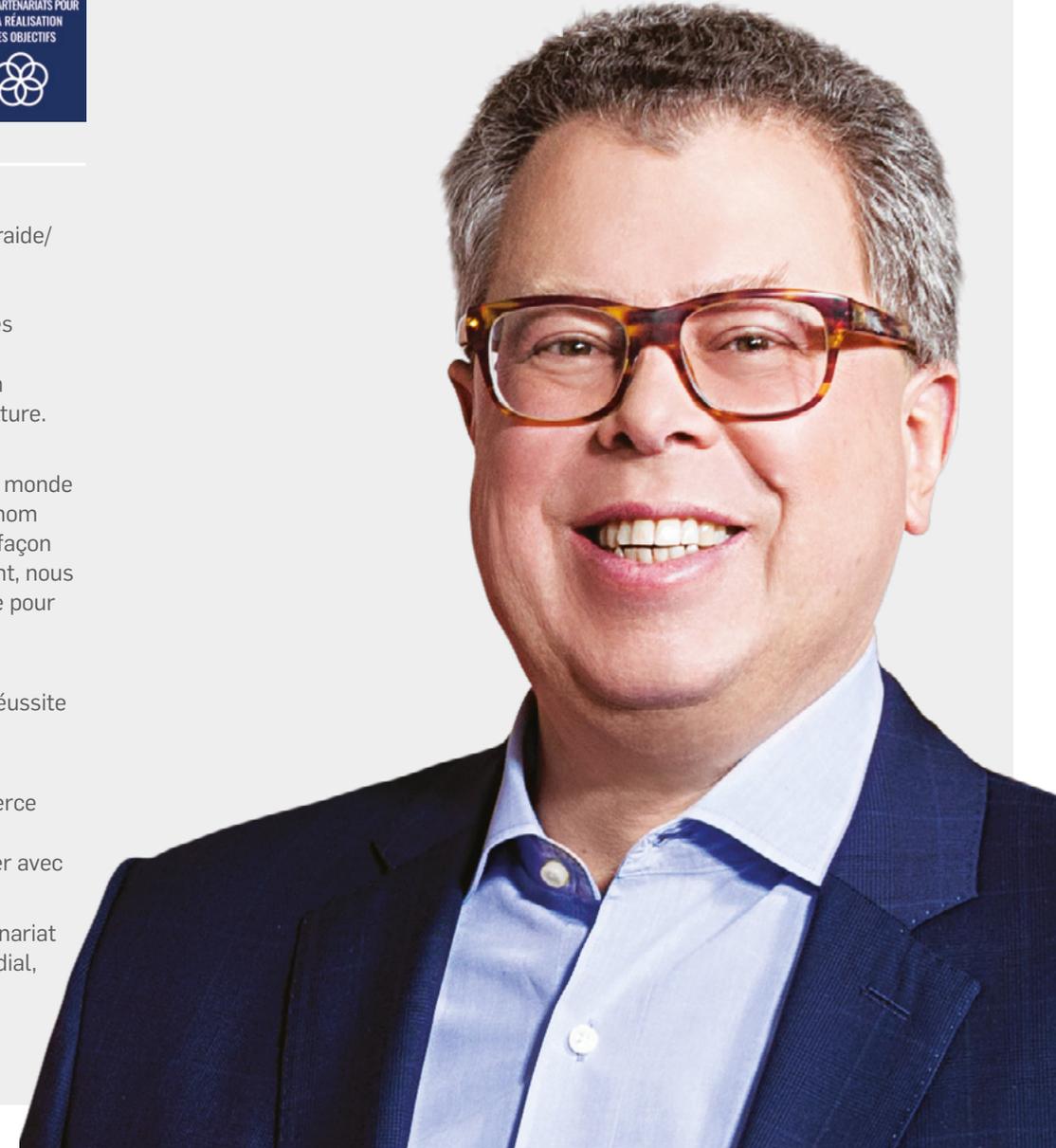
Cela comprenait des engagements continus pour Centraide/United Way Canada, le forum de tutoriels en ligne pour les étudiants Alloprof, le programme d'apprentissage en IA Robotique FIRST pour les jeunes, des programmes d'ingénierie et d'éducation en STIM, la recherche sur le cancer et les maladies pédiatriques ainsi que le soutien d'organismes de bienfaisance voués aux arts et à la culture.

De nos jours, les communautés autochtones sont des partenaires clés dans les projets de développement du monde entier. À SNC-Lavalin, nous engageons le dialogue, au nom de nos clients, avec les communautés autochtones de façon équitable et inclusive depuis les années 1980. Ce faisant, nous tirons profit de notre expérience et de notre savoir-faire pour dégager une valeur ayant de l'importance pour tous.

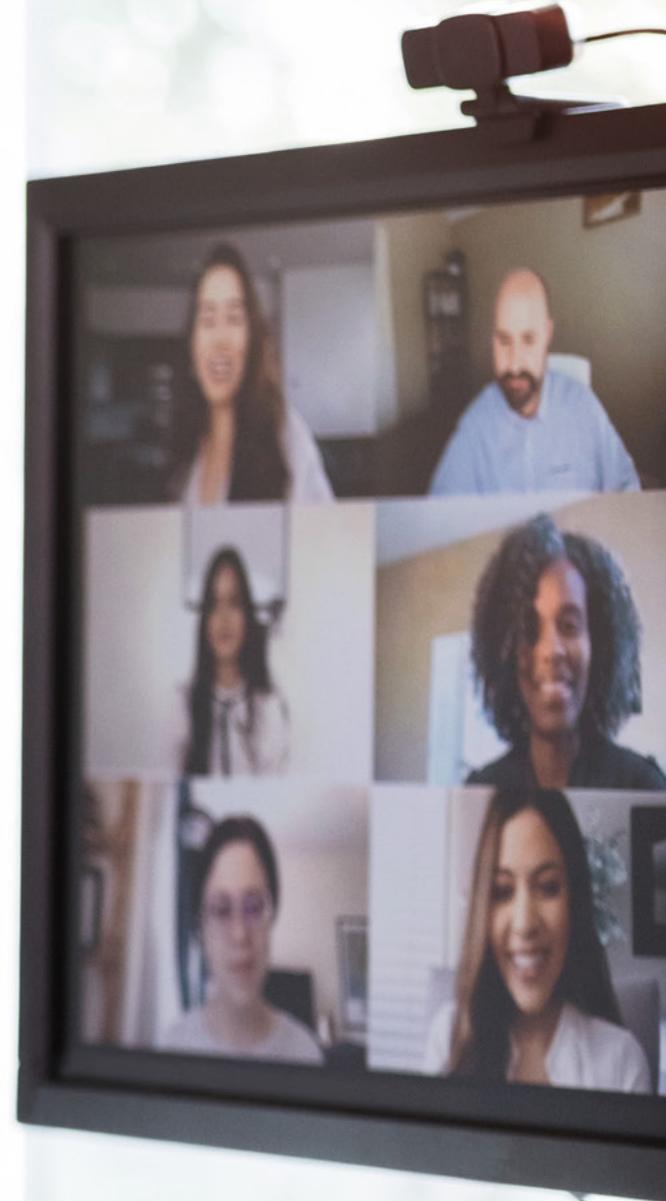
Notre soutien aux organismes autochtones mondiaux, nationaux et régionaux qui travaillent activement à la réussite des entreprises demeurera une priorité.

En établissant des partenariats dynamiques avec des organismes comme le Conseil canadien pour le commerce autochtone et le Conseil des ressources humaines autochtones, nous continuons à réseauter et à échanger avec les dirigeants autochtones.

Notre chef de la direction fait partie de l'initiative Partenariat contre la corruption (PACI) du Forum économique mondial, et notre chef de l'intégrité y participe activement.



7 / NOS GENS



7. NOS GENS

Employés

Nos employés sont le moteur de notre contribution envers le développement durable.

Le savoir-faire collectif de nos employés, leur passion et leur engagement envers la réussite de nos clients nous permettent de nouer des partenariats à long terme avec eux et de mettre le développement durable au cœur de notre stratégie d'affaires. Nous sommes très déterminés à créer un environnement favorisant le perfectionnement et l'épanouissement de nos employés. C'est ainsi que nous continuerons de renforcer nos capacités de premier ordre et que nous mènerons à bien tous les projets, même les plus complexes.

Gouvernance

Nous nous efforçons d'intégrer notre culture et nos valeurs à toutes nos activités, ce qui inclut les principes de bonne gouvernance. Dans le cadre de notre programme de gouvernance des Ressources humaines (RH), le vice-président directeur, Ressources humaines, siège aux comités suivants :

- > Équipe de direction
- > Équipe de gestion opérationnelle
- > Comité en matière d'intégrité de SNC-Lavalin
- > Comité en matière d'intégrité des RH
- > Comité des ressources humaines du conseil d'administration

Ces comités travaillent à l'harmonisation et à l'amélioration continue de notre stratégie, de notre approche et de nos initiatives concernant nos employés. Les cadres supérieurs de l'équipe mondiale des RH rencontrent régulièrement leurs clients internes et tiennent également leurs propres réunions sectorielles ou fonctionnelles. L'équipe de direction mondiale des RH organise aussi régulièrement des rencontres en vue d'élaborer la stratégie de l'entreprise en matière de personnel et de culture et de partager des pratiques exemplaires. Ce groupe discute des problèmes cruciaux touchant les employés et la fonction des RH à l'échelle mondiale, et gère la façon dont nous exécutons les plans d'affaires et des ressources humaines de SNC-Lavalin.

Stratégie mondiale en matière de personnel et de culture

Nous avons mis à jour notre stratégie mondiale en matière de personnel et de culture en février 2021. Afin d'appuyer nos quatre piliers pour créer de la valeur à long terme pour les actionnaires (Terminer les projets CMPF, Rendement constant, Se positionner pour la croissance et un avenir durable et Unifier SNC-Lavalin), nous nous concentrons sur les améliorations dans les secteurs clés du rendement interne.

Notre culture de haute rendement est au cœur de notre stratégie relative aux employés, s'articulant autour des cinq thèmes suivants :

- > Une organisation avec une raison d'être
- > Des effectifs agiles et optimisés
- > Perfectionnement des compétences et avancement professionnel
- > Expérience employé
- > Flexibilité

Nous avons établi des mesures et des initiatives claires pour chaque domaine, et nous nous sommes entendus sur les résultats à atteindre d'ici 2025. De manière générale, voici les ambitions de la nouvelle stratégie en matière de personnel et de culture pour la direction et les employés à l'échelle de l'entreprise :

- > Promouvoir une culture de collaboration, d'engagement et de haut rendement alignée sur nos valeurs et notre conduite, soutenue par notre raison d'être et par une proposition de valeur convaincante et authentique pour les employés qui assure le maintien, la motivation et l'engagement des individus.
- > Créer et entretenir un bassin diversifié de talents possédant les nouvelles compétences requises pour l'avenir grâce à un programme d'apprentissage et de perfectionnement de calibre mondial, jumelé à des cheminements de carrière intéressants.
- > Harmoniser la capacité, la composition et le coût de nos talents pour optimiser notre modèle d'exploitation et demeurer concurrentiels et agiles.
- > Attirer et recruter des talents diversifiés et possédant de nouvelles compétences et capacités.
- > Offrir aux employés une expérience uniforme fondée sur l'égalité, l'inclusion, la flexibilité, le bien-être et l'apprentissage continu qui leur permet de s'épanouir.
- > S'assurer de favoriser un rendement supérieur et de créer de la valeur pour les actionnaires, à l'aide de notre culture et notre régime de rémunération.

Comité en matière d'intégrité des RH

Au début de 2017, nous avons instauré le Comité d'éthique et de conformité des RH, présidé par le vice-président directeur, Ressources humaines, pour le traitement des enquêtes en matière d'éthique et de conformité.

Ce comité veille à ce que des mesures uniformes soient prises à la suite d'une enquête et que les mesures correctives soient adoptées rapidement. De plus, il incarne nos valeurs d'entreprise et notre culture en matière d'intégrité.

Gestion des conflits d'intérêts

Nos employés sont l'image de SNC-Lavalin. Leurs actions ont une incidence considérable sur la manière dont notre entreprise est perçue par toutes les parties prenantes. Nos employés sont tenus de comprendre notre Code de conduite et de s'y conformer; il s'agit là d'une condition d'emploi.

En vertu du Code, il est obligatoire de signaler toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent. Le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts nous aide à prendre connaissance sans tarder de possibles conflits d'intérêts et de régler rapidement les cas qui pourraient compromettre l'impartialité des employés concernés.

Pour que nos employés comprennent bien son contenu et son fondement, le formulaire a été rendu disponible en versions française, anglaise, espagnole, portugaise, arabe, polonaise, roumaine et russe au début 2017.

En outre, à la divulgation d'un conflit, les gestionnaires, les professionnels en RH et, le cas échéant, des membres de l'équipe Intégrité suivent les lignes directrices pour traiter et résoudre le conflit adéquatement.

Chaque année, dans le cadre de la certification au Code de conduite, nous demandons à tous les employés d'attester qu'ils ont divulgué tous leurs conflits d'intérêts potentiels.

Vérifications des antécédents

Au fil des ans, nous avons observé une augmentation marquée du nombre et de la complexité de nos projets. Avec l'expansion de nos activités, nous devons redoubler de prudence pour protéger nos employés, nos parties prenantes et nos actifs tout en veillant à réaliser nos projets en respectant les délais et les limites budgétaires et ce, sans incident.

Pour atteindre ces objectifs, nous menons une vérification approfondie des antécédents auprès de tous les candidats pour les postes clés au sein de SNC-Lavalin. Ce processus de présélection tient compte des exigences précises du poste ainsi que des lois et coutumes locales.

Grâce à ces vérifications, nous veillons à l'adéquation des candidats au poste à pourvoir tout en diminuant les risques inhérents au processus d'embauche. Pour procéder aux vérifications, le candidat doit avoir donné son consentement. Tous les rapports sont traités de manière confidentielle et ne servent qu'aux fins prévues.

Consolider nos capacités en matière de ressources humaines

Au début de l'année 2021, nous avons mis sur pied une nouvelle stratégie en matière de personnel et de culture pour le Groupe et l'avons déployée par secteur d'activité et par région. Nous avons également amélioré l'uniformité et l'efficacité de nos pratiques et outils de RH en regroupant tous les employés dans un seul système mondial pour la plupart des données de RH.

Dans le cadre d'initiatives de RH à l'échelle de l'entreprise, nous suscitons l'engagement de nos employés et nous créons de la valeur à long terme pour notre organisation et nos clients. Nous sommes également déterminés à aider nos employés à atteindre leur plein potentiel et leurs objectifs de carrière grâce à notre vaste programme d'apprentissage et de perfectionnement. Grâce à notre processus de discussion de carrière de mi-année, nous encourageons les gens à discuter proactivement de leurs aspirations professionnelles, à chercher de nouveaux défis et à agir pour transformer leurs aspirations en réalité. Notre site d'affichage de postes à l'interne est l'une des façons permettant aux employés de découvrir les perspectives de carrière au sein de SNC-Lavalin.

Renforcer les capacités, les compétences et le perfectionnement professionnel au sein de notre organisation

Des cheminements de carrière passionnants, combinés à des occasions de perfectionnement et de recyclage dans un environnement en constante évolution, sont essentiels pour attirer et retenir les meilleurs talents. Grâce à une solide gestion des talents et à la planification de la relève, nous identifions les talents tôt; nous procurons des commandites, de l'apprentissage et des expériences enrichies pour accélérer le perfectionnement et nous assurer d'affecter les bonnes personnes aux bonnes fonctions au bon moment.



L'Académie SNC-Lavalin

L'Académie SNC-Lavalin fait partie des forces importantes qui forgent l'avenir de l'organisation et elle constitue une pièce maîtresse de notre stratégie mondiale de perfectionnement des employés. À l'Académie SNC-Lavalin, nous répondons aux besoins de perfectionnement à l'échelle de l'entreprise, nous développons les compétences clés et nous établissons un environnement propice au réseautage, à la collaboration et au partage des pratiques exemplaires.

Volets d'apprentissage

L'Académie offre une série de cours liés à trois priorités stratégiques essentielles :

- > Perfectionnement du leadership et de la gestion
- > Gestion de projet
- > Excellence de l'entreprise

Chaque volet comprend divers cours qui sont donnés en classe, par l'entremise de modules en ligne ou selon une formule mixte. Les cours peuvent notamment prendre la forme de modules d'apprentissage en ligne d'une demi-heure, de formations d'une semaine ou de programmes d'attestation professionnelle d'un an. Certains cours sont offerts aux employés de toute l'entreprise, tandis que d'autres sont accessibles par invitation seulement et sont conçus pour des groupes précis.

Formation supérieure

L'Académie est dirigée par une faculté d'experts de SNC-Lavalin. Nous avons également établi des partenariats avec des organismes de formation mondiaux spécialisés en gestion de projet et en leadership. L'enseignement de première classe offert assure la qualité du rendement. Les programmes sont dirigés, révisés et constamment améliorés en fonction des rétroactions des participants. Ils offrent aussi une occasion unique de partage d'expérience avec des personnes provenant de nos différents secteurs et régions dans le monde. Les cours sont donnés en quatre langues : français, anglais, espagnol et portugais.

Principaux programmes donnés en classe

Malgré les restrictions imposées par la pandémie, nous avons été en mesure d'offrir la majorité de nos programmes de formation à distance en 2020. Nous avons également créé une nouvelle formation pour aider les gestionnaires à gérer leurs employés et à travailler efficacement dans le milieu de travail à distance requis durant une grande partie de l'année.

Voici nos principaux programmes :

Programme de développement en leadership

Notre Programme de développement du leadership des cadres, offert en association avec la Saïd Business School de l'Université d'Oxford, s'adresse à notre équipe de hauts dirigeants issus de tout le groupe. Ce programme est conçu pour nous assurer d'avoir une communauté de cadres dans l'ensemble de l'organisation capables de stimuler le changement et de mettre en œuvre notre stratégie pour une croissance rentable.

Programme de développement du leadership des cadres supérieurs

Notre Programme de développement en leadership pour cadres supérieurs, offert avec notre partenaire de programme Development Dimensions International (DDI), vise à doter nos cadres supérieurs des compétences nécessaires pour s'adapter au changement et adopter une attitude stratégique pour soutenir leur progression depuis leurs rôles de leadership opérationnel à ceux de niveaux stratégiques supérieurs.

Programme Bâtir le leadership d'équipe

Ce programme aide les gestionnaires à prendre conscience de leur style de leadership, à améliorer leur synergie avec leurs équipes et à apporter des changements à leur division au sein de l'organisation. Plus de 300 employés de toute l'entreprise ont participé à ce programme en 2020, ce qui représente plus de 3 500 heures de formation.

Les essentiels du gestionnaire

Nous avons lancé le nouveau programme Les essentiels du gestionnaire en 2020. Comportant neuf modules, il vise à doter les gestionnaires des compétences nécessaires pour gérer efficacement leurs équipes. Au cours de l'année, plus de 5 000 participants ont suivi des modules, ce qui représente près de 7 500 heures de formation.

Programme de développement en gestion de projet

Le Programme de développement en gestion de projet (PDGP) renforce les aptitudes d'exécution des tâches de nos gestionnaires de projet tout en faisant la promotion des pratiques exemplaires au sein de notre organisation. Il aide également les gestionnaires de projet à obtenir l'attestation de gestionnaire de projet agréé de l'Université George Washington et la certification PMP® du Project Management Institute (PMI).

En 2020, 84 chargés de projet ont été formés dans le cadre de 24 séances en ligne distinctes, pour un total de près de 500 heures de formation.

Ateliers sur les propositions de valeur pour les clients

Des propositions à valeur ajoutée bien élaborées sont un outil essentiel à notre croissance. Nos ateliers aident les équipes dédiées à des clients particuliers à prendre en compte le profil de ces derniers et à mieux évaluer les propositions à valeur ajoutée qui leur sont adressées, se distinguant ainsi de la concurrence.

Système de gestion de l'apprentissage : Apprentissage en ligne

Grâce à la « Zone d'apprentissage », notre système de gestion de l'apprentissage en ligne, nos employés du monde entier ont eu accès à une bibliothèque en ligne de plus de 2 000 cours en 2020. Plus de 27 000 cours du catalogue en ligne ont été suivis, ce qui équivaut à 10 000 heures de formation. Également en 2020, la certification annuelle au Code de conduite a été menée pour la cinquième fois au moyen de la plateforme du système de gestion de l'apprentissage (SGA), facilitant grandement le déploiement et le suivi de la certification de plus de 37 500 employés dans l'ensemble de l'entreprise. En outre, des modules de formation en ligne sur la conformité ont été lancés au cours de l'année, abordant un éventail de sujets, dont l'intégrité, la sécurité, les finances et la gestion environnementale.



Rémunération et avantages sociaux

Ces dernières années, nous avons pris d'importantes mesures pour harmoniser la rémunération et les avantages sociaux des employés, à l'interne dans l'ensemble de l'organisation et à l'externe au sein de notre industrie.

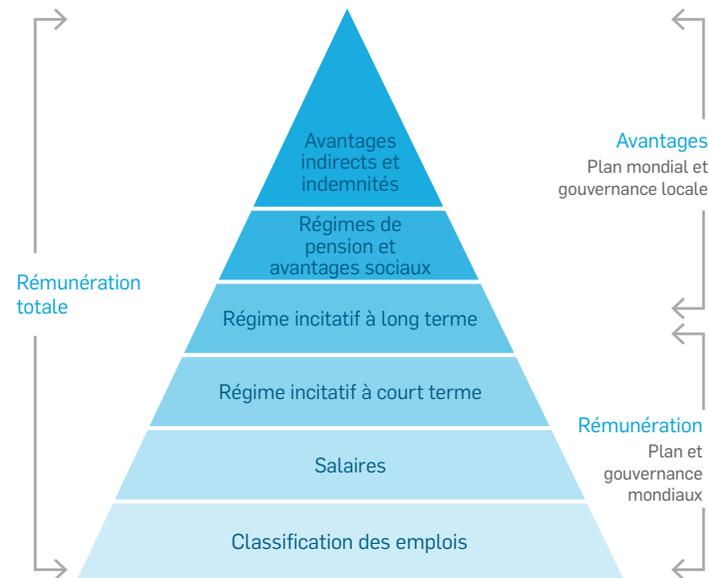
Rémunération totale

Notre cadre de rémunération totale stimule l'engagement des employés et facilite le recrutement et la conservation de talents cruciaux, ce qui reflète notre stratégie d'affaires, notre culture et les pratiques concurrentielles pertinentes sur le marché local. Ce cadre favorise une culture de rémunération au rendement qui récompense les employés du premier quartile tout en assurant des niveaux de rémunération et de protection adéquats pour tous.

Voici quelques-uns des éléments principaux de la rémunération totale, lorsqu'ils s'appliquent :

- > un salaire de base établi à l'intérieur d'une structure salariale offrant la flexibilité requise pour reconnaître les compétences, les aptitudes, le rendement et le perfectionnement individuels des employés;
- > une protection suffisante en vertu des programmes de santé et de mieux-être avec la possibilité pour les employés, le cas échéant, d'adapter cette protection à leurs besoins personnels et familiaux;
- > un programme de retraite qui permet aux employés de se doter au fil du temps d'un actif qui leur procurera un revenu à la retraite;

- > la possibilité d'acheter des actions de SNC-Lavalin et de profiter des réussites actuelles et futures de l'entreprise, là où il est possible de le faire;
- > des programmes incitatifs, à court et à long terme, qui harmonisent la rémunération des employés admissibles avec l'atteinte des objectifs de SNC-Lavalin et des unités d'exploitation, avec leur rendement individuel et avec les intérêts des actionnaires, ou qui reconnaissent les réalisations remarquables ou exceptionnelles des employés par rapport aux exigences ordinaires de leurs fonctions.



Classification des emplois

L'admissibilité et la participation des employés aux éléments applicables du cadre de rémunération totale dépendent de notre système de classification des emplois, que nous avons déployé à l'échelle mondiale. Ce système cohérent de classification des emplois nous permet d'établir le salaire et les mesures incitatives à partir d'un même modèle et d'une même échelle salariale, quel que soit le lieu de travail.

Gestion du rendement

Chaque année, les gestionnaires reçoivent une formation pour évaluer les membres de leur équipe à l'aide des mêmes critères partout dans le monde. La gestion du rendement et les discussions fructueuses entre gestionnaires et employés qui en découlent démontrent notre engagement à gérer et à développer les carrières au sein de SNC-Lavalin. Nous invitons gestionnaires et employés à miser sur la richesse de ces discussions de milieu d'année et annuelles en prenant le temps nécessaire pour réfléchir sur les éléments suivants :

- > l'atteinte des objectifs de l'an dernier et les priorités à venir;
- > les intérêts professionnels et les pas franchis en matière de gestion de carrière;
- > les domaines possibles à perfectionner.

Plus qu'une simple revue annuelle, la gestion du rendement est en fait un processus continu pour fixer des objectifs, évaluer les progrès réalisés et fournir un accompagnement et une rétroaction continus en vue de l'atteinte des objectifs et des aspirations de carrière.

8 / SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT



8. SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

La sécurité est l'une de nos quatre valeurs fondamentales. À SNC-Lavalin, nous plaçons la sécurité au cœur de toutes nos actions afin de protéger les gens, les actifs et l'environnement.

Gouvernance

Une approche entièrement intégrée de la gouvernance

Notre Système mondial de gestion Santé, sécurité et environnement (SMGSSE) décrit les attentes et soutient une approche « Une entreprise unie » pour assurer un solide rendement en matière de SSE dans l'ensemble de notre organisation. Tous nos processus de SSE sont regroupés dans un seul document, le Livre bleu.

Mis à jour chaque année, le Livre bleu intègre nos indicateurs proactifs et réactifs et nos pratiques exemplaires en matière de SSE, tout en nous assurant que nos activités respectent toutes les lois, réglementations et exigences applicables des clients et autres parties intéressées. Il répond également aux exigences de la norme environnementale ISO 14001:2015 et de la norme de santé et sécurité au travail ISO 45001:2018.

Le Livre bleu est distribué à l'échelle de l'entreprise ainsi qu'à nos clients et à nos entrepreneurs, pour que tous respectent les mêmes normes et exigences. Tous les employés peuvent également le consulter au moyen d'une application de téléphone intelligent.

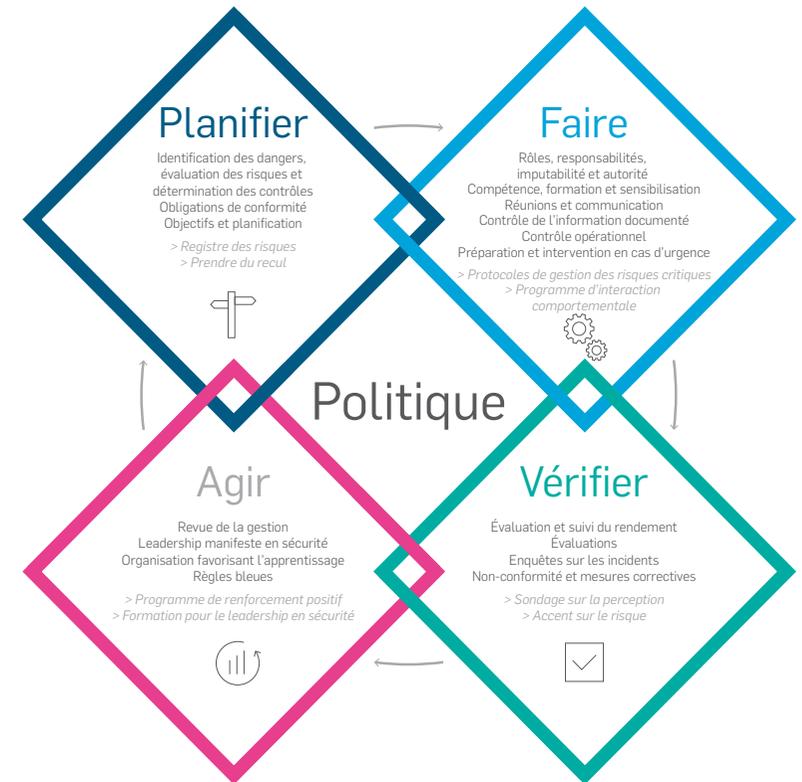
Privilégier l'amélioration continue

Le SMGSSE est fondé sur les principes de l'amélioration continue. L'adoption de la méthodologie « planifier, réaliser, contrôler, agir » nous aide à aller au-delà des obligations de conformité et nous amènera vers l'atteinte du prochain niveau de rendement en SSE.

Chaque année, nos cibles de SSE sont examinées et approuvées par le comité de direction, le comité des risques associés à la sécurité, au milieu de travail et aux projets du conseil d'administration.

De 2019 à 2020, la cible de fréquence totale des incidents enregistrables (FTIE) est passée de 0,13 à 0,07, tandis que notre cible de fréquence des incidents avec perte de temps (FIPT) est demeurée à 0,013. Quant à notre cible de fréquence totale d'incidents environnementaux (FIENV), nous l'avons fixée à 0,30 en 2020, comparativement à 0,35 en 2019.

À l'avenir, les cibles en matière de FTIE, de FIPT et de FIENV seront déterminées en fonction d'une moyenne mobile sur trois ans plutôt que des résultats de l'année précédente, appuyant de ce fait le principe de l'amélioration continue.



Supervision et rapports

Les dirigeants sectoriels de SSE communiquent les exigences de SSE de SNC-Lavalin à nos secteurs, unités d'exploitation, divisions et sites. Les cadres fonctionnels (haute direction, directeurs et superviseurs) ont la responsabilité de mettre en œuvre notre SMGSSE. Au sein de chaque secteur, des représentants de SSE dédiés contribuent à communiquer le SMGSSE et ses exigences à nos employés et partenaires. Le comité de direction reçoit les rapports mensuels du rendement global en SSE.

De plus, les possibilités, les défis et la performance mondiale en matière de SSE sont présentées chaque trimestre au comité des risques associés à la sécurité, au milieu de travail et aux projets du conseil d'administration. Notre président et chef de la direction est avisé de chaque incident enregistrable et à potentiel élevé dans un délai de de 24 heures.

Plan d'engagement personnel en matière de SSE

Tous les employés de SNC-Lavalin doivent définir leurs engagements personnels en matière de SSE. Ces manifestes simples, affichés dans un endroit apparent, énoncent les engagements de chaque employé, tout en encourageant la réflexion personnelle sur ces domaines essentiels. Les employés placent leur manifeste sur leur mur de bureau, leur ordinateur portable et leur bloc-notes comme rappel visible et continu de l'importance de la SSE.

Pour démontrer que chaque employé de SNC-Lavalin s'engage à contribuer au rendement en matière de SSE, voici le plan d'engagement personnel en matière de SSE de notre président et chef de la direction pour 2021.

Ian L. Edwards

Engagement personnel SSE 2021

« En faire un engagement personnel »



Je m'engage personnellement à :

« Je m'engage à diriger l'entreprise de manière à en améliorer progressivement le rendement afin de poursuivre notre objectif de veiller à ce que tous nos employés rentrent sains et saufs à la maison auprès de leurs familles à la fin de chaque journée de travail. »

« Je favoriserai une culture SANS BLÂME afin de que l'organisation apprenne de chaque incident ou incident potentiel. »

« J'interviendrai personnellement en cas de comportements, conditions ou d'acte dangereux et expliquerai aux personnes impliquées que cela va à l'encontre de nos valeurs. »

« Je ferai preuve de leadership manifeste en prenant des mesures pour encourager tout un chacun à agir de façon sécuritaire afin de protéger leur bien-être et celui de leurs collègues. Je vais interagir à titre personnel afin de promouvoir ce message et encourager les comportements de bienveillance au sein de la famille SNC-Lavalin.



6862.1.1-EN-Rev.2



SNC • LAVALIN

GENS DÉTERMINÉS. RÉSULTATS DÉTERMINANTS.

FORMATION

Cette année, tous les employés ont dû suivre un module d'apprentissage en ligne obligatoire sur la sensibilisation à l'environnement, le tout premier module environnemental lancé à l'échelle de SNC-Lavalin. Le module diversifié se voulait pertinent et significatif pour tous les employés, peu importe leur expérience. Ses principaux objectifs étaient de présenter les grands enjeux environnementaux et les actions de SNC-Lavalin pour protéger l'environnement et promouvoir l'adoption de pratiques environnementales exemplaires dans notre milieu de travail et à la maison. Il reflétait l'engagement de notre politique SSE envers la protection environnementale. À la fin de 2020, 90 % des employés avaient suivi le module.

Notre réponse à la COVID-19

Tout au long de la pandémie de COVID-19, SNC-Lavalin a mis en œuvre des plans de gestion de la pandémie pour les bureaux, les projets et les installations. Ils visaient à identifier les employés susceptibles d'être infectés ainsi que les lieux de contact afin de :

- > arrêter ou circonscrire la contagion;
- > assurer des communications satisfaisantes entre toutes les parties concernées;
- > établir la chaîne de commandement;
- > maintenir la continuité des services essentiels de manière sécuritaire.

Ces plans de gestion de la pandémie ont été conçus sur mesure pour répondre aux besoins des régions où SNC-Lavalin exerce ses activités. Nous avons également élaboré une instruction de travail pour la planification du retour au travail après la pandémie, afin d'assurer un retour sécuritaire et ordonné au bureau lorsque la législation régionale le permet.

Engagement des parties prenantes

Partage de notre savoir-faire en SSE

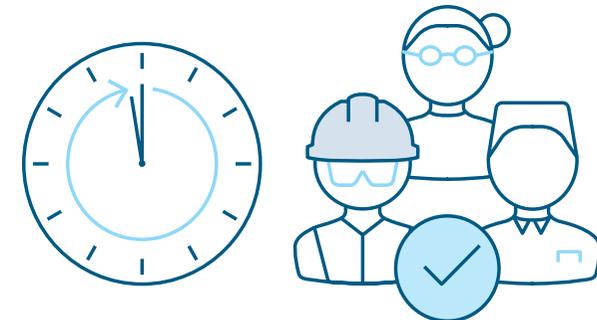
En raison de nos très bons résultats en SSE, les clients s'adressent de plus en plus à nous pour les aider à évaluer et à cerner les lacunes dans leurs propres systèmes de gestion de la SSE. Nous effectuons des analyses d'écart pour les clients et travaillons avec eux pour intégrer des meilleures pratiques dans leurs systèmes. Ces services-conseils de sécurité nous offrent une autre façon d'améliorer le développement durable des projets de nos clients.

Nos professionnels de l'environnement travaillent avec nos clients pour chercher des moyens d'accroître, si possible, les avantages environnementaux des projets. Cela comprend des estimations et des solutions pour tout le cycle de vie. Nous pouvons apporter notre plus grande contribution à l'environnement en considérant l'utilisation, la réutilisation et le recyclage des matériaux, de l'eau et de l'énergie dans les projets des clients. Nous appliquons des idées novatrices pour gérer avec efficacité ces projets et bâtir des installations et des infrastructures qui répondent aux normes environnementales les plus élevées.

Rendement en santé, sécurité et environnement

À SNC-Lavalin, nous croyons fermement que tout le monde devrait rentrer à la maison sain et sauf à la fin de chaque journée de travail, et nous voulons nous assurer que nos activités appuient le développement des collectivités sans causer de dommages permanents à l'environnement. C'est pourquoi nous intégrons les considérations liées aux enjeux de SSE dans tout ce que nous faisons. Cela ne se résume pas qu'à des chiffres, des processus et des procédures. C'est une façon de veiller les uns sur les autres et de voir à ce que chaque personne qui travaille dans nos bureaux et sur les chantiers rentre chez elle indemne à la fin de la journée et respecte les mesures de protection de l'environnement. Pour nous, il n'y a pas de plus grande récompense que de savoir que nos efforts ont gardé tous ceux touchés par nos activités ou qui y participent à l'abri du danger.

Nous assurons le suivi de tous les sites sous notre contrôle, comprenant les bureaux, les projets et les chantiers. Les responsables de ces sites nous signalent tous les incidents et statistiques concernant nos employés et nos entrepreneurs. Nous exigeons ces mêmes renseignements des sites qui ne sont pas sous notre contrôle lorsque nos propres employés y travaillent.



Résultats de 2020

Le comité de direction reçoit les rapports mensuels du rendement mondial en SSE.

Indicateurs réactifs de SSE

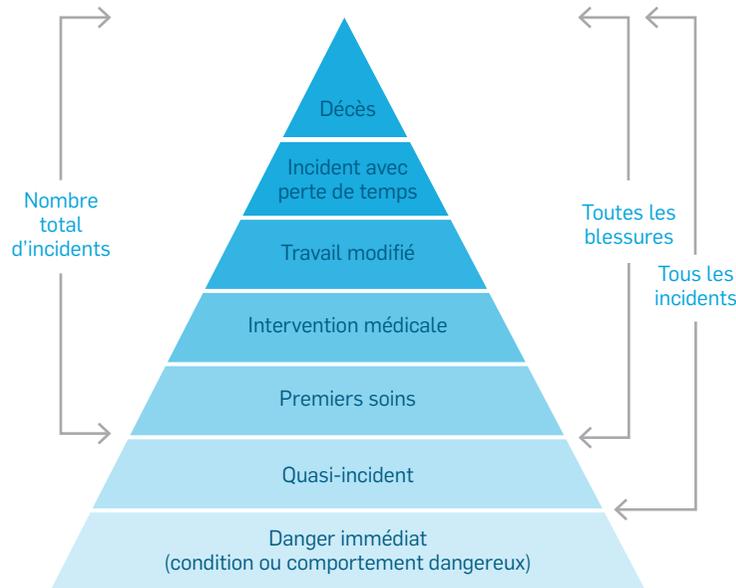
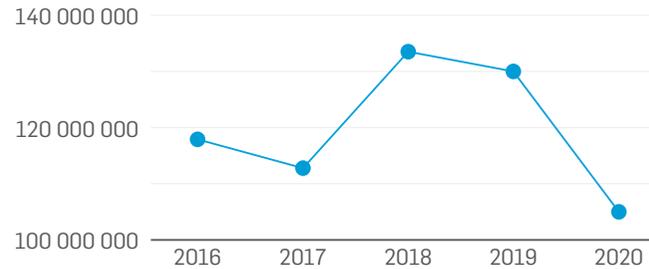
Indicateur réactif	Objectif 2020	Résultat 2020
Jours parfaits	110	185
Fréquence totale des incidents enregistrables (FTIE)*	0,07	0,08
Fréquence des incidents avec perte de temps (FIPT)*	0,013	0,023
Fréquence des incidents environnementaux (FIENV)*	0,30	0,15

Établie en 2016, la notion de jours parfaits est une manière simple de nous aider à améliorer et à mesurer quotidiennement notre rendement en SSE. Un jour parfait est un jour civil où il n'y a eu aucune blessure, aucun événement compromettant la sécurité de notre personnel, ni aucun rejet dans l'environnement. La saisie rapide de ces jours parfaits dans notre base de données de SSE, BlueSky, permet d'obtenir un aperçu en temps réel de notre rendement tout au long du mois.

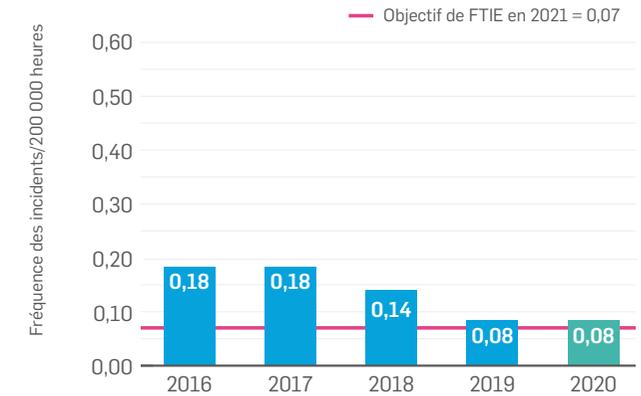
Il n'y a eu aucun incident environnemental important cette année. Toutefois, en novembre 2020, Pêches et Océans Canada a émis une ordonnance d'arrêt des travaux pour le projet de corridor du nouveau pont Champlain concernant le rejet de sédiments dans le fleuve Saint-Laurent pendant la déconstruction de la jetée ouest, utilisée initialement pour construire le pont. L'équipe de projet a soumis une méthode de travail révisée à Pêches et Océans Canada et les travaux ont repris dans les 10 jours.

* Les fréquences de tous les incidents sont calculées en additionnant tous les incidents considérés dans cette catégorie, en multipliant le résultat par 200 000 heures et finalement, en le divisant par le nombre total d'heures travaillées. Plus d'informations sur la méthodologie utilisée pour nos calculs sont disponibles en p.83 du [Livres Bleu 2021](#).

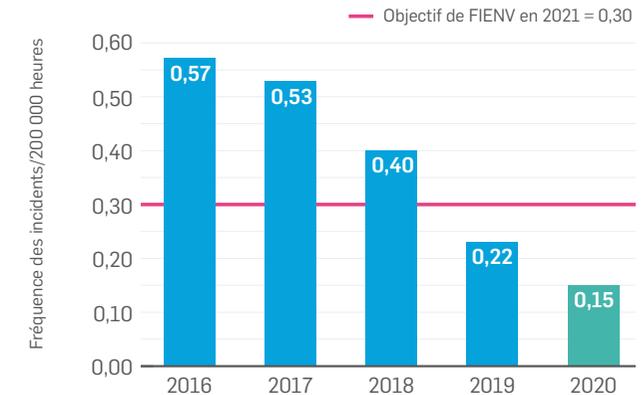
Heures travaillées de 2016 à 2020



Fréquence totale des incidents enregistrables de 2016 à 2020



Fréquence des incidents environnementaux de 2016 à 2020



Incidents enregistrables par partie du corps 2020

Le fait de recenser les incidents par partie du corps et le protocole connexe de gestion des risques critiques nous permettent d'axer nos programmes et nos initiatives de la bonne façon pour éviter la répétition de ces accidents.

Main	Dos	Pied	Bras	Tête	Poitrine	Jambe	Œil
40 %	13 %	13 %	10 %	10 %	5	3 %	3 %

Indicateurs proactifs de SSE

Programme d'intervention comportementale (PIC)

Nous avons atteint 82 % de notre objectif de remplir une carte PIC par 1 000 heures de travail. Les « PIC » permettent de témoigner d'un engagement personnel envers la SSE en :

- > reconnaissant et appuyant les comportements appropriés;
- > effectuant la sensibilisation aux problèmes de SSE;
- > encourageant de meilleures façons de travailler.

Une application mobile PIC a été lancée en septembre 2020, permettant aux utilisateurs de soumettre leurs cartes directement dans notre base de données SSE.



Dangers immédiats

Sur 92 % des sites sous notre contrôle, nous avons atteint notre cible d'identification des dangers immédiats, ce qui signifie que nous avons signalé au moins un danger immédiat par 5 000 heures de travail. Les quelques sites qui n'ont pas atteints cet objectif ont tout de même signalé des incidents, mais pas en nombre suffisant par rapport à la cible relative qui leur était spécifiquement attribuée. L'identification des dangers immédiats contribue à la prévention des incidents de SSE, car toutes les conditions et tous les comportements dangereux qui peuvent entraîner un incident sont ciblés et immédiatement corrigés.

Prémobilisation des entrepreneurs

Chaque année, nos attentes en matière de SSE sont transmises aux entrepreneurs et aux fournisseurs avant le début des travaux.

Mesures correctives

Nous accordons la priorité aux mesures correctives résultant des constats révélés lors d'audits où le niveau de risque initial est élevé ou extrême, et nous les menons à terme en temps opportun.

Démarrage de projet

Chaque année, une liste de vérification de démarrage de projet doit être remplie pour les nouveaux projets, afin d'assurer la réussite en matière de SSE de ces derniers.

Visites de site

Les membres de notre comité de direction ont fait preuve d'un leadership visible en matière de sécurité en effectuant au moins une visite de SSE sur un site.

Réunions de SSE

Notre main-d'œuvre est représentée en grande partie par les comités mixtes officiels en SSE. Gestionnaires et employés sont activement et fortement encouragés à tenir des réunions régulières sur la SSE pour reconnaître et comprendre les risques et dangers opérationnels présents au bureau ou au site.

Dans ces réunions, il est question de mesures d'atténuation par les comportements et les interventions. De plus, nous nous efforçons de communiquer rapidement et efficacement les renseignements importants en SSE dans toute l'organisation au moyen de courriels, de minutes de sécurité, de pauses-sécurité et de notre réseau de connaissance SSE.

Les réunions de SSE suivantes se tiennent dans tous les sites contrôlés par SNC-Lavalin :

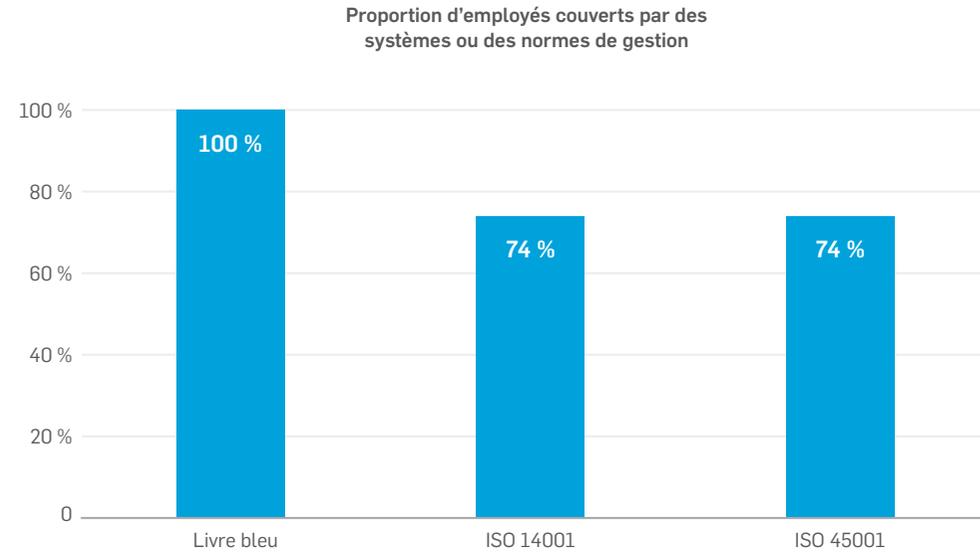
- > Pauses-sécurité hebdomadaires pour employés portant sur des sujets de SSE;
- > Réunions hebdomadaires de coordination de la construction ou de l'exploitation, pendant lesquelles les sujets de SSE sont toujours les premiers à l'ordre du jour.

Le directeur de construction ou d'installation en exploitation, le directeur SSE du site et les représentants des entrepreneurs sont censés participer activement à ces discussions. De plus, l'équipe de direction du site évalue chaque mois le rendement des entrepreneurs selon les indicateurs de rendement SSE clés du projet.

Attestations

Bon nombre des entités de SNC-Lavalin sont certifiées ISO 14001 et ISO 45001, et on prévoit une tendance à la hausse grâce à notre Programme mondial de certification.

Il s'agit d'une initiative d'amélioration qui regroupe toutes les entités de SNC-Lavalin certifiées ISO sous une seule certification d'entreprise, appuyée par un organisme de certification international. Les principaux objectifs du Programme mondial de certification consistent à accroître la couverture de la certification et d'améliorer les coûts et le rendement. Ce programme devrait être entièrement mis en œuvre d'ici le troisième ou le quatrième trimestre de 2022.





9 / PROFIL DE L'ORGANISATION

9. PROFIL DE L'ORGANISATION

Activités, marques, produits et services

La Société présente ses produits comme suit :

- > Les activités de services professionnels et gestion de projet (SP&GP, anciennement I&C ou Ingénierie et construction) comprennent les contrats générant des produits liés principalement aux services-conseils, aux réseaux intelligents et à la cybersécurité, à la conception et à l'ingénierie, à l'approvisionnement, à la gestion des projets et de la construction, à l'exploitation et l'entretien (O&M), à la mise hors service et investissements de maintien. Ils comprennent également les produits provenant de contrats de construction clé en main à prix forfaitaire (CMPF), pour lesquels l'entreprise a cessé de soumissionner en juillet 2019, à l'exception de certaines offres répétitives d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (« IAC ») qui représentent des solutions normalisées à faible risque.
- > Les investissements de Capital comprennent les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure pour des services publics comme les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique, les usines de traitement de l'eau et les infrastructures sociales (p. ex., les hôpitaux).

Accélérer notre avenir

En tant qu'entreprise, SNC-Lavalin n'a jamais été en aussi bonne position pour répondre aux besoins d'un monde post-pandémie. Grâce à une simplification substantielle de nos activités et à notre concentration sur nos marchés principaux, nous sommes maintenant prêts à accélérer le potentiel de croissance des Services d'ingénierie en fournissant des solutions d'ingénierie à zéro émissions nettes, en tirant parti des données et des technologies de fabrication modulaires pour améliorer la productivité et réduire l'empreinte carbone, et en collaborant avec les partenaires et les clients pour établir de nouveaux modèles de contrat assortis d'un plafond de responsabilité pour les grands projets.

Stratégie

L'orientation stratégique actuelle de l'entreprise est centrée sur :

- > la création d'activités simplifiées et plus prévisibles;
- > la production de bénéfices plus constants et de flux de trésorerie plus substantiels, et la rentabilité accrue;
- > la réduction du profil de risque de l'entreprise;

L'orientation stratégique actuelle de SNC-Lavalin s'articule autour de deux axes principaux. Le premier se concentre sur ses activités à haut rendement et à croissance élevée et le retrait du marché des contrats de construction CMPF en vigueur. Le second consiste à réorganiser ses activités en deux branches distinctes :

- > SNCL Services d'ingénierie
- > SNCL Projets

SNC-Lavalin estime que ce modèle d'affaires simplifié lui permettra d'accroître sa rentabilité tout en réduisant le plus possible les risques de pertes.

Faits saillants de 2020

Obtention de projets

- > Nous avons conclu un contrat dans le cadre d'une coentreprise pour fournir jusqu'à dix unités mobiles de santé de 100 lits afin d'appuyer les efforts de préparation du gouvernement du Canada en matière de santé.
- > Nous avons de nouveau été choisis par le Georgia Department of Transportation pour continuer à fournir des services de construction, d'ingénierie et d'inspection pour le district 6, qui comprend 17 comtés dans le nord-ouest de la Géorgie.
- > Nous avons participé, dans le cadre d'une coentreprise, à des activités de décontamination et de déclassement d'actifs nucléaires fédéraux pour le compte du département de l'Énergie des États-Unis.
- > Nous avons conclu une entente visant à continuer à fournir des services de gestion de projet dans le cadre du projet de la Federal Way Link Extension de Sound Transit dans la région de Seattle.
- > Nous avons obtenu le contrat de services-conseils en conception pour le prolongement de la ligne Tung Chung à Hong Kong, qui comprend la réalisation d'un prolongement sous-terrain de 1,3 km de la ligne jusqu'à un nouveau terminus à Tung Chung Ouest et l'aménagement d'une station de surface supplémentaire à Tung Chung Est sur l'île de Lantau.
- > Nous avons été nommés par Network Rail pour mettre en œuvre un programme de transformation numérique des chemins de fer interurbains au Royaume-Uni.
- > Nous avons obtenu des contrats d'énergie nucléaire en Roumanie pour le réacteur 1 de la centrale Cernavodă, dans le but de prolonger la durée de vie de la centrale de quatre ans.
- > Nous avons été choisis par Ontario Power Generation pour réaliser la phase 2 du réaménagement de la centrale de Calabogie en collaboration avec notre partenaire.
- > Nous avons signé quatre contrats avec Korea Hydro & Nuclear Power pour l'inspection des canaux de combustible et la réalisation de campagnes d'échantillonnage de tubes de force pour les réacteurs de sa centrale de Wolsong.

- > Nous avons conclu des contrats avec Bruce Power à l'appui du programme de remise à neuf qui permettra de poursuivre l'exploitation sécuritaire des réacteurs CANDU sur le site.
- > Nous avons obtenu le contrat principal de conception pour le parc thématique Qiddiya de Six Flags en Arabie saoudite.

Jalons importants

- > Nous avons cédé nos activités pétrolières et gazières, une étape importante dans la stratégie de la Société visant à réduire son profil de risque et à accélérer sa transition en cours vers le statut de fournisseur principal de services d'ingénierie professionnels et de solutions de gestion de projets.
- > Nous avons préparé le Réseau express métropolitain (REM) pour les premiers essais sur un tronçon de voie sur la Rive-Sud de Montréal.
- > Nous avons publié le rapport technique Ingénierie Net Zéro qui donne un aperçu des risques, des défis et des occasions du Royaume-Uni liés à l'ingénierie alors qu'il vise la carboneutralité d'ici 2050.
- > Nous avons élaboré le cadre collaboratif d'accélération des projets d'infrastructure prêts à démarrer pour accélérer les investissements dans les infrastructures et atténuer les risques de façon responsable.
- > Nous avons répondu à l'objectif de carboneutralité établi par le Canada en publiant le rapport Ingénierie Net Zéro (édition canadienne) qui soutient les emplois, la croissance et une économie moderne fournis par de l'énergie propre.
- > Nous avons dévoilé le premier ensemble de logements sociaux terminé par EDAROTH, qui fournit à des familles du Royaume-Uni des logements abordables de grande qualité.
- > Nous avons célébré notre premier mois de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion en organisant des événements et des activités soulignant l'importance de reconnaître le caractère unique de chacun et de participer à des conversations sur l'inclusion.

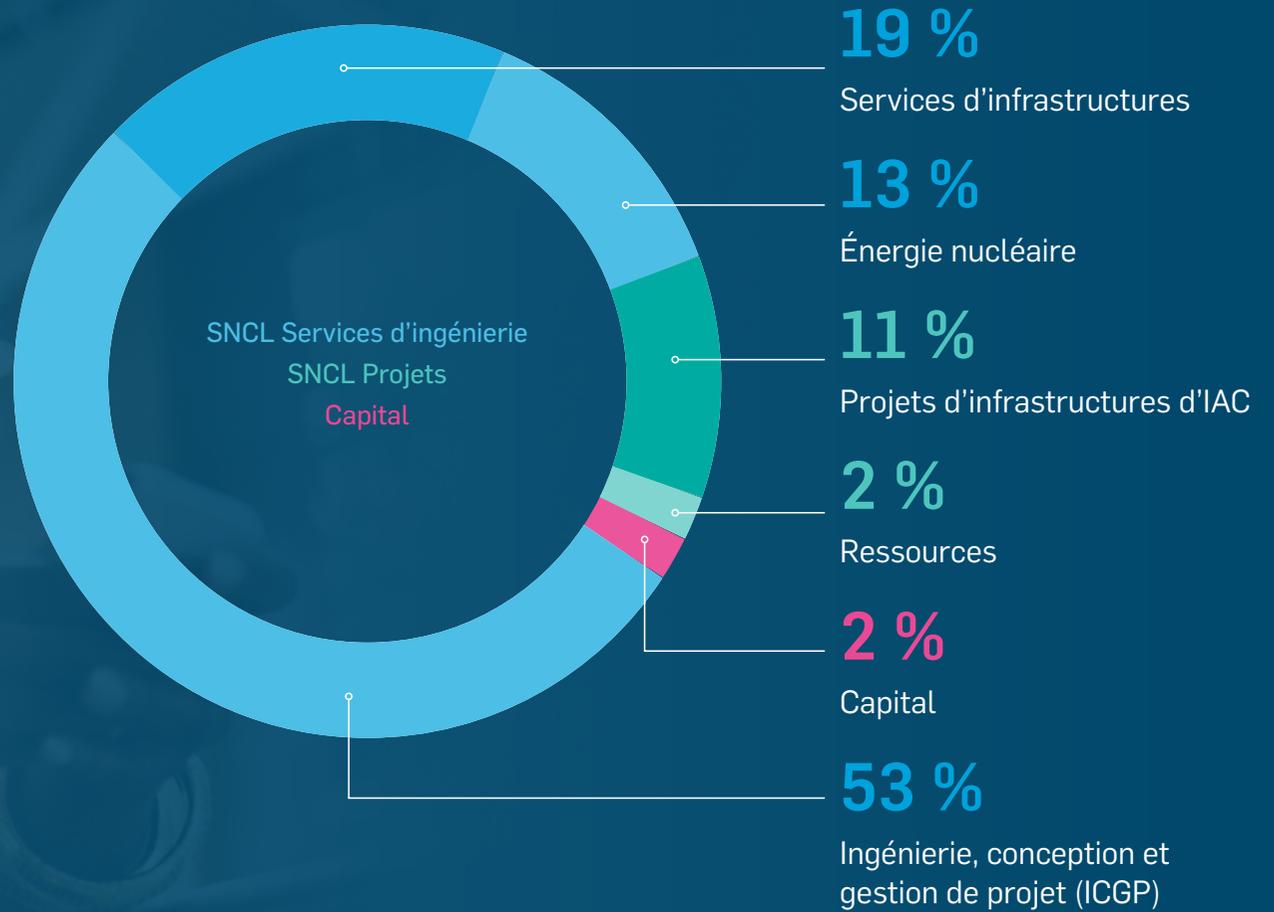
- > Nous avons renforcé nos initiatives de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) en renouvelant notre engagement envers nos partenaires, en encourageant le bénévolat et en faisant don de plus d'un million de dollars à des organismes de bienfaisance et à but non lucratif et l'équivalent de plus d'un million de dollars en masques KN95 aux provinces du Québec et de l'Ontario.
- > Nous avons lancé le rapport d'industrie « Nouvelles alliances : contrats de collaboration sur le marché des projets du Conseil de coopération du Golfe (CCG) » qui fournit un cadre stratégique pour améliorer la réalisation et l'efficacité des projets au sein du CCG.

Reconnaissance

- > Nous avons été récompensés par le prestigieux prix Schreyer et le prix d'excellence lors de la remise annuelle des Prix canadiens du génie-conseil pour le travail effectué dans le cadre du projet du pont Samuel-De Champlain.
- > Nous avons reçu le prix d'innovation 2020 de la HKIE (Hong Kong Institution of Engineers) (catégorie II) pour le batardeau en forme de chenille à 15 cellules pour les travaux d'excavation à grande échelle que nous avons effectués dans des conditions géologiques difficiles dans le cadre du projet de lien Tuen Mun-Chek Lap Kok (TM-CLKL). Il s'agit du premier batardeau à 15 cellules au monde pour des travaux d'excavation à grande échelle effectués sur un terrain récupéré.
- > Nous avons obtenu l'accréditation de milieu de travail remarquable par le Great Place to Work® Institute en Inde et reçu le titre tant convoité d'« Employeur de choix » dans le secteur de l'ingénierie et de la conception.
- > Cette année, nous faisons partie des 10 meilleures entreprises selon le classement ESG de Sustainalytics qui regroupe 267 sociétés concurrentes.

Faits saillants financiers

Produits 2020 par secteur d'activité

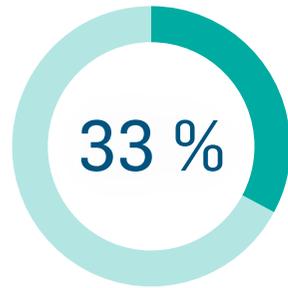




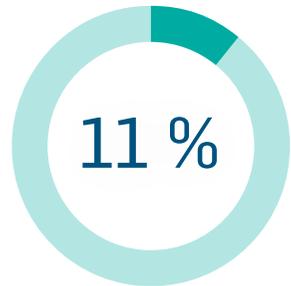
Produits 2020 par région géographique



Amériques



Europe



Moyen-Orient et Afrique



Asie-Pacifique

SNCL Services d'ingénierie et Capital

Produits (en milliards \$ CA)

2020	6,1
2019	6,3
2018	5,8

Carnet de commandes (en milliards \$ CA)

2020	11,0
2019	11,3
2018	10,4

SNCL Projets

Produits (en milliards \$ CA)

2020	0,9
2019	1,3
2018	1,8

Carnet de commandes (en milliards \$ CA)

2020	2,2
2019	2,8
2018	3,0

Consolidés

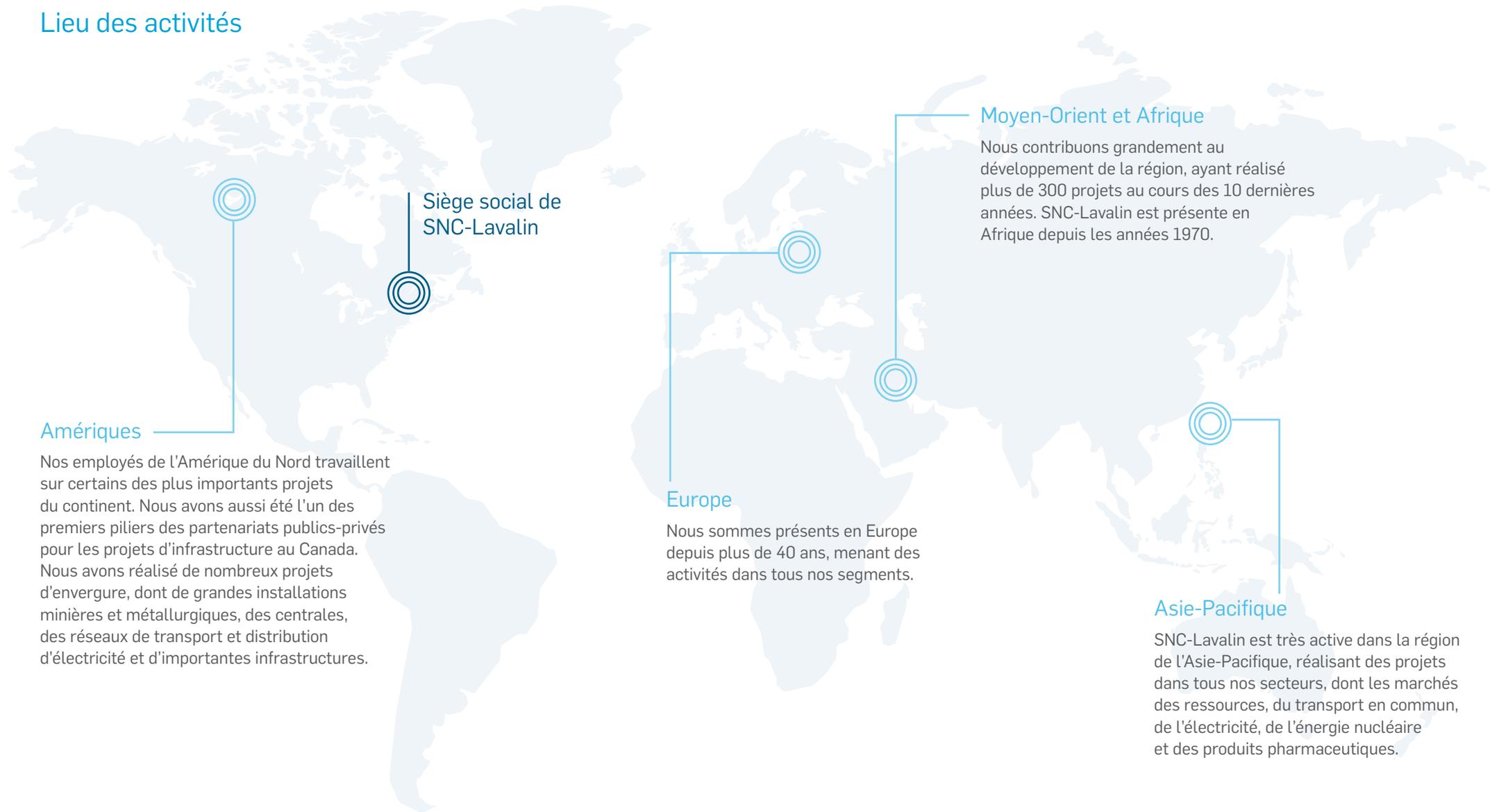
Produits (en milliards \$ CA)

2020	7,0
2019	7,6
2018	7,6

Carnet de commandes (en milliards \$ CA)

2020	13,2
2019	14,1
2018	13,4

Lieu des activités



Amériques

Nos employés de l'Amérique du Nord travaillent sur certains des plus importants projets du continent. Nous avons aussi été l'un des premiers piliers des partenariats publics-privés pour les projets d'infrastructure au Canada. Nous avons réalisé de nombreux projets d'envergure, dont de grandes installations minières et métallurgiques, des centrales, des réseaux de transport et distribution d'électricité et d'importantes infrastructures.

Siège social de SNC-Lavalin

Europe

Nous sommes présents en Europe depuis plus de 40 ans, menant des activités dans tous nos segments.

Moyen-Orient et Afrique

Nous contribuons grandement au développement de la région, ayant réalisé plus de 300 projets au cours des 10 dernières années. SNC-Lavalin est présente en Afrique depuis les années 1970.

Asie-Pacifique

SNC-Lavalin est très active dans la région de l'Asie-Pacifique, réalisant des projets dans tous nos secteurs, dont les marchés des ressources, du transport en commun, de l'électricité, de l'énergie nucléaire et des produits pharmaceutiques.

SNCL Projets

Projets d'infrastructures d'IAC

Le secteur Projets d'infrastructures d'IAC comprend des contrats de construction CMPF liés aux secteurs du transport collectif, du transport lourd sur rail, des routes, des ponts, des aéroports, des ports et havres et des infrastructures de l'eau. De plus, le secteur Projets d'infrastructures d'IAC comprend les contrats de construction CMPF liés à l'ancien secteur Énergie propre ainsi qu'au marché de l'énergie thermique, duquel la Société s'est retirée en 2018. En juillet 2019, la Société a décidé de cesser de soumissionner pour de nouveaux contrats de construction CMPF. Les produits du segment Projets d'infrastructures d'IAC proviennent de contrats de construction CMPF (2020 : 97 %) ainsi que de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie (2020 : 3 %).

Exercice terminé le 31 décembre (en millions de \$ CA)	2020
Produits provenant du secteur Projets d'infrastructures d'IAC	740,2
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Projets d'infrastructures d'IAC*	(359,7)
RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur Projets d'infrastructures d'IAC (%)*	(48,6 %)
Carnet de commandes à la fin de l'exercice**	2 014,0

Ressources

Le secteur Ressources offre aux entreprises principalement du segment mines et métallurgie un vaste éventail de services de réalisation couvrant tout le cycle de vie des projets, de l'étape de l'élaboration jusqu'à celle de la réalisation, de même que des services de soutien. Les Ressources ont cessé de soumissionner pour de nouveaux projets d'IAC dans le cadre de la modélisation des contrats de construction CMPF en juillet 2019.

Ce secteur se concentre désormais sur la prestation de services d'ingénierie, d'IAGC, de consultation en gestion de projet (« CGP »), de mise en service et d'assistance technique par l'intermédiaire d'un modèle contractuel à faible risque, et la réalisation opérationnelle est axée sur les régions et les clients mondiaux clés. Les Ressources sont également responsables de la phase d'exploitation d'un contrat de construction-possession-exploitation aux États-Unis. Par le passé, les Ressources comprenaient des services et des projets CMPF dans le secteur Pétrole et gaz, qui sont désormais présentés comme des activités abandonnées. Les produits du segment Ressources proviennent de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie (2020 : 85 %) ainsi que de contrats de construction CMPF (2020 : 15 %).

La Société a annoncé l'entente de cession des activités des secteurs Ressources et Pétrole et gaz en février 2021. Cette étape importante permet non seulement de réduire le profil de risque de l'entreprise, mais aussi d'accélérer sa transition vers le statut de principal fournisseur de services d'ingénierie professionnels et de solutions de gestion de projets.

Exercice terminé le 31 décembre (en millions de \$ CA)	2020
Produits provenant du secteur Ressources	162,9
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Ressources*	(171,1)
RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur Ressources (%)*	(105,0 %)
Carnet de commandes à la fin de l'exercice**	161,6

SNCL Services d'ingénierie

Ingénierie, conception et gestion de projet (ICGP)

Le secteur ICGP englobe tous les services de consultation, d'ingénierie, de conception et de gestion de projet autour du globe. Il dirige également nos efforts visant à transformer le secteur mondial des infrastructures en tirant parti des données et de la technologie pour améliorer la réalisation des projets de nos clients, de la conception à l'exploitation éventuelle. Les projets d'ICGP portent principalement sur les transports (y compris le transport ferroviaire, le transport en commun, les routes et les aéroports), les infrastructures civiles, l'aérospatiale, la défense, la sécurité et la technologie, y compris certains des projets les plus transformationnels au monde. Une part importante des produits du secteur ICGP provient du secteur public, notamment des autorités nationales, provinciales, étatiques, locales et municipales. En 2020, tous les produits du secteur provenaient de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie.

Exercice terminé le 31 décembre (en millions de \$ CA)	2020
Produits provenant du secteur ICGP	3 721,1
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur ICGP*	302,3
RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur ICGP (%)*	8,1 %
Carnet de commandes à la fin de l'exercice**	2 864,4

* Le RAI sectoriel et le RAI sectoriel sur les produits sont des mesures non conformes aux IFRS utilisées par SNC-Lavalin pour évaluer le rendement de ses secteurs déclarants. Ces mesures financières non conformes aux IFRS n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Veuillez vous reporter à la section 13 du rapport de gestion annuel 2020 de SNC-Lavalin pour obtenir plus de renseignements, ainsi qu'une référence au rapprochement quantitatif avec la mesure la plus comparable précisée dans les IFRS.

**Le carnet de commandes à la fin de l'exercice correspond au montant des obligations de rendement, conformément à la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients*.

Services d'infrastructures

Les Services d'infrastructures comprennent les projets d'exploitation et d'entretien, ainsi que les offres d'IAC répétitives de la Société qui constituent des solutions normalisées à faible risque pour i) les centrales de refroidissement urbain et ii) les postes électriques réalisés par l'intermédiaire de la filiale Linxon. Le segment comprend également des solutions d'ingénierie dans les domaines de l'hydroélectricité, du transport et de la distribution d'électricité, de l'énergie renouvelable, du stockage d'énergie ainsi que des réseaux intelligents et de la cybersécurité. Le RAII sectoriel ajusté comprend maintenant la contribution attribuable aux participations sans contrôle. Par conséquent, le RAII sectoriel ajusté de Linxon, une filiale à 51 %, est déclaré à 100 %. Les produits du segment Services d'infrastructures proviennent de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie (2020 : 60 %) et de contrats d'IAC normalisés (2020 : 40 %).

Exercice terminé le 31 décembre (en millions de \$ CA)	2020
Produits provenant des Services d'infrastructures	1 325,3
RAII sectoriel ajusté provenant des Services d'infrastructures*	92,7
RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant des Services d'infrastructure (%)*	7,3 %
Carnet de commandes à la fin de l'exercice**	7 098,5

* et ** Voir les remarques à la page précédente.

Énergie nucléaire

Le secteur Énergie nucléaire appuie les clients tout au long du cycle de vie nucléaire en leur offrant une gamme complète de services : consultation, services d'IAGC, services sur le terrain, services de technologie, pièces de rechange, soutien aux réacteurs, mise hors service et gestion des déchets. À titre de dépositaires de la technologie CANDU, le secteur offre également des services pour les nouveaux réacteurs CANDU ainsi que la remise à neuf complète de ceux-ci. Les produits du segment Énergie nucléaire proviennent de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie (2020 : 99 %) ainsi que de contrats de construction CMPF (2020 : 1 %, provenant d'un ancien contrat de construction CMPF).

Exercice terminé le 31 décembre (en millions de \$ CA)	2020
Produits provenant du secteur Énergie nucléaire	928,6
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Énergie nucléaire*	140,1
RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur Énergie nucléaire (%)*	15,1 %
Carnet de commandes à la fin de l'exercice**	890,6

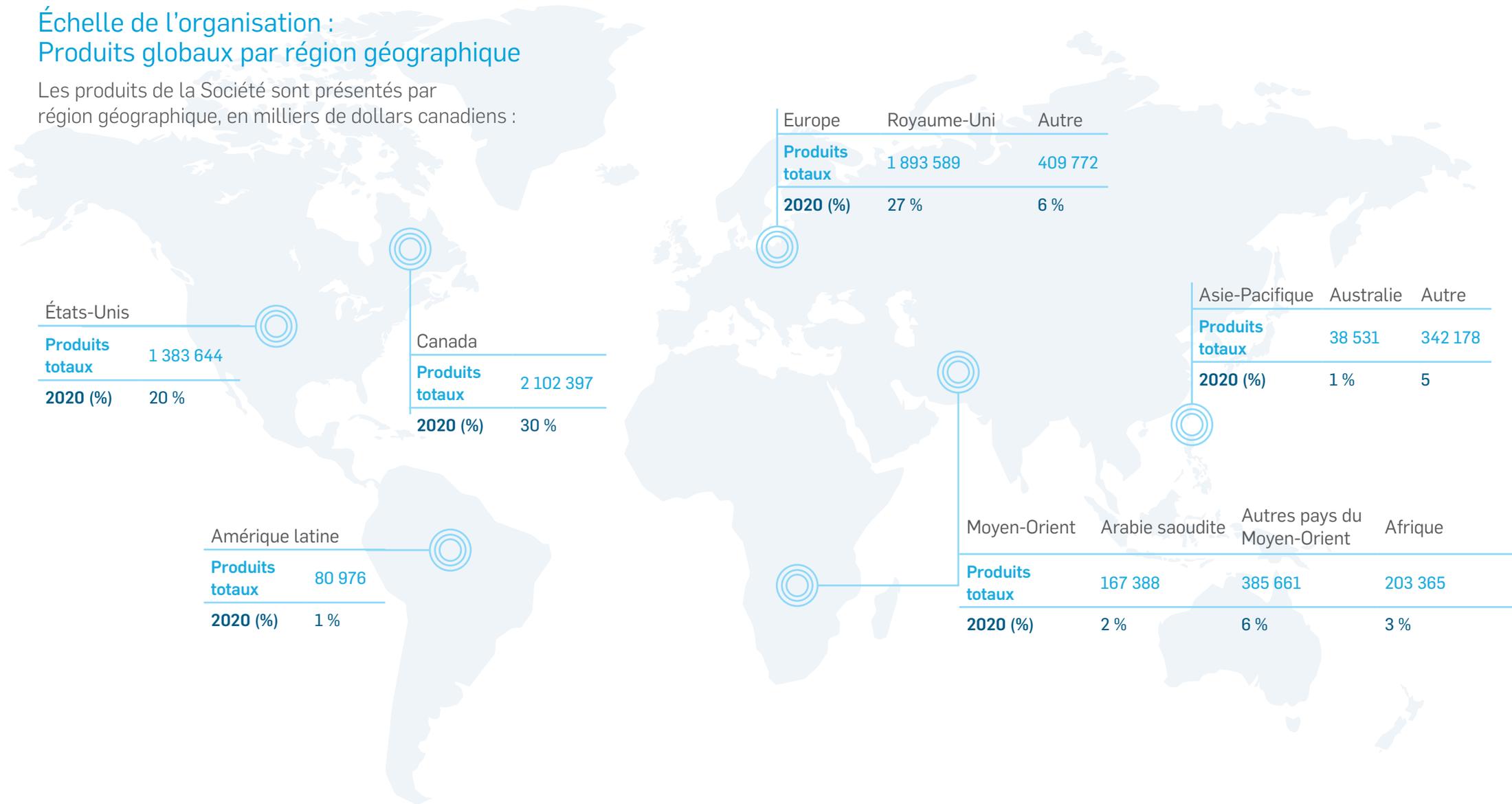
Capital

Le secteur Capital est la branche de SNC-Lavalin dédiée aux investissements, au financement et à la gestion d'actifs, responsable du développement de projets, du montage de financements, de l'investissement des capitaux, de l'élaboration de modélisations financières complexes et de la gestion de ses investissements en infrastructures en vue d'obtenir des rendements optimaux. Ses activités sont principalement axées sur les infrastructures, telles que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, les infrastructures énergétiques et les usines de traitement de l'eau et les infrastructures sociales (p. ex., les hôpitaux). Le segment Capital comprend la participation de 20 % de SNC-Lavalin dans SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP et sa gestion. Capital ne participe pas aux partenariats public-privé. De telles ententes permettent le transfert au secteur privé d'une grande partie des risques liés à la conception, à la construction, à l'exploitation et à l'entretien ainsi qu'au financement de tels actifs. En retour, le client i) soit s'engage à verser des paiements réguliers, généralement sous forme de paiements de disponibilité, dès la mise en exploitation de l'infrastructure, pendant une période déterminée (de 20 à 40 ans, en général), ii) soit permet à l'entité de concession d'infrastructure de percevoir des droits d'utilisation auprès des usagers de l'infrastructure pendant une période déterminée ou iii) combine ces deux aspects.

Exercice terminé le 31 décembre (en millions de \$ CA)	2020
Produits provenant de Capital	129,4
RAII sectoriel ajusté provenant des investissements de Capital :	
Provenant de l'Autoroute 407 ETR	38,0
Provenant des autres investissements de Capital	78,6
RAII sectoriel ajusté provenant de Capital	116,6

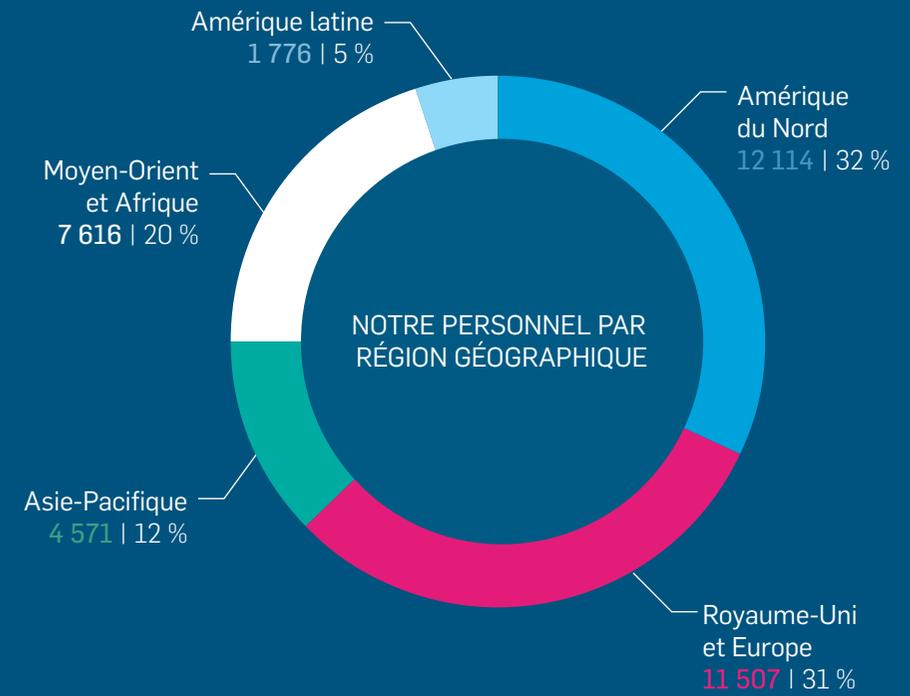
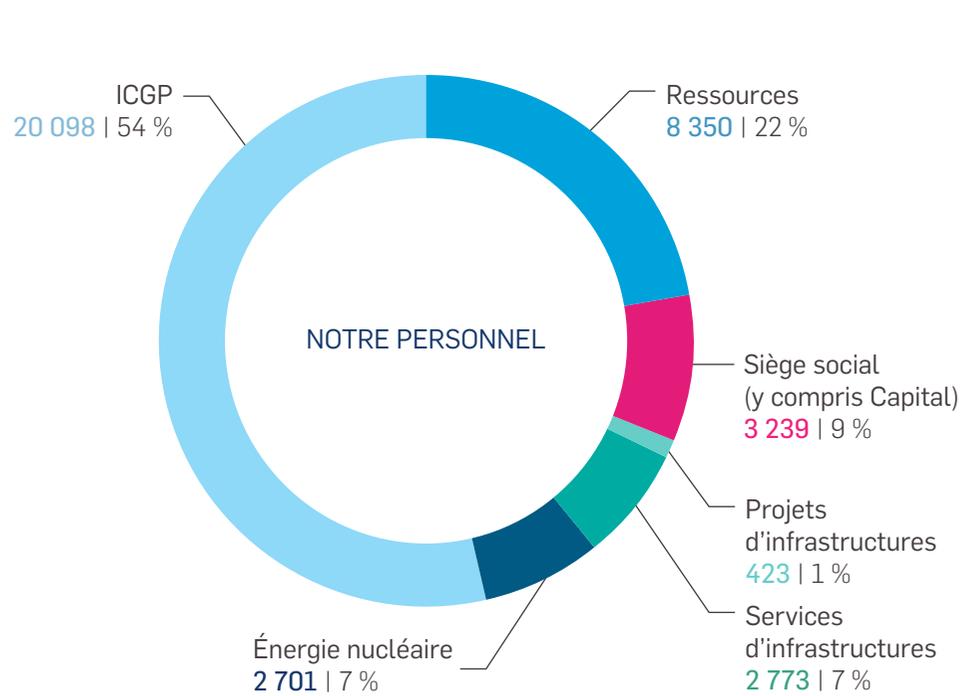
Échelle de l'organisation : Produits globaux par région géographique

Les produits de la Société sont présentés par région géographique, en milliers de dollars canadiens :





Informations sur les employés salariés et autres travailleurs[†]



[†]Au 31 décembre 2020.

Retombées économiques

Le secteur Capital est la branche de SNC-Lavalin dédiée aux investissements, au financement et à la gestion d'actifs, responsable du développement de projets, du montage de financements, de l'investissement des capitaux, de l'élaboration de modélisations financières complexes et de la gestion de ses investissements en infrastructures en vue d'obtenir des rendements optimaux.

Au cours des 10 dernières années, nous avons recueilli plus de 12 milliards de dollars canadiens en financement de projets, somme qui a été mise à disposition pour des infrastructures essentielles comme les ponts, autoroutes, réseaux de transport en commun, installations électriques, infrastructures énergétiques et usines de traitement de l'eau.

Tous les investissements sont structurés pour générer un rendement du capital investi adapté au profil de risque de chaque projet individuel. Les produits des investissements de Capital proviennent principalement des dividendes ou distributions reçus par SNC-Lavalin des entités de concession d'investissement, ou de la totalité ou d'une portion des produits ou du résultat net de cette entité, selon la méthode comptable exigée par les normes IFRS.

Nous sommes l'une des très rares sociétés à détenir un savoir-faire de classe mondiale dans la prestation de services de bout en bout pour tout le cycle de vie d'un projet.

Nous ne nous limitons pas à financer, concevoir et construire ces infrastructures essentielles. Souvent, nous les exploitons et assurons leur entretien pendant une période définie. En générant un solide rendement des investissements, nous sommes en mesure d'augmenter notre contribution aux collectivités locales.

Capital cerne et saisit des occasions d'affaires à haut rendement pour tous nos secteurs. Elle fournit des solutions en matière de capitaux propres et d'emprunt pour financer les projets et gère notre portefeuille d'investissements d'infrastructures de plusieurs milliards de dollars. Au fil des ans, nos solutions efficaces de modélisation du financement et notre solide rendement en matière de partenariats public-privé (PPP) ont mérité des distinctions de l'industrie au Canada comme aux États-Unis.

Un partenaire d'expérience

Nos experts de Capital travaillent à l'interne dans nos secteurs et à l'externe avec des partenaires stratégiques, des investisseurs et des fonds d'investissement afin de promouvoir les occasions de croissance. Ces partenariats améliorent notre capacité à investir dans des projets et à monter un portefeuille d'actifs créant encore plus de valeur. Ils rehaussent aussi notre réputation mondiale en tant que partenaire de choix dans le cadre de projets complexes de grande envergure, notamment nos PPP couronnés de succès au Canada.

De plus, nous avons mis sur pied la Canada Line de Vancouver, le premier grand projet de métro au pays réalisé en PPP, dont nous assurons l'exploitation et l'entretien. Parmi les autres projets en PPP, notons le Centre universitaire de santé McGill à Montréal, qui a obtenu la certification LEED^{MD} Or et qui représente l'un des meilleurs complexes de soins de santé en Amérique du Nord.

Un partenariat en infrastructures novateur

Notre instrument de placement en infrastructures, SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP, en est maintenant à sa quatrième année d'exploitation. Ce partenariat est composé de nos participations dans un éventail d'actifs canadiens d'infrastructures. À titre de partenaire général et de gestionnaire de cet instrument, nous sommes responsables de la gestion à long terme des actifs.

SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP reflète notre approche proactive envers la gestion de notre portefeuille d'actifs afin de maximiser les gains des actionnaires. Le portefeuille initial du partenariat comprend les actifs suivants :

- > Le pont William R. Bennett (Kelowna, Colombie-Britannique)
- > La Canada Line (Vancouver, Colombie-Britannique)
- > Le tronçon sud-est de l'autoroute Stoney Trail (Calgary, Alberta)
- > Le Centre hospitalier Restigouche (Campbellton, Nouveau-Brunswick)
- > Le site Glen du Centre universitaire de santé McGill (Montréal, Québec)

Des gestionnaires d'actifs chevronnés

À titre d'investisseurs à long terme, nous alimentons notre stratégie de croissance grâce à la gestion des actifs de notre portefeuille d'investissement, la recherche de solutions de financement et la recherche des occasions de partenariat les plus avantageuses.

Nous supervisons l'avancement d'un projet et le rendement de l'actif et nous élaborons des stratégies pour améliorer les retombées. Une fois que nos actifs non essentiels sont arrivés à échéance, nous les monnayons afin d'optimiser leur valeur pour nos parties prenantes.

En août 2019, nous avons
vendu **10,01 %** des actions de
l'**Autoroute 407 ETR** pour un gain
net après impôt de **2,6 milliards de
dollars canadiens**, ce qui a généré
un capital important à réinvestir
dans l'entreprise.

Notre savoir-faire en PPP en action

Le défi qui consiste, d'une part, à résorber le « déficit d'infrastructure » et, d'autre part, à construire ou mettre à niveau les infrastructures essentielles et vieillissantes dans les centres urbains partout dans le monde n'a jamais été aussi criant. Aujourd'hui, le modèle de partenariat public-privé (PPP) est largement reconnu comme une manière efficace de gestion, de conception, de construction, d'exploitation et d'entretien des projets d'infrastructure d'envergure.

Les PPP facilitent l'optimisation de la rentabilité, le respect des échéances et la disponibilité des actifs. Ils permettent le transfert de risque vers les partenaires du secteur privé tout en respectant les normes environnementales et en assurant la qualité et la sécurité des projets. Les PPP peuvent puiser dans l'innovation et améliorer l'efficacité du secteur privé pour intégrer toutes les étapes, de la conception et la construction jusqu'à l'exploitation et l'entretien. Il en résulte une optimisation des ressources tant pour les partenaires du secteur public que pour les collectivités desservies.

Nous sommes des pionniers de la réussite des projets en PPP depuis 1999, et nous continuons d'élaborer et de réaliser de nouveaux projets en PPP en Amérique du Nord et au Royaume-Uni avec de grands entrepreneurs en construction. Voir la page suivante pour des exemples récents de notre expertise en PPP en action.

Projet de corridor du nouveau pont Champlain – Montréal, Québec, Canada

Le pont Samuel-De Champlain est entré en service en juin 2019.

Le projet est réalisé dans le cadre d'une entente de PPP entre le gouvernement du Canada et le Groupe Signature sur le Saint-Laurent. SNC-Lavalin et ses partenaires sont membres du consortium Groupe Signature sur le Saint-Laurent, qui était responsable de la conception, de la construction, du financement, de l'exploitation et l'entretien ainsi que et de la réfection du projet.

Maintenant que le pont est ouvert à la circulation, nous en sommes à l'étape de l'exploitation et de l'entretien, qui se poursuivra jusqu'en 2049.

Innovation dans le secteur de l'électricité de la Colombie-Britannique – Colombie-Britannique, Canada

Nous avons terminé avec succès la construction de la centrale de remplacement John Hart et confié le contrôle opérationnel au client en juin 2019. L'ancienne centrale électrique en surface et les conduits d'eau ont été retirés, et la restauration du site a été achevée en 2020.

Exploitée depuis 1947, la centrale fournit à l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique, environ 11 % de l'électricité consommée. En 2007, BC Hydro a commencé à planifier le remplacement de la centrale afin d'atténuer les risques importants concernant les séismes, la fiabilité de la centrale et l'habitat des poissons en aval. Au début 2014, le service provincial de distribution d'électricité a choisi notre partenariat InPower BC en PPP pour la conception, la construction, l'entretien, la remise en valeur et le financement partiel d'une centrale novatrice souterraine qui améliorera la sécurité du public et l'empreinte écologique du site.

John Hart a été le premier modèle en PPP axé sur le rendement utilisé pour réaliser un projet hydroélectrique en Amérique du Nord. InPower BC General Partnership, un instrument spécial créé par SNC-Lavalin Capital inc., a élaboré un plan de financement sophistiqué qui a permis aux investisseurs de se sentir à l'aise avec les risques et la répartition des risques propres au projet.

En plus des travaux de restauration, nous en sommes maintenant à la phase d'entretien, pour laquelle nous avons un contrat de 15 ans.

Transport léger sur rail dans la capitale du Canada – Ottawa, Ontario, Canada

Le Rideau Transit Group (RTG) dont nous faisons partie a été sélectionné en 2013 pour la conception, la construction, le financement et l'entretien de la Ligne de la Confédération, le premier réseau de train léger sur rail (TLR) à Ottawa. La Ligne de la Confédération est l'un des plus grands projets de transport en commun ferroviaire en PPP en Amérique du Nord. Elle transforme le corridor actuel de transport en commun rapide par autobus d'Ottawa en un réseau complet de TLR et élargit et remet en état quatre kilomètres de la route 417 de l'Ontario.

Elle constitue également le plus grand projet d'infrastructure à Ottawa depuis la construction du canal Rideau en 1832.

La Ligne de la Confédération a été inaugurée en septembre 2019, surmontant plusieurs défis pendant la construction et l'exploitation initiale.

Prolongement de la ligne Trillium – Ottawa, Ontario

En mars 2019, notre filiale en propriété exclusive, TransitNEXT, a conclu une entente avec la Ville d'Ottawa pour le projet de prolongement de la ligne Trillium. Nous assurerons la conception, la construction, le financement et l'entretien du nouveau prolongement, et nous aurons également la responsabilité de l'entretien à long terme de la ligne Trillium existante.

Environ 12 kilomètres de voies simples et doubles seront construits, de même qu'un lien vers l'aéroport de quatre kilomètres et huit nouvelles stations le long du prolongement et de la ligne existante. Nous construirons également cinq prolongements de plateforme, sept nouvelles voitures Stadler et réaliserons de nouvelles infrastructures municipales ainsi qu'une installation d'entretien et d'entreposage.

Nos récents prix

Année	Publication ou organisation	Catégorie	Projet
2019	P3 Bulletin	Prix Or pour le meilleur projet de transport en commun	Prolongement de la ligne Trillium
2017	Conseil canadien pour les partenariats public-privé (CCPPP)	Prix Or pour la prestation de services	Canada Line
2016	Magazine Infrastructure Investor	Prix Transaction de l'année pour les PPP en Amérique du Nord	Projet de corridor du nouveau pont Champlain
2016	P3 Bulletin	Prix Argent dans la catégorie du meilleur projet en transport en commun et en aviation	TLR Eglinton Crosstown
2016	P3 Bulletin	Prix Or dans la catégorie du meilleur projet Route/pont/tunnel	Projet de corridor du nouveau pont Champlain
2015	P3 Bulletin	Meilleur projet dans la catégorie de la gestion des déchets, de l'énergie et de l'eau	Projet de remplacement de la centrale John Hart
2015	CCPPP	Prix Or pour l'approvisionnement efficace	Projet de corridor du nouveau pont Champlain
2015	CCPPP	Prix Or pour le financement de projet	TLR Eglinton Crosstown



A / INDICIEL : GRI

INDICIEL : GRI

Numéro d'élément d'information	Équivalence à d'autres normes		Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
	Principes du PMNU	ODD de l'ONU			
102-1			Nom de l'organisation	a. Indiquer le nom de l'organisation.	a. Groupe SNC-Lavalin inc. (la « Société »).
102-1			Activités, marques, produits et services	a. Décrire les activités de l'organisation. b. Indiquer les principales marques et principaux produits et services, et expliquer les éventuels produits ou services interdits dans certains marchés.	a. Veuillez vous reporter à la section 1 « Notre entreprise » de la section Rapport de gestion annuel 2020 (p113 de notre Rapport annuel 2020.) https://www.snclavalin.com/fr/investors/investor-essentials/investors-briefcase/2021 b. Veuillez vous reporter à la section « Marché et services » de notre site Web à : https://www.snclavalin.com/fr/markets-and-services . SNC-Lavalin ne vend pas de produits interdits dans certains marchés. SNC-Lavalin offre toutefois des services pouvant faire l'objet d'un débat public, comme des services au secteur de l'énergie nucléaire ainsi qu'au ministère de la Défense du Canada et du Royaume-Uni. SNC-Lavalin ne fait face à aucune question ou préoccupation directe au sujet de ces services.
102-3			Lieu du siège social	a. Indiquer le lieu où se trouve le siège de l'organisation.	a. Le siège social de la Société est situé au 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) Canada H2Z 1Z3.

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
102-4			Lieu des activités	<p>a. Indiquer le nombre de pays dans lesquels l'organisation est implantée et préciser le nom de ceux où l'organisation exerce d'importantes activités, ou qui sont particulièrement concernés par les thèmes de développement durable abordés dans le rapport.</p>	<p>Au 31 décembre 2020, la Société possédait des bureaux permanents dans 42 pays, notamment des grands bureaux dans les régions suivantes :</p> <p>Amériques : Brésil, Canada, Colombie, États-Unis, Pérou.</p> <p>Europe : Danemark, Fédération de Russie, Irlande, Norvège, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.</p> <p>Afrique et Moyen-Orient : Algérie, Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Iraq, Kenya, Koweït, Mozambique, Oman, Qatar.</p> <p>Asie et Océanie : Australie, Chine, Hong Kong, Inde, Singapour.</p>
102-5			Mode de propriété et forme juridique	<p>a. Indiquer le mode de propriété et la forme juridique.</p>	<p>a. La Société a été constituée en vertu des lois du Canada par lettres patentes le 18 mai 1967 et a été prorogée sous le régime de la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> le 24 mars 1980. Les actions de la Société se négocient à la Bourse de Toronto (TSX : SNC).</p> <p>Au 15 mars 2021, il y avait en circulation 175 554 252 actions ordinaires de la Société. Au 15 mars 2021, à la connaissance des administrateurs et des membres de la direction de la Société, selon les documents publics à l'intention des actionnaires de la Société, les personnes ou sociétés qui sont propriétaires véritables ou exercent le contrôle ou ont la haute main, directement ou indirectement, sur des titres comportant plus de 10 % des droits de vote rattachés à toutes les actions de la Société sont les suivantes :</p> <p>i. La Caisse de dépôt et placement du Québec (« Caisse »), un gestionnaire de fonds institutionnel. Au 15 mars 2021, selon les documents publics, la Caisse est propriétaire véritable ou exerce le contrôle ou a la haute main, directement ou indirectement, sur 34 935 200 actions ordinaires, soit 19,9 % des actions ordinaires en circulation de la Société; et</p> <p>ii. Jarislowsky Fraser Limited (« Jarislowsky »), une société de gestion de placements mondiale. Au 15 mars 2021, selon les documents publics, Jarislowsky est propriétaire véritable ou exerce le contrôle ou a la haute main, directement ou indirectement, sur 24 100 376 actions ordinaires, soit 13,73 % des actions ordinaires en circulation de la Société.</p>

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
102-6			Marchés desservis	<p>a. Marchés desservis, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les lieux géographiques où sont offerts les produits et services; ii. les secteurs desservis; iii. les types de clients et de bénéficiaires. 	<p>i. et ii.</p> <p>Pour un résumé des marchés desservis, y compris les répartitions géographiques et les secteurs, veuillez consulter la section 1 « Notre entreprise » à la p. 108 du présent rapport, ainsi que la section 4 « Analyse de la performance financière » de la section du Rapport de gestion 2020 (p. 127 du du Rapport annuel 2020).</p> <p>iii. La Société dessert un vaste éventail de clients des secteurs public, parapublic et privé. La section 2, « Comment nous analysons et présentons nos résultats » à la p. 110 du rapport de gestion offre un aperçu des projets et des clients par secteur d'activité.</p> <p>Il est à noter que la Société offre principalement des services d'ingénierie et de gestion de projet et ne fabrique pas de produits domestiques.</p>
102-7			Taille de l'organisation	<p>a. Indiquer la taille de l'organisation, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le nombre total de salariés; ii. le nombre total de sites; iii. le chiffre d'affaires net (pour les organisations du secteur privé) ou les recettes nettes (pour les organisations du secteur public); iv. le capital total, en séparant les dettes et les capitaux propres (pour les organisations du secteur privé); v. la quantité de produits ou de services fournis. 	<p>a. Au 31 décembre 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Nombre total d'employés : 37 584 (incluant tous les salariés et consultants, à temps plein et à temps partiel). ii. Nombre total de sites : voir la section 1 « Notre entreprise » à la p. 108 du Rapport de gestion 2020. iii. Pour obtenir des renseignements sur les ventes nettes, voir la note 9 « PRODUITS » aux états financiers consolidés annuels vérifiés de 2020 (à la p. 46 du Rapport annuel de 2020). iv. Pour obtenir des renseignements sur la capitalisation totale, veuillez consulter la section 9 « Situation financière » du Rapport de gestion 2020 (à la p. 165 du Rapport annuel 2020).

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
102-8	Principe 6 : Main-d'œuvre	ODD 8 – Emploi	Informations sur les employés salariés et autres travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le nombre total de salariés par type de contrat de travail (permanents et intérimaires), par sexe. b. Indiquer le nombre total de salariés par type de contrat de travail (permanents et intérimaires), par région. c. Indiquer le nombre total de salariés par type d'emploi (temps plein et temps partiel), par sexe. d. Indiquer si une part importante du travail de l'organisation est assurée par des personnes autres que des salariés. Le cas échéant, décrire la nature et l'ampleur du travail effectué par ces personnes. e. Indiquer toute variation importante dans les chiffres indiqués dans les éléments d'information 102-8-a, 102-8-b et 102-8-c (comme les variations saisonnières dans les secteurs du tourisme ou de l'agriculture). f. Expliquer la façon dont les données ont été rassemblées, ainsi que les éventuelles hypothèses formulées. 	<ul style="list-style-type: none"> a. b. c. Pour la répartition des employés, voir le graphique intitulé « Notre personnel par région géographique » à la section 9, à la p. 168 du présent rapport. d. En date du 31 décembre 2020, 23 % étaient considérés comme des « travailleurs temporaires ». La main-d'œuvre temporaire comprend les employés contractuels, les travailleurs occasionnels, le personnel d'agence temporaire et les consultants. e. SNC-Lavalin ne constate pas de fluctuation saisonnière de sa main-d'œuvre temporaire, ni ne se prête à des activités liées au tourisme ou à l'agriculture. Les fluctuations constatées sont plutôt reliées au cycle de vie des projets de construction. Une diminution de 38 % de la main-d'œuvre temporaire s'est produite en 2020 en raison de l'achèvement, de la clôture ou de la suspension de projets, en plus de la cession d'activités en Afrique du Sud. f. Les données sont compilées à l'aide du système de paye de SNC-Lavalin et constituent un « dénombrement » direct, plutôt qu'une évaluation du nombre d'« équivalents d'employés à temps plein » qui serait fondé sur le nombre d'heures travaillées.

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
102-9			Chaîne d'approvisionnement	a. Décrire la chaîne d'approvisionnement de l'organisation, notamment les principaux composants rattachés aux activités, aux marques, produits et services principaux de l'organisation.	a. SNC-Lavalin est principalement une société d'ingénierie et de consultation qui offre des services professionnels. À ce titre, nous achetons principalement du matériel de bureau et informatique, ainsi que des services liés à l'occupation d'immeubles loués. Pour tous les contrats de gestion de la construction, d'exploitation et d'entretien ainsi que clé en main à prix forfaitaire (CMPF) en vigueur, la chaîne d'approvisionnement de SNC-Lavalin est déterminée en fonction de la nature, du type et du lieu des projets; par conséquent, elle varie d'une année à l'autre, à mesure que ces facteurs évoluent. SNC-Lavalin s'attend à ce que tous les fournisseurs respectent son Code de conduite des fournisseurs, publié en ligne à : https://www.snclavalin.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/policy/supplier-code-conduct-fr.pdf

		Équivalence à d'autres normes			
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
102-10			Changements importants apportés à l'organisation et à sa chaîne d'approvisionnement	<p>a. Indiquer tous les changements substantiels de taille, de structure, de capital, de propriété ou de la chaîne d'approvisionnement de l'organisation survenus au cours de la période de rapport, y compris :</p> <p>i. Les changements d'implantation ou les changements d'activités, incluant l'ouverture, la fermeture ou l'expansion de sites;</p> <p>ii. Les modifications dans la structure du capital actif et autres sources de capital, la préservation du patrimoine et autres opérations (pour les organisations du secteur privé);</p> <p>iii. Les changements de localisation des fournisseurs, de la structure de la chaîne d'approvisionnement, ou des relations avec les fournisseurs, y compris la sélection et la cessation.</p>	<p>Veillez vous reporter à la section 3.2 « Sommaire – autres éléments » de la section Rapport de gestion 2020 (p123 à p. 126 du Rapport Annuel 2020).</p> <p>Les mises à jour importantes sur l'entreprise suivantes pourraient être intéressantes, comme décrites à la p. 10 de notre « Notice annuelle » : https://www.snclavalin.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/investor-briefcase/fr/2020/annual-info-form-2020-fr.pdf</p> <ul style="list-style-type: none"> > En 2020, les activités de services du secteur Ressources se sont concentrées sur les principaux marchés des Amériques et du Moyen-Orient; nous avons quitté tous les marchés non primaires par la vente ou la fermeture, comme les cessions du secteur Ressources en Afrique du Sud et des activités relatives aux engrais en Europe, basées en Belgique. > Le 9 février 2021, la Société a annoncé avoir conclu une entente exécutoire en vue de vendre ses activités de pétrole et de gaz du secteur Ressources, y compris les services et projets CMPF qui y sont associés. La transaction est soumise aux approbations réglementaires et aux modalités de clôture habituelles et devrait être conclue au deuxième trimestre de 2021. Le secteur Pétrole et gaz est présenté comme un groupe destiné à être cédé offert à la vente au 31 décembre 2020, et présenté comme des activités abandonnées. > Le 7 mai 2020, Gary C. Baughman, Chris Clark, Mike Pedersen et Mary-Ann Bell ont été élus au conseil d'administration de la Société dans le cadre du processus de renouvellement continu visant à répondre aux besoins changeants de la Société et à appuyer ses objectifs stratégiques ainsi que sa viabilité à long terme. > Le 10 septembre 2020, la Société a annoncé la nomination de William (Bill) L. Young à titre de président du conseil d'administration, à compter du 9 septembre 2020, remplaçant Kevin Lynch. > Le 22 janvier 2020, la Société a annoncé la nomination de Louis G. Véronneau au poste nouvellement créé de chef de la transformation, chargé de simplifier rapidement la structure et les processus de la Société, tout en appuyant la nouvelle orientation stratégique, en mettant l'accent sur les technologies de l'information (TI) et les désinvestissements. > Le 10 février 2020, la Société a annoncé la nomination de Jeffrey Allan Bell au poste de vice-président directeur et chef des affaires financières, à compter du 14 avril 2020. > Le 25 août 2020, la Société a nommé Robert E. Alger, président, Projets d'infrastructure, remplaçant Jonathan Wilkinson. > Le 2 novembre 2020, la Société a nommé Dale Clarke au poste de président, Services d'infrastructures.



Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
102-11			Démarche ou principe de précaution	a. Indiquer si la démarche ou le principe de précaution est pris en compte par l'organisation, et comment.	<p>La Société utilise des processus de gestion des risques établis, qui couvrent les risques liés aux projets, aux activités et à l'entreprise. L'approche et le cadre de gestion des risques de la Société sont continuellement améliorés pour s'assurer qu'ils demeurent adaptés et efficaces.</p> <p>À l'heure actuelle, les processus officiels de gestion des risques de l'entreprise ne prennent pas en compte le principe de précaution. Cependant, SNC-Lavalin adopte des pratiques exemplaires et gère l'environnement et les risques pour la santé et la sécurité au moyen de ses systèmes de gestion, qui sont conformes aux normes ISO 14001 et 45001.</p> <p>De plus, les projets de nos clients sont soumis à une évaluation d'impact environnemental ou social. On s'attend donc à ce que SNC-Lavalin suive non seulement les dispositions de ce rapport ainsi que les directives et recommandations subséquentes, mais qu'elle travaille aussi en collaboration avec ses clients et ses entrepreneurs pour limiter, dans la mesure du possible, les impacts et les risques associés aux chantiers sur lesquels elle intervient.</p>

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
102-12			Initiatives externes	a. Répertoire les chartes, principes et autres initiatives sur le plan économique, environnemental et social, élaborés à l'externe et auxquels l'organisation a souscrit ou donné son aval.	<p>La Société suit la plus stricte des lois du pays ou des normes internationales reconnues. Par exemple, notre déclaration relative à la Modern Slavery Act du Royaume-Uni est accessible au public sur notre site Web à l'adresse suivante : https://www.snclavalin.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/en/policy/4815-sl18-int-po-modern-slavery-human-en.pdf</p> <p>De plus, la Société respecte les initiatives volontaires, telles que :</p> <p>PMNU : En 2015, la Société a adhéré au Pacte mondial des Nations Unies. Veuillez consulter le message de notre chef de la direction dans le présent rapport ainsi que notre communication sur les progrès publiée sur le site Web du PMNU (https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/participants).</p> <p>PACI : SNC-Lavalin s'est jointe à la communauté des chefs de la direction de Vanguard, de l'initiative Partenariat contre la corruption (PACI) du Forum économique mondial.</p> <p>Club 30 % : En septembre 2016, SNC-Lavalin s'est jointe au Club 30 % du Canada, une organisation qui encourage et appuie les entreprises, au moyen d'une approche volontaire, à nommer un plus grand nombre de femmes au sein du conseil d'administration et de la haute direction.</p> <p>PAR : Au Canada, la Société est devenue un membre engagé du programme Progressive Aboriginal Relations (PAR). L'attestation PAR est un processus de trois ans qui comprend une vérification externe; SNC-Lavalin est en voie d'obtenir l'attestation complète d'ici 2023.</p>
102-13			Affiliation à des associations	a. Répertoire les principales affiliations à des associations sectorielles et autres et à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts.	Veuillez consulter la section intitulée « Adhésions et associations commerciales » dans notre rapport sur le lobbying de 2019, accessible à l'adresse : https://www.snclavalin.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/report/lobbying-and-political-activities-2019-fr.pdf .

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
102-14			Déclaration du décideur principal	a. Fournir une déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation (directeur général, président ou cadre dirigeant de même niveau, par exemple) sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sur sa stratégie pour y contribuer.	Veillez vous reporter au message du chef de la direction dans le présent rapport.
102-16	Principe 10 : Lutte contre la corruption	ODD 16 – Éthique et intégrité	Valeurs, principes, normes et règles de comportement	a. Décrire les valeurs, principes, normes et règles de l'organisation en matière de comportement, comme les codes de conduite et codes d'éthique.	<p>Pour les valeurs, veuillez vous reporter à la section « À propos » de notre site Web à https://www.snclavalin.com/fr-FR/about/vision-and-values.</p> <p>Notre code d'éthique est accessible au public à l'adresse suivante : https://www.snclavalin.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/documents/policies/1003_fr.pdf.</p> <p>La section « Gouvernance » (à la p. 121) du présent rapport fournit également un aperçu de la manière dont SNC-Lavalin intègre le développement durable dans sa structure d'entreprise.</p>

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
102-18			Structure de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer la structure de la gouvernance de l'organisation, y compris les comités de l'instance supérieure de gouvernance. b. Identifier les comités responsables des décisions relatives aux impacts économiques, environnementaux et sociaux. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Veuillez vous reporter aux sections « Conseil d'administration » (https://www.snclavalin.com/fr-FR/about/leadership-and-governance/board-of-directors), « Équipe de direction » (https://www.snclavalin.com/fr-FR/about/leadership-and-governance/leadership-team) et « Gouvernance » (https://www.snclavalin.com/fr-FR/about/leadership-and-governance/governance) de notre site Web. b. Le comité de gouvernance et d'éthique aide le Conseil d'administration à élaborer la démarche de la Société quant aux questions de gouvernance, d'éthique et de conformité. Le comité des risques associés à la sécurité, au milieu de travail et aux projets est chargé de superviser le cadre global de gestion des risques associés aux projets et des risques associés à la santé, à la sécurité, à l'environnement, à la continuité des affaires et à la préparation aux urgences découlant de l'exploitation de la Société et des activités qu'elle entreprend avec ses clients. Les mandats de ces comités sont accessibles dans la section « Gouvernance » du site Web de la Société. (https://www.snclavalin.com/fr-fr/about/leadership-and-governance/governance)
102-40			Listes des groupes de parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> a. Fournir une liste des groupes de parties prenantes avec lesquels l'organisation a noué un dialogue. 	La Société estime que ses parties prenantes sont ses clients, ses principaux actionnaires/investisseurs et ses employés. La Société collabore également avec les gouvernements, des ONG et d'autres organisations de la société civile en cas de préoccupations communes. Elle encourage ses unités d'exploitation à entretenir des liens avec les collectivités locales établies près des chantiers de construction gérés par la Société, particulièrement dans les pays moins développés.
102-41	Principe 3 : Main-d'œuvre	ODD 8 – Liberté syndicale et droit de négociation collective	Conventions collectives	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le pourcentage de l'ensemble des salariés couverts par une convention collective. 	Au 31 décembre 2020, le pourcentage de salariés syndiqués dans le monde était de 4,5 %, soit environ 1 683 personnes.
102-42			Identification et sélection des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer les critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes avec lesquelles établir un dialogue. 	SNC-Lavalin entretient un dialogue avec toutes les parties prenantes qui communiquent avec la Société. Veuillez consulter la section 5 « Ce qui compte le plus pour nos parties prenantes » à la p. 30 du présent rapport pour obtenir des détails sur notre dialogue avec des parties prenantes particulières.

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
102-43			Approche de l'implication des parties prenantes	a. Indiquer l'approche de l'organisation pour impliquer les parties prenantes, y compris la fréquence du dialogue par type et par groupe de parties prenantes, et préciser si un quelconque dialogue a été engagé spécifiquement dans le cadre du processus de préparation du rapport.	<p>Veillez consulter la section 5 « Ce qui compte le plus pour nos parties prenantes » à la p. 30 du présent rapport, la section « Interaction avec les actionnaires » à la p. 76 de la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction et l'Avis de l'assemblée annuelle des actionnaires, en date du 15 mars 2021.</p> <p>https://www.snclavalin.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/investor-briefcase/fr/2021/snc-lavalin-proxy-circular-2021-fr.pdf</p> <p>Les parties prenantes externes n'ont pas été consultées dans le cadre du processus de préparation du rapport.</p>
102-43			Approche de l'implication des parties prenantes	a. Indiquer l'approche de l'organisation pour impliquer les parties prenantes, y compris la fréquence du dialogue par type et par groupe de parties prenantes, et préciser si un quelconque dialogue a été engagé spécifiquement dans le cadre du processus de préparation du rapport.	<p>Clients : Des sondages auprès des clients sont effectués régulièrement afin d'obtenir des renseignements sur leurs priorités et d'adapter notre éventail de services en conséquence. De plus, la Société prend note des conditions préalables et des questions de soumission liées à la durabilité lorsqu'elle soumissionne pour des contrats.</p> <p>Actionnaires : En plus de l'Assemblée annuelle des actionnaires, la Société échange avec les actionnaires ou leurs représentants dans le cadre des rapports trimestriels ainsi que lors de la Journée des investisseurs virtuelle. Les actionnaires peuvent également joindre les équipes Relations avec les investisseurs à tout moment de l'année pour communiquer leurs préoccupations ou soumettre des propositions avant l'assemblée annuelle des actionnaires.</p> <p>Employés : La Société effectue régulièrement des sondages auprès de ses employés sur divers sujets et communique directement avec eux au cours de réunions comme les « rencontres d'employés » et d'autres réunions régionales ou locales.</p>

		Équivalence à d'autres normes			
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
102-44			Principaux thèmes et questions abordés	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer les thèmes et préoccupations clés soulevés dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et : <ul style="list-style-type: none"> i. La manière dont l'organisation y a répondu, notamment pour son rapport; ii. Indiquer les groupes de parties prenantes qui ont soulevé chacun des thèmes et questions clés. 	<p>Clients : Les sondages auprès de nos clients n'ont pas relevé d'accroissement de l'intérêt pour les thèmes touchant au développement durable. Toutefois, étant donné que des clients demandent à SNC-Lavalin de produire des « rapports de fournisseur » au sujet de ses émissions de GES pour les six dernières années et que les questionnaires d'appel à propositions incluent désormais généralement des sections sur les critères de gestion de l'environnement ou de développement durable, la Société considère que ces thèmes sont dans une certaine mesure importants pour nos clients.</p> <p>Actionnaires : Avant l'Assemblée annuelle des actionnaires (tenue le 14 mai 2021), le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (« MÉDAC ») a transmis des questions relatives au développement durable, à savoir la finalité de la Société et l'intégration des critères ESG à la rémunération des dirigeants ainsi que du conseil d'administration. Ces questions ont été abordées dans la Circulaire de sollicitation de procurations (p. 85 et suivantes : https://www.snclavalin.com/~/_media/Files/S/SNC-Lavalin/investor-briefcase/fr/2021/snc-lavalin-proxy-circular-2021-fr.pdf). Jugeant les réponses satisfaisantes, les représentants du MÉDAC ont convenus que leurs propositions ne devaient plus être soumises au vote des actionnaires.</p> <p>Cependant, les actionnaires et les investisseurs mentionnent des rapports et des évaluations réalisés par des entreprises vouées à la recherche sur l'environnement, les questions sociales et la gouvernance d'entreprise. SNC-Lavalin communique et collabore avec des entreprises comme Sustainalytics, MSCI et ISS. La Société dépose également des rapports sur les émissions de carbone au moyen du questionnaire annuel du CDP.</p> <p>Employés : Notre dernier sondage auprès des employés, mené en 2017, a aidé SNC-Lavalin à déterminer ses valeurs et sa vision. Aucun thème portant explicitement sur le développement durable n'a été retenu. Toutefois, la Société considère que ces thèmes sont couverts par les valeurs génériques d'intégrité et de sécurité. Pour en savoir plus sur la définition de SNC-Lavalin de ces valeurs, visiter le site : https://www.snclavalin.com/fr-FR/about/vision-and-values</p> <p>Une série de questions en matière de développement durable et d'ESG ont été intégrées au sondage VOX auprès des employés en 2021, dans le cadre de notre analyse de matérialité, afin de permettre aux employés d'exprimer leurs priorités et leurs préoccupations en ce qui concerne la gestion du développement durable au sein de l'entreprise.</p>

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
102-45			Entités figurant dans les états financiers consolidés	<ul style="list-style-type: none"> a. Répertoire toutes les entités incluses dans les états financiers consolidés de l'organisation ou documents équivalents. b. Indiquer lorsqu'une entité incluse dans les états financiers consolidés de l'organisation ou documents équivalents n'est pas prise en compte dans le rapport. c. L'organisation peut transmettre cet élément d'information en utilisant des références à des états financiers consolidés ou documents équivalents accessibles au public. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Les principaux secteurs de la Société sont présentés à la section 1 « Notre entreprise » de la section Rapport de gestion 2020 (p. 108 du Repport annuel 2020). Les secteurs à déclaration obligatoire de SNC-Lavalin sont : i) Ingénierie, conception et gestion de projet (« ICGP »), ii) Énergie nucléaire ; iii) Services d'infrastructures, iv) Ressources, v) Projets d'infrastructures d'IAC et vi) Capital. De plus amples détails sont présentés à la note 4 « INFORMATIONS SECTORIELLES » aux états financiers consolidés annuels vérifiés de 2020 (p. 32 du Rapport annuel 2020). La liste des principales filiales, partenariats et entreprises associées de la Société, ainsi que des principales entités de concessions d'infrastructures auxquelles elle participe, est publiée à la note 37 « Filiales, partenariats et entreprises associées » des états financiers consolidés vérifiés de 2020 (p. 103 du Rapport annuel 2020). b. Sauf indication contraire, tous les secteurs sont inclus dans le présent rapport.
102-46			Définition du contenu du rapport et des limites des thèmes	<ul style="list-style-type: none"> a. Expliquer le processus de définition du contenu du rapport et les limites des aspects. b. Expliquer comment l'organisation a mis en œuvre les principes de production de rapports pour la définition du contenu. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Les questions relatives au contenu, à la portée, aux limites, au caractère substantiel du contenu et à la priorisation ont été examinées par une équipe mixte composée de représentants de l'équipe Développement durable et des Communications mondiales d'entreprise. b. Le contenu du rapport ainsi que les ébauches et les versions finales du document ont été examinés avec le comité directeur du développement durable/de l'ESG, établi en 2020. Des examens du contenu et des données du document ont été entrepris par les chefs de fonction et les experts en la matière pour chaque chapitre, avec un examen final par des équipes régionales des communications, de l'équipe des communications d'entreprise, des membres de l'équipe de direction et des membres du comité de communication de l'information. Ernst and Young a réalisé une vérification externe. Voir la lettre de vérification externe à l'annexe B du présent rapport.

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
102-47			Liste des thèmes importants	a. Répertorier les thèmes pertinents cernés lors de la définition du contenu du rapport.	Veillez consulter la section 5 « Ce qui compte le plus pour nos parties prenantes » à la p. 30 du présent rapport.
102-48			Réaffirmation des informations	a. Indiquer les raisons et les conséquences de toute réaffirmation d'informations communiquées dans des rapports antérieurs.	SNC-Lavalin a reformulé ses émissions de GES de 2019; voir le tableau à la p. 42.
102-49			Changements au contenu du rapport	a. Indiquer les changements importants concernant les périodes de rapport de la liste des thèmes importants par rapport aux précédentes périodes.	En 2018, SNC-Lavalin a sélectionné 10 thèmes généraux importants cernés au cours des consultations avec des parties prenantes internes et des experts en la matière. Toutefois, l'année 2020 est la première période consacrée expressément à ces thèmes.
102-50			Période de rapport	a. Préciser la période de rapport (par exemple, l'exercice financier ou l'année civile) pour les informations fournies.	L'année civile 2020, qui correspond à l'exercice financier de la Société.
102-51			Date du dernier rapport	a. Date du dernier rapport, le cas échéant.	7 juillet 2020
102-52			Cycle de rapport	a. Cycle de rapport (annuel ou bisannuel, par exemple).	Annuel
102-53			Personne-ressource pour les questions sur le rapport	a. Indiquer la personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu.	Pour toute question relative au présent rapport et à son contenu, veuillez communiquer avec Sarah-Jane Stewart, chef mondiale du développement durable, Glasgow, Royaume-Uni, par téléphone au +44 141 220 2000 ou par courriel à l'adresse [sarahjane.stewart@snclavalin.com] . Un formulaire de demande est également disponible sur la page Web du développement durable à : https://www.snclavalin.com/fr-FR/sustainability

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
102-54			Énoncé concernant le rapport et les normes de la GRI	<ul style="list-style-type: none"> a. Présenter la déclaration de conformité de l'organisation, si elle a produit un rapport selon les normes de la GRI, soit : <ul style="list-style-type: none"> i. Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes de la GRI : option de base; ii. Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes de la GRI : option détaillée. 	Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes de la GRI : option de base.
102-55			Index du contenu GRI	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer l'index du contenu GRI, qui précise chacune des normes GRI utilisées et répertorie les éléments d'information figurant dans le rapport. b. Pour chaque élément d'information, l'index du contenu doit inclure : <ul style="list-style-type: none"> i. le numéro de l'élément d'information (pour les éléments d'information couverts par les normes de la GRI); ii. le numéro de la ou des pages ou l'URL où l'on peut trouver l'information, que ce soit dans le rapport ou dans d'autres publications; iii. le cas échéant, et lorsque cela est permis, le ou les motifs de non-publication lorsqu'il est impossible de fournir un élément d'information. 	Index du contenu GRI du présent rapport.

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
102-56			Vérification externe	<ul style="list-style-type: none"> a. Décrire la politique et la pratique courante de l'organisation visant à solliciter une vérification externe du rapport. b. Si le rapport a été soumis à une vérification externe : <ul style="list-style-type: none"> i. Indiquer une référence qui mène au rapport, aux déclarations ou aux avis formulés par l'entité de vérification externe. Si elle ne figure pas dans le rapport de vérification accompagnant le rapport de développement durable, fournir une description de ce qui a été et de ce qui n'a pas été vérifié et pour quel motif, et indiquer les normes de vérification utilisées, le degré de vérification obtenu et toute limite du processus de vérification; ii. Indiquer la relation existant entre l'organisation et les vérificateurs. iii. préciser si l'instance supérieure de gouvernance ou des cadres dirigeants participent à la démarche pour solliciter une vérification du rapport de développement durable de l'organisation, et comment ils y participent. 	<ul style="list-style-type: none"> a. À compter de 2020, notre rapport sur le développement durable sera vérifié à l'externe. b. <ul style="list-style-type: none"> i. Ernst and Young (EY) a réalisé une vérification externe. Reportez-vous au rapport de vérification externe mentionné à la section « À propos du présent rapport » à la p. 2 du présent rapport. ii. EY est une organisation indépendante. iii. Le rapport de gestion de l'assurance externe d'EY est remis au chef de la direction, à l'équipe de direction et au secrétaire de la Société, qui doivent veiller à ce que tous les problèmes de non-conformité soient réglés avant la publication du rapport sur le développement durable.
Approche de gestion					
103-1			Explication du thème important et de ses limites	<ul style="list-style-type: none"> a. Expliquer la raison pour laquelle le thème est jugé pertinent. b. Décrire les limites du thème pertinent, incluant une description de : <ul style="list-style-type: none"> i. l'endroit où l'impact se produit; ii. l'implication de l'organisation dans les impacts; Par exemple, si l'organisation a provoqué les impacts ou y a contribué, ou si elle est directement liée aux impacts par ses relations commerciales. c. toute limite spécifique concernant les limites du thème. 	Voir la section 5, sous le sous-titre « Analyse de matérialité » à la p. 31 du présent rapport.

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
103-2		ODD 1, 5, 8 et 16 – Inclusion économique, mécanisme de règlement des griefs	Approche de gestion et ses composantes	<ul style="list-style-type: none"> a. Expliquer la raison pour laquelle l'organisation gère ce thème. b. Fournir une déclaration de l'objectif de l'approche de gestion. c. Décrire les éléments suivants, lorsqu'ils sont inclus dans l'approche de gestion : <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. objectifs et cibles; iv. Responsabilités v. Ressources vi. mécanismes de règlement des griefs; vii. actions précises. 	Veuillez consulter la section 5 « Ce qui compte le plus pour nos parties prenantes » à la p. 30 du présent rapport.
103-3			Évaluation de l'approche de gestion	<ul style="list-style-type: none"> a. Expliquer comment l'organisation évalue l'approche de gestion, notamment : <ul style="list-style-type: none"> i. les mécanismes pour évaluer l'efficacité de l'approche de gestion; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche de gestion; iii. tout ajustement lié à l'approche de gestion. 	Aucune évaluation officielle de l'approche de gestion n'a été effectuée en 2020.

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
Performance économique					
201-1		ODD 2, 5, 7, 8 et 9 – Investissement dans les infrastructures, rendement économique, recherche et développement	Valeur économique directe créée et distribuée	<p>a. Indiquer la valeur économique directe créée et distribuée (VEC&D) sur la base des faits générateurs comprenant les éléments de base relatifs aux opérations mondiales de l'organisation énumérées ci-dessous. Si les données sont présentées sur base de caisse, justifier cette décision et indiquer les éléments de base énumérés ci-dessous :</p> <p>Valeur économique directe créée :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. revenus. <p>Valeur économique distribuée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ii. coûts d'exploitation; iii. salaires et avantages sociaux; iv. versements aux fournisseurs de capitaux; v. versements à l'État (par pays); vi. investissements dans les communautés. <p>Valeur économique retenue (en soustrayant la valeur économique distribuée de la valeur économique directe).</p> <p>b. Afin de mieux évaluer les impacts économiques locaux, indiquer la VEC&D séparément par pays, région ou marché, selon ce qui s'avère le plus significatif. Indiquer les critères utilisés pour définir ce qui est ou non significatif.</p>	<p>a. Veuillez consulter la section « États consolidés de la situation financière » des états financiers consolidés vérifiés de 2020 (p. 6 du Rapport annuel 2020), ainsi que la note 32 « Régimes de retraite, autres avantages à long terme et autres avantages postérieurs à l'emploi » aux états financiers consolidés annuels vérifiés de 2020 (p. 86 du Rapport annuel 2020) de nos états financiers de 2020.</p> <p>b. Veuillez consulter la section 6 « Répartition géographique des produits » (p. 140) de notre Rapport de gestion 2020 et la note 4 « Informations sectorielles » aux états financiers consolidés annuels vérifiés de 2020 respectivement en p. 149 et en p. 32 du Rapport annuel 2020).</p>

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
201-2	Principe 7 : Environnement :	ODD 13 – Risques et opportunités liés aux changements climatiques	Implications financières et autres risques et opportunités liés aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer les risques et opportunités liés au changement climatique susceptibles d'engendrer d'importantes modifications dans les activités, recettes ou dépenses, et fournir : <ul style="list-style-type: none"> i. une description du risque ou de l'opportunité et sa catégorie (physique, réglementaire ou autre); ii. une description de l'impact associé au risque ou à l'opportunité; iii. les répercussions financières du risque ou de l'opportunité avant la prise de mesures; iv. les méthodes utilisées pour gérer le risque ou l'opportunité; v. les coûts des mesures prises pour gérer le risque ou l'opportunité. 	Veuillez vous reporter au rapport de SNC-Lavalin présenté au Carbon Disclosure Project (CDP) sur le site www.cdp.net . Nos rapports sur le climat destinés au CDP sont également disponibles sur la page Web consacrée aux rapports du CDP à l'adresse suivante : https://www.snclavalin.com/en/sustainability/sustainability-report/#cdp-reports .
201-3			Régime de retraite à prestations déterminées et autres régimes de retraite	<ul style="list-style-type: none"> a. Si les engagements du régime sont couverts par les ressources générales de l'organisation, en indiquer la valeur estimée. b. S'ils sont couverts par un fonds séparé, préciser : <ul style="list-style-type: none"> i. l'estimation de la part des engagements couverte par l'actif réservé à cet effet; ii. la base sur laquelle cette estimation a été réalisée; iii. la date de l'estimation. c. Lorsqu'un tel fonds ne permet pas la couverture intégrale des engagements, expliquer la stratégie éventuelle adoptée par l'employeur et le délai imparti pour assurer une couverture intégrale. d. Indiquer le pourcentage du salaire versé par le salarié ou l'employeur à des fins de cotisation. e. Préciser le niveau de participation aux régimes de retraite (à titre obligatoire ou volontaire, à des régimes régionaux ou nationaux, à ceux ayant un impact financier, par exemple). 	Veuillez consulter la note 32 « Régimes de retraite, autres avantages à long terme et autres avantages postérieurs à l'emploi » des états financiers consolidés annuels vérifiés de 2020 (p. 86 du Rapport annuel 2020).

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
201-4			Aide financière importante reçue du gouvernement	<p>a. Indiquer la valeur monétaire totale de l'aide financière fournie à l'organisation par un gouvernement durant la période de rapport, notamment par le biais :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. d'allègements et de déductions fiscales; ii. de subventions; iii. d'aides à l'investissement, d'aides à la recherche et développement et d'autres types d'aides pertinents; iv. d'allocations; v. d'exemptions de redevances; vi. d'aide financière accordée par des agences de crédit à l'exportation; vii. de primes financières; viii. de toute autre aide financière publique accordée ou à recevoir. <p>b. Indiquer les informations figurant au numéro d'élément 201-4-a par pays.</p> <p>c. Préciser si l'État fait partie de l'actionariat et dans quelle mesure.</p>	<p>a. En 2020, la Société a participé à divers programmes d'aide gouvernementale liés à la COVID-19, principalement au Canada et au Royaume-Uni. Les principaux programmes ont permis aux gouvernements de subventionner une partie des salaires versés par les employeurs admissibles qui ont connu une diminution de leurs activités dépassant un certain seuil, ou de subventionner les salaires des employés qui ne fournissaient plus de services à leur employeur, mais continuaient d'être rémunérés.</p> <p>De plus amples renseignements sont présentés à la note 38 « SUBVENTIONS PUBLIQUES » aux états financiers consolidés annuels vérifiés de 2020 (p. 105 du Rapport annuel 2020).</p> <p>b. Veuillez vous référer à la note 38 « SUBVENTIONS PUBLIQUES » aux états financiers consolidés annuels vérifiés de 2020 (p. 105 du Rapport annuel 2020).</p> <p>c. Aucun gouvernement ne fait directement partie de l'actionariat de SNC-Lavalin. Toutefois, il faut savoir que la Caisse de dépôt et placement du Québec (aussi appelée « la Caisse ») et l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada sont des actionnaires de SNC-Lavalin. Ces investisseurs institutionnels ont été fondés respectivement par l'Assemblée nationale de la province de Québec et le Parlement du Canada. Cependant, même si les deux sont imputables aux autorités gouvernementales, ils doivent agir « en toute indépendance » conformément aux lois qui les régissent.</p>

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
Présence sur le marché					
202-1	Principe 6 : Main-d'œuvre	ODD 1, 5 et 8 – Revenus, salaires et avantages sociaux, équité salariale entre les femmes et les hommes	Rapport entre le salaire de base (par sexe) et le salaire minimum local	<ul style="list-style-type: none"> a. Si une part importante de salariés perçoit une rémunération qui est fonction des règles relatives au salaire minimum, indiquer le ratio du salaire d'entrée de base par sexe sur les principaux sites opérationnels par rapport au salaire minimum. b. Si une part importante d'autres personnes (salariés exclus) participant aux activités de l'organisation perçoit une rémunération qui est fonction des règles relatives au salaire minimum, décrire les mesures prises pour déterminer si la rémunération de ces personnes est supérieure au salaire minimum. c. Signaler l'absence éventuelle de salaire minimum local ou indiquer s'il varie sur les principaux sites opérationnels, par sexe. Dans le cas où un salaire minimum est susceptible de servir de référence, indiquer quel salaire minimum est utilisé à cette fin. d. Préciser la définition utilisée pour « principaux sites opérationnels ». 	<p>SNC-Lavalin est une société de gestion de l'ingénierie et la construction.</p> <p>À ce titre, la Société ne compte pas un nombre significatif d'employés rémunérés en fonction du salaire minimum.</p>

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
202-2		ODD 2, 5, 7, 9 et 11 – Investissements dans les infrastructures	Investissements dans les infrastructures et services soutenus	<ul style="list-style-type: none"> a. Étendue du développement des investissements importants en matière d'infrastructures et d'appui aux services. b. Indiquer les impacts actuels ou prévus sur les communautés et l'économie locale, qu'ils soient positifs ou négatifs. c. Indiquer si ces investissements et services sont commerciaux, en nature ou à titre gratuit. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Au niveau de la direction, 83 % des cadres supérieurs provenaient « de la communauté locale ». b. À ce sujet, SNC-Lavalin considère comme provenant de la communauté « locale » toute personne possédant la nationalité du pays où se trouve son lieu de travail.
Impacts économiques indirects					
203-1		ODD 2, 5, 7, 9 et 11 – Investissements dans les infrastructures	Investissements dans les infrastructures et services soutenus	<ul style="list-style-type: none"> a. Étendue du développement des investissements importants en matière d'infrastructures et d'appui aux services. b. Indiquer les impacts actuels ou prévus sur les communautés et l'économie locale, qu'ils soient positifs ou négatifs. c. Indiquer si ces investissements et services sont commerciaux, en nature ou à titre gratuit. 	<p>Capital, notre division d'investissement, de financement de projets et de gestion d'actifs, gère un portefeuille d'investissements en infrastructure de 2,3 milliards de dollars* et a amassé approximativement 12 milliards de dollars pour le financement de projets au cours des 20 dernières années. La Société fournit certains renseignements financiers séparément pour les activités d'ingénierie et de construction et ses investissements (Capital). Toutes les analyses financières présentées dans le Rapport annuel et dans le Rapport de gestion sont clairement identifiées comme portant sur l'un ou sur l'autre.</p> <p>La section 5 « Investissements en capitaux propres » des états financiers consolidés annuels vérifiés de 2020 (à la p. 35 du Rapport financier 2020) présente les informations détaillées sur la valeur comptable nette, la méthode comptable utilisée pour les investissements en capitaux propres et les produits, les RAI sectoriels ajustés (une mesure financière non conforme aux normes IFRS) et les dividendes du secteur Capital et le portefeuille d'investissement.</p> <p>* Juste valeur marchande moyenne selon les calculs des analystes, au 19 mai 2021.</p>

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
203-2		ODD 1, 2, 3, 8, 10 et 17 – Disponibilité des produits et services pour les personnes à faibles revenus, développement économique dans les régions de forte pauvreté, modification de la productivité des organisations, de secteurs ou de l'économie entière, accès aux médicaments, impact indirect sur la création d'emploi, emplois offerts dans la chaîne d'approvisionnement, investissement direct étranger.	Impacts économiques indirects significatifs	<ul style="list-style-type: none"> a. Fournir des exemples d'impacts économiques indirects positifs et négatifs importants de l'organisation. b. Préciser l'importance des impacts économiques indirects au regard des priorités des parties prenantes et de points de comparaison externes, tels que les normes, protocoles et programmes politiques nationaux et internationaux. 	Veuillez vous reporter à la sous-section 9 « Retombées économiques » à la p. 170 du présent rapport.
Pratiques d'approvisionnement					
204-1		ODD 12 – Pratiques d'approvisionnement	Part des dépenses réalisées auprès des fournisseurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le pourcentage du budget d'achat des principaux sites opérationnels alloué aux fournisseurs locaux (pourcentage de produits et de services achetés localement, par exemple). b. Préciser la définition géographique du terme « local » de l'organisation. c. Préciser la définition utilisée pour « principaux sites opérationnels ». 	SNC-Lavalin ne recueille pas de données globales relativement à cette mesure : des équipes d'approvisionnement sont mises sur pied au besoin, selon le projet précis, et les données concernant le matériel acheté ne sont pas colligées au niveau de la société.

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
Pratiques anticorruption					
205-1	Principe 10 : Lutte contre la corruption	ODD 16 – Lutte contre la corruption	Sites soumis à une évaluation des risques de corruption	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le nombre total et le pourcentage de sites stratégiques soumis à une évaluation des risques de corruption. b. Indiquer les risques importants identifiés en matière de corruption lors de l'évaluation des risques. 	<p>Veillez vous reporter à la section « Intégrité » à la p. 106 du présent rapport et à la page pertinente de notre site Web :</p> <p>https://www.snclavalin.com/fr-FR/about/integrity</p>
205-2	Principe 10 : Lutte contre la corruption	ODD 16 – Lutte contre la corruption	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le nombre total et le pourcentage de membres des instances de gouvernance auxquels les politiques et procédures de l'organisation en matière de lutte contre la corruption ont été transmises, ventilés par région. b. Indiquer le nombre total et le pourcentage de salariés auxquels les politiques et procédures de l'organisation en matière de lutte contre la corruption ont été transmises, ventilés par catégorie professionnelle et par région. c. Indiquer le nombre total et le pourcentage de partenaires d'affaires auxquels les politiques et procédures de l'organisation en matière de lutte contre la corruption ont été transmises, ventilés par type de partenaire d'affaires et par région. Préciser si les politiques et procédures de l'organisation en matière de lutte contre la corruption ont été transmises à d'autres personnes ou organisations. d. Indiquer le nombre total et le pourcentage de membres des instances de gouvernance ayant reçu une formation sur la lutte contre la corruption, ventilés par région. e. Indiquer le nombre total et le pourcentage de salariés ayant reçu une formation sur la lutte contre la corruption, ventilés par catégorie professionnelle et par région. 	<p>Veillez vous reporter à la section « Intégrité » à la p. 106 du présent rapport, plus précisément à la sous-section « Formation » à la page 109.</p>

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
205-3	Principe 10 : Lutte contre la corruption	ODD 16 – Lutte contre la corruption	Cas avérés de corruption et mesures prises	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le nombre total et la nature des cas avérés de corruption. b. Indiquer le nombre total de cas avérés ayant donné lieu au licenciement ou à des sanctions disciplinaires de salariés pour corruption. c. Indiquer le nombre total de cas avérés ayant causé la résiliation ou le non-renouvellement de contrats avec des partenaires commerciaux en raison de violations liées à la corruption. d. Indiquer les affaires juridiques civiles liées à la corruption intentées à l'encontre de l'organisation ou de ses salariés au cours de la période de rapport et en préciser l'issue. 	Veuillez vous reporter à la section « Intégrité » à la p. 106 du présent rapport.
Comportement anticoncurrentiel					
206-1		ODD 16 – Conformité aux lois et règlements	Actions en justice pour comportement anticoncurrentiel ou pratiques antitrust ou monopolistiques	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer les actions en justice en cours ou clôturées pendant la période de rapport, relatives à un comportement anticoncurrentiel, à des infractions aux lois antitrust ou à des pratiques monopolistiques impliquant l'organisation. b. Indiquer les principales issues des actions en justice clôturées, y compris toute décision de justice ou tout jugement. 	Il n'y a eu aucune action en justice en cours ou terminée au cours de la période de référence concernant les comportements anticoncurrentiels ou les violations des lois antitrust et sur la concurrence en 2020. De plus amples renseignements sont présentés à la note 33 « PASSIFS ÉVENTUELS » des états financiers consolidés annuels vérifiés de 2020 (p. 93 du Rapport annuel 2020).

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
Fiscalité					
207-1		SDG 1, 10 and 17: Pas de pauvreté; Inégalités réduites; Partenariats pour la réalisation des objectifs	Éléments d'information liés à l'approche managériale	<ul style="list-style-type: none"> a. Une description de l'approche de la politique fiscale, indiquant notamment : i. Si l'organisation s'est dotée d'une stratégie fiscale et dans l'affirmative, et sous réserve que cette stratégie soit publique, la source permettant d'en prendre connaissance ; ii. L'organe de gouvernance ou la direction de l'organisation qui revoit et approuve formellement la stratégie fiscale et la périodicité des revues de direction ; iii. L'approche de la politique en matière de conformité avec la réglementation ; iv. La façon dont la politique fiscale s'articule avec la stratégie commerciale et la stratégie de développement durable de l'organisation 	Veillez vous reporter à la p. 139 sous «Notre approche envers la fiscalité»
207-2		SDG 1, 10 and 17: Pas de pauvreté; Inégalités réduites; Partenariats pour la réalisation des objectifs	Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> a. Une description de la gouvernance fiscale et du cadre de contrôle, précisant notamment : i. L'organe de gouvernance ou la position, au niveau de la direction dans l'organisation, responsable de la conformité avec la stratégie fiscale ; ii. Comment l'approche en matière de politique fiscale est intégrée dans l'organisation ; iii. L'approche en matière de risques fiscaux, y compris comment les risques sont identifiés, gérés et suivis ; iv. Comment la conformité avec la gouvernance fiscale et le cadre de contrôle est évaluée. b. Une description des mécanismes permettant de signaler les problèmes relatifs à la fiscalité dès lors qu'ils portent sur des pratiques contraires à l'éthique ou à la loi, et à l'intégrité de l'organisation. c. Une description du processus de certification des éléments d'information à fournir en matière de politique fiscale et, le cas échéant, un renvoi au rapport, à la déclaration ou à l'avis de certification." 	

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
207-3		SDG 1, 10 and 17: Pas de pauvreté; Inégalités réduites; Partenariats pour la réalisation des objectifs	Implication des parties prenantes et gestion des questions liées à la politique fiscale	<ul style="list-style-type: none"> a. Une description de l'approche relative à l'implication des parties prenantes et gestion des préoccupations des parties prenantes relativement à la politique fiscale, mentionnant notamment : <ul style="list-style-type: none"> i. L'approche relative à l'implication auprès des autorités fiscales ; ii. L'approche relative à la défense des politiques publiques au regard de la politique fiscale ; iii. Les processus de collecte et de prise en considération des opinions et préoccupations des parties prenantes, y compris les parties prenantes externes. 	Veillez vous reporter à la p. 139 sous «Notre approche envers la fiscalité»
207-4		SDG 1, 10 and 17: Pas de pauvreté; Inégalités réduites; Partenariats pour la réalisation des objectifs	Reporting pays par pays	<ul style="list-style-type: none"> a. Toutes les juridictions fiscales dans lesquelles les entités comprises dans les états financiers consolidés audités de l'organisation, ou dans l'information financière versée au dossier public, sont des entités résidentes d'un point de vue fiscal. b. Pour chaque juridiction fiscale indiquée dans l'élément d'information 207-4-a : i. le nom des entités résidentes ; ii. les activités principales de l'organisation ; iii. le nombre d'employés, et la base de calcul de ce nombre ; iv. le chiffre d'affaires provenant de ventes à des tiers ; v. le chiffre d'affaires provenant de transactions intra-groupe avec d'autres juridictions fiscales ; vi. le résultat avant impôt ; vii. les actifs corporels autres que la trésorerie et les équivalents de trésorerie ; viii. l'impôt sur les sociétés payé en espèces ; ix. l'impôt sur les sociétés sur le résultat comptabilisé ; x. les raisons de la différence entre l'impôt sur les sociétés comptabilisé sur le résultat et l'impôt dû si le taux d'imposition légal est appliqué au résultat avant impôt ; c. La période couverte par l'information présentée dans l'élément d'information 207-4. 	SNC-Lavalin ne souhaite pas publier cette information pour le moment.

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
Matières premières					
301-1	Principe 7 : Environnement Principe 8 : Environnement	ODD 8 – Efficacité concernant les matières	Matières utilisées en poids ou en volume	<p>a. Indiquer le poids ou volume total de matières utilisées pour produire et emballer les principaux produits et services de l'organisation au cours de la période, par :</p> <p>i. matières non renouvelables consommées;</p> <p>ii. matières renouvelables consommées.</p>	<p>Les services fournis par SNC-Lavalin sont liés principalement à l'ingénierie, à la conception et à la gestion de projets de construction. Conséquemment, les fournitures de bureau représentent la majeure partie des matières utilisées pour fournir ces services.</p> <p>SNC-Lavalin fait actuellement le suivi de son utilisation mondiale de matériel électronique et a terminé l'installation du logiciel @Remote de Ricoh sur ses imprimantes multifonctions dans les grandes régions de Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver afin de suivre son utilisation du papier.</p>
301-2	Principe 8 : Environnement	ODD 8 et 12 – Efficacité concernant les matières, efficacité concernant les matières et le recyclage	Matières recyclées utilisées	<p>a. Indiquer le pourcentage de matières recyclées utilisées pour la fabrication des principaux produits et services de l'organisation.</p>	<p>Tel qu'il est mentionné plus haut, SNC-Lavalin ne fabrique pas de produits de consommation.</p> <p>Nos services de consultation et d'ingénierie utilisent principalement du papier, de l'équipement informatique et d'autres fournitures de bureau.</p> <p>Tous les principaux bureaux de la province de Québec (représentant environ 2 000 employés) utilisent OFFIX 50, un papier contenant 50 % de fibres post-consommation, fabriqué à l'aide de biogaz renouvelable et certifié par le Forest Stewardship Council (FSC)^{MD}. L'achat d'un papier certifié FSC est considéré comme durable en vertu du système de notation pour l'exploitation et la maintenance des bâtiments existants LEED^{MD} (Leadership in Energy and Environmental Design) du Conseil du bâtiment durable des États-Unis (Green Building Council^{MD}).</p> <p>Tous les ordinateurs de bureau et portables sont remis en état à l'interne et réutilisés, souvent plusieurs fois, avant d'être jetés. En 2020, SNC-Lavalin a répondu aux demandes d'ordinateurs de bureau et de portables en fournissant, dans 18 % des cas, des ordinateurs de seconde main ou remis en état. Il faut noter que SNC-Lavalin a déployé le système d'exploitation Windows 10 dans l'ensemble de l'entreprise en 2019-2020, ce qui explique la plus faible proportion d'appareils remis à neuf attribués par rapport aux années précédentes (63 % en 2018), les anciens appareils n'étant pas compatibles avec les derniers logiciels.</p> <p>Il faut noter que la grande majorité des ordinateurs achetés sont maintenant des ordinateurs portables plutôt que des ordinateurs de bureau. Cette décision est en partie attribuable au fait qu'ils ont amélioré leur capacité et réduit leur consommation d'énergie. Les derniers modèles sélectionnés sont également plus écoénergétiques que les anciens. Tous les ordinateurs portables et les ordinateurs de bureau sont également éliminés selon les exigences de certifications durables précises.</p>

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
301-3	Principe 8 : Environnement	ODD 8 et 12 – Efficacité en ressources des produits et services, efficacité en ressources des produits et services	Produits réutilisés et leurs produits d'emballage	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le pourcentage de produits vendus et de leurs emballages recyclés pour chaque catégorie de produits. b. Préciser la méthode de collecte des données pour cet indicateur. 	SNC-Lavalin ne vend pas de produits destinés au grand public et n'utilise pas d'emballages traditionnels dans le cadre de ses activités.
Énergie					
302-1		ODD 7, 8, 12 et 13 – Efficacité énergétique, transport	Consommation énergétique au sein de l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer la consommation totale dans l'organisation de combustibles provenant de sources non renouvelables, en joules ou ses multiples, et les types de combustibles utilisés. b. Indiquer la consommation totale dans l'organisation de combustibles provenant de sources renouvelables, en joules ou ses multiples, et les types de combustibles utilisés. c. Indiquer en joules, watts-heures ou leurs multiples : <ul style="list-style-type: none"> i. la consommation totale d'électricité; ii. la consommation totale de chaleur; iii. la consommation totale de froid; iv. la consommation totale de vapeur. d. Indiquer en joules, watts-heures ou leurs multiples : <ul style="list-style-type: none"> i. la quantité totale d'électricité vendue; ii. la quantité totale de chaleur vendue; iii. la quantité totale de froid vendu; iv. la quantité totale de vapeur vendue. e. Indiquer la consommation totale d'énergie, en joules ou ses multiples. f. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses et outils de calcul utilisés. g. Indiquer la source des facteurs de conversion utilisés. 	Veuillez vous reporter au rapport de SNC-Lavalin présenté au Carbon Disclosure Project (CDP) sur le site www.cdp.net . Nos rapports sur le climat destinés au CDP sont également disponibles sur la page Web consacrée aux rapports du CDP à l'adresse suivante : https://www.snclavalin.com/fr-fr/sustainability/sustainability-report

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
302-2	Principe 8 : Environnement	ODD 7, 8, 12 et 13 – Efficacité énergétique, transport	Consommation énergétique à l'extérieur de l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer la consommation d'énergie en dehors de l'organisation, en joules ou ses multiples. b. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses et outils de calcul utilisés. c. Indiquer la source des facteurs de conversion utilisés. 	SNC-Lavalin ne mesure pas l'énergie consommée par des tiers en lien avec ses activités et services.
302-3	Principe 8 : Environnement	ODD 7, 8, 12 et 13 – Efficacité énergétique, transport	Intensité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le ratio d'intensité énergétique. b. Indiquer le système de mesure spécifique (le dénominateur du ratio) choisi par l'organisation. c. Préciser les types d'énergie inclus dans le ratio d'intensité énergétique : combustible, électricité, chaleur, froid, vapeur, ou tous. d. Préciser si le ratio prend en compte l'énergie consommée au sein de l'organisation, en dehors de l'organisation ou les deux à la fois. 	Veuillez vous reporter au rapport de SNC-Lavalin présenté au Carbon Disclosure Project (CDP) sur le site www.cdp.net . Nos rapports sur le climat destinés au CDP sont également disponibles sur la page Web consacrée aux rapports du CDP à l'adresse suivante : https://www.snclavalin.com/fr-fr/sustainability/sustainability-report
302-4	Principe 8 : Environnement Principe 9 : Environnement	ODD 7, 8, 12 et 13 – Efficacité énergétique, transport	Réduction de la consommation d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> a. Quantifier les réductions de la consommation énergétique réalisées résultant directement des initiatives d'économie et d'efficacité, en joules ou ses multiples. b. Préciser les types d'énergie concernés par les réductions : combustible, électricité, chaleur, froid, vapeur, ou tous. c. Préciser la base du calcul des réductions de la consommation énergétique (année ou valeur de référence, par exemple) et la raison de ce choix. d. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses et outils de calcul utilisés. 	Veuillez vous reporter au rapport de SNC-Lavalin présenté au Carbon Disclosure Project (CDP) sur le site www.cdp.net . Nos rapports sur le climat destinés au CDP sont également disponibles sur la page Web consacrée aux rapports du CDP à l'adresse suivante : https://www.snclavalin.com/fr-fr/sustainability/sustainability-report
302-5	Principe 8 : Environnement Principe 9 : Environnement	ODD 7, 8, 12 et 13 – Efficacité énergétique, transport	Réduction des besoins énergétiques des produits et services	<ul style="list-style-type: none"> a. Préciser les réductions des besoins énergétiques des produits et services vendus pendant la période de rapport, en joules ou ses multiples. b. Préciser la base du calcul des réductions de la consommation énergétique (année ou valeur de référence, par exemple) et la raison de ce choix. c. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses et outils de calcul utilisés. 	SNC-Lavalin ne mesure pas sa consommation globale d'énergie séparément de sa consommation d'énergie reliée à la prestation de ses services. La réduction globale de la consommation d'énergie est présentée dans le rapport de SNC-Lavalin au CDP à www.cdp.net . Nos rapports sur le climat destinés au CDP sont également disponibles sur la page Web consacrée aux rapports du CDP à l'adresse suivante : https://www.snclavalin.com/fr-fr/sustainability/sustainability-report

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
Eau					
303-1	Principe 7 : Environnement Principe 8 : Environnement	ODD 6 – Pratiques durables de prélèvement d'eau	Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	<ul style="list-style-type: none"> a. Une description de la manière dont l'organisation interagit avec l'eau, notamment comment et où l'eau est prélevée, consommée et rejetée, ainsi que les autres impacts générés entièrement ou partiellement par les activités, les produits ou les services de l'organisation, auxquels ils sont directement liés, par une relation d'affaires (par exemple, les impacts causés par des ruissellements). b. Une description de l'approche utilisée pour identifier les impacts liés à l'eau, notamment la portée des évaluations, leur période et les outils ou méthodes utilisés. c. Une description de la manière dont l'organisation traite les impacts liés à l'eau, notamment les modalités de collaboration avec les parties prenantes à des fins d'utilisation responsable de l'eau en tant que ressource partagée ainsi que la nature de son implication auprès des fournisseurs ou des clients en matière d'impacts significatifs liés à l'eau. d. Une explication du processus de définition des objectifs et cibles liés à l'eau qui font partie de l'approche de gestion de l'organisation, et de leur lien avec les politiques publiques et le contexte local de chaque zone soumise à un stress hydrique. 	<p>SNC-Lavalin étant principalement une société d'ingénierie et de consultation, l'eau provient essentiellement des réseaux de distribution municipaux, est utilisée dans ses bureaux pour la consommation et à des fins domestiques et est déversée dans les égouts municipaux. Les activités de tous les établissements de SNC-Lavalin se déroulent conformément aux lois locales.</p> <p>En ce qui concerne les chantiers contrôlés, des mesures sont mises en place pour assurer la protection des eaux de surface, notamment des bassins de sédimentation, des batardeaux, des barrières à sédiments et des clôtures, des aires de lavage du béton à l'épreuve des fuites, etc. Ces mesures sont appliquées en fonction des rapports d'évaluation environnementale pertinents ou conformément à la législation locale. En 2020, aucune incidence négative sur les plans d'eau n'a été enregistrée.</p> <p>Veillez consulter la sous-section 5.5 « Études de cas – Eau » à la p. 50 du présent rapport pour des études de cas concernant nos services-conseils liés à l'eau et les avantages qui en découlent.</p>
303-2	Principe 8 : Environnement	ODD 6 – Pratiques durables de prélèvement d'eau	Gestion des impacts liés aux rejets d'eau	<ul style="list-style-type: none"> a. Une description de toute norme minimale définie pour la qualité du rejet d'effluents, et des modalités de détermination de ces normes minimales, notamment : <ul style="list-style-type: none"> i. la manière dont ont été déterminées les normes pour les installations opérant dans des lieux dépourvus d'exigences locales sur les rejets; ii. toute norme ou ligne directrice relative à la qualité de l'eau développée en interne; iii. toute norme spécifique au secteur prise en compte; iv. si le profil de la masse d'eau réceptrice a été pris en compte. 	<p>Dans tous les bureaux, SNC-Lavalin exerce ses activités conformément à la législation locale et collabore avec les propriétaires d'immeubles qui appliquent des normes volontaires (comme BREEAM, LEED^{MD}, BOMA Best, etc.) dans leurs immeubles. Il faut noter que même si SNC-Lavalin détient actuellement plus de 800 baux, la Société ne possède que 11 immeubles dans le monde et est donc rarement directement responsable des rejets d'eau dans les bureaux.</p> <p>Sur les chantiers contrôlés, SNC-Lavalin adopte des mesures d'atténuation comme l'exige l'évaluation environnementale propre au chantier. Les évaluations environnementales tiennent compte du profil du plan d'eau récepteur ainsi que des risques potentiels pour la faune et la flore locales. L'efficacité des mesures adoptées est surveillée, et des rapports réguliers sont remis au client et aux autorités compétentes.</p>

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
303-3	Principe 7 : Environnement Principe 8 : Environnement	ODD 6 – Pratiques durables de prélèvement d'eau	Prélèvement d'eau	<p>a. Le volume total d'eau prélevée de toutes les zones en mégalitres, et une répartition de ce volume selon les sources suivantes, le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. eaux de surface; ii. eaux souterraines; iii. eau de mer; iv. eau produite; v. eau du réseau. <p>b. Le volume total d'eau prélevée de toutes les zones soumises à un stress hydrique en mégalitres, et une répartition de ce volume selon les sources suivantes, le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. eaux de surface; ii. eaux souterraines; iii. eau de mer; iv. eau produite; v. eau du réseau, et une répartition de ce volume par sources de prélèvement indiquées de i à iv. <p>c. Une répartition du volume total d'eau prélevé de chaque source indiquée dans les Éléments d'information 303-3-a et 303-3-b en mégalitres selon les catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. eau douce ($\leq 1\,000$ mg/l de solides dissous totaux); ii. autres eaux ($> 1\,000$ mg/l de solides dissous totaux). <p>d. Toute information contextuelle nécessaire à la compréhension des modalités de compilation des données, telles que les normes, les méthodes et les hypothèses utilisées.</p>	<p>SNC-Lavalin ne mesure pas le volume total de ses prélèvements d'eau. L'eau est consommée dans les bureaux et sur les chantiers.</p> <p>Dans les bureaux, l'eau est utilisée pour boire et à des fins domestiques. Il faut noter que moins de 1 % de la surface totale occupée par l'organisation est la propriété de SNC-Lavalin. La vaste majorité des bureaux sont loués et donc, SNC-Lavalin a très peu de contrôle sur l'équipement et les installations, comme les compteurs d'eau propre aux locataires.</p> <p>Sur les chantiers, l'eau est surtout utilisée pour le contrôle de la poussière et la production du béton. Le béton est souvent fabriqué en dehors des chantiers et transporté par camion. La consommation d'eau pour le contrôle de la poussière n'est pas considérée comme significative.</p>

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
303-4	Principe 8 : Environnement		Rejet d'eau	<ul style="list-style-type: none"> a. Le volume total d'eau rejetée vers toutes les zones en mégalitres, et une répartition de ce volume selon les types de destinations suivants, le cas échéant : <ul style="list-style-type: none"> i. eaux de surface; ii. eaux souterraines; iii. eau de mer; iv. eau du réseau, et la partie de ce volume total qui est envoyée à d'autres organisations afin d'être utilisée, le cas échéant. b. Une répartition du volume total d'eau rejetée vers toutes les zones en mégalitres, selon les catégories suivantes : <ul style="list-style-type: none"> i. eau douce ($\leq 1\ 000$ mg/l de solides dissous totaux); ii. autres eaux ($> 1\ 000$ mg/l de solides dissous totaux). c. Une répartition du volume total d'eau rejetée vers toutes les zones soumises à un stress hydrique en mégalitres, et une répartition de ce volume selon les catégories suivantes : <ul style="list-style-type: none"> i. eau douce ($\leq 1\ 000$ mg/l de solides dissous totaux); ii. autres eaux ($> 1\ 000$ mg/l de solides dissous totaux). d. Les substances préoccupantes prioritaires pour lesquelles les rejets sont traités, notamment : <ul style="list-style-type: none"> i. de quelle manière les substances préoccupantes prioritaires sont définies, et toute norme internationale, liste de référence ou critère utilisé(e); ii. l'approche permettant de définir les seuils de rejet pour les substances préoccupantes prioritaires; iii. le nombre de cas de non-conformité vis-à-vis des seuils de rejet. e. Toute information contextuelle nécessaire à la compréhension des modalités de compilation des données, telles que les normes, les méthodes et les hypothèses utilisées. 	<p>a. SNC-Lavalin ne mesure pas le volume total de ses rejets d'eau. Comme mentionné précédemment, les eaux grises et sanitaires sont généralement évacuées dans les égouts municipaux.</p> <p>Cependant, l'une des propriétés de SNC-Lavalin – une ancienne usine de munitions exploitée de 1938 à 1990 et où un aquifère contaminé a été découvert par la suite – est expressément surveillée. Cette propriété a reçu un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement du Québec pour lancer un programme de « pompage et traitement » sur place.</p> <p>En 2020, plus de 300 puits de surveillance ont été échantillonnés pour s'assurer que la qualité de l'eau de l'aquifère ne se détériorait pas. De plus, un volume de 33 386 m³ (environ 33,4 mégalitres) d'eau contaminée a été traité par un désorbteur. On a estimé que l'efficacité du traitement variait de 94,3 à 99,6 %, selon la substance captée, et que l'eau traitée, qui respecte à la fois la recommandation de la Santé publique de la région et les exigences du certificat d'autorisation, a été rejetée dans l'environnement par la suite (par les eaux de surface).</p> <p>Pour ce qui est des chantiers de projets contrôlés, des mesures sont mises en place pour s'assurer que le ruissellement n'a aucun effet nocif sur les cours d'eau environnants. Ces eaux de ruissellement ne sont pas mesurées, à moins que des obligations réglementaires ou contractuelles l'exigent.</p>

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
303-5			Consommation d'eau	L'organisation déclarante doit communiquer les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> a. La consommation d'eau de toutes les zones en mégalitres; b. La consommation d'eau de toutes les zones soumises à un stress hydrique en mégalitres; c. La variation d'eau de stockage en mégalitres, si l'eau de stockage a été identifiée comme ayant un impact significatif lié à l'eau; d. Toute information contextuelle nécessaire à la compréhension des modalités de compilation des données, telles que les normes, les méthodes et les hypothèses utilisées, notamment si les informations sont calculées, estimées, modélisées ou obtenues à partir de mesures directes, et l'approche adoptée à cet effet, telle que l'utilisation de tout facteur spécifique au secteur. 	Pour ce qui est du prélèvement d'eau, SNC-Lavalin ne mesure pas sa consommation mondiale d'eau.

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
Biodiversité					
304-1	Principe 8 : Environnement	ODD 6, 14 et 15 – Écosystèmes et biodiversité liés à l'eau; biodiversité marine, écosystèmes en régions montagneuses, dégradation des habitats naturels, écosystèmes d'eau douce terrestres et continentaux	Sites opérationnels détenus, loués ou gérés dans ou adjacents à des aires protégées, ainsi que des zones de haute valeur en matière de biodiversité, mais situées en dehors d'aires protégées.	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer les informations suivantes pour chaque site opérationnel détenu, loué ou géré dans des aires protégées ou y étant adjacent, ainsi qu'en zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées : <ul style="list-style-type: none"> i. emplacement géographique; ii. toute étendue souterraine détenue, louée ou gérée par l'organisation; iii. emplacement par rapport à l'aire protégée (à l'intérieur de cette aire, adjacent à cette aire ou en incluant certaines parties) ou à la zone riche en biodiversité hors aire protégée; iv. type d'activité (administrative, fabrication, production ou extraction); v. superficie du site opérationnel en km² (ou autre unité selon le cas); vi. valeur en termes de biodiversité caractérisée par l'attribut de l'aire protégée ou de la zone riche en biodiversité hors aire protégée (écosystème terrestre, d'eau douce ou maritime), vii. valeur en termes de biodiversité caractérisée par la reconnaissance officielle de son statut d'aire protégée (les catégories UICN de gestion des aires protégées, la Convention de Ramsar, la législation nationale, par exemple). 	<p>À la suite d'une évaluation en 2017, seulement une propriété de SNC-Lavalin était située à l'intérieur d'un rayon de 1 000 m autour d'une aire protégée, soit le Bosque Oriental de Bogota, en Colombie. Il est à noter que la vente de cette propriété, ainsi que de tous les actifs associés aux activités pétrolières et gazières, a été complétée au cours du troisième trimestre de 2021.</p> <p>Cette évaluation n'a pas été entreprise en 2020; cependant, nous ne prévoyons aucun changement significatif, puisque SNC-Lavalin n'a pas acheté de nouvelles installations au cours de 2020.</p>

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
304-2	Principe 8 : Environnement	ODD 6, 14 et 15 – Écosystèmes et biodiversité liés à l'eau; biodiversité marine, écosystèmes en régions montagneuses, dégradation des habitats naturels, écosystèmes d'eau douce terrestres et continentaux	Impacts substantiels des activités, produits et services sur la biodiversité	<p>a. Indiquer la nature des impacts substantiels directs et indirects sur la biodiversité en mentionnant une ou plusieurs des informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. construction ou exploitation d'usines de fabrication, de mines et d'infrastructures de transport; ii. pollution (introduction de substances naturellement absentes de l'habitat à partir de sources ponctuelles ou diffuses); iii. introduction d'espèces envahissantes, d'organismes nuisibles et d'agents pathogènes; iv. diminution du nombre d'espèces; v. modification de l'habitat; vi. modification des processus écologiques au-delà de leur amplitude naturelle de variation (p. ex., salinité, modification du niveau de la nappe phréatique). <p>b. Identifier les impacts substantiels directs et indirects, positifs et négatifs, en précisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les espèces touchées; ii. l'étendue des zones touchées; iii. la durée de ces impacts; iv. leur réversibilité ou irréversibilité. 	Bien que certains bureaux et projets de SNC-Lavalin soient proches d'aires protégées ou adjacents à des aires protégées, les impacts des activités de SNC-Lavalin sont minimes ou inexistants.

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
304-3	Principe 8 : Environnement	ODD 6, 14 et 15 – Écosystèmes et biodiversité liés à l'eau; biodiversité marine, écosystèmes en régions montagneuses, dégradation des habitats naturels, écosystèmes d'eau douce terrestres et continentaux	Habitats protégés ou restaurés	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer la superficie et l'emplacement de tous les habitats protégés ou restaurés et préciser si la qualité de la restauration a été ou est validée par des prestataires professionnels extérieurs. b. Indiquer tout éventuel partenariat conclu avec des tiers afin de protéger ou de restaurer certains habitats distincts des zones pour lesquelles l'organisation a entrepris et mis en œuvre des mesures de restauration ou de protection. c. Indiquer le statut de chaque zone en fonction de sa condition à l'issue de la période de rapport. d. Préciser les normes, méthodologies et hypothèses utilisées. 	<p>SNC-Lavalin occupe environ 450 bureaux et immeubles à travers le monde, mais ne détient que 11 propriétés.</p> <p>Une de ces propriétés, qui s'étend sur 197 hectares, est une ancienne usine de munitions, exploitée de 1938 à 1990, mais maintenant mise hors service. Le principal problème environnemental est une nappe aquifère contaminée en raison des anciennes activités. Conformément aux modalités énoncées dans un certificat d'autorisation délivré en 1999 par le ministère de l'Environnement du Québec, SNC-Lavalin met en œuvre un programme de « pompage et traitement », et des études sont en cours pour déterminer la meilleure façon d'augmenter la portée ou le rythme du traitement. Aucun impact environnemental important n'est à prévoir pour les sols et l'eau souterraine des autres propriétés de la Société.</p> <p>De plus, SNC-Lavalin aide ses clients, surtout dans les secteurs minier, militaire et du pétrole et gaz, à restaurer leurs sites après la fin de l'exploitation. En 2020, SNC-Lavalin travaillait toujours à la restauration de la mine Sullivan (une mine de cuivre et de zinc de 200 hectares, fermée en 1966) et de la mine du lac Renzy (une mine de nickel et de cuivre de huit hectares). La Société a également terminé l'ingénierie détaillée de la mine Coniagas et commencera la réhabilitation de son bassin de résidus en 2021.</p>
304-4	Principe 8 : Environnement	ODD 6, 14 et 15 – Écosystèmes et biodiversité liés à l'eau; biodiversité marine, écosystèmes en régions montagneuses, dégradation des habitats naturels, écosystèmes d'eau douce terrestres et continentaux	Nombre total d'espèces menacées figurant sur la liste rouge de l'UICN et sur son équivalent national et dont les habitats se trouvent dans des zones affectées par des activités, par niveau de risque d'extinction	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le nombre total d'espèces figurant sur la liste rouge mondiale de l'UICN et dont les habitats se trouvent dans des zones affectées par les activités de l'organisation, par niveau de risque d'extinction : <ul style="list-style-type: none"> i. en danger critique; ii. en danger; iii. vulnérable; iv. quasi menacée; v. préoccupation mineure. 	<p>SNC-Lavalin n'a connaissance d'aucune espèce figurant sur la Liste rouge de l'UICN qui soit touchée par les activités de ses bureaux.</p> <p>Tous les chantiers sont soumis à des évaluations environnementales et régis par les permis appropriés au regard de la protection des espèces naturelles et des questions de conservation.</p>

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
Émissions					
305-1	Principe 7 : Environnement Principe 8 : Environnement	ODD 3, 12, 13, 14 et 15 – Qualité de l'air, transport, émissions de GES, acidification des océans, dégradation des forêts	Émissions directes de GES (Type 1)	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer les émissions directes brutes (Type 1) de GES en tonnes métriques d'équivalents CO₂. b. Gaz inclus dans le calcul : CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆, NF₃ ou tous. c. Indiquer les émissions biogéniques de CO₂ en tonnes métriques d'équivalents CO₂. d. Indiquer l'année de référence choisie, le cas échéant, et : <ul style="list-style-type: none"> i. la raison de ce choix; ii. les émissions au cours de l'année de référence; iii. le contexte des évolutions importantes des émissions ayant entraîné le recalcul des émissions de l'année de référence. e. Préciser la source des facteurs d'émission employés et les taux du potentiel de réchauffement de la planète (PRP) utilisés, ou ajouter la référence de la source du PRP. f. Indiquer l'approche de consolidation choisie pour les émissions (part de capital, contrôle financier, contrôle opérationnel). g. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses et outils de calcul utilisés. 	<p>Voir le tableau à la p. 44 du présent rapport.</p> <p>Des informations plus détaillées sont présentées dans le rapport de SNC-Lavalin destiné au Carbon Disclosure Project (CDP) sur le site www.cdp.net.</p> <p>Nos rapports sur le climat destinés au CDP sont également disponibles sur la page Web consacrée aux rapports du CDP à l'adresse suivante : https://www.snclavalin.com/fr-fr/sustainability/sustainability-report</p>

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
305-2	Principe 7 : Environnement Principe 8 : Environnement	ODD 3, 12, 13, 14 et 15 – Qualité de l'air, transport, émissions de GES, acidification des océans, dégradation des forêts	Émissions indirectes liées à l'énergie de GES (Type 2)	<ul style="list-style-type: none"> a. Les émissions indirectes de GES (Type 2) brutes des émissions en tonnes métriques d'équivalent CO₂, selon une méthode basée sur la localisation des émissions. b. Le cas échéant, les émissions indirectes de GES (Type 2) brutes en tonnes métriques d'équivalent CO₂, selon une méthode basée sur le marché. c. Le cas échéant, les gaz inclus dans le calcul : CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆, NF₃ ou tous. d. Indiquer l'année de référence choisie, le cas échéant, et : <ul style="list-style-type: none"> i. la raison de ce choix; ii. les émissions au cours de l'année de référence; iii. le contexte des évolutions importantes des émissions ayant entraîné le recalcul des émissions de l'année de référence. e. Préciser la source des facteurs d'émission employés et les taux du potentiel de réchauffement de la planète (PRP) utilisés, ou ajouter la référence de la source du PRP. f. Indiquer l'approche de consolidation choisie pour les émissions (part de capital, contrôle financier, contrôle opérationnel). g. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses et outils de calcul utilisés. 	<p>Voir le tableau à la p. 44 du présent rapport.</p> <p>Des informations plus détaillées sont présentées dans le rapport de SNC-Lavalin destiné au Carbon Disclosure Project (CDP) sur le site www.cdp.net.</p> <p>Nos rapports sur le climat destinés au CDP sont également disponibles sur la page Web consacrée aux rapports du CDP à l'adresse suivante : https://www.snc-lavalin.com/fr-fr/sustainability/sustainability-report</p>

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
305-3	Principe 7 : Environnement Principe 8 : Environnement	ODD 3, 12, 13, 14 et 15 – Qualité de l'air, transport, émissions de GES, acidification des océans, dégradation des forêts	Autres émissions indirectes de GES (Type 3)	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer les autres émissions indirectes brutes (Type 3) de GES en tonnes métriques d'équivalents CO₂. b. Le cas échéant, les gaz inclus dans le calcul : CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆, NF₃ ou tous. c. Indiquer les émissions biogéniques de CO₂ en tonnes métriques d'équivalents CO₂. d. Indiquer les catégories ou activités liées aux autres émissions indirectes (Type 3) de GES prises en compte dans le calcul. e. Indiquer l'année de référence choisie, le cas échéant, et : <ul style="list-style-type: none"> i. la raison de ce choix; ii. les émissions au cours de l'année de référence; iii. le contexte des évolutions importantes des émissions ayant entraîné le recalcul des émissions de l'année de référence. f. Préciser la source des facteurs d'émission employés et les taux du potentiel de réchauffement de la planète (PRP) utilisés, ou ajouter la référence de la source du PRP. g. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses et outils de calcul utilisés. 	<p>Voir le tableau à la p. 44 du présent rapport.</p> <p>Des informations plus détaillées sont présentées dans le rapport de SNC-Lavalin destiné au Carbon Disclosure Project (CDP) sur le site www.cdp.net.</p> <p>Nos rapports sur le climat destinés au CDP sont également disponibles sur la page Web consacrée aux rapports du CDP à l'adresse suivante : https://www.snclavalin.com/fr-fr/sustainability/sustainability-report</p>
305-4	Principe 8 : Environnement	ODD 13, 14 et 15 – Émissions de GES, acidification des océans, dégradation des forêts	Intensité des émissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le ratio d'intensité des émissions de GES. b. Indiquer le système de mesure spécifique (le dénominateur du ratio) choisi par l'organisation. c. Préciser les types d'émissions de GES inclus dans le ratio d'intensité énergétique : directes (Type 1), indirectes liées à l'énergie (Type 2), autres émissions indirectes (Type 3). d. Indiquer les gaz pris en compte dans le calcul. 	<p>Veillez vous reporter au rapport de SNC-Lavalin présenté au Carbon Disclosure Project (CDP) sur le site www.cdp.net.</p> <p>Nos rapports sur le climat destinés au CDP sont également disponibles sur la page Web consacrée aux rapports du CDP à l'adresse suivante : https://www.snclavalin.com/fr-fr/sustainability/sustainability-report</p>

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
305-5	Principe 8 : Environnement Principe 9 : Environnement	ODD 13, 14 et 15 – Émissions de GES, acidification des océans, dégradation des forêts	Réduction des émissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> a. Quantifier les réductions des émissions de GES résultant directement des initiatives destinées à les réduire, en tonnes métriques d'équivalent CO₂. b. Gaz inclus dans le calcul : CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆, NF₃ ou tous. c. Préciser l'année ou la valeur de référence et la raison de ce choix. d. Préciser les éventuelles réductions d'émissions de GES réalisées pour les émissions directes (Type 1), émissions indirectes liées à l'énergie (Type 2) et autres émissions indirectes (Type 3). e. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses et outils de calcul utilisés. 	<p>Veillez vous reporter au rapport de SNC-Lavalin présenté au Carbon Disclosure Project (CDP) sur le site www.cdp.net.</p> <p>Nos rapports sur le climat destinés au CDP sont également disponibles sur la page Web consacrée aux rapports du CDP à l'adresse suivante : https://www.snc-lavalin.com/fr-fr/sustainability/sustainability-report</p>
305-6	Principe 7 : Environnement Principe 8 : Environnement	ODD 3, 12 et 13 – Qualité de l'air, transport, émissions de GES	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer la production, les importations et exportations de SACO en tonnes métriques d'équivalent CFC-11 (trichlorofluorométhane). b. Indiquer les substances prises en compte dans le calcul. c. Indiquer la source des facteurs de conversion utilisés. d. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses et outils de calcul utilisés. 	SNC-Lavalin ne produit pas, n'importe pas et n'exporte pas de substances appauvrissant la couche d'ozone.
305-7	Principe 8 : Environnement	ODD 3, 12, 13, 14 et 15 – Qualité de l'air, transport, émissions de GES, acidification des océans, dégradation des forêts	Oxydes d'azote (NO _x), oxydes de soufre (SO _x) et autres émissions atmosphériques substantielles	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer la quantité d'émissions atmosphériques substantielles, en kilogrammes ou ses multiples, pour chacun des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> i. NO_x; ii. SO_x; iii. polluants organiques persistants (POP); iv. composés organiques volatils (COV); v. polluants atmosphériques dangereux (PAD); vi. particules en suspension (PS); vii. autres catégories standard d'émissions atmosphériques identifiées dans les différentes réglementations concernées. b. Indiquer la source des facteurs de conversion utilisés. c. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses et outils de calcul utilisés. 	<p>Les émissions directes et indirectes de NO₂ provenant du chauffage et de l'usage de l'électricité dans les édifices de bureaux se trouvent dans le rapport de SNC-Lavalin présenté au CDP.</p> <p>Veillez vous reporter au rapport de SNC-Lavalin présenté au Carbon Disclosure Project (CDP) sur le site www.cdp.net.</p> <p>Nos rapports sur le climat destinés au CDP sont également disponibles sur la page Web consacrée aux rapports du CDP à l'adresse suivante : https://www.snc-lavalin.com/fr-fr/sustainability/sustainability-report</p>

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
Effluents et déchets					
306-1	Principe 8 : Environnement	ODD 3, 6, 12 et 14 – Qualité de l'eau, prélèvements d'eau durables, écosystèmes et biodiversité liés à l'eau. rejets d'eau dans les océans	Total des rejets d'eau, par type et destination	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le volume total des rejets d'eau prévus et imprévus, découpé en fonction des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> i. destination; ii. qualité de l'eau, y compris la méthode de traitement; iii. indication de son éventuelle réutilisation par une autre organisation. b. Préciser les normes, méthodologies et hypothèses utilisées. 	Les rejets d'eau de SNC-Lavalin se composent en grande partie d'eau domestique recueillie et traitée par les municipalités où sont situés nos établissements. Les activités de tous les établissements de SNC-Lavalin se déroulent conformément aux lois locales. En ce qui concerne les chantiers contrôlés, des mesures sont prises pour assurer la protection des cours d'eau environnants, notamment des bassins de sédimentation, des batardeaux, des barrières à sédiments et des clôtures, des aires de lavage du béton à l'épreuve des fuites, etc. Ces mesures sont appliquées en fonction des rapports d'évaluation environnementale pertinents ou conformément à la législation locale.

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
306-2	Principe 8 : Environnement	ODD 3, 6 et 12 – Déversements, déchets, écosystèmes et biodiversité liés à l'eau	Poids total des déchets, par type et mode de traitement	<p>a. Indiquer le poids total de déchets dangereux, en les répartissant en fonction des modes de traitement suivants, s'il y a lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. réutilisation; ii. recyclage; iii. compostage; iv. valorisation, y compris valorisation énergétique; v. incinération (brûlage en vrac); vi. injection en profondeur; vii. mise en décharge viii. stockage sur site; ix. autre (à préciser par l'organisation). <p>b. Indiquer le poids total de déchets non dangereux, en les répartissant en fonction des modes de traitement suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. réutilisation; ii. recyclage; iii. compostage; iv. valorisation, y compris valorisation énergétique; v. incinération (brûlage en vrac); vi. injection en profondeur; vii. mise en décharge viii. stockage sur site; ix. autre (à préciser par l'organisation). <p>c. Indiquer comment le mode de traitement des déchets a été déterminé :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. directement traités par l'organisation ou confirmé directement de quelque autre manière; ii. information fournie par le prestataire de traitement des déchets; iii. choix par défaut du prestataire. 	<p>a. SNC-Lavalin ne tient pas de registre mondial des déchets dangereux et des méthodes de traitement pour ses chantiers et ses bureaux. Cependant, les chantiers majeurs tiennent un tel registre et se conforment intégralement à la législation en ce qui a trait au stockage, à la gestion et à l'élimination des déchets dangereux et non dangereux.</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Dans le cadre des activités nucléaires de SNC-Lavalin, un de nos sites doit entreposer des déchets radioactifs avant la décontamination ou l'élimination convenable et préparer un rapport détaillé sur la gestion des déchets. ii. Déchets solides radiologiques de faible activité : Plastique, papier, etc. Métaux mixtes Métal sous forme de gros outils, qui seront décontaminés sur place et recyclés par un tiers iii. Déchets liquides radiologiques de faible activité : Eau Mélange de glycol/eau <p>À noter que les déchets radiologiques actuellement entreposés dans cette installation ont été produits au fil des années d'exploitation. Les déchets radiologiques sont recueillis jusqu'à ce que la quantité appropriée pour l'élimination soit atteinte.</p> <p>b. Ne s'applique pas à cette installation.</p> <p>c. Déchets solides présentant un potentiel de contamination radiologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Les articles contaminés seraient décontaminés jusqu'à ce qu'ils répondent aux critères de rejet sans condition pour le domaine public, et pourraient alors être éliminés comme tous les déchets ordinaires. ii. Si les déchets ne satisfont pas aux critères de rejet libre et sans condition, ils seront emballés et entreposés à l'intérieur de l'installation SP3 pour permettre la désintégration radioactive, ou transférés à une installation d'élimination externe autorisée par la CCSN.

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
306-2 (suite)	Principe 8 : Environnement	ODD 3, 6 et 12 – Déversements, déchets, écosystèmes et biodiversité liés à l'eau	Poids total des déchets, par type et mode de traitement		<ul style="list-style-type: none"> > Les déchets liquides présentant un potentiel de contamination radiologique seront recueillis à l'intérieur de réservoirs d'eau désignés de l'installation. <ul style="list-style-type: none"> – L'eau recueillie sera analysée pour des composants chimiques et radiologiques et éliminée par les égouts sanitaires uniquement si elle répond aux exigences ci-dessous : – La concentration des composants chimiques est inférieure aux limites définies par le règlement régional; – La contribution des substances radioactives qui seront rejetées au cours de l'année demeurera inférieure au seuil d'intervention pour la limite de rejet dérivée dans l'eau. Les eaux usées seront transférées à une installation de gestion des déchets autorisée par la CCSN si l'une des conditions ci-dessus n'est pas remplie. iii. Les installations de gestion des déchets autorisées et les entrepreneurs externes de la CCSN pourraient utiliser les méthodes ci-dessous, selon le niveau de contamination radiologique : <ul style="list-style-type: none"> > décontamination et recyclage (principalement valable pour les déchets métalliques); > incinération; > évaporation (appropriée pour certains déchets liquides); > stockage à long terme. iv. À l'heure actuelle, voici les entrepreneurs en rejet utilisés dans cette installation : <ul style="list-style-type: none"> > Déchets dangereux traditionnels/non radioactifs : Clean Harbors > Autres déchets radioactifs : Energy Solution, UniTech

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
306-3	Principe 8 : Environnement	ODD 3, 6, 12, 14 et 15 – Déversements	Déversements substantiels	<p>a. Indiquer le nombre et le volume total de déversements substantiels enregistrés.</p> <p>b. Dans le cas des déversements figurant dans les états financiers de l'organisation, indiquer pour chaque déversement les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. lieu de déversement; ii. volume déversé; iii. matière déversée, suivant les catégories ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> > déversements de pétrole (sols ou nappes d'eau), > déversements de combustible (sols ou nappes d'eau), > déversements de déchets (sols ou nappes d'eau), > déversements de produits chimiques (sols ou nappes d'eau, principalement), > autre (à préciser par l'organisation). <p>c. Préciser les impacts de ces déversements substantiels.</p>	<p>a. En 2020, il n'y a eu aucun incident environnemental important, c'est-à-dire aucun incident à potentiel élevé ayant eu des répercussions environnementales considérables ou fait l'objet d'un d'avis d'infraction.</p> <p>b. Aucun déversement dans l'environnement n'est déclaré dans les états financiers de l'organisation.</p> <p>c. Aucun impact à signaler.</p>

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
306-4	Principe 8 : Environnement	ODD 3 et 12 – Déversements, déchets	Transport de déchets dangereux	<p>a. Indiquer le poids total de chacun des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. déchets dangereux transportés; ii. déchets dangereux importés; iii. déchets dangereux exportés; iv. déchets dangereux traités. <p>b. Indiquer le pourcentage de déchets dangereux exportés.</p> <p>c. Préciser les normes, méthodologies et hypothèses utilisées.</p>	<p>La Société n'exporte ni n'expédie aucun déchet dangereux outre-frontière.</p> <p>Des quantités infimes de déchets dangereux sont générées par les activités régulières des bureaux (nettoyage et travaux d'entretien et de rénovation). Les déchets dangereux générés par ces activités sont transportés et éliminés par des transporteurs autorisés.</p> <p>Dans le cadre des activités nucléaires de SNC-Lavalin, l'une de nos installations a dû transporter 29 barils (pour un total d'environ 6 000 litres) d'eaux usées radioactives de faible activité vers Energy Solution pour le traitement et l'élimination en 2020. Ces barils ont été recueillis et stockés de manière adéquate sur plusieurs années d'exploitation, de sorte que la quantité transportée en 2020 était exceptionnellement élevée.</p> <p>Le transport de toutes les matières radioactives, qu'il s'agisse ou non de déchets, est effectué conformément à la réglementation sur le transport des matières radioactives (classe 7).</p> <p>Les chantiers contrôlés génèrent aussi certains déchets dangereux dont la gestion est assurée selon les exigences légales des pays où ils sont situés.</p>
306-5	Principe 8 : Environnement	ODD 6 et 15 – Écosystèmes et biodiversité liés à l'eau, dégradation de l'habitat naturel, écosystèmes d'eau douce terrestres et continentaux	Plans d'eau touchés par le rejet et le ruissellement des eaux	<p>a. Indiquer les plans d'eau et les écosystèmes très touchés par le rejet et le ruissellement d'eau, et inclure les informations sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. la taille du plan d'eau et de son écosystème; ii. l'éventuelle identification du plan d'eau et de son écosystème en tant qu'aire protégée (à l'échelle nationale ou internationale); iii. la valeur sur le plan de la biodiversité (nombre total d'espèces protégées, par exemple). 	<p>a. À la connaissance de la Société, aucun plan d'eau ou écosystème n'a été touché de façon importante par les activités de SNC-Lavalin en 2020. Conformément au système mondial de gestion Santé, sécurité et environnement (SMGSSE) de SNC-Lavalin, il est interdit à toute installation gérée par la Société de rejeter dans l'environnement des eaux de procédés non traitées ou des eaux usées.</p>

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
Conformité environnementale					
307-1		ODD 16 – Conformité aux lois et règlements	Non-respect des lois et réglementations en matière d'environnement	<p>a. Indiquer les amendes substantielles et les sanctions non pécuniaires reçues pour des motifs de non-respect aux lois et réglementations de protection de l'environnement, en précisant les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. montant total des amendes substantielles; ii. nombre total de sanctions non pécuniaires; iii. cas soumis à des mécanismes de règlement des litiges. <p>b. En l'absence de non-respect des lois et réglementations en matière d'environnement identifié par l'organisation, une simple déclaration en ce sens suffit.</p>	En 2020, SNC-Lavalin ne s'est vu imposer aucune amende significative pour non-respect environnemental.
Évaluation environnementale des fournisseurs					
308-1	Principe 8 : Environnement		Pourcentage de nouveaux fournisseurs évalués à l'aide de critères environnementaux	a. Indiquer le pourcentage de nouveaux fournisseurs ayant été contrôlés à l'aide de critères environnementaux.	Pour l'instant, SNC-Lavalin n'évalue pas les fournisseurs de produits à l'aide de critères environnementaux. Cela dit, dans le cadre des projets de construction, les « fournisseurs » principaux sont des entrepreneurs. On s'attend à ce que les entrepreneurs et les sous-traitants respectent le Système mondial de gestion Santé, sécurité et environnement de SNC-Lavalin, et des dispositions à cet effet sont incluses dans tous les contrats importants. Lorsqu'un projet fait l'objet d'une vérification relative au respect du système de gestion de l'entreprise, les entrepreneurs font également l'objet d'une vérification. En 2020, six vérifications de ce type ont été réalisées.

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
308-2	Principe 8 : Environnement		Répercussions négatives substantielles, réelles et potentielles sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le nombre de fournisseurs assujettis à des évaluations de leurs impacts environnementaux. b. Indiquer le nombre de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur l'environnement. c. Indiquer les impacts négatifs substantiels sur l'environnement, réels et potentiels, identifiés dans la chaîne d'approvisionnement. d. Indiquer le pourcentage de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur l'environnement et avec lesquels des améliorations ont été approuvées à la suite de l'évaluation. e. Indiquer le pourcentage de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur l'environnement et avec lesquels les relations ont pris fin à la suite de l'évaluation, et en préciser la raison. 	Comme nous le mentionnons plus haut, SNC-Lavalin n'évalue pas les fournisseurs de produits à l'aide de critères environnementaux.
Emploi					
401-1	Principe 6 : Main-d'œuvre	ODD 5 et 8 – Égalité des sexes, emploi, emploi des jeunes	Nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le nombre total et le pourcentage de salariés nouvellement embauchés au cours de la période de rapport par tranche d'âge, sexe et zone géographique. b. Indiquer la rotation du personnel en nombre de salariés et en pourcentage au cours de la période de rapport par tranche d'âge, sexe et zone géographique. 	<ul style="list-style-type: none"> a. En 2020, SNC-Lavalin a embauché 3 802 employés réguliers, ce qui représente environ 10 % de l'effectif total. Parmi eux, 2 732 sont des hommes et 1 070 (28,1 %) sont des femmes. b. SNC-Lavalin considère qu'il s'agit d'une information commercialement délicate.

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
401-2		ODD 8 – Revenus, salaires et avantages sociaux	Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein et non aux intérimaires et aux salariés à temps partiel	<p>a. Indiquer les avantages sociaux dont bénéficient les salariés à temps plein, mais pas les intérimaires ni les salariés à temps partiel, par principaux sites opérationnels. Ces avantages comprennent, au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. assurance vie; ii. soins de santé; iii. assurance invalidité; iv. congé parental; v. régime de retraite; vi. le plan d'actionnariat; vii. autres. <p>b. Préciser la définition utilisée pour « principaux sites opérationnels ».</p>	SNC-Lavalin ne recueille pas cette information au niveau de l'entreprise, car elle varie selon les régions, conformément aux lois et au milieu d'affaires. Il faut également noter que les principales différences sont entre les employés réguliers et les employés temporaires, plutôt qu'entre les employés à temps plein et ceux à temps partiel.
401-3	Principe 6 : Main-d'œuvre	ODD 5 et 8 – Congé parental	Congé parental	<p>a. Indiquer le nombre total de salariés en droit de prendre un congé parental, par sexe.</p> <p>b. Indiquer le nombre total de salariés ayant pris un congé parental, par sexe.</p> <p>c. Indiquer le nombre total de salariés qui ont réintégré l'organisation après leur congé parental, par sexe.</p> <p>d. Indiquer le nombre total de salariés qui ont réintégré l'organisation après leur congé parental et qui étaient toujours employés par l'organisation douze mois après leur retour, par sexe.</p> <p>e. Indiquer le taux de retour au travail et de maintien en poste des salariés qui ont pris un congé parental, par sexe.</p>	Pour l'instant, SNC-Lavalin n'effectue pas le suivi des critères pertinents lui permettant de fournir de l'information sur cet indicateur.

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
Relations employés-direction					
402-1	Principe 3 : Main-d'œuvre	ODD 8 – Relations employés-direction	Délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel	<p>a. Indiquer le délai minimal (en nombre de semaines) de préavis généralement accordé aux salariés et à leurs élus syndicaux avant la mise en œuvre de tout changement opérationnel important susceptible d'avoir des répercussions importantes sur leur travail.</p> <p>b. Dans le cas où l'organisation bénéficie d'une convention collective, indiquer si cette dernière précise le délai de préavis et contient des dispositions pour la consultation et la négociation.</p>	<p>a. Même si différentes situations doivent être analysées au cas par cas, SNC-Lavalin s'assure de fournir un avis suffisant aux employés avant de procéder à des changements opérationnels.</p>
Santé et sécurité au travail					
403-1		ODD 8 – Santé et sécurité au travail	Système de gestion de la santé et la sécurité au travail	<p>L'organisation doit communiquer les informations suivantes pour les employés et les travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation :</p> <p>a. Une déclaration indiquant si un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail a été mis en œuvre, incluant notamment si :</p> <p>i. le système a été mis en œuvre en raison d'exigences légales et, le cas échéant, une liste des exigences;</p> <p>ii. le système a été mis en œuvre d'après des normes/lignes directrices relatives à la gestion des risques ou au système de gestion et, le cas échéant, une liste des normes/lignes directrices.</p> <p>b. Une description du champ d'application des travailleurs, activités et lieux de travail couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail, et une explication, le cas échéant, des raisons pour lesquelles des travailleurs, activités ou lieux de travail ne sont pas couverts.</p>	<p>a. En 2018, SNC-Lavalin a adopté un système mondial de gestion Santé, sécurité et environnement (SMGSSE) intégré. Tous nos processus de SSE sont regroupés dans un seul document, le Livre bleu. Mis à jour chaque année, le Livre bleu est conforme aux exigences de la norme environnementale ISO 14001:2015 ainsi que de la norme sur la santé et la sécurité au travail ISO 45001:2018.</p> <p>b. Le Livre bleu est distribué à l'échelle de l'entreprise ainsi qu'à nos clients et à nos entrepreneurs pour que tous respectent les mêmes normes et exigences. Tous les employés de SNC-Lavalin ainsi que les chantiers contrôlés sont couverts par le SMGSSE. Le SMGSSE régit les plans et programmes de SSE des entrepreneurs, ainsi que toutes les politiques et procédures connexes, et aura préséance en cas de conflit. Les seules exceptions sont les travailleurs dans les installations de clients ou sur les chantiers qui ne sont pas gérés par SNC-Lavalin et où les attentes en matière de SSE sont équivalentes ou supérieures à celles de SNC-Lavalin, auquel cas le système du client ou du partenaire est respecté.</p> <p>Le Livre bleu peut être consulté en ligne : https://www.snclavalin.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/policy/blue-book_fr.pdf</p>

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
403-2		ODD 8 – Santé et sécurité au travail	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	<p>L'organisation doit communiquer les informations suivantes pour les employés et les travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Une description de la procédure utilisée pour identifier les dangers liés au travail et évaluer les risques de façon régulière et ponctuelle, et pour appliquer la hiérarchie de contrôles afin d'éliminer les dangers et de réduire les risques, notamment : <ul style="list-style-type: none"> i. de quelle manière l'organisation garantit la qualité de ces procédures, notamment la compétence des personnes qui les appliquent; ii. de quelle manière les résultats de ces procédures sont utilisés pour évaluer et améliorer continuellement le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail. b. Une description des procédures selon lesquelles les travailleurs déclarent des incidents liés au travail et à des situations dangereuses, et une explication des modalités de protection des travailleurs contre les représailles. c. Une description des politiques et procédures permettant aux travailleurs de se retirer des situations de travail qu'ils estiment susceptibles d'entraîner un accident du travail ou une maladie professionnelle, et une explication des modalités de protection des travailleurs contre les représailles. d. Une description des procédures utilisées pour enquêter sur les événements indésirables liés au travail, notamment les procédures permettant d'identifier les dangers et d'évaluer les risques relatifs aux événements indésirables, de déterminer des mesures correctives à l'aide de la hiérarchie des contrôles et de déterminer les améliorations nécessaires au système de gestion de la santé et de la sécurité au travail. 	<p>Veillez consulter la section 8 « Santé, sécurité et environnement » à la p. 153 du présent rapport ainsi que le manuel de SSE de l'organisation, en ligne à l'adresse :</p> <p>https://www.snclavalin.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/policy/blue-book_fr.pdf</p>

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
403-3		ODD 8 – Santé et sécurité au travail	Services de santé au travail	<p>L'organisation doit communiquer les informations suivantes pour les employés et les travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation :</p> <p>a. Une description des fonctions des services de santé du travail qui contribuent à l'identification et à l'élimination des dangers et à la réduction des risques, ainsi qu'une explication de la manière dont l'organisation garantit la qualité de ces services et en facilite l'accès aux travailleurs.</p>	<p>Veillez consulter la section 8 « Santé, sécurité et environnement » à la p. 153 du présent rapport ainsi que le manuel de SSE de l'organisation, en ligne à l'adresse :</p> <p>https://www.snclavalin.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/policy/blue-book_fr.pdf</p>
403-4		ODD 8 – Santé et sécurité au travail	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	<p>a. Une description des procédures favorisant la participation des travailleurs et leur consultation dans le cadre du développement, de la mise en œuvre et de l'évaluation du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail ainsi que l'accès des travailleurs à des informations pertinentes relatives à la santé et à la sécurité au travail et leur communication;</p> <p>b. En cas de présence de comités de santé et sécurité officiels impliquant à la fois les travailleurs et la direction, une description de leurs responsabilités, de la fréquence de réunion, de l'autorité responsable de la prise de décision et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles certains travailleurs ne sont pas représentés par ces comités.</p>	<p>a. L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail relèvent de la responsabilité de l'équipe SSE mondiaux de SNC-Lavalin, qui recueille tous les commentaires reçus des travailleurs et des autres parties prenantes et en valide la pertinence.</p> <p>b. Des comités mixtes de santé et de sécurité sont formés sur chaque chantier de SNC-Lavalin. Il faut consulter la législation locale pour obtenir des directives précises sur les exigences d'adhésion et les responsabilités des comités. Il doit toujours y avoir une représentation équilibrée entre la direction et les travailleurs au sein du comité pour s'assurer que les travailleurs sont interpellés et consultés et que leurs commentaires sont pris en compte dans le processus décisionnel. Un procès-verbal de chaque réunion est dressé. Dans le cas des projets et des activités où la taille de l'effectif ou la loi n'exige pas la mise sur pied d'un tel comité, les entrepreneurs et SNC-Lavalin communiquent les questions liées à la SSE à leurs employés lors de pauses-sécurité.</p>

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
403-5		ODD 8 – Santé et sécurité au travail	Formation des travailleurs sur la santé et la sécurité au travail	<p>L'organisation doit communiquer les informations suivantes pour les employés et les travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation :</p> <p>a. Une description de toute formation relative à la santé et à la sécurité au travail offerte aux travailleurs, notamment une formation générale ainsi qu'une formation spécifique concernant les dangers liés au travail, les activités dangereuses ou les situations dangereuses.</p>	<p>Tous les employés de SNC-Lavalin doivent suivre une formation d'initiation à leur embauche et à leur arrivée sur un nouveau chantier contrôlé. Les entrepreneurs se voient également offrir une formation de base propre au chantier. Après leur embauche, tous les employés de SNC-Lavalin doivent également suivre des modules d'apprentissage en ligne et de sensibilisation à la sécurité des mains.</p> <p>Les huit modules sur les protocoles de contrôle des risques critiques doivent également être suivis par tous les employés de SNC-Lavalin concernés et par les entrepreneurs qui sont sur place pendant plus de 30 jours. D'autres formations particulières sont offertes sur place, en fonction des tâches exécutées. Enfin, tous les visiteurs d'un bureau doivent visionner une vidéo de 15 minutes résumant les caractéristiques et les exigences de sécurité du lieu.</p>
403-6		ODD 8 – Santé et sécurité au travail	Promotion de la santé des travailleurs	<p>L'organisation doit communiquer les informations suivantes pour les employés et les travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation facilite l'accès des travailleurs aux services médicaux et de santé extra-professionnels et le champ d'application de l'accès fourni.</p> <p>b. Une description de tout service et programme de promotion volontaire de la santé proposé aux travailleurs afin de répondre à des risques sanitaires extra-professionnels, notamment les risques sanitaires spécifiques gérés et la manière dont l'organisation facilite l'accès des travailleurs à ces services et programmes.</p>	<p>Les services médicaux et de soins de santé offerts varient grandement d'une région à l'autre, et aucun portrait consolidé n'était disponible en 2020.</p>
403-7		ODD 8 – Santé et sécurité au travail	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	<p>L'organisation déclarante doit communiquer les informations suivantes :</p> <p>a. Une description de l'approche de l'organisation visant à prévenir ou réduire les impacts négatifs sur la sécurité et la santé au travail significatifs qui sont directement liés à ses activités, produits ou services par ses relations d'affaires, et les dangers et risques associés.</p>	<p>L'approche de gestion envers la SSE de SNC-Lavalin est fondée sur les risques; elle est proactive, systématique et adaptable au changement. En effet, tous les chantiers réalisent des évaluations exhaustives des risques pour veiller à ce que tous les dangers soient recensés et évalués dans le but de les éliminer ou d'en maîtriser la gravité. Il s'agit d'une approche à trois niveaux : le premier niveau consiste à élaborer un registre complet des risques afin de déterminer les risques importants et leurs mesures de contrôle. Le deuxième niveau correspond à l'analyse sécuritaire des tâches (AST), un processus complet d'évaluation des risques visant à établir des méthodes de travail normalisées, sécuritaires et particulières. Les AST doivent être menées à l'avance pour les activités de travail indiquées dans le registre des risques. Enfin, le troisième niveau, c'est le processus Prendre du recul, un outil d'évaluation guidée sur le terrain qui invite les membres du personnel de SNC-Lavalin et les entrepreneurs à s'éloigner de deux mètres et à prendre deux minutes pour réfléchir de façon critique à l'environnement de travail, puis à déterminer les blessures qu'ils pourraient subir et les mesures à prendre pour les éviter.</p>

		Équivalence à d'autres normes			
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
403-8		ODD 8 – Santé et sécurité au travail	Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	<p>L'organisation déclarante doit communiquer les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Si l'organisation a mis en œuvre un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail fondé sur des exigences légales ou des normes/lignes directrices reconnues : i. le nombre et le pourcentage de tous les employés et travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation, qui sont couverts par ce système; ii. le nombre et le pourcentage de tous les employés et travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation, qui sont couverts par ce système ayant fait l'objet d'un audit interne; iii. le nombre et le pourcentage de tous les employés et travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation, qui sont couverts par ce système ayant fait l'objet d'un audit ou d'une certification par un intervenant extérieur. b. Si des travailleurs ont été exclus de cet élément d'information, notamment les typologies de travailleurs exclus et, le cas échéant, les motifs d'exclusion; c. Toute information contextuelle nécessaire à la compréhension des modalités de compilation des données, telles que les normes, les méthodes et les hypothèses utilisées. 	<ul style="list-style-type: none"> a. SNC-Lavalin a mis en œuvre un système intégré de SSE qui est conforme aux exigences de la norme environnementale ISO 14001:2015 et de la norme sur la santé et la sécurité au travail ISO 45001:2018. i. Tous les employés de SNC-Lavalin et des entrepreneurs (100 %) qui travaillent sur les chantiers contrôlés de SNC-Lavalin doivent appliquer le Livre bleu (notre manuel de SSE). Dans les rares cas où les exigences du client en matière de SSE sont plus strictes que les nôtres, le système de gestion de la SSE du client a préséance sur celui de SNC-Lavalin. En outre, sur les chantiers non contrôlés, le système du partenaire responsable de la SSE est mis en œuvre, à condition qu'il soit au minimum équivalent au nôtre. ii. Le nombre d'employés associés aux entrepreneurs présents sur les chantiers contrôlés par SNC-Lavalin change régulièrement (parfois quotidiennement) en fonction de l'avancement du projet et des tâches exécutées. Par conséquent, SNC-Lavalin n'est pas en mesure de fournir des chiffres définitifs. Cependant, tous les entrepreneurs présents sur les chantiers contrôlés font l'objet d'une vérification interne. iii. Certains chantiers et unités d'exploitation sont certifiés (ISO 14001 ou 45001). Ces attestations font l'objet d'une vérification externe dans le cadre du processus de certification. SNC-Lavalin ne comptabilise toutefois pas le nombre de chantiers visés par de telles vérifications. b. Aucun travailleur n'est exclu. c. Aucune autre information contextuelle à divulguer.

		Équivalence à d'autres normes			
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
403-9		ODD 3 et 8 – Santé et sécurité au travail	Accidents de travail	<p>L'organisation déclarante doit communiquer les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Pour tous les employés : i. le nombre et le taux de décès suite à un accident du travail; ii. le nombre et le taux d'accidents du travail aux conséquences graves (hors décès); iii. le nombre et le taux d'accidents du travail enregistrables; iv. les principaux types d'accidents du travail; v. le nombre d'heures travaillées. b. Pour tous les travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation : i. le nombre et le taux de décès suite à un accident du travail; ii. le nombre et le taux d'accidents du travail aux conséquences graves (hors décès); iii. le nombre et le taux d'accidents du travail enregistrables; iv. les principaux types d'accidents du travail; v. le nombre d'heures travaillées. c. Les dangers liés au travail présentant un risque d'accident du travail aux conséquences graves, notamment : i. les modalités d'identification de ces dangers; ii. les dangers qui ont entraîné ou contribué à des accidents du travail aux conséquences graves au cours de la période de rapport; iii. les mesures mises en place ou en cours visant à éliminer ces dangers et réduire les risques grâce à la hiérarchie des contrôles. d. Toute mesure mise en place ou en cours visant à éliminer d'autres dangers liés au travail et réduire les risques grâce à la hiérarchie des contrôles; e. Si les taux ont été calculés sur la base de 200 000 ou de 1 000 000 d'heures travaillées; f. Si des travailleurs ont été exclus de cet élément d'information, notamment les typologies de travailleurs exclus et, le cas échéant, les motifs d'exclusion; g. Toute information contextuelle nécessaire à la compréhension des modalités de compilation des données, telles que les normes, les méthodes et les hypothèses utilisées. 	<p>Veillez consulter la section 8 « Santé, sécurité et environnement » à la p. 153 du présent rapport.</p> <p>Veillez noter que les chiffres présentés représentent les employés et les entrepreneurs de SNC-Lavalin, car la Société ne conserve pas de données distinctes.</p> <p>a. et b. :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. SNC-Lavalin n'a enregistré aucun décès depuis 2015. ii. SNC-Lavalin ne conserve pas le nombre ni le taux de blessures graves liées au travail. Toutefois, SNC-Lavalin assure le suivi de la fréquence des incidents de perte de temps. Pour 2020, le nombre d'incidents de perte de temps s'élevait à 12 et le taux à 0,023, en fonction de 200 000 heures travaillées. iii. Pour 2020, il y a eu 40 blessures enregistrables, soit un taux de 0,08. iv. En 2020, 40 % des blessures étaient liées aux mains. v. On a enregistré 105 653 147 heures travaillées en 2020. <p>c. i. : Comme décrit à la section 3.1 du système de gestion de notre Livre bleu, les sites contrôlés par SNC-Lavalin sont tenus d'identifier tous les dangers dans un registre des risques ainsi que dans l'analyse sécuritaire des tâches (AST) avant de commencer les travaux. On procède ensuite à une évaluation des risques sur le terrain.</p> <p>c. ii. : Voir a. et b. ii ci-dessus.</p> <p>c. iii. : Les protocoles de gestion des risques critiques (PGRC) de SNC-Lavalin sont conçus pour fournir les mesures de contrôle jugées nécessaires pour éviter les décès, les incidents graves et les blessures découlant des risques les plus courants associés aux activités de SNC-Lavalin.</p> <p>d. En plus des PGRC susmentionnés, de nombreuses procédures opérationnelles standardisées ont été élaborées, notamment pour le contrôle de la circulation, la prévention des incendies, la sécurité liée à la faune et le travail seul. De plus, toutes les blessures sont évaluées, et des mesures correctives sont adoptées au besoin.</p> <p>e. Les taux sont calculés en fonction de 200 000 heures travaillées.</p> <p>f. Aucun travailleur n'a été exclu.</p> <p>g. Comme défini dans notre Livre bleu, à la section 5.1 du système de gestion et dans le document sur les indicateurs.</p>

		Équivalence à d'autres normes			
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
403-10		ODD 8 – Santé et sécurité au travail	Maladies professionnelles	<p>L'organisation déclarante doit communiquer les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Pour tous les employés : <ul style="list-style-type: none"> i. le nombre de décès suite à une maladie professionnelle; ii. le nombre de cas de maladies professionnelles enregistrables; iii. les principaux types de maladies professionnelles. b. Pour tous les travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation : <ul style="list-style-type: none"> i. le nombre de décès suite à une maladie professionnelle; ii. le nombre de cas de maladies professionnelles enregistrables; iii. les principaux types de maladies professionnelles. c. Les dangers liés au travail présentant un risque de maladie professionnelle, notamment : <ul style="list-style-type: none"> i. les modalités d'identification de ces dangers; ii. les dangers qui ont entraîné ou contribué à des maladies professionnelles au cours de la période de rapport; iii. les mesures mises en place ou en cours visant à éliminer ces dangers et réduire les risques grâce à la hiérarchie des contrôles. d. Si des travailleurs ont été exclus de cet élément d'information, notamment les typologies de travailleurs exclus et, le cas échéant, les motifs d'exclusion; e. Toute information contextuelle nécessaire à la compréhension des modalités de compilation des données, telles que les normes, les méthodes et les hypothèses utilisées. 	<p>À l'heure actuelle, SNC-Lavalin ne compile pas de statistiques sur la « mauvaise santé » des employés ou des entrepreneurs. La Société n'a pas encore déterminé si cet indicateur est important pour ses activités commerciales.</p>

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
Formation et éducation					
404-1	Principe 6 : Main-d'œuvre	ODD 4, 5 et 8 – Formation et éducation des salariés, égalité des sexes	Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le nombre moyen d'heures de formation dont ont bénéficié les salariés de l'organisation au cours de la période de rapport, par : <ul style="list-style-type: none"> i. sexe; ii. catégorie professionnelle. 	Veillez vous reporter à la sous-section « Académie SNC-Lavalin » à la p. 150 du présent rapport.
404-2		ODD 8 – Formation et éducation des salariés	Programmes de développement des compétences des salariés et programmes d'aide à la transition	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le type et l'étendue des programmes mis en œuvre et l'assistance proposée pour la mise à niveau des compétences des salariés. b. Indiquer les programmes d'aide à la transition proposés pour favoriser l'employabilité et la gestion des fins de carrière liées à la retraite ou à la cessation d'emploi. 	Veillez vous reporter à la sous-section « Académie SNC-Lavalin » à la p. 150 du présent rapport.
404-3	Principe 6 : Main-d'œuvre	ODD 5 et 8 – Égalité des sexes, formation et éducation des salariés	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation de rendement et de développement de carrière de carrière	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le pourcentage, par sexe et par catégorie professionnelle, de l'ensemble des salariés qui ont bénéficié d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière au cours de la période de rapport. 	En 2020, pratiquement tous les employés admissibles ont bénéficié d'une évaluation. Les employés admissibles comprennent tous les techniciens, professionnels, gestionnaires et gestionnaires de projet.

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
Diversité et égalité des chances					
405-1	Principe 6 : Main-d'œuvre	ODD 5 et 8 – Équité salariale entre les femmes et les hommes, égalité des sexes, femmes à des postes de direction, diversité et égalités des chances	Diversité des instances de gouvernance et de l'effectif	<p>a. Indiquer le pourcentage de personnes au sein des instances de gouvernance de l'organisation dans chacune des catégories de diversité suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. sexe; ii. tranche d'âge : moins de 30 ans, entre 30 et 50 ans, plus de 50 ans; iii. autres indicateurs de diversité, si pertinent (groupes minoritaires ou vulnérables, par exemple). <p>b. Indiquer le pourcentage de salariés par catégorie professionnelle dans chacune des catégories de diversité suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. sexe; ii. tranche d'âge : moins de 30 ans, entre 30 et 50 ans, plus de 50 ans; iii. autres indicateurs de diversité, si pertinent (groupes minoritaires ou vulnérables, par exemple). 	<p>a. En ce qui a trait à la composition des instances de gouvernance, la Société reconnaît l'importance de la diversité parmi les membres du conseil d'administration (CA). Celle-ci enrichit les délibérations et assure la complémentarité des perspectives et de l'expérience nécessaires à une entreprise de calibre mondial comme SNC-Lavalin. La Société est aussi convaincue que la diversité sous toutes ses formes permet d'accroître l'efficacité et l'efficience du CA et de ses comités.</p> <p>i. Au 15 mars 2021, le conseil d'administration de SNC-Lavalin était composé de huit hommes (73% du conseil) et de trois femmes (27%). Toutefois, compte tenu des nominations prévues en préparation pour l'Assemblée annuelle des actionnaires, la proportion de femmes au sein du conseil d'administration devrait atteindre 30 % après ladite assemblée le 14 mai 2021. Au 31 décembre 2020, l'équipe de direction de la Société était composée de 11 hommes (85%) et de deux femmes (15%), président et chef de la direction inclus.</p> <p>ii. Répartition en fonction des tranches d'âges des membres du CA : moins de 30 ans : 0 %; 30 à 50 ans : 0 %; plus de 50 ans : 100 %.</p> <p>Répartition en fonction des tranches d'âges des membres de l'équipe de direction: moins de 30 - 0%; 30-50 - 23.1%; plus de 50 - 76.9%</p> <p>b. Pourcentage d'employés par catégorie professionnelle au 31 décembre 2020 :</p> <p>i. Répartition selon le sexe : dans des postes de haute direction : homme – 82 %; femme – 18 %; dans des postes de gestionnaire et de professionnel de haut niveau : homme – 81 %; femme – 19 %. Tous les employés réguliers : homme – 71,1 %; femme – 28,9 %*.</p> <p>ii. Effectif selon l'âge (au 31 décembre 2020) : dans des postes de haute direction : moins de 30 ans : 0 %; 30 à 50 ans : 38,5 %; plus de 50 ans : 61,5 %. dans des postes de gestionnaire et de professionnel de haut niveau : moins de 30 ans : 0,5 %; 30 à 50 ans : 57,6 %; plus de 50 ans : 42,0 %. Tous les employés réguliers** : moins de 30 ans : 18,7 %; 30 à 50 ans : 57,6 %; plus de 50 ans : 23,7 %.</p>
<p>* Basé sur le genre déclaré volontairement par les employés, une minorité d'entre eux ne souhaitant pas divulguer une telle information.</p> <p>** Au moment de la collecte des données, SNC-Lavalin n'avait pas la date de naissance et l'âge d'une minorité d'employés en raison d'informations provenant de systèmes récemment intégrés ou d'employés récemment embauchés qui n'avaient pas encore rempli leurs formulaires d'embauche.</p>					

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
405-2	Principe 6 : Main-d'œuvre	ODD 5, 8 et 10 – Équité salariale entre les femmes et les hommes	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes pour chaque catégorie professionnelle, par principaux sites opérationnels. b. Préciser la définition utilisée pour « principaux sites opérationnels ». 	SNC-Lavalin considère ces renseignements comme délicats sur le plan commercial et ne souhaite pas les publier pour le moment.
Non-discrimination					
406-1	Principe 6 : Main-d'œuvre	ODD 5, 8 et 16 – Non-discrimination	Nombre total d'incidents de discrimination et actions correctives mises en place	<ul style="list-style-type: none"> c. Indiquer le nombre total d'incidents de discrimination survenus au cours de la période de rapport. d. Préciser leur statut et les actions prises, selon le cas, comme suit : <ul style="list-style-type: none"> i. l'incident a été examiné par l'organisation; ii. des plans d'action corrective sont mis en place; iii. des plans d'action corrective ont été mis en place et les résultats obtenus ont été analysés au moyen de processus internes réguliers d'examen par la direction; iv. l'incident ne nécessite plus d'action. 	Un très petit nombre de cas de discrimination a été signalé aux membres de l'équipe de gestion. En ce qui concerne les cas jugés fondés, des mesures correctives ont été apportées ou sont en cours de l'être. Un processus officiel a été élaboré pour faciliter le signalement de tels cas; celui-ci comprend la ligne d'assistance en matière d'intégrité exploitée par un fournisseur de services indépendant.
Liberté syndicale et négociation collective					
407-1	Principe 3 : Main-d'œuvre	ODD 8 – Liberté syndicale et négociation collective	Sites et fournisseurs au sein desquels le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective pourrait être menacé	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer les sites et fournisseurs au sein desquels le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective pourrait ne pas être respecté ou est fortement menacé en précisant les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> i. le type de site (usine de fabrication, par exemple) et fournisseur; ii. le pays ou la zone géographique des sites et fournisseurs concernés. b. Indiquer les mesures prises par l'organisation pendant la période de rapport afin d'assurer le respect du droit à la liberté syndicale et à la négociation collective. 	SNC-Lavalin n'a connaissance d'aucun cas où ces droits ont été violés.

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
Travail des enfants					
408-1	Principe 5 :	ODD 8 – Abolition du travail des enfants	Sites et fournisseurs identifiés comme présentant un risque substantiel d'incidents liés au travail des enfants	<ul style="list-style-type: none"> a. Identifier les sites et fournisseurs présentant un risque substantiel d'incidents concernant : <ul style="list-style-type: none"> i. le travail des enfants; ii. l'exposition de jeunes employés à un travail dangereux. b. Indiquer les sites et fournisseurs considérés comme présentant un risque substantiel d'incidents concernant le travail d'enfants selon : <ul style="list-style-type: none"> i. le type de site (usine de fabrication, par exemple) et fournisseur; ii. le pays ou la zone géographique des sites et fournisseurs concernés. c. Indiquer les mesures prises par l'organisation pendant la période de rapport afin de contribuer à l'abolition réelle du travail des enfants. 	À SNC-Lavalin, le travail d'enfants est interdit en toutes circonstances et constitue une infraction à notre Code de conduite et à celui de nos fournisseurs.
Travail forcé ou obligatoire					
409-1	Principe 4 : Main-d'œuvre	ODD 8 – Élimination du travail forcé ou obligatoire	Sites et fournisseurs identifiés comme présentant un risque substantiel d'incidents liés au travail forcé ou obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer les sites et fournisseurs considérés comme présentant un risque important d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire selon : <ul style="list-style-type: none"> i. le type de site (usine de fabrication, par exemple) et fournisseur; ii. le pays ou la zone géographique des sites et fournisseurs concernés. b. Préciser toutes les mesures prises par l'organisation pendant la période de rapport afin de contribuer à l'abolition de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire. 	a. Le travail forcé ou obligatoire constitue une infraction à notre Code de conduite et à celui de nos fournisseurs. SNC-Lavalin ne tolère d'aucune façon le travail forcé ou obligatoire dans ses bureaux ou sur les chantiers de construction sous sa responsabilité.

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
Pratiques de sécurité					
410-1	Principe 1 : Droits de la personne Aspect : Pratiques de sécurité	ODD 16 – Sécurité	Agents de sécurité formés sur les politiques et procédures relatives aux droits de la personne	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le pourcentage d'agents de sécurité ayant bénéficié d'une formation officielle sur les politiques ou procédures spécifiques de l'organisation en matière de droits de la personne et de leur application à la sécurité. b. Indiquer si les exigences de formation s'appliquent également aux organisations prestataires fournissant du personnel de sécurité. 	<p>Le service de la Sûreté mondiale de SNC-Lavalin continue de progresser vers l'atteinte des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVSDH).</p> <p>À cette fin, nous avons révisé notre contrat mondial des services de gardiens de sécurité afin de nous assurer d'y inclure une exigence en matière de conformité aux PVSDH.</p>
Droits des peuples autochtones					
411-1	Principe 1 : Droits de la personne Aspect : Droits des peuples autochtones	ODD 2 – Droits des peuples autochtones	Incidents de violations des droits des peuples autochtones	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le nombre total d'incidents de violations des droits des peuples autochtones survenus au cours de la période de rapport et identifiés. b. Préciser leur statut et les actions prises, selon le cas, comme suit : <ul style="list-style-type: none"> i. l'incident a été examiné par l'organisation; ii. des plans d'action corrective sont mis en place; iii. des plans d'action corrective ont été mis en place et les résultats obtenus ont été analysés au moyen de processus internes réguliers d'examen par la direction; iv. l'incident ne nécessite plus d'action. 	À la connaissance de la Société, il n'y a eu aucun incident recensé en lien avec la violation des droits des peuples autochtones en 2020.
Évaluation des droits de la personne					
412-1	Principe 1 : Droits de la personne Aspect : Évaluation		Sites qui ont fait l'objet d'examens relatifs aux droits de la personne ou d'évaluations des répercussions	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le nombre total et le pourcentage des sites qui ont fait l'objet d'examens ou d'évaluations des impacts relatifs aux droits de la personne, par pays. 	Veillez vous reporter à la section « Intégrité » à la p. 106 du présent rapport.

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
412-2	Principe 1 : Droits de la personne Aspect : Investissement		Formation des salariés aux politiques ou procédures relatives aux droits de la personne	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le nombre total d'heures consacrées, pendant la période de rapport, à la formation sur les politiques ou procédures concernant les aspects des droits de la personne significatifs pour les activités de l'organisation. b. Indiquer le pourcentage de salariés ayant bénéficié, pendant la période de rapport, d'une formation sur les politiques ou procédures concernant les aspects des droits de la personne significatifs pour les activités de l'organisation. 	Veuillez vous reporter à la section « Intégrité » à la p. 106 du présent rapport.
412-3	Principe 2 : Droits de la personne Aspect : Investissement		Accords et contrats d'investissement substantiels incluant des clauses relatives aux droits de la personne ou ayant fait l'objet d'un contrôle sur ce point.	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le pourcentage et le nombre total d'accords et de contrats d'investissement substantiels incluant des clauses relatives aux droits de la personne ou ayant fait l'objet d'un contrôle sur ce point. b. Préciser la définition d'« accords d'investissement substantiels » utilisée par l'organisation. 	Tous les fournisseurs de SNC-Lavalin doivent respecter notre Code de conduite des fournisseurs (disponible à l'adresse https://www.snclavalin.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/policy/supplier-code-conduct-fr.pdf), qui comprend un chapitre sur les droits de la personne et stipule que « Les fournisseurs doivent toujours : éviter de se livrer à des activités qui encouragent les violations des droits de la personne, l'esclavage moderne, la traite de personnes, le travail des enfants ou le travail forcé, peu importe les lois ou les coutumes locales. » En 2020, 553 contrôles préalables de la conformité ont été réalisés. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les attentes en matière d'intégrité auxquelles doivent se conformer les fournisseurs, veuillez vous reporter à la sous-section « Politique de contrôle préalable des partenaires d'affaires » à la p. 118 du présent rapport et à notre page Web consacrée à l'intégrité : https://www.snclavalin.com/fr-FR/about/integrity .

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
Communautés locales					
413-1	Principe 1 : Droits de la personne Aspect : Communautés locales		Sites où des programmes d'engagement communautaire, d'évaluation des impacts et de développement ont été mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le pourcentage de sites ayant mis en place une participation des communautés locales, d'évaluation des impacts et des programmes de développement, notamment par le biais : <ul style="list-style-type: none"> i. d'évaluations des répercussions sociales, y compris en ce qui concerne l'égalité des sexes, fondées sur des processus participatifs; ii. d'évaluation des répercussions environnementales participatif et de surveillance continue; iii. de la communication publique des résultats des évaluations des impacts environnementaux et sociaux; iv. de programmes locaux de développement communautaire basés sur les besoins des communautés locales; v. des plans d'engagement communautaire des parties prenantes en fonction de leur cartographie; vi. de vastes comités et processus de consultation des communautés locales qui incluent les groupes vulnérables; vii. de comités d'entreprise, comités de santé et sécurité au travail et d'autres organes de représentation des salariés pour gérer les répercussions; viii. de processus officiels de règlement des griefs au sein des communautés locales. 	<p>Veillez consulter la sous-section « Retombées économiques » à la p. 170 du présent rapport.</p> <p>Il est à noter que SNC-Lavalin ne mène pas d'« activités » permanentes importantes autres que celles dans ses bureaux. Tous les chantiers sont, par définition, temporaires et leur emplacement est déterminé par les clients. Dans l'ensemble, SNC-Lavalin n'est pas responsable des relations avec la communauté durant un chantier. Mais peu importe nos responsabilités, nous aidons nos clients à créer des liens positifs avec les communautés et les parties prenantes et nous avons la capacité d'effectuer les évaluations des incidences sociales et environnementales demandées par les clients (veuillez vous reporter à notre gamme de services à l'adresse : https://www.snclavalin.com/fr-FR/markets-and-services/markets/environment-and-geoscience).</p>

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
413-2	Principe 1 : Droits de la personne Aspect : Communautés locales	ODD 1 et 2 – Accès au territoire	Sites ayant des impacts négatifs importants réels ou potentiels sur les communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer les sites ayant des impacts négatifs importants réels ou potentiels sur les communautés locales, y compris : <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu des activités; ii. la nature des impacts néfastes importants, réels ou potentiels, des activités. 	Non pertinent. SNC-Lavalin est principalement une société d'ingénierie. À ce titre, ses activités sont temporaires (chantiers) ou menées dans des bureaux. Lorsque les chantiers sont situés à proximité de zones densément peuplées ou urbaines, SNC-Lavalin se conforme à l'intégralité des lois et règlements portant sur le bruit, la circulation, la poussière, l'éclairage, les heures de travail, etc. Elle dispose de mécanismes de règlement des griefs permettant de trouver des solutions dans les rares cas où la population locale est dérangée par les travaux effectués par nos équipes.
Évaluation sociale des fournisseurs					
414-1	Principe 2 : Droits de la personne Aspect : Évaluation des fournisseurs relative aux droits de la personne	ODD 5, 8 et 16 – Violence et harcèlement en milieu de travail, pratiques en matière de main-d'œuvre dans la chaîne d'approvisionnement	Nouveaux fournisseurs évalués à l'aide de critères relatifs aux impacts sur la société	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux impacts sur la société 	Veillez vous reporter à la section « Intégrité » à la p. 106 du présent rapport.
414-2	Principe 2 : Droits de la personne Aspect : Évaluation des fournisseurs relative aux droits de la personne	ODD 5, 8 et 16 – Violence et harcèlement en milieu de travail, pratiques en matière de main-d'œuvre dans la chaîne d'approvisionnement	Impacts sociaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le nombre de fournisseurs évalués sur le plan des impacts sociaux. b. Indiquer le nombre de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts sociaux négatifs substantiels, réels et potentiels. c. Indiquer les impacts sociaux négatifs substantiels, réels et potentiels, identifiés dans la chaîne d'approvisionnement. d. Indiquer le pourcentage de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts sociaux négatifs substantiels, réels et potentiels et avec lesquels des améliorations ont été approuvées à la suite de l'évaluation. e. Indiquer le pourcentage de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts sociaux négatifs substantiels, réels et potentiels et avec lesquels les relations ont pris fin à la suite de l'évaluation, et en préciser la raison. 	Veillez vous reporter à la section « Intégrité » à la p. 106 du présent rapport.

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
Politiques publiques					
415-1	Principe 10 : Lutte contre la corruption	ODD 16 – Lutte contre la corruption	Contributions politiques	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer la valeur financière totale des contributions politiques versées, directement et indirectement, par l'organisation en nature et en espèces, répartie par pays et par bénéficiaire. b. Indiquer le mode d'estimation de la valeur financière pour les contributions en nature, le cas échéant. 	<p>Comme indiqué dans notre Code de conduite (https://www.snclavalin.com/-/media/Files/S/SNC-Lavalin/documents/policies/1003_fr.pdf), notre politique de conformité (https://www.snclavalin.com/-/media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/en/policy/compliance.pdf) et notre rapport sur le lobbying (https://www.snclavalin.com/-/media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/report/lobbying-and-political-activities-2019-FR.pdf), les contributions politiques au nom de SNC-Lavalin au niveau fédéral, provincial ou régional, au Canada ou ailleurs, sont interdites, même dans les territoires où elles sont permises par la loi.</p> <p>Il est interdit à tous les membres du personnel de SNC-Lavalin, dont les membres du conseil d'administration, le chef de la direction, les membres de l'équipe de direction, les membres de l'équipe de gestion, les employés, les consultants et les employés détachés, de verser une contribution politique pour le compte de la Société ou en son nom et d'utiliser leur poste en vue de solliciter des contributions politiques pour quelque parti politique ou candidat que ce soit, et ce, dans tous les pays. Il n'y a aucune exception à cette politique.</p> <p>De façon distincte, comme autorisé par le conseil d'administration de SNC-Lavalin et conformément aux lois électorales fédérales et d'État des États-Unis, Atkins, Amérique du Nord verse des dons commerciaux soutenant les initiatives électorales d'États et régionales pour le développement et l'entretien d'infrastructures. Ces mesures sont de nature non partisane et directement approuvées par l'électorat.</p>
Santé et sécurité des consommateurs					
416-1			Évaluation des impacts sur la santé et la sécurité des catégories de produits et de services	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le pourcentage de catégories importantes de produits et services pour lesquelles les impacts sur la santé et la sécurité sont évalués dans un but d'amélioration. 	<p>Toutes nos équipes appliquent des principes de sécurité durant la conception pour tous les projets d'ingénierie de SNC-Lavalin. Une procédure opérationnelle standardisée a été adoptée au début 2018. Cette procédure décrit la méthodologie utilisée pour minimiser les risques professionnels durant la conception et insiste sur l'optimisation de la SSE tout au long du cycle de vie des matériaux et des processus. Des indicateurs de sécurité durant la conception font aussi partie de notre outil de vérification de SSE d'entreprise.</p>

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
416-2		ODD 16 – Conformité aux lois et règlements	Incidents de non-respect concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services au cours de la période de rapport, ventilés par : <ul style="list-style-type: none"> i. incidents de non-respect des réglementations sanctionnés par une amende ou une pénalité; ii. incidents de non-respect des réglementations sanctionnés par un avertissement; iii. incidents de non-respect des codes volontaires. b. En l'absence de non-respect des réglementations et codes volontaires identifié par l'organisation, une simple déclaration en ce sens suffit. 	Aucun incident de non-respect concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services à signaler.
Marketing et étiquetage					
417-1		ODD 12 et 16 – Information sur les produits et services et étiquetage, conformité aux lois et règlements	Exigences relatives à l'information sur les produits et services et à leur étiquetage	<ul style="list-style-type: none"> a. Préciser si les informations suivantes sont requises par les procédures de l'organisation relatives à l'information sur les produits et services et à leur étiquetage : <ul style="list-style-type: none"> i. origine des composants du produit ou du service; ii. contenu, notamment concernant les substances susceptibles d'avoir un impact environnemental ou social; iii. sécurité d'utilisation du produit ou du service; iv. élimination du produit et impacts environnementaux ou sociaux; v. autre (expliquer). b. Indiquer le pourcentage de catégories importantes de produits et de services couvertes par de telles procédures et soumises à l'évaluation de leur conformité à ces dernières. 	Non pertinent. SNC-Lavalin est principalement une société d'ingénierie. À ce titre, elle ne fournit pas des « produits » à ses clients, mais des services. Cependant, la Société produit un rapport destiné au CDP ou portant particulièrement sur les émissions de GES à l'intention des clients qui en font la demande.

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
417-2		ODD 16 – Conformité aux lois et règlements	Incidents de non-respect concernant l'information sur les produits et services et leur étiquetage	<p>a. Indiquer le nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires concernant l'information sur les produits et services et leur étiquetage, ventilés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. incidents de non-respect des réglementations sanctionnés par une amende ou une pénalité; ii. incidents de non-respect des réglementations sanctionnés par un avertissement; iii. incidents de non-respect des codes volontaires. <p>b. En l'absence de non-respect des réglementations et codes volontaires identifié par l'organisation, une simple déclaration en ce sens suffit.</p>	Aucun incident de non-respect de règlements ou de codes volontaires concernant l'information sur les produits et services et leur étiquetage à signaler. Ce critère n'est pas vraiment pertinent pour une entreprise de services d'ingénierie qui a une exposition très limitée à des activités de vente au détail aux consommateurs.
417-3			Incidents de non-respect concernant la communication marketing	<p>a. Indiquer le nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris la publicité, la promotion et les parrainages, ventilés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. incidents de non-respect des réglementations sanctionnés par une amende ou une pénalité; ii. incidents de non-respect des réglementations sanctionnés par un avertissement; iii. incidents de non-respect des codes volontaires. <p>b. En l'absence de non-respect des réglementations et codes volontaires identifié par l'organisation, une simple déclaration en ce sens suffit.</p>	Aucun incident de non-respect de règlements ou de codes volontaires concernant les communications de marketing à signaler.

Équivalence à d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information concernant SNC-Lavalin 2020
Vie privée des clients					
418-1		ODD 16 – Conformité aux lois et règlements, protection de la vie privée	Plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et pour la perte de données des clients	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée des clients, réparties dans les catégories suivantes : <ul style="list-style-type: none"> i. plaintes déposées par des parties prenantes externes à l'encontre de l'organisation et jugées recevables par cette dernière; ii. plaintes déposées par des organes de réglementation. b. Indiquer le nombre total de fuites, vols ou pertes de données personnelles de clients identifiés. c. En l'absence de plainte fondée identifiée par l'organisation, une simple déclaration en ce sens suffit. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Aucune plainte n'a été reçue en 2020. b. À la connaissance de SNC-Lavalin, aucune donnée sur les clients n'a été perdue ou volée en 2020. <p>SNC-Lavalin assure la protection de l'information confidentielle, en particulier la propriété intellectuelle des clients et les renseignements personnels des employés. La Société a mis sur pied plusieurs programmes et surveille activement les infrastructures et les actifs afin de cerner et d'éliminer toute faiblesse.</p>
Conformité socioéconomique					
419-1		ODD 16 – Conformité aux lois et règlements	Non-respect des lois et réglementations relatives au domaine social et économique	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer les amendes substantielles et les sanctions non pécuniaires reçues pour des motifs de non-respect des lois et réglementations relatives au domaine social et économique, en précisant les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> i. montant total des amendes substantielles; ii. nombre total de sanctions non pécuniaires; iii. cas soumis à des mécanismes de règlement des litiges. b. En l'absence de non-respect des lois et réglementations identifié par l'organisation, une simple déclaration en ce sens suffit. c. Préciser le contexte dans lequel les amendes substantielles et les sanctions non pécuniaires ont été infligées. 	<p>Aucune amende substantielle ou sanction non pécuniaire n'a été imposée à SNC-Lavalin pour cause de non-respect des lois ou règlements relatifs au domaine social et économique en 2020.</p> <p>De plus amples renseignements sont présentés à la note 33 « PASSIFS ÉVENTUELS » des états financiers consolidés annuels vérifiés de 2020 (p. 93 du Rapport annuel 2020).</p>



B / ÉNONCÉ DE
VÉRIFICATION
EXTERNE



Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

À l'intention de la direction de SNC-Lavalin

Étendue

Nos services ont été retenus par SNC-Lavalin pour réaliser une « mission d'assurance limitée », au sens des Normes Internationales de missions d'assurance (ci-après, la « mission »), afin de faire rapport sur certains indicateurs de rendement énoncés dans le Rapport sur le développement durable 2020 de SNC-Lavalin (le « rapport »). L'étendue de notre mission, comme convenu avec la direction, englobait les indicateurs de rendement suivants :

- ▶ Fréquence totale des incidents environnementaux (FIENV);
- ▶ Nombre d'audits d'entreprise réalisés afin de vérifier que les pratiques mises en œuvre sur les sites contrôlés sont conformes aux exigences du Système mondial de gestion SSE de SNC-Lavalin;
- ▶ Pourcentage de personnes au sein des instances de gouvernance de l'organisation (conseil d'administration et équipes de direction) dans chacune des catégories de diversité suivantes : sexe, tranche d'âge;
- ▶ Pourcentage de salariés par catégorie professionnelle (postes de haute direction, postes de gestionnaires et de professionnels principaux) dans chacune des catégories de diversité suivantes : sexe, tranche d'âge;
- ▶ Fréquence totale des incidents enregistrables (FTIE);
- ▶ Fréquence des incidents avec perte de temps (FIPT);
- ▶ Jours parfaits;
- ▶ Nombre total de partenaires d'affaires approuvés en vertu de la Politique de contrôle préalable des partenaires d'affaires, par région;
- ▶ Émissions de gaz à effet de serre (« GES ») (Type 1);
- ▶ Émissions de GES (Type 2);
- ▶ Émissions de GES (Type 3) – catégorie 6 (voyages d'affaires);
- ▶ Émissions de GES (Type 3) – catégorie 8 (actifs loués en amont).

Les indicateurs de rendement ci-dessus (collectivement, les « objets considérés ») sont plus amplement décrits en annexe.

Outre les éléments figurant aux paragraphes précédents, qui précisent l'étendue de notre mission, aucune procédure d'assurance n'a été mise en œuvre à l'égard des autres informations contenues dans le rapport ou liées à celui-ci et, par conséquent, nous n'exprimons aucune conclusion sur celles-ci.



Critères appliqués par SNC-Lavalin

Dans le cadre de la préparation des objets considérés, SNC-Lavalin a appliqué les lignes directrices pertinentes contenues dans les normes d'information en matière de développement durable de la Global Reporting Initiative (« GRI ») (« critère 1 »), le GHG Protocol Corporate Accounting Reporting Standard publié par le World Business Council for Sustainable Development et le World Resources Institute (« critère 2 ») ainsi que les critères élaborés en interne (« critère 3 »), décrits dans le rapport.

Le critère 1, le critère 2 et le critère 3 sont collectivement désignés aux présentes les « critères ».

Responsabilités de SNC-Lavalin

Il incombe à la direction de SNC-Lavalin de sélectionner les critères et de présenter les objets considérés conformément à ceux-ci, dans tous leurs aspects significatifs. Cela inclut la mise en place et le maintien des contrôles internes, la tenue de documents adéquats et l'établissement d'estimations qui sont pertinentes à la préparation des objets considérés, de sorte qu'ils soient exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités d'EY

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion à l'égard de la présentation des objets considérés dans le rapport en nous fondant sur les procédures que nous avons mises en œuvre et les éléments probants que nous avons obtenus.

Nous avons réalisé notre mission conformément à la Norme internationale sur les missions d'assurance (« ISAE »), *Missions d'assurance autres que les audits ou les examens d'informations financières historiques* (« ISAE 3000 révisée ») et à l'ISAE 3410, *Missions d'assurance sur les déclarations de gaz à effet de serre*. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons notre mission de façon à obtenir l'assurance limitée que, dans tous leurs aspects significatifs, les objets considérés sont présentés conformément aux critères, et que nous produisons un rapport. La nature, le calendrier et l'étendue des procédures choisies relèvent de notre jugement professionnel, et notamment de notre évaluation des risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion d'assurance limitée.

Notre indépendance et notre contrôle qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle. En outre, nous avons les compétences et l'expertise requises pour mener cette mission de certification.



Nous appliquons la Norme canadienne de contrôle qualité 1, *Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen d'états financiers et d'autres missions de certification*, et, en conséquence, maintenons un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Description des procédures effectuées

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable. Nos procédures ont été conçues pour obtenir un niveau d'assurance limitée sur lequel fonder notre conclusion et ne fournissent pas tous les éléments probants qui seraient requis pour exprimer un niveau d'assurance raisonnable.

Bien que l'efficacité des contrôles internes mis en place par la direction ait été considérée pour déterminer la nature et l'étendue de nos procédures, notre mission de certification n'a pas été conçue pour fournir une assurance quant aux contrôles internes. Nos procédures ne comprenaient pas le test des contrôles ou la mise en œuvre de procédures liées à la vérification de l'agrégation ou du calcul des données dans les systèmes informatiques.

Une mission d'assurance limitée consiste à demander des informations, principalement aux personnes responsables de la préparation des objets considérés et des informations associées, et à mettre en œuvre des procédures analytiques et autres procédures appropriées.

Nos procédures ont compris :

- ▶ des demandes d'informations auprès de membres sélectionnés de la direction afin d'acquiescer à une compréhension des processus, politiques et contrôles en place de SNC-Lavalin relativement aux objets considérés;
- ▶ des demandes d'informations auprès des membres du personnel pertinents qui sont responsables des objets considérés, notamment, lorsque cela s'applique, l'observation et l'inspection des systèmes et processus relatifs à l'agrégation et à la présentation des données;
- ▶ l'évaluation de l'exactitude des calculs effectués, sur la base d'échantillons, au moyen de procédures analytiques et de réexécutions limitées;
- ▶ l'évaluation de la présentation des objets considérés dans le rapport.

Nous avons également mis en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances.


Limites inhérentes

L'information non financière, comme les objets considérés, est assujettie à un plus grand nombre de limites inhérentes que l'information financière, en raison des caractéristiques davantage qualitatives des objets considérés et des méthodes utilisées pour déterminer cette information. L'absence d'un organisme de premier plan dont la pratique est bien établie sur lequel s'appuyer permet de sélectionner des techniques d'évaluation différentes mais acceptables, ce qui peut donner lieu à une évaluation qui diffère de manière importante et qui peut avoir une incidence sur la comparabilité des entités au fil du temps.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les objets considérés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 n'ont pas été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux critères.

Utilisation de notre rapport

Notre rapport d'assurance limitée est seulement destiné à SNC-Lavalin conformément aux modalités de notre entente. Il n'est destiné et ne doit être utilisé à aucune autre fin.

Ernst & Young S.M.R./S.E.V.C.R.L.¹

Montréal, Canada
Le 17 septembre 2021

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A118785

Annexe

Notre mission d'assurance limitée a été réalisée à l'égard des objets considérés suivants :

Objet considéré ou indicateur de rendement	Valeur déclarée
Fréquence totale des incidents environnementaux (FIENV)	0,15
Nombre d'audits d'entreprise réalisés afin de vérifier que les pratiques mises en œuvre sur les sites contrôlés sont conformes aux exigences du Système mondial de gestion SSE de SNC-Lavalin	6
Pourcentage de personnes au sein des instances de gouvernance de l'organisation (conseil d'administration et équipes de direction) dans chacune des catégories de diversité suivantes : sexe, tranche d'âge	Conseil d'administration : H - 73 %; F - 27 % Équipes de direction : H - 85 %; F - 15 % Conseil d'administration : <30 - 0 %; 30-50- 0 %; >50 - 100 % Équipe de direction : <30 - 0 %; 30-50- 23 %; >50 - 77 %
Pourcentage de salariés par catégorie professionnelle (postes de haute direction, postes de gestionnaires et de professionnels principaux) dans chacune des catégories de diversité suivantes : sexe, tranche d'âge	Haute direction : H - 82 %; F - 18 % Gestionnaires et professionnels principaux : H - 81 %; F - 19 % Haute direction : <30 - 0 %; 30-50 - 38,5 %; >50 - 61,5 % Gestionnaires et professionnels principaux : <30 - 0,5 %; 30-50 - 57,6 %; >50 - 42 %
Fréquence totale des incidents enregistrables (FTE)	0,08
Fréquence des incidents avec perte de temps (FIPT)	0,023
Jours parfaits	185
Nombre total de partenaires d'affaires approuvés en vertu de la Politique de contrôle préalable des partenaires d'affaires, par région	Total : 551 Par région : Canada et É.-U. - 183; Amérique latine - 50; Europe - 117; Afrique (Nord) - 21; Afrique (Sud) - 15; Moyen-Orient et Inde - 78; Asie-Pacifique - 87
Émissions de GES (Type 1) (en tonnes d'éq. CO ₂)	44 940
Émissions de GES (Type 2) (en tonnes d'éq. CO ₂)	5 101
Émissions de GES (Type 3) - catégorie 6 (voyages d'affaires) (en tonnes d'éq. CO ₂)	12 752
Émissions de GES (Type 3) - catégorie 8 (actifs loués en amont) (en tonnes d'éq. CO ₂)	20 507

Pour des questions relatives à la durabilité ou la manière dont nous pouvons aider votre entreprise, veuillez communiquer avec :

SARAH JANE STEWART
Chef mondiale du développement durable
sarahjane.stewart@snclavalin.com

<https://www.snclavalin.com/fr-FR/sustainability>



SNC · LAVALIN

GENS DÉTERMINÉS. RÉSULTATS DÉTERMINANTS.